This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

BAS-POITOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

32e Année. — 1re Livraison.

Directeur : RENÉ VALLETTE

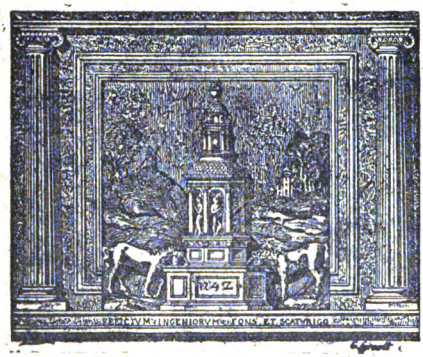

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : 9, RUE DES LOGES

PARIS
E. LECHEVALLIER
16, Rue de Savoie

NIORT
G. CLOUZOT
2, Rue des Halles

FONTENAY-LE-COMTE
HENRI LUSSAUD, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
1919

Digitized by Google

LOAN STACK

Digitized by Google

DC611
P731R4
v.32-33

AU FRONT BRITANNIQUE

DEVANT LENS

(JUIN-SEPTEMBRE 1917)

Sous ce titre, notre excellent collaborateur et ami M. Joseph Aulneau, qui se trouvait l'an dernier à l'Armée Britannique comme officier de liaison, qui a fait ensuite, à ce même titre, partie des troupes Américaines d'occupation et est actuellement à l'Etat-Major du Maréchal Foch, vient de faire paraître à la *Renaissance du Livre*, un nouveau volume qui fait honneur tout à la fois à son talent littéraire et à son ardent patriotisme.

Nous sommes particulièrement heureux d'en détacher pour les lecteurs de la *Revue* les très belles et très émouvantes pages qui suivent.

N. D. L. R.

L'APRÈS-MIDI s'annonçait merveilleux. Un calme profond pénétrait l'atmosphère, et l'éclat de l'automne se tempérait d'une brume qui diffusait la clarté sans l'affaiblir. Les avions avaient repris leur danse infernale pour repérer les batteries. Ils voguaient au milieu des nuages sur lesquels leur ombre se dessinait fine et transparente. Ceux-ci planaient au-dessus des rues, enveloppaient les maisons, semblaient purifier les corons en essuyant la poussière et la boue des toits et des murs éclairés par les reflets d'un pâle soleil qui peu à peu devenait plus

Digitized by Google

ardent. Le lieutenant d'artillerie Jl... devait aller ce jour-là aux fosses 41, 42 et 46 des mines de Béthune (1).

Après avoir dépassé les corons des B..., il longea une prairie, une des rares de la contrée, où des tommies jouaient au *foot-ball*, leur service accompli. Leur ardeur au jeu, l'attention qu'ils mettaient à surveiller les évolutions de la balle contrastaient avec le danger toujours si menaçant de l'heure présente. Si des obus arrivaient, ils abandonneraient spontanément la partie pour la reprendre avec la même insouciance, la canonnade terminée.

Traversant la plaine, que coupent çà et là les groupes de maisons et les fosses, il aperçut, avant d'arriver au puits 41, semblant ignorer le danger, un clergyman au ventre rebondi. Il était arrêté, appuyé mollement sur sa canne avec un air de bonhomie et de crânerie à la fois, regardant les obus passer au-dessus de sa tête et s'abattre plus loin. La journée était chaude, il avait retroussé ses manches et portait sa vareuse sur le bras, sa chemise était échancrée pour dégager le cou couvert de sueur. Son grade était celui de capitaine, le premier conféré aux aumôniers militaires anglais qui peuvent atteindre celui de général. L'auto venait de s'arrêter, un pneumatique avait éclaté. Le clergyman s'avança vers Jl..., lui offrant son concours. Il revenait à pied des lignes où son ministère avait été maintes fois réclamé. Il était heureux d'engager la conversation avec un Français. Les pièces allemandes avaient causé des pertes parmi les hommes de la brigade canadienne, plusieurs étaients morts entre ses bras. Il était douloureusement ému. « Ces pauvres petits, malgré tout, pensent au pays qui les a vu naître, dit-il, ils me font mal ! Et nous, les survivants, reverrons-nous notre patrie ? »

« Je l'espère pour vous, » répondit Jl....

« La guerre n'est point finie, reprit le pasteur Sh.... la lutte sera de plus en plus dure.... Nous avons déjà tant de pertes ! »

« Vous les réparez courageusement et votre Canada fait preuve d'un admirable dévouement. »

(1) Les numéros des fosses de ces mines sont à dessein inexacts.

Digitized by Google

« Oui, dit le clergyman mais il est fâcheux que les catholiques aient combattu la conscription. Beaucoup ont cependant très bien fait leur devoir, mais l'effort pourrait être plus grand. »

Puis, tirant un paquet de cigarettes de sa poche, il en offrit une à Jl... répétant le geste que les militaires anglais font si souvent lorsqu'ils cherchent à établir entre leur interlocuteur et eux une plus grande sympathie. Jl...., en réponse, le pria de prendre place dans l'auto qui devait le conduire aux fosses 41, 42 et 46. Le clergyman accepta, et une fois la réparation terminée, s'installa à côté de l'officier français, sans songer à remettre sa vareuse. L'effet était curieux.

« Où devrai-je vous déposer ? » dit Jl..., après avoir exposé le programme d'inspection qu'il devait exécuter.

Où vous voudrez », répondit le clergyman ravi de son aubaine ». Je dois me rendre à l'Etat-major de la division à S.... »

« Alors je vous laisserai sur la grande route, à quelques centaines de mètres des premières maisons ».

Les distances qui séparaient les uns des autres les différents points à visiter, étaient relativement courtes mais il y avait de multiples détours à faire. Le clergyman parla longuement à Jl... de son pays. Il habitait, près de Longwood, non loin de Saint-Boniface, un cottage charmant avec sa femme et sa fille, menant une vie d'un calme religieux. La guerre était venue l'interrompre ; il avait demandé lui-même à partir en volontaire. Il voulait assister ses pauvres compatriotes à leur heure dernière, avant qu'ils ne comparûssent au Tribunal de Dieu. Il leur avait si souvent prodigué les encouragements, le réconfort moral ! Dans la vie de chaque jour, il y avait des défaillances à combattre par les conseils ; l'influence du pasteur devenait utile, son appui moral pouvait être grand. Certains, avant d'expirer, lui confiaient leurs peines, lui criaient leur douleur, lui disaient leurs angoisses de laisser une femme, des enfants chéris. Il fallait les remonter, appeler sur eux le secours divin « qui est une lumière et une force ». Que de fois il a reçu leur dernière pression de main, que de fois il a senti passer dans leur souffle leur âme courageuse !

Digitized by Google

Il se détournait alors pour cacher l'émotion qui l'étreignait devant ces jeunes vies brisées !

Il n'avait pas toujours été dans le corps canadien. Un moment, — il y a plusieurs mois, — il avait été affecté comme aumônier, à un corps d'artillerie britannique. Il avait vécu, au milieu des canons, les meilleurs instants. Jl.... était curieux de connaître ses impressions sur le caractère anglais. Faire juger l'Angleterre par un homme du Canada, à l'éducation mi-latine, mi-anglo-saxonne, pouvant mieux apprécier que quiconque ses qualités et ses défauts par rapport aux nôtres, quelle heureuse occasion ! Le pasteur, avec ses petits yeux vifs et perçants, éclairant sa grosse face rouge, paraissait doué d'une certaine perspicacité. Son ministère, exercé avec diligence et conviction, lui avait permis de beaucoup observer. Il aimait causer, vieille habitude du prêche ou des longues veillées dans les maisons amies, il parla longuement, répondant avec complaisance aux questions de l'officier français.

Le mérite de l'éducation anglo-saxonne était, à ses yeux, le développement de l'énergie physique par une excellente compréhension des conditions ordinaires de la vie. Les enfants sont de bonne heure initiés à la pratique des choses matérielles. Ils agissent beaucoup par eux-mêmes, ils deviennent aptes, grâce à cette éducation plus physique qu'intellectuelle, à se tirer d'affaire dans toutes les situations de la vie, dans toutes les difficultés. Ils sont des hommes pratiques et énergiques, parce qu'ils sont placés très jeunes aussi près que possible de la nature, c'est-à-dire de la réalité des choses et de la vie pratique.

Jl.... écoutait attentivement. Le pasteur émettait devant lui les théories qui avaient fait jadis l'objet de nombreuses dissertations sur l'éducation anglo-saxonne. Il eut un air dubitatif. En lui-même, il croyait à la nécessité de rapprocher le plus possible les Français des professions usuelles ; il y a chez nous trop de fonctionnaires, trop de purs lettrés qui ne connaissent de la vie que ce que les livres enseignent. L'éducation physique et pratique est un bien, mais la culture de l'intelligence, les

Digitized by Google

belles-lettres donnent seules la supériorité; l'art du commandement par exemple exige une forte instruction littéraire. Le mérite des Français provient de cette instruction plus étendue; le *gymnasium* allemand a les mêmes conceptions. Il développa son idée.

Le pasteur réfléchit et poursuivit :

« Reconnaissez cependant, dit-il, les avantages de notre système d'éducation physique auquel s'ajoute du reste au Canada une instruction plus forte qu'en Angleterre, votre influence latine s'y maintient en effet ; vous, vous êtes trop de purs intellectuels. »

« Oui ! mais c'est précisément notre mérite. Vous ne pouvez changer de fond en comble le caractère des races. Modifiez sur certains points, ajoutez quelques tempéraments, n'allez pas au-delà, c'est l'erreur, le bouleversement inutile, le désordre. Au lieu de dire soyons des Anglo-Saxons, il serait plus sage de dire développons nos qualités propres, luttons contre nos vices.

« Est-ce certain ? Vous avez beaucoup à prendre dans ce système d'éducation. Les peuples ont en général une grande faculté d'assimilation — Voyez le Japonais ! Ces qualités que vous reconnaissez nous ont permis de faire les grandes choses que vous enviez parfois : cette colonisation à outrance, cette pénétration du monde entier par les Anglo-Saxons, l'éclosion de l'Etat australien... Ainsi nous avons défriché, nous avons colonisé, nous avons accompli des prodiges par la seule action de l'initiative privée, par la toute puissance de l'homme livré à lui-même. Quelle différence entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud ! »

« Oui, parce que les races y sont différentes », interrompit Jl...

Le pasteur continuait, vantant le culte de l'énergie personnelle, qui permet l'initiative dans la liberté, qui garantit l'indépendance des peuples habitués à ne plus demander à l'Etat que la simple protection de la personne humaine. Cet esprit d'initiative, cette énergie, développée chez l'enfant, forme des caractères, et sert à la fois l'idéal religieux, moral, patriotique. L'enfant, avec cette

Digitized by Google

éducation forte, cet esprit pratique qui le suit, qui le fait profiter de tous les avantages dans la vie, a un autre caractère. Moins d'excitabilité chez lui, moins de bavardages inutiles, plus de réalisme, pas de ces luttes stériles qui épuisent les Latins.

Aux yeux de Jl..., le pasteur semblait confondre l'effet avec la cause. Cette éducation est possible dans son intégrité chez les Anglo-Saxons et forme de tels caractères, parce qu'à l'origine les dispositions de la race et de l'esprit sont tout autres que chez les Latins.

« Chez les Anglo-Saxons, continua l'aumônier, tout le monde travaille, surtout au Canada, ou même en Angleterre où seuls, sont à l'abri de cette loi de l'effort, ceux qui constituent l'ossature même de l'Etat, les grands propriétaires fonciers, les lords. Mais le fils du lord sera fermier, fabricant, commerçant. Par suite du droit d'aînesse, accepté là-bas comme un usage national, comme une nécessité de la nature, chacun est tenu de s'aider et acquiert tout jeune l'idée qu'il doit être l'artisan de sa fortune. Il ne compte pas sur elle comme une chose acquise, nécessaire. Il devra la conquérir puisqu'il naît pauvre. Son orgueil lui dit qu'il est plus beau de se suffire par son travail. Ainsi l'élite de la nation se renouvelle à chaque génération, car l'homme se fortifie par la lutte...

Sur ce point particulier, les idées de Jl.... étaient différentes, les solides arguments du pasteur n'entraînaient pas sa conviction, peut-être parce qu'il ne voulait pas se laisser convaincre ; sinon son esprit méthodique et précis aurait reconnu combien la forte organisation sociale et politique de l'Angleterre a contribué à sa grandeur. Il regarda fixement l'aumônier de ses yeux clairs, pétillants d'intelligence, et continua :

« L'œuvre de l'Angleterre donne en effet l'impression d'une virilité débordante, d'une vigueur inépuisable. La belle ordonnance, la perfection pour tout dire en est absente parce que le côté artistique et littéraire de l'éducation latine; son sens affiné a disparu dans un réalisme sain et robuste. Mais, en

Digitized by Google

revanche, cette formation positive par la vie et par les choses a façonné des esprits singulièrement résistants...

« ... Qui sont pour les Germains, s'empressa d'ajouter le pasteur, des concurrents redoutables, car les deux peuples ont des côtés semblables... Les jeunes boys, devenus des hommes, gardent le tour d'esprit que leur a donné l'éducation première. Cette vie physique prononcée, ce goût naturel pour l'effort les prépareront à la lutte. Ils ne se révolteront pas contre la monotonie du labeur insipide. Ils aimeront le travail. Ils auront besoin d'exercices rudes et par conséquent ils auront des instincts militaires. Point de délicatesse nerveuse, de sensiblerie, et, par suite, tempérament flegmatique qui supprime les sursauts d'idées, les petites émotions et permet à l'homme d'agir avec la régularité d'une machine bien montée. D'autres qualités viennent de cette tournure d'esprit, résultat de l'éducation : l'empire sur soi-même, le sang-froid continu, la persévérance dans l'adversité, la dignité des manières. Ajoutez enfin, chez les Anglais, une volonté forte d'agir. Ils sont convaincus qu'il n'est pas de difficulté, pas de situation fâcheuse dont un esprit résolu ne puisse venir à bout ; rien n'est désespéré ni compromis à ses yeux tant qu'il ne s'est pas abandonné lui-même. »

Jl.... reconnaissait toutes les fortes qualités des Britanniques dans ce portrait exactement crayonné ; mais, le pasteur semblait trop accorder aux mérites de l'éducation première.

Depuis quelques instants, l'auto avait stoppé à l'entrée de la fosse. Là des Canadiens travaillaient à la réparation d'une voie ferrée. Ils saluèrent le clergyman, celui-ci les aborda avec un air de douceur qui attirait la sympathie ; il y avait en même temps dans ses gestes, dans ses manières, dans ses paroles, une certaine familiarité. On sentait qu'entre lui et ces soldats les distances étaient effacées, c'était plutôt un camarade qui leur parlait, prêt à les servir, mais dont ils respectaient néanmoins le caractère.

Dans le ciel cuivré du couchant, un nuage de forme étrange s'amassait, lourd de brouillard et de suie, semblant peser sur

Digitized by Google

toute la plaine. Les cheminées des fosses, les files indéfinies des bâtisses se distinguaient à peine, formant maintenant dans la brume une masse énorme et noirâtre. Jl.., après avoir terminé sa besogne à la fosse 46, où le pasteur l'avait attendu, remontait rapidement en auto avec lui pour le conduire près de S... Il pensait, en quittant le pasteur, au dévouement qu'il manifestait avec tant de simplicité, au courage avec lequel il secourait les blessés sous la mitraille pour adoucir leurs derniers moments. Lui aussi collaborait à l'œuvre de guerre, et son influence était précieuse.

Le soir tombait avec d'autres prestiges repliant le drapeau de lumière qui avait flotté tout le jour sur les terres et sur les maisons.

***

Le lendemain, Jl... devait se rendre aux premières tranchées devant L.... En avant de Ca.., il s'arrêta d'abord au village de G.... pour prendre quelque nourriture dans un modeste restaurant, le seul qui se trouvait là. Les batteries n'avaient pas encore tonné, elles semblaient au repos, tant les jours précédents elles avaient vomi la mitraille.

La patronne de l'établissement, une grosse femme aux bras arrondis, les poings campés sur la hanche, le ventre proéminent et alourdi par la graisse, le visage sans expression comme chez les femmes qui n'ont plus d'âge, lui ouvrit la porte avec empressement. Il pénétra dans l'estaminet, accompagné d'un tommy, et passa dans une salle exigüe où il interrogea la grosse femme sur les reliefs dont elle disposait : un peu de jambon et des pommes de terre, c'est tout ce qu'elle pouvait offrir. Jl... n'en demandait pas davantage, heureux de pouvoir apaiser sa faim.

Le village était à quelques kilomètres des lignes allemandes et le ravitaillement se faisait irrégulièrement, car il était fréquemment bombardé. Presque toutes les maisons de commerçants modestes, voisinant avec celles des mineurs, étaient habitées. Il fallait bien fournir à cette vaillante population des mines les denrées nécessaires ; le commerçant partageait ici la

Digitized by Google

vie de l'ouvrier. Epiciers, marchands de comestibles, patrons d'estaminets — tel est le nom des cafés dans le Pas-de-Calais et les Flandres — merciers, etc., étaient indispensables au mineur, à sa famille. Sans eux, comment vivraient-ils? Sans le mineur, qui extrairait la houille? Une profession aidait l'autre; tous étaient les adjuvants de la défense nationale.

Mais quelle vie était la leur? Tandis que le mineur travaillait à la fosse, parfois criblée d'obus, les bombardements menaçaient les corons où vivait sa petite famille qui ne voulait pas l'abandonner. Le commerçant était soumis lui aussi aux mêmes dangers. Les batteries anglaises tonnaient près de sa demeure et les obus ennemis sillonnaient les nues, cherchant à les détruire. Chez tous, le même courage, la même abnégation, une méconnaissance absolue du péril. Le jour, on vaquait aux occupations intérieures, et les allées et venues des soldats, soumis à tant de risques, faisaient oublier les obus; la nuit se passait dans la cave où la prudence recommandait de séjourner. Chacun rentrait fatigué du travail, quel repos était offert dans une pièce sans air, envahie d'une humidité froide?

« Vous n'avez pas encore eu trop grand dommage », dit Jl.... à la matrone.

« Simplement quelques carreaux brisés, répondit-elle. Voyez cependant ces trous dans la cour, nous l'avons échappé belle. »

Et Jl..., suivant son geste du regard, aperçut deux vastes entonnoirs à cinq mètres de la pièce où il mangeait.

« Vraiment je vous admire! reprit-il. Comment, vous restez là et vous n'avez pas peur? »

« Mais non, lieutenant, nous sommes habitués. Si nous partions, qui ferait vivre mes pensionnaires? Et les mineurs, mes clients, qui viennent au comptoir? Il leur faut bien prendre le café ou « la goutte » pour travailler! »

« Vous avez été ici souvent bombardés, n'est-ce pas? »

« Presque tous les jours, en effet. La nuit nous descendons à la cave! »

« Vous y couchez donc? » interrogea Jl....

Digitized by Google

« Parfaitement, nous avons installé un dortoir. J'ai trois pensionnaires, mon mari, ma fille et moi, nous sommes six. Nous avons disposé des lits plus ou moins confortablement et depuis des mois nous y vivons. Il le faut bien. Comment faire autrement ? »

« Votre courage est plus admirable que celui des soldats, ajouta Jl.... Nous, nous sommes guidés par le devoir, vous, ce que vous faites c'est volontairement ; vous donnez l'exemple de la vraie bravoure ! »

L'esprit de ces populations est énergique, résolu. Elles font leur métier sous les obus, simplement, sans forfanterie. « Il le faut bien », c'est là toute l'explication qu'elles donnent de leurs actes héroïques. La mort crée des vides parmi elles, les survivants continuent le même labeur, sans qu'une plainte ne s'échappe de leurs lèvres, parlant à peine de la fin du carnage, désirant surtout le châtiment des destructeurs de leurs cités.....

*
* *

La matinée, par extraordinaire, avait été calme. Seuls les avions continuaient de tourbillonner. Jl...., quittant l'hôtesse, se mit en route dans la direction de L.... Auprès des corons de Ca..., des pièces anglaises avaient été dissimulées ; à côté, s'élevaient des stocks considérables de munitions, la lutte serait dure. Jl... prit un petit sentier sur la gauche qui le raccourcissait.

Les rayons du soleil y entraient avec une impétuosité que l'ombre projetée par les maisons rendait encore plus sensible. De vigoureux jets de lumière enveloppaient les toits rouges au bord de ce chemin, faisant resplendir leurs crêtes délabrées. Les murs en ruine, les fers tordus de la fosse 5 étaient enveloppés d'éclats solaires qui les coloraient brutalement comme pour leur donner un attrait nouveau. Et ce tableau brillant avait cependant, comme les paysages champêtres éclairés une dernière fois par la lueur sur le point de disparaître à l'occident, une vague image de mort. Le soleil paraissait donner à la nature un dernier avertissement.

Digitized by Google

Les premiers obus allemands éclatèrent soudain tout autour. Jl... continua et atteignit, avec les deux tommies qui l'accompagnaient, la route de L.... Ce fut le tir de barrage implacable et meurtrier soulevant autour de lui des débris de pierres et de briques, restes des maisons détruites. Il fallait avancer ; reculer c'était peut-être la mort. Aucun abri pour se protéger et attendre une accalmie dans le tir. Ici pas de tranchées.....

Le tir se précipitait. Jl.... prit la gauche du chemin à travers des pans de muraille et un petit jardinet. Un des tommies resta sur la droite. Un 105 autrichien éclata ; le tommy eut la tête emportée, à gauche, il étaient sains et saufs.

Jl.... aperçut une maison dont une partie seule était debout et s'y engagea avec son homme. Dans la maison, une cave était aménagée en abri, il y descendit pour attendre la fin de l'orage.

Il fut surpris d'y trouver des soldats se rendant aux premières lignes, qui s'étaient réfugiés là et déjeunaient tranquillement. Pendant ce temps, une pièce anglaise, embusquée sur la gauche, derrière le terri d'une fosse détruite, ripostait ferme, puis une autre, et enfin plusieurs se mirent à bombarder. Les 105 et les 150 arrivaient en masse serrée, bientôt du côté allemand, le tir se ralentit. Jl.... sortit de l'abri et continua d'avancer.

Il atteignit enfin les corons détruits de L.... et les boyaux conduisant aux premiers postes anglais au milieu des ruines. L'air était illuminé d'un soleil radieux qui enveloppait l'immense plaine où les obus éclataient, tandis que des nuages blancs voguaient comme des cygnes dans le ciel. Dans les lointains, au-dessus des collines de Vimy et de Wingles, une brume légère, traversée de rayons lumineux, planait doucement.

Ce soleil brillant allait éclairer des scènes d'horreur, car c'était jour de bataille, et les ruines succéderaient aux ruines. Déjà tous ces corons, si vivants avant la guerre, offraient l'image de la désolation. On s'était battu, et on se battrait encore dans leurs débris de murs, dans leurs caves, derrière des restes de meubles troués, parmi ces mille choses qui faisaient un ménage heureux. Ces demeures modestes, ces humbles abris de

Digitized by Google

l'ouvrier, avaient connu la joie, elles ne verraient désormais que le sang et la mort, les ruées de l'homme contre l'homme, l'un qui tue pour la domination et l'autre pour la liberté.

Les Allemands n'avaient rien épargné. A côté du château somptueux, de l'hôtel élégant mis à sac maintenant, le coron en ruines souffrait d'horribles blessures.

Les Boches se défendaient avec rage, utilisant les replis de terrain, les trous d'obus creusés autour des fosses où les mitrailleuses étaient multipliées. Chaque maison recélait des défenseurs qui feraient payer cher toute avance. A aucun prix, il ne fallait que Lens, quoique très menacée, ne succombât. Or les Canadiens qui l'entouraient avaient juré de prendre la ville. Qui aurait raison ? S'ils ménageaient leurs hommes, ils ne ménageaient point leur bravoure, mais le Boche était encore puissamment armé et décidé à le prouver.

L'attaque anglaise se déclancha rapide, meurtrière, portant les éléments canadiens dans une position déjà chaudement défendue et qu'il importait de conquérir sur la gauche de la grande ville tant convoitée. Mais au moment où Jl... arrivait, la contre-attaque éclatait pour refouler l'envahisseur. Les Canadiens tenaient avec rage leur précieuse conquête qui leur permettrait de dessiner un demi-cercle autour de la ville auprès du crassier vert. Allaient-ils perdre la colline 70, poste précieux chaudement disputé ? L'ordre fut donné de lancer sur les Boches des tirs de barrage. La contre-attaque augmentait d'intensité. Le boyau où se trouvait Jl... était menacé. Dans l'exaspération du combat, un Boche et un Canadien, se ruant l'un sur l'autre, s'étaient transpercés mutuellement avec leurs baïonnettes qui restaient figées dans les deux corps. L'air frémissait de soupirs, de plaintes, de gémissements, de paroles de douleur, d'accents de colère.

Les renforts anglais arrivaient. Le colonel, auprès duquel Jl.... avait été envoyé, se précipitait en courant. Il proclama toute sa confiance de pouvoir maintenir les progrès acquis, il avait assez de troupes en mains. Jamais l'Anglais ne perd

Digitized by Google

courage. Cette ténacité, de même que cette confiance en lui-même, si elle ne va pas jusqu'à la présomption, lui donne, dans le combat, de précieux avantages. Sa forte capacité d'agir lui permet de faire un plus long effort; chez lui, l'empreinte de l'attention prolongée est plus nette et augmente ses chances de résistance. Telles sont, dans la lutte, les précieuses qualités qu'il déploie. Jl.... les notait en se remémorant les paroles du pasteur. Il voyait avec la plus vive satisfaction les Canadiens se battre, il admirait surtout leur volonté âpre, leur décision de tout risquer pour atteindre le but.

Les blessés défilaient nombreux vers le poste de secours; en avançant dans la tranchée, Jl.... piétinait des cadavres. Un blessé vint choir à ses côtés, le long de la tranchée, et instinctivement s'accrocha à son bras. La douleur le clouait sur place, sa fin était proche. Le délire s'empara de lui, il appela Jl... lui donnant le doux nom de mère.... Dans un murmure, il réclamait anxieusement des caresses, des baisers, comme aux premiers jours de son enfance, il le suppliait de prendre en ses mains sa tête brûlante car il souffrait horriblement. Jl... essaya de le soutenir. Le pauvre tommy le chercha des yeux, mais l'œil n'avait déjà plus de regard.... Changeant tout à coup d'idée, il lui parla de sa femme, de ses enfants, il fit effort pour trouver sur lui leurs portraits. « Vous leur direz, murmura-t-il faiblement, dans un souffle, que je suis content d'avoir tué des Boches! » puis ses lèvres pâlies récitèrent une prière. Jl.... était en proie à une émotion poignante et maintes fois cependant il avait vu la mort. Il saisit les deux mains de l'héroïque soldat qui venait de s'endormir pour toujours.

Jl.... se retira; brusquement un obus éclatait auprès de lui le couvrant des lambeaux de chair de l'infortuné tommy. Il ferma les yeux afin de fuir l'atroce vision.

LIEUTENANT J. AULNEAU.

Digitized by Google

UN HÉROS ET UN SAINT

L'ABBÉ ANDRÉ MARTIN DECAEN

Maréchal des Logis éclaireur au 258e Régiment d'Artillerie

DÉCORÉ DE LA CROIX DE GUERRE

André Martin Decaen naquit à Ermenonville (Oise), le 9 Juin 1888. Fils de l'ancien député de l'Oise, il descendait par sa mère des généraux Decaen, dont l'un, comte de l'Empire, puis pair de France sous Louis XVIII, a son nom écrit, parmi nos gloires nationales sur l'Arc de Triomphe et la Colonne Vendôme et dont l'autre tomba héroïquement au combat de Borny, en 70, à la tête du 3e corps.

Bien que né en pleine Ile-de-France, André Martin Decaen appartient néanmoins un peu à la Vendée, tant par son frère, le colonel Martin Decaen, devenu notre compatriote par son mariage avec Mademoiselle de l'Espinay, que par l'attachement qu'il avait voué à notre pays, où, chaque année, il aimait à faire de longs séjours. Il était même en Vendée, en 1914, lorsque éclata la guerre mondiale : il partit avec l'enthousiasme de toute

Digitized by Google

cette jeunesse française qui devait écrire, au prix hélas! de tant de sang, une si belle page de gloire à notre histoire nationale. Mais, à l'heure des adieux, il eut comme un pressentiment de sa fin prochaine. « Je crois, dit-il, que je ne reviendrai pas de la guerre, mais j'ai consacré ma vie à Dieu et je Lui en fais de grand cœur le sacrifice pour la France. » Dieu, hélas! devait le prendre au mot....

C'est qu'André Martin Decaen ne devait pas seulement être un héros, c'était un saint : Après de brillantes études chez les Maristes de Senlis et au Collège Stanislas, à Paris, il obtint, en peu d'années, sa licence en droit et le diplôme des hautes études d'histoire. Déjà, il s'était fait un nom dans le monde des lettres et avait vu ses œuvres couronnées par l'Académie française, un avenir brillant s'ouvrait devant lui; mais la gloire de ce monde était peu de chose pour cette âme éprise d'idéal. Depuis longtemps, il rêvait de se consacrer à Dieu et ce fut au retour d'un voyage en Egypte et en Palestine qu'il entra un an avant la guerre, au Séminaire d'Issy-les-Moulineaux. Ce fut comme brigadier au 1er Cuirassiers qu'André Martin Decaen commença la campagne et, chose bizarre, ce fut dans son pays natal qu'il eut le baptême du feu, dans cette forêt d'Ermenonville qu'il avait si souvent parcourue à cheval, soit en suivant les chasses à courre, soit en faisant de longues promenades durant lesquelles il laissait vagabonder son imagination de poète :

Lorsque, le soir, tout est plein d'ombre,
La forêt est un lieu bien sombre
Et qui fait peur;
Lorsqu'à cheval je m'y élance
Il me faudrait la longue lance,
D'un grand vainqueur.

Pour pourfendre les génies fauves
Les sorcières, les lutins chauves
Les démons noirs
Qui viennent pour leur ronde immense
Et le grand sabbat qui commence
Quand vient le soir.

. . . . . .

Digitized by Google

J'entrevois parmi la fougère
Un grand guerrier à mine altière
Sonnant du cor,
Casqué d'airain, sonnant victoire
Sonnant éperdûment la gloire
Des vaillants morts.

Mon cheval hennit et s'arrête,
Puis, effrayé, secouant la tête
Prend le galop.
L'allée est un bosquet de hêtres
Dont la fin vient de m'apparaître
Comme un hublot

Où luit le jour auquel j'aspire
La douce lueur que l'on aspire
Bien à longs flots.

. . . . . .

Le vent est doux, c'est une brise,
Et ce n'est pas le vent qui brise
Mais le bon vent
Qui doucement caresse l'âme
Et l'élève, comme une flamme
Au firmament.

(*A Martin Decaen — Anémones blanches*).

Mais il ne s'agissait plus d'entrer en lutte contre farfadets et lutins, un ennemi réel et combien redoutable était là, menaçant et terrible. Il fallait sauver la France et arracher à l'envahisseur ce petit coin de terre qui, pour André Martin Decaen, était deux fois la patrie, on devine avec quel enthousiasme il entra dans la mêlée. Ce furent les jours glorieux de la Marne et peu après commença la guerre de tranchées. La cavalerie, au début, malgré son désir d'agir, se vit contrainte à un repos relatif. André Martin Decaen ne put s'y résoudre : Il demanda et obtint de rejoindre son frère aîné, alors chef d'escadron au 58e Régiment d'Artillerie. Après un court séjour au dépôt, pour y faire ses études d'artilleur, il rejoignit le 58e alors engagé dans les durs combats de Soupirs. Il s'y distingua bientôt et y gagna ses

Digitized by Google

galons de maréchal des logis. Mais il lui fallait se dépenser sans mesure, aussi sollicitât-il le poste toujours dangereux d'éclaireur. Puis ce furent les jours terribles de Verdun pendant lesquels le 58e eut la tâche glorieuse de soutenir la défense du fort de Vaux. André Martin Decaen, toujours sur la brèche, obtint la Croix de guerre et la belle citation suivante :

« André Martin Decaen : A organisé dans les conditions les plus difficiles un poste de guet de groupement au fort de Tavannes. A rétabli le poste au même endroit après qu'un obus de 420 eut écrasé toutes les constructions environnantes ainsi que l'escalier qui desservait l'abri non protégé. Sous-officier éclaireur fait le service des tranchées depuis 18 mois sans discontinuer. »

De là, il suivit son régiment en Argonne et sur la Somme se gagnant l'affection de tous et forçant l'admiration des libres-penseurs eux-mêmes : « Si j'étais un saint, écrivait-il, je saurais grouper, exhorter, vivifier les âmes qui m'entourent, mais je n'arrive encore qu'à exercer l'action indirecte du bon exemple. » Sa modestie l'empêchait de voir à quel point il était efficace cet apostolat de l'exemple qui est, peut-être, le meilleur de tous.

« Je prie Dieu qu'Il nous soutienne dans les épreuves de cette guerre, écrivait-il encore, il faut nous abandonner à Lui et penser ce que nous avons tant de peine à comprendre, que rien de nous n'est fait pour ici-bas et que tout ici-bas est une préparation de l'Au-delà. »

En Avril 1917, le 58e, devenu le 258e, recevait la mission de soutenir l'attaque des troupes noires à Craonne et luttait ensuite, pendant deux mois, pour la conquête de cette importante position qu'était le Chemin des Dames. Ce fut à ce moment-là qu'André Martin Decaen perdit sa mère, Madame Martin Decaen, présidente de la Croix Rouge de Senlis, décorée de la Croix de guerre, tombée aussi pour la France, victime de son dévouement à nos chers blessés. Sa douleur fut immense. La mort devait hélas ! réunir peu de jours après ce fils et cette mère qui s'étaient tant aimés et le 12 Juin 1917, André Martin Decaen

Digitized by Google

était mortellement frappé par une bombe, provenant d'un avion ennemi, au moment où il faisait des signaux à notre avion de réglage. Ce fut son frère, le colonel Martin Decaen, qui eut la douleur de le relever mourant et de recevoir son dernier soupir. Dans le régiment ce fut un deuil général et tous le pleurèrent. Il était sur le point d'être nommé officier et le général, commandant le 18e C. d'A. tint à épingler sur son cercueil la citation suivante :

« Sous-officier plein d'allant et d'entrain, toujours prêt à exécuter les missions les plus périlleuses, a donné les plus belles preuves de courage, en assurant sur l'Aisne et en Argonne, la liaison et l'observation en première ligne. Le 12 Juin 1917, employé aux signaux de réglage, a été mortellement atteint à son poste par une bombe provenant d'un avion ennemi. »

De toutes parts les lettres affluèrent, disant les regrets de ses nombreux amis. Un ancien lieutenant du régiment, écrivait à son frère, le colonel, alors chef d'escadron : « Votre nom, mon commandant, évoquera toujours au 258e, le souvenir d'un grand chef, joint désormais au souvenir d'un saint. » « Mon commandant, écrivait un autre, j'apprends le douloureux malheur qui vous a encore frappé sur l'Aisne. Je n'oublierai jamais le brigadier Martin Decaen voulant devenir artilleur pour servir et peut-être tomber auprès de vous (car il avait le pressentiment de ce qui devait arriver). C'est de toute son âme, on le voit que, depuis longtemps déjà, André Martin Decaen avait fait son sacrifice.

Il repose sur les bords de l'Aisne, dans le cimetière de Meurival, en attendant que l'on puisse le transporter à Ermenonville, où un service solennel a eu lieu, du reste, peu de jours après sa mort, au milieu d'une affluence considérable. Je ne puis mieux terminer ce récit qu'en citant quelques extraits du discours, prononcé à cette occasion par le Doyen de Nanteuil-le-Haudoin :

MES FRÈRES,

« Grand Dieu! comme nous ne sommes rien, s'écriait Bossuet, dans une de ses oraisons funèbres! Il y a trois semaines, nous nous trou-

Digitized by Google

vions réunis dans cette même église, pour rendre les derniers devoirs à une mère couchée dans son cercueil. Près de ce cercueil, abîmé par la douleur, les yeux remplis de larmes, se tenait un jeune homme, un fils qui inspirait la pitié, mais en même temps, supportait son malheur avec une sainte résignation.

» Et jeudi dernier je recevais une lettre, sans doute, l'une des dernières qu'il ait écrites dans laquelle il me priait de lui envoyer la copie des quelques paroles que j'avais prononcées aux funérailles de Madame Martin Decaen, sa mère. Et j'allais satisfaire ses désirs, lorsque j'appris la nouvelle fatale de sa mort tragique. Quelle douleur, quel deuil pour sa famille et quelle perte pour l'Eglise! Mais il sera plus près de Dieu et pourra nous obtenir une plus puissante protection.

» Je vous disais, il y a trois semaines, les grandes douleurs sont muettes et j'ai dû parler pour la consolation de la famille et l'édification de l'assistance. Aujourd'hui, et plus encore, les mêmes raisons subsistent, et le mort si regretté qui repose là-bas dans le cimetière des braves, le mort absent va parler pour moi « *defunctus ad huc loquitur....* »

» Dieu est admirable dans ses saints, dit l'Ecriture et, de même que l'homme des champs cultive avec amour la terre dont il attend les fruits, de même Dieu prépare les âmes pour leurs destinées futures et c'est ainsi que se forment les plantations célestes dont se couvre à toute heure et en tout lieu le sol inépuisable de l'Eglise catholique. L'abbé André Martin Decaen fut une de ces âmes.

» Le premier devoir de sa mère avait été d'apprendre à ses enfants à prier Dieu, et la conséquence fut une éducation religieuse comme les mères chrétiennes savent la donner.

. . . . . .

» Je ne suis pas prophète, mais ce que je sais, c'est qu'André Martin Decaen est entré au ciel dans le temps où le Pontife devait prononcer sur sa tête ces paroles, en lui imposant les mains : « *Tu es sacerdos in œternum.* » Vous voilà prêtre pour l'éternité.

. . . . . .

» Dieu en a disposé autrement : ses noces sacerdotales ont été célébrées au Ciel, au festin de l'Agneau divin « *Sequintus agnum quocumque ierit.* »

. . . . . .

» Arrêtons-nous un instant, mes frères, devant ce beau caractère! Est-ce que nous ne courrions pas risque, en ces temps derniers de

Digitized by Google

périr faute de principes et de convictions? En présence du mal qui s'affirme avec une audace incroyable, il faut proclamer hautement la force du bien et la faire resplendir dans des physionomies capables d'exercer sur les âmes, les divines séductions de l'exemple. Et quelle plus grande force que celle des austérités du devoir et des splendeurs du sacrifice pour entraîner les âmes dans l'héroïsme du dévouement et de la charité par amour du Christ qui nous dit dans l'Evangile « *Exemplum dedibobis ut quemadmodum ego faciita et vos faciates.* »

» Toutes ces choses éclatent dans la vie des saints et semblent illuminer d'une clarté nouvelle, l'histoire de l'Eglise. Oh! quelles belles pages aussi, pour le clergé de France, dans la guerre actuelle! Nos séminaristes, nos prêtres, nos infirmiers, nos brancardiers, nos aumôniers sont admirables! Tel fut André Martin Decaen! Il était devenu un saint.

» Un saint c'est un vrai disciple de Jésus-Christ et il l'était. Les saints sont des chrétiens d'élite et nous ne sommes que des chrétiens vulgaires. Son devoir il l'a fait jusqu'au bout et plus que son devoir....

» Son frère, le commandant Ferdinand Martin Decaen a reçu son dernier soupir : il est mort dans ses bras. Il a offert sa vie pour les siens, pour la France et pour l'Eglise.

. . . . . .

» Voulez-vous des témoignages, mes frères? Ecoutez. Ceci est de l'histoire. Tout le régiment le vénérait comme un saint, même les Juifs, les Protestants, tous sans exception. Voilà les hommes de devoir, voilà les héros, voilà les saints!

. . . . . .

» Saluez, mes frères, cette victime volontaire du devoir. Le soldat qui meurt les armes à la main est un brave. La religieuse qui soigne les pestiférés, au péril de sa vie, est une sainte, le séminariste-soldat, qui meurt dans les tranchées, face à l'ennemi est un héros, c'est un martyr. Comme l'a très bien dit le cardinal Mercier, il meurt pour sa foi.

» « Dieu ne meurt pas, » disait Garcia Moreno, laissez-moi vous dire en terminant, mes frères, les saints non plus ne meurent pas. Leur mémoire sera éternelle.

» Oui, ô jeune homme, trop tôt fauché par la mort vous vivrez! Vous vivrez dans le souvenir de votre famille dont je comprends le deuil et le chagrin!

» Vous vivrez dans le souvenir de vos maîtres de Saint-Vincent, de Stanislas et d'Issy qui avaient su apprécier vos talents et vos vertus;

Digitized by Google

vous vivrez dans le souvenir de vos condisciples qui étaient tous vos amis et vous aimaient comme un frère.

. . . . . .

» Soyez sûr que cette paroisse conservera de vous et de vos exemples un souvenir inoubliable.

» Je sais combien vous aimiez Ermenonville et combien Ermenonville vous aimait! Ce n'était pas seulement les beautés de la nature qui vous y attiraient, vous, mon cher grand admirateur du beau, c'était surtout l'amour de votre père, les caresses de votre mère, les joies de la famille. C'était les beautés de votre Eglise si richement ornée, les magnificences de la religion et les consolations du Dieu de l'Eucharistie qui est la Résurrection et la Vie.

Car ici, le combat, là-haut la victoire,
Ici, le travail, là-haut la récompense,
Ici-bas, la peine, là-haut le bonheur,
Ici-bas, la mort, là-haut, l'immortalité bienheureuse.

« Ainsi soit-il. »

Digitized by Google

Le Serment de LIBERTÉ ET D'ÉGALITÉ en Vendée

I

Le Serment à la Constitution civile du Clergé.

Le 12 Juillet 1790, l'Assemblée nationale, s'arrogeant le droit de réorganiser l'Eglise, votait le décret, dit de la *Constitution civile du Clergé*. Ce décret portait les plus graves atteintes à l'Eglise et au Saint-Siège. De sa seule autorité, la Constituante supprimait ou modifiait les évêchés existant alors en France, introduisait un mode d'élection aux évêchés et aux cures, d'un caractère purement civil, organisait le schisme par la suppression de toute véritable institution canonique et contraignait les élus à la prestation du serment suivant, en présence des officiers municipaux et du peuple :

« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui me sont confiés, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi (1) ».

Ce serment de maintenir, de tout son pouvoir, une constitution schismatique, ne pouvait être lui-même que schismatique.

Imposé d'abord aux seuls évêques et prêtres qui seraient élus, en vertu du susdit décret, il devint, le 27 Novembre 1790, obligatoire pour tous les évêques et prêtres conservés en fonctions. Par ce nouveau décret, la loi du schisme devenait générale. Louis XVI hésita longtemps à donner sa sanction à

(1) Duvergier, *Lois, Décrets*, etc., I, 287.

Digitized by Google

cet acte ; mais sollicité, pressé, menacé par les partis avancés de l'Assemblée, il finit par céder et signa le 26 Décembre.

C'est alors qu'eut lieu, dans toute la France, l'imposition *légale* du nouveau serment.

Cette prestation *obligatoire* rappelait la devise ou plutôt la manière de Mahomet.

« Crois ou meurs ! » disait celui-ci.

Sois schismatique ou meurs ! clamait la Révolution.

Entre les deux, nous ne voyons guère de différence.

En Vendée, ce fut principalement dans la seconde moitié de Janvier 1791, durant le mois de Février suivant et une partie de Mars, que les municipalités coururent sus aux prêtres pour les contraindre à prononcer la formule sermentaire.

On sait comment, sans pouvoir l'entamer, elles se heurtèrent presque partout contre la foi des prêtres et des fidèles.

Cette formule garda son autorité et sa force légale jusqu'au 10 Août 1792. A cette date, mécontente du roi, qui ne se prêtait pas à ses desseins et avait notamment refusé sa sanction à un serment, dit *serment civique*, décrété les 3-14 Septembre 1791 et rendu obligatoire, le 29 Novembre suivant, à tous les ecclésiastiques non encore assermentés, l'Assemblée profita d'un soulèvement populaire pour prononcer la déchéance du monarque et l'abolition de la royauté. (1)

Comprenant alors qu'il n'était plus possible de prêter les deux serments précédents (27 Nov. 1790 et 29 Nov. 1791), lesquels mentionnaient expressément « *la fidélité au roi* », elle vota, séance tenante, une nouvelle formule que tous les membres de l'Assemblée prononcèrent aussitôt.

Cette nouvelle formule est celle dite de *Liberté et d'Egalité*.

(1) Voici la formule du serment civique :

« Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution du royaume décrétée par l'Assemblée constituante, aux années 1789, 1790, 1791. » (Duvergier, *Lois, Décrets*, etc., III, 277 ; IV, 24.)

Ce serment n'était que la doublure du précédent. Bien que non sanctionné par le roi, il fut appliqué en Vendée, comme on le verra ci-après.

Digitized by Google

II

Le serment de Liberté et d'Egalité.

Le roi étant tombé le 10 Août, la logique réclamait la suppression des serments usités jusqu'alors. C'eût été un nonsens que de maintenir la fidélité à la royauté qui n'existait plus. Et comme chaque citoyen était appelé, en certaines circonstances, à manifester son civisme et que cette manifestation se faisait d'ordinaire par le moyen du serment, une nonvelle formule fut proposée à la hâte, dès le 10 Août, et acceptée par l'Assemblée. Elle était ainsi conçue :

« Au nom de la Nation, je jure de maintenir de tout mon pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à mon poste. »

Ce texte, qui paraît avoir été rédigé pour les membres de l'Assemblée, fut imposé, le 14 Août à tous ceux qui recevaient un traitement ou une pension de l'Etat, mais modifié ainsi qu'il suit :

« Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant. »

Le lendemain 15, le même serment devenait obligatoire pour tous les fonctionnaires publics et devait, dans la huitaine, être prêtée sous la forme suivante :

« Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir de tout mon pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à mon poste. »

Le 18 Août, c'était le tour des religieux qui, avant de toucher le premier terme de leur traitement, devaient apporter le certificat de leur prestation de serment devant leur municipalité. Ce serment, nouveau caméléon, devait être prêté avec la formule qui suit :

« Je jure d'être fidèle à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. »

Le nouveau serment n'était pas encore arrivé à la fin de toutes ses évolutions. Le 3 Septembre, sur le rapport de Gensonné, député de la Gironde, c'est à tous les citoyens qu'il était imposé, mais entièrement métamorphosé :

« Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité, la

Digitized by Google

sûreté des personnes et des propriétés et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi. »

A ce dernier texte, on substitua plus tard celui décrété le 14 Août (1), avec une légère modification :

« Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant. »

Nous avons là le texte définitif du serment de *Liberté et d'Egalité*. Pour arriver à cette dernière formule, que l'on peut regarder comme la formule *ne varietur*, les Constituants avaient dû suer sang et eau.

Tantæ molis erat *Francorum* condere gentem!

Les religieuses ne furent astreintes à ce serment que par les décrets des 3 Octobre et 29 Décembre 1793 (2).

On a beaucoup discuté et l'on discute encore sur la valeur théologique et, par suite, sur la portée religieuse de ce serment. Etait-il licite ou illicite?

Une grande partie du clergé de Paris, avec M. Emery et Mgr de la Luzerne, en tête, le regardèrent comme un acte purement civil et le prêtèrent de bonne foi; mais, dans l'ensemble de la France, en Vendée notamment, on le jugea tout autre et on le refusa comme entaché du même esprit que les deux serments précédents.

L'évêque de Luçon, Mgr de Mercy, réfugié alors à Soleure, en Suisse, partageait ce dernier sentiment et ne craignit pas d'entrer en lutte contre l'évêque de Langres, Mgr de la Luzerne qui, à Constance, où il était exilé, avait publié un *Mémoire* en faveur du serment de Liberté et d'Egalité. Plusieurs évêques répondirent à ce prélat pour le réfuter, parmi lesquels nous citerons l'évêque de Sisteron, réfugié à Fribourg. Mais le plus remarquable des Mémoires, qui parurent alors contre l'écrit de l'évêque de Langres, fut peut-être celui de l'évêque de Luçon,

(1) Cf. Misermont, *Le serment de Liberté et d'Egalité*, p. 5.

(2) Sur les différents textes du serment de Liberté et d'Egalité, voir Duvergier, *Lois, Décrets*, etc. IV, 345, 359, 364, 387, 470, et VI, 253, 445.

Digitized by Google

lequel fut publié vers la fin de Décembre 1792, ou, au plus tard, dans les premiers jours de 1793 (1). Il avait pour titre : *Réflexions de Monseigneur l'évêque de Luçon sur la Dissertation de Monseigneur l'évêque de Langres, relative au serment de Liberté et d'Egalité.* Ce beau travail, appuyé d'arguments et de raisons solides, reçut aussitôt l'approbation de trois autres évêques français, retirés aussi à Soleure : Messeigneurs de la Ferronnays, évêque de Lisieux, d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen et de Franchet de Rans, auxiliaire de Besançon.

D'ailleurs, dès le 24 Novembre 1792, Mgr de Mercy, écrivait :

« Je ne crois pas qu'on puisse l'excuser (le serment). Il renferme, à mon avis, plus de venin que tous ceux que nous avons refusé de prêter et les conséquences en sont encore plus funestes (2).

Dans une première étude, nous avions cru nous-même à la licéité de cette nouvelle formule sermentaire ; mais un examen approfondi nous a fait revenir de ce sentiment ; et aujourd'hui, appuyé sur des raisons qui nous paraissent invincibles, nous avons la conviction qu'elle contenait toute l'impiété de ses aînées.

L'étude de cette question, au point de vue théologique, basée tout à la fois sur la teneur du texte légal et les diverses réponses données par Pie VI, a été faite par des hommes compétents, qui ont su mettre toutes choses au point. M. Misermont, prêtre de la Mission, dans son remarquable ouvrage : *Le serment de Liberté et d'Egalité*, M. l'abbé Uzureau, directeur de l'*Anjou historique* dans sa si intéressante brochure, intitulée : *Le serment de Liberté et d'Egalité en Maine-et-Loire*, et le chanoine Batard, de Laval, dans sa savante étude sur le même serment, *dans la Mayenne*, ont magistralement traité cette question.

(1) Dans une lettre du 16 Janvier 1793, Mgr de Mercy mentionne déjà les résultats obtenus : « *J'ai répondu au Mémoire de Constance, dit-il, et mon ouvrage a eu un grand succès.* » Sicard, l'*Ancien Clergé*, III, 279. Une copie du Mémoire de l'évêque de Luçon se trouve aux archives de l'archevêché de Lyon ; une autre aux mains de M. le chanoine Bresson à Langres.

(2) Sicard, *op. cit.* III, 278.

Digitized by Google

Aussi, dans cet humble travail, n'avons-nous point l'intention de redire ce qui a été si bien dit. Notre but, plus modeste, consistera exclusivement à aborder le point de vue historique, en montrant, avec pièces à l'appui, comment a été appliqué, en Vendée, le décret des 10-14 Août 1792.

III

Le serment de Liberté et d'Egalité à Fontenay-le-Comte

La nouvelle des grands événements, accomplis à Paris le 10 Août 1792, ne parvint que huit à neuf jours après au chef-lieu du département de la Vendée. Du moins, mention n'en fut faite, au registre des séances de la municipalité, qu'à la date du 20 Août. On lit, en effet, à cette date :

« Séance permanente du Conseil général, présidée par M. Pierre François Jousserand, où assistaient MM. Pigeau, Ballard, Durand, Chisson, Fillon, Girard, Phelipeau, Papain, Perreau, Belliard, Garos.

Un membre a donné lecture d'un projet d'adresse à l'Assemblée nationale portant adhézion à ses décrets des dix, onze et douze de ce mois, et l'Assemblée, après en avoir adopté la rédaction, a arrêté qu'elle lui serait envoyée de suite et transcrite sur ses registres, ainsi qu'il suit :

« LÉGISLATEURS,

« Vous nous l'aviez dit et vous avez enfin senti la nécessité d'appliquer ce principe : « Aux grands maux, les grands remèdes. »

« ... Des malveillants, sous prétexte de fidélité à la Constitution, vont, n'en doutez pas, s'agiter pour détruire votre ouvrage ; mais que vous importe législateurs ; vous avez voulu *la Liberté et l'Egalité*. Les bons français se rallient à leurs représentants, et le conseil général permanent, dont le patriotisme égale votre courage (!) jurent (*sic*) de *mourir à son poste, en défendant* des droits aussi sacrés (1). »

Suivent les signatures. Les mots, que nous avons soulignés, disent clairement que la municipalité connaissait, à cette date, les termes du nouveau serment, voté par l'Assemblée nationale.

(1) Arch. municip. de Fontenay, XI[e] Reg. des délibér. de la municipalité, fol. 32.

Digitized by Google

Toutefois, aucune notification *officielle* de le prêter ne lui en avait encore été faite.

Or, quelques jours avant la date susdite du 20 Août, elle avait envoyé à quelques citoyens, chargés d'instruire l'enfance, des invitations à comparaître en la maison commune pour y prêter le serment requis des instituteurs publics. Les dates de ces invitations avaient été indiquées sur chaque mandat ; et, quand, fidèles à l'ordre reçu, ceux-ci se présentèrent pour remplir le devoir civique qu'on leur demandait, la municipalité, à laquelle n'était encore parvenu aucun avis *officiel*, relatif au nouveau serment, leur fit prononcer, sans scrupule, ainsi qu'elle le faisait précédemment, la formule du 29 Novembre 1791. Le procédé était quelque peu bizarre et illogique ; car, en attendant les ordres officiels, on aurait pu renvoyer les invités à une date ultérieure. Mais, soit pour ne pas avoir l'air de manquer de parole, soit pour ne pas paraître céder à une hésitation qui eût pu diminuer le prestige de leur autorité, les fortes têtes de la municipalité crurent devoir passer outre, et, étant données les circonstances, s'en tenir à la formule précédente.

Nous citons :

« Du 17 Août 1792, l'an 4 de la Liberté.

« Séance permanente du Conseil général.

« A comparu le sieur Ferdinand Sureau, maître d'écriture en cette ville, lequel a déclaré, en conséquence des arrêtés du département des 5 Décembre 1791, 1er Février dernier et de *l'invitation qui lui en a été faite, le jour d'hier*, être prest d'exécuter lesdits arrêtés ; et, à l'instant, il a, la main levée, juré d'être fidelle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout son pouvoir la constitution du royaume, décrétée par l'Assemblée nationale constituante, aux années 1789, 90 et 91 et a signé.... Sureau (1). »

A la même séance comparaissent et prononcent la même formule Antoine Bounin et Jean Chassay, « instituteurs de la jeunesse. »

(1) Arch. municip. de Fontenay, XI[e] Reg. des délibér. de la municipalité, fol. 29.

Digitized by Google

En même temps, s'est présenté aussi le sieur Noël Nicolas Clion, maître d'écriture.

« Interpellé de prêter le serment prescrit par lesdits arrêtés, a déclaré s'y refuser, et, de suite, le conseil général de la commune luy a fait défense de continuer à enseigner la jeunesse chez luy ou hors de sa maison ; et a signé : Clion. »

A la même séance, refus de serment par Marie Anne Biré, femme de Jean-Baptiste Truteau. On lui fait, comme ci-dessus, défense d'enseigner soit chez elle, soit hors de sa maison. « Et a déclaré ne savoir signer (1). »

Le 18 Août, d'autres serments semblables sont prêtés.

Le 21 Août, le lendemain du jour où avait été signée l'adresse à l'Assemblée nationale, dans laquelle, ainsi que nous l'avons fait remarquer, se trouvait une allusion à la nouvelle formule décrétée les 10-14 Août, la municipalité continua à recevoir la même prestation de serment que les jours précédents.

Nous lisons au Registre de ses délibérations :

« Du 21 Août 1792, l'an 4 de la Liberté.

« Séance permanente du Conseil général de la commune, présidée par M. Biaille-Germon, maire, où assistaient MM. Chessé, Fillon, Chisson, Girard, officiers municipaux, Belliard, Moreau, Garos.

« M. le procureur de la commune présent,

« A comparu Rose Royer, maîtresse d'école en cette ville, laquelle a déclaré, en conséquence des arrêtés du département des 5 Décembre 1791, 1er Février dernier et de *l'invitation qui lui a été faite*, être preste d'exécuter lesdits arrêtés et, à l'instant, elle a, la main levée, juré d'être fidelle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution du royaume, décrétée par l'Assemblée nationale constituante, aux années 1789, 1790 et 1791 et a signé : Roier (2). »

Le 23 Août, Anne Denfer, maîtresse d'école, prête le même serment. L'acte est rédigé dans les mêmes termes (3).

(1) Arch. municip. de Fontenay, Reg. des délib. de la municipalité, XIe, fol. 29.

(2) *Ibid.*, XI, fol. 32-33.

(3) *Ibid.*, XI, fol. 34.

Digitized by Google

Nous le répétons, aux dates qui précèdent, aucune notification *officielle* du serment de *Liberté et d'Egalité* n'avait encore été faite au département de la Vendée. C'est pourquoi la municipalité s'en tenait à la formule des 3-14 Septembre 1791, toujours légalement existante à ses yeux, jusqu'à avis officiel d'un autre texte (1).

Mais la notification du nouveau serment parvint enfin au chef-lieu de la Vendée. Ce fut le 15 Septembre. A cette date nous lisons ce qui suit au Registre des séances municipales :

« Du 15 Septembre 1792.

« Séance du conseil général permanent....

« M. le maire *a mis sur le bureau un paquet, lequel ouvert, s'est trouvé contenir les imprimés qui suivent :*

« .... 7° La loi du 14 du même mois (d'Août), relative au serment à prêter par tout français recevant traitement ou pension de l'Etat.

« .... 8° La loi du même jour 15 Août (*sic*), relative au serment des employés.

« ... 12° La loi du même jour, relative au serment des fonctionnaires publics....

« L'assemblée, ouï le procureur de la commune, en exécution des loix des 14 et 15 de ce mois, a arrêté que, mardi prochain, 18 de ce mois, 3 heures du soir, ses membres prêteront publiquement, dans la salle de ses séances, le serment d'être fidelle à la Nation et de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à leur poste.

« Arrêté que l'Assemblée recevra ensuite et les jours suivants, à la même heure, le serment que désireront prêter les fonctionnaires publics, tous les français recevant traitement ou pension de l'Etat et généralement tous ceux qui, par les mêmes loix, sont assujettis à le prêter à la municipalité... (2).

(1) A Rouen, le 16 Août, et à Sedan, le 18, le serment civique fut pareillement prêté ; mais la nouvelle de cette prestation, qui renfermait une promesse de fidélité au roi, alors déchu, parvint à l'Assemblée, laquelle en exprima son mécontentement et vota des mesures énergiques pour en empêcher le retour. — Les serments civiques de Fontenay ne paraissent pas avoir été dénoncés ; on ne voit, par suite, aucun blâme adressé à la municipalité du lieu. On se demande s'il y eut, en France, à cette même époque, d'autres prestations de serment de ce genre.

(2) Arch. municip. de Fontenay, XI[e] Reg. des délibérations, fol 48.

Digitized by Google

Ainsi qu'elle l'avait décidé, le mardi suivant, 18 Septembre, fut, pour la municipalité, le jour de la prestation solennelle du nouveau serment. A la même séance et à celles des jours suivants, défilèrent, pour accomplir le même acte, les divers fonctionnaires la ville. Avec ceux-ci accourut le clergé constitutionnel qui, précédemment, n'avait pas reculé devant la formule schismatique imposée par le décret de la *Constitution civile du clergé*. Jurèrent alors Perreau, curé de Notre-Dame, Hervé, curé de Saint-Jean, Daudeteau, curé de Saint-Nicolas, Bruel, aumônier de l'Hôpital général, Giraudeau, principal du collège, Bonnard, professeur de rhétorique, Pranger, de seconde, Godillon, de troisième, Magné, professeur au collège, Gaudin, premier vicaire épiscopal de Rodrigue et quelques autres ecclésiastiques déjà assermentés. Après le serment du 27 Novembre 1790, celui de Liberté et d'Egalité ne pouvait être, pour eux, l'objet d'un scrupule; ils le prêtèrent d'un cœur léger.

Quant aux prêtres, qui avaient refusé les serments antérieurs, ils persévérèrent tous en leur noble et généreuse attitude; ils repoussèrent du pied la nouvelle formule avec la même énergie, la même horreur que les précédentes. A peine avons-nous trouvé, dans tout le diocèse, quelques exceptions à cette admirable unanimité.

Et pourtant, ils étaient alors nombreux, à Fontenay, les ecclésiastiques vendéens que leur fidélité à l'Eglise, à la foi catholique avait fait interner en cette ville. Par la prestation du serment de *Liberté et d'Egalité* ils avaient un moyen facile de sortir de la pénible situation où ils se trouvaient depuis de longs mois. La proposition leur en fut faite le 3 Septembre 1792 par l'arrêté suivant de la municipalité :

« Du 3 Septembre 1792.

« Séance permanente du Conseil général....

« .... 2° Qu'il sera ouvert un registre pour recevoir les déclarations des ecclésiastiques, *qui n'ont pas prêté leur serment ou qui, après l'avoir prêté, l'ont rétracté et persisté dans leur rétractation*, du

Digitized by Google

païs étranger dans lequel ils entendent se retirer, en conformité de l'article 2 de la loi du 26 Août 1792 (1). »

Ainsi placés entre l'obligation d'obéir à la loi du serment et la menace de déportation, ces vertueux prêtres n'eurent aucune hésitation. Tous se déclarèrent prêts à prendre le chemin de l'exil. Ecoutons Chassin, un adversaire, nous faire, après Fillon, l'aveu de cette sublime déclaration :

« La loi fut officiellement transmise aux administrateurs de la Vendée dans les premiers jours du mois de Septembre. Le conseil général de la commune de Fontenay reçut aussitôt les déclarations des prêtres insermentés qui se trouvaient au chef-lieu. *Soixante-quatorze persistèrent dans leur refus de serment et dirent qu'ils voulaient se retirer en Espagne* (2). Le Directoire du département, réduit en ce moment à un très petit nombre de membres présents, leva l'internement de ces prêtres et leur permit d'aller chez eux faire leurs préparatifs de départ (3). »

Ce chiffre de 74 comprenait sans doute la totalité des ministres de Jésus-Christ, réunis alors à Fontenay, que la loi du 26 Août condamnait à la déportation. Le fait est qu'aux registres de la municipalité, où sont consignés tous les actes sermentaires de cette époque, on ne trouve *aucune prestation de serment* des ecclésiastiques internés dans la ville.

Evidemment, aux yeux de tous ces bons prêtres, le serment de *Liberté et d'Egalité* présentait le même caractère d'impiété et de schisme que les précédents. Les législateurs avaient eu beau l'envelopper de termes généraux, en apparence inoffensifs, leur conscience sacerdotale s'en effraya. Pour eux, ce bloc enfariné ne disait rien qui vaille.

Chose bizarre! A raison évidemment de l'exécution urgente de la loi de déportation votée le 26 Août, le serment de Liberté et d'Egalité fut déféré aux ecclésiastiques, visés par cette loi,

(1) Arch. municip. de Fontenay, XI[e] Reg. des délibér., fol. 43, v.

(2) Benjamin Fillon, *Recherches sur Fontenay*, I, 368. — Cf. A. Bitton, *Journal d'un Fontenaisien, pendant la Révol.* dans *Rev. du Bas-Poitou* (1892), p. 107.

(3) Chassin, *Prépar. de la Guerre de Vendée*, III, 76.

Digitized by Google

avant d'avoir été solennellement et officiellement prêté par les administrations départementales. On ne saurait, en effet, avoir le moindre doute sur la nature de l'acte demandé en cette circonstance. Nous verrons ci-après que le serment proposé, aux Sables, à la même date, et dans les mêmes conditions, aux bons prêtres qui partaient pour l'Espagne, était bien *réellement* celui de Liberté et d'Egalité. La preuve en sera donnée ultérieurement. Au défaut de cette preuve, la parité de temps, de circonstances et de personnes nous aurait, du reste, amenés logiquement à la même conclusion.

Notons, d'ailleurs, qu'à partir, au plus tard, du 15 Septembre, jour où la prestation obligatoire du serment de Liberté et d'Egalité fut *officiellement* notifiée aux administrations du chef-lieu de la Vendée, ce serment remplaça ceux qui l'avaient précédé ; il devint le *seul* texte reconnu par la municipalité, le *seul* que prononcèrent devant elle les fonctionnaires et les pensionnaires de l'Etat. A partir de cette date, il n'est plus fait *aucune mention*, sur les registres municipaux, des autres formules sermentaires.

Un autre fait nous semble aussi pouvoir être affirmé : c'est le peu d'enthousiasme montré par la municipalité dans l'exécution des mesures ordonnées par la Constituante, à la suite des événements du 10 Août. Le serment de *Liberté et d'Egalité*, notifié le 15 Septembre, ne fut prêté par elle que le 18, *trois jours après!* Dans ce long délai, il n'y avait, on le voit, ni chaleur, ni empressement.

Son zèle patriotique ne fut pas meilleur, lorsque lui parvint, le 25 Septembre, le procès-verbal de la déchéance du roi et de la proclamation de la République. L'accueil fait à cet envoi, reçu sur les 9 heures du matin, fut plutôt froid.

P. BOUTIN,
Prêtre.

(*A suivre*)

Digitized by Google

UNE FAMILLE ROCHELAISE

ET BAS-POITEVINE

(*Suite*) [1]

François Béraud eut quatre fils dont l'un mourut à Genève. Les trois autres, Rodolphe né à Paris, Moïse et Aaron, nés à Lausanne, suivirent leur père à La Rochelle et professèrent également au Collège. Moïse succéda à son père, comme principal.

Quant à Aaron, marié à la fille de Pierre Annonier, procureur au siège présidial de La Rochelle, il eut un fils, François, avocat, qui eut lui-même dix enfants, dont Aaron, né en 1636 et décédé en 1686. Cet Aaron Béraud renonça au calvinisme. C'est sa descendance catholique qui maintint le nom de Béraud à La Rochelle.

Aaron laissa dix enfants, dont un fils François, directeur des Messageries royales à La Rochelle en 1701, qui épousa Marie de la Voix et eut lui-même douze enfants, dix filles dont l'une mariée à un Bouguereau fut l'arrière grand'mère du célèbre peintre et deux fils. L'un fut juge de la Monnaie de La Rochelle, sénéchal de Laleu, l'autre Jean-Charles, eut un fils Jean-Baptiste

(1) Voir le 4e fascicule de 1918.

Digitized by Google

qui fut le père de mon grand-père Jean-Baptiste-Gabriel Béraud, député de La Rochelle en 1830.

C'est ainsi que les Béraud de La Rochelle descendent directement du lettré célèbre, Nicole.

Jean-Charles précité avait été à La Martinique et à Saint-Domingue avec ses cousins de la branche du sénéchal de Laleu. Ils y faisaient le commerce et y avaient de vastes propriétés.

Plusieurs y firent souche. Jean-Charles revint en France, ruiné par la révolution de Saint-Domingue et courageux dans l'adversité.

Son fils Jean-Baptiste, également dans le commerce des îles épousa la fille de Pollart, conseiller du roi au Présidial de La Rochelle, maire de La Rochelle en 1756.

Quant au fils de Jean-Baptiste, mon grand-père Jean-Baptiste-Gabriel Béraud né en 1772 à Laleu (1), résidence patrimoniale des Béraud, il suivit l'exemple de son voisin de campagne Duperré et s'embarqua pendant la Révolution au service de l'Etat pour la course contre les Anglais. Il fut blessé au siège de Gorée. A cette rude école, il devint lieutenant à bord du corsaire *Oncle Thomas*. Après son mariage avec la fille du baron Alquier, il fut élu député de La Rochelle à la fin de la Restauration, vota avec les 221 l'adresse au Roi présentée par Royer Collart et mourut à Laleu en 1833.

Tous ces Béraud furent de bons et vrais bourgeois de La Rochelle. Dans les actes qu'ils nous ont laissés, chacun figure avec la mention qui était alors un titre de noblesse Rochelaise : « *Bourgeois de La Rochelle.* »

***

Les trois fils de Jean-Baptiste Béraud et d'Emilie Alquier ont transmis à la génération actuelle un patrimoine d'honneur amassé déjà depuis trois siècles sous le nom que ma piété filiale

(1) C'est à Laleu, petite commune distante de La Rochelle de 4 kilomètres que se trouve aujourd'hui le grand port de La Pallice.

Digitized by Google

a songé à faire revivre. Leur mère était une femme austère, d'une grande vertu, d'une piété profonde, sous une apparence de rigidité excessive. Elle éleva ses fils dans les sentiments d'une foi vive et forte.

L'aîné, Jean-Erasme Béraud, mon père, né à La Rochelle, en 1809, mourut en 1871, à Niort, chevalier de la Légion d'honneur, conservateur des Eaux et Forêts des cinq départements des Deux-Sèvres, Vienne, Charente, Charente-Inférieure et Vendée. Il avait épousé sa cousine Camille Potel, fille de l'ingénieur en chef de La Rochelle et de Judith de Gourville et petite nièce du baron Alquier, marié, je l'ai dit, à Emilie de Gourville.

A l'âge de douze ans il fut envoyé à Paris, et confié à son grand-père le baron Alquier. C'est chez lui et sous sa direction qu'il commença ses études.

Une jolie anecdote marque ses débuts dans la vie. Le jour de son arrivée chez Alquier, ébloui et intimidé par le luxe et le train de la maison, il fut conduit par des laquais en livrée dans le cabinet de l'ambassadeur qui le reçut en lui donnant sur la joue une taloche familière, puis mené dans sa chambre. A l'heure du repas, un laquais lui annonça qu'il allait dîner à la table de l'ambassadeur. C'était un vendredi. Après le potage, on servit un plat gras ; l'enfant en refusa, et sur la demande de son grand-père qui insistait pour qu'il en prit, se mit à pleurer. « C'est aujourd'hui vendredi, balbutia-t-il, et je ne veux pas manger de viande. » Alquier, sans insister, ordonna qu'on lui servit maigre.

Mon père, après avoir continué ses études au petit séminaire de Saint-Jean d'Angély, retourna à Paris pour préparer ses examens, fut admis en 1830 avec le numéro 1, à l'Ecole forestière, et arriva d'échelon en échelon au grade le plus élevé.

En 1844, il avait été appelé à l'administration centrale, et le chef du personnel, depuis directeur général, lui écrivait à ce sujet :

« Le Directeur général avait besoin d'un agent qui lui offrit sous le rapport du talent et du caractère toutes les garanties désirables. Il

Digitized by Google

a jeté les yeux sur vous, et il ne pouvait mieux faire. Pour moi je ne saurais trop me féliciter de ce choix, car je vous ai vu à l'œuvre et je sais ce que vous valez. »

A sa mort, la *Revue des Eaux et Forêts* publia une notice dont je cite ces lignes :

« Pendant sa longue carrière M. Béraud a publié dans les *Annales Forestières* et dans la *Revue*, un grand nombre d'articles qui tous témoignent des rares facultés d'observation de son esprit.

» M. Béraud avait compris tout l'intérêt qu'il y a pour les forestiers à se mettre en rapport avec les agriculteurs. Il était membre de la société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, et de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de la Somme. Son infatigable ardeur lui permettait de prendre une part active aux travaux de ces associations, en se servant de leur influence au profit de la sylviculture.

» M. Béraud joignait aux qualités d'un esprit plein de sens et d'érudition, la bonté la plus exquise, le dévouement le plus complet. Ses inférieurs donneront de vifs regrets à un chef qui s'est toujours montré bienveillant et animé d'un sincère esprit de justice, en même temps que d'un véritable amour pour les forêts et l'art du forestier.

» Toutes les personnes avec lesquelles ses fonctions ou ses relations l'ont mis en contact, ont conservé le souvenir de ses qualités aimables et solides, ainsi que de ses sentiments chrétiens qu'il manifestait volontiers en toute occasion. »

Mon père consacrait les loisirs que lui laissaient ses fonctions à des œuvres qui font autorité en matière forestière. Il publia une vingtaine d'études qui, toutes, attirèrent l'attention des forestiers. Le Directeur général lui écrivait :

« Les agents forestiers trouveront dans vos études très approfondies de précieuses indications. Vous traitez ces questions avec une compétence et une autorité exceptionnelles. Il est heureux, du reste, pour nos belles forêts qu'un conservateur aussi éclairé que vous soit chargé de surveiller leurs destinées. »

M. Béraud aimait ses forêts avec passion : « Elles me procurent, écrivait-il, une impression indéfinissable de recueillement et d'admiration, et mon amour des forêts me donne le droit de pousser un cri d'alarme. « C'est, en effet, un cri d'alarme que ses deux ouvrages La *Propriété forestière* et l'*Aliénation des forêts*. Il y dénonce « la dilapidation criminelle des richesses

Digitized by Google

forestières accumulées par les siècles », il s'indigne du « déboisement systématique fait au mépris du passé et des besoins de l'avenir, véritable fureur de destruction. » Et il écrit :

« Déjà sur certains points, d'immenses plaines sont tellement déboisées que, sans la culture à laquelle elles sont soumises, elles ressembleraient aux steppes des pays déshérités de la nature. Il est même rare d'y rencontrer une oasis où le voyageur fatigué par la chaleur puisse trouver quelque ombrage, où il soit possible de goûter les poésies de la nature forestière, d'en admirer la magnificence et de se reposer des bruits du monde dans le silence des forêts, où le malheureux enfin puisse ramasser quelques débris de bois pour le chauffage de son foyer.

» Je m'étonne que la science, dont notre époque est si fière, ne lui fasse pas redouter les conséquences d'un pareil déboisement. En détruisant les forêts, les hommes commettent une folie et se montrent ingrats envers la Providence dont ils repoussent les bienfaits. »

Avant d'être à la tête de la Conservation de Niort qu'il avait demandée pour se rapprocher de La Rochelle, M. Béraud avait été Conservateur à Amiens, chargé des belles forêts de la Somme, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord, dévastées aujourd'hui. Combien grande eut été sa douleur s'il avait assisté à ces destructions !

Sa carrière peut être citée comme le modèle d'une vie de devoir et d'indépendance. Suivant toujours la ligne droite, il affichait ouvertement ses principes et les soutenait avec une mâle franchise. Sous l'Empire, au risque d'indisposer le pouvoir, il était membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et faisait élever son fils chez les Jésuites. La loyauté de son caractère répugnait à tout compromis de conscience.

Mon père s'adonnant exclusivement au service de ses chères forêts n'avait publié que des travaux forestiers. Peu de temps avant sa mort, il écrivit une forte étude inspirée par les malheurs de la Patrie : « *Les Vandales en 1870.* » Il y mit tout son cœur de Français, toute sa douleur de patriote, tout son talent d'écrivain et toute sa foi chrétienne.

Les deux frères d'Erasme Béraud étaient, comme lui de la

Digitized by Google

lignée de ces hommes fermes, inébranlables dans leurs convictions religieuses et politiques.

Sur ce double terrain, M. Emile Béraud ne sut jamais reculer d'un seul pas. Quelques mois avant sa mort, quoique d'un âge avancé, il avait voulu se rendre au grand banquet de Challans, il était venu à ce rendez-vous de la fidélité s'associer aux milliers de Vendéens réunis pour acclamer le nom du Roi en qui se résumaient les croyances de toute sa vie. Il mourut en 1882 et l'*Echo Rochelais* salua, en ces termes, ce fier royaliste :

La vie de M. Emile Béraud peut être donnée en exemple à tous : fermement attaché à l'opinion royaliste, il ne dissimula en aucun temps son dévouement à la cause vaincue, et jamais aussi on ne le vit pactiser avec les hommes pusillanimes ou inconscients dont les concessions ont fait tant de mal à la cause du bien.

Maire de Laleu (1) pendant près de dix ans, il administra la commune avec une prédilection constante.

Nature enthousiaste et ardente, M. E. Béraud avait su, par la franchise de ses opinions et la loyauté de son caractère, mériter la sympathie de ses concitoyens et l'estime de ses adversaires politiques.

Il meurt comme il avait vécu, en Royaliste fidèle et en Catholique fervent.

Le plus jeune des trois frères, Charles, après avoir été à l'école de cavalerie de Saumur servit dans les cuirassiers et renonçant à la carrière militaire entra dans l'administration des Contributions indirectes. Il tenait de sa mère par l'aspect austère et rigide et était inflexible comme sa latte de cuirassier.

En 1850, il publia dans le *Mémorial de l'Ouest*, journal légitimiste et catholique de La Rochelle, un article d'une grande élévation de sentiments où apparaissent ses hautes et fermes croyances :

« La vérité est le seul levier qui puisse entraîner les masses et les placer définitivement au-dessus des intrigues et des partis. Vous tous qui voulez le triomphe des libertés nationales, basées sur les principes religieux, sachez-le bien, ce triomphe n'est possible qu'à la seule

(1) M. Béraud possédait à Laleu le castel qu'habita Louis XIII pendant le siège de La Rochelle.

Digitized by Google

condition que vous donnerez l'exemple de l'accomplissement du devoir; l'exemple, voilà la meilleure propagande que l'on puisse faire. Or, la société ne saurait revenir à la vérité sans remplir ses devoirs. Si au contraire, elle continuait à la méconnaître, elle retomberait bientôt dans un abîme sans fin. »

Sa vie chrétienne ne fut qu'une application de ces principes. Il mourut saintement en 1864.

A leurs fils et petits-fils, les trois frères Béraud, par la dignité de leur vie, leur haute conscience, leur fidélité politique et religieuse, ont tracé le chemin.

Les MACAULD, de GOURVILLE, POTEL

Par leurs alliances renouvelées entre eux, de générations en générations, au XVII[e] et XVIII[e] siècles, les Alquier, de Gourville, Gilbert de Jouy, Macauld, Bonamy de Bellefontaine — ces trois derniers noms sont éteints — forment une seule et même famille divisée actuellement en nombreuses branches.

Mathias Macauld (1), maire de Marans en 1660, qui avait empêché l'effusion du sang, lors des guerres de religion, avait été anobli par Henri IV. Son petit-fils Christophe eut cinq filles mariées à Bonamy de Bellefontaine, commissaire de la Marine, Maudet, chevalier de Saint-Louis, Alexis Prou de Monroy, Gilbert de Jouy et Gilbert de Gourville.

Les Gilbert sont originaires d'Angoulême. Gilbert de Jouy s'était fixé à La Rochelle en 1747. Il laissa deux fils, l'un, chanoine à la Cathédrale, l'autre, ingénieur militaire. Son neveu Jean Gilbert des Borderies vint le rejoindre. Conseiller du Roi, et Juge garde-monnaie à La Rochelle, il épousa Jeanne

(1) Macauld avait un frére Macauld du Doret duquel sont issus : Macauld de Fontenay, souche des Vinet et des Brunetière et Macauld du Doret, marié à Mademoiselle de Hillerin, duquel sont issus 1° Geneviève Macauld mariée à de Réaumur, chevalier de Saint-Louis, le célèbre physicien qui a donné son nom au thermomètre et à une des rues de La Rochelle; 2° Olive Macauld mariée à Mercier du Rocher, président au présidial de Fontenay; 3° Marie Macauld mariée à François Prou de Monroy, chevalier de Saint-Louis.

Digitized by Google

Pelletan (1) et eut deux enfants : Gilbert de Gourville, mon arrière grand-père maternel et Madame Alquier, femme de l'ambassadeur, mon arrière-grand'mère paternelle.

Gilbert de Jouy s'était marié à Pélagie Macauld (2). Son cousin Gilbert de Gourville épousa l'autre sœur, Judith Macauld.

Premier échevin de La Rochelle sous Louis XVI, Gilbert de Gourville émigra en 1792 avec son cousin le comte de Gaalon. Il vécut en Allemagne dans la misère, et après sept ans d'exil, la loi d'amnistie de 1800 lui permit de rentrer en France. Son père avait été incarcéré comme suspect à Rochefort, et sa femme, mise en état d'arrestation, avait été internée à Brouage. Elle fut rendue à la liberté après Thermidor ; pendant sa captivité, ses deux enfants avaient été, suivant le jargon de l'époque, « confiés par la Nation » à la famille de Gaalon.

Gilbert de Gourville devint, sous la Restauration, conseiller de préfecture et fut élu conseiller général de La Rochelle. Par lettres patentes du 25 Novembre 1815, Louis XVIII l'avait anobli « *ainsi que tous ses descendants mâles et femelles nés et à naître en légitime mariage.* »

Il mourut en 1836 après avoir épousé en secondes noces la veuve du général baron de Nagle.

De son premier mariage avec Judith Macauld, il eut deux enfants : Jean de Gourville, capitaine d'artillerie marié à sa cousine Charlet, sœur du peintre d'histoire (3) et Judith de Gourville, ma grand'mère, mariée à M. Potel, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à La Rochelle, dont sont issus Camille Potel, ma mère, mariée à Erasme Béraud, son cousin par les Alquier-de Gourville, le colonel du génie Potel et Ernest Potel, ingénieur en chef, inspecteur général des Ponts et Chaussées, officier de la Légion d'honneur, l'un des créateurs du port de la Pallice.

(1) De la famille dont descendent Pelletan, ancien député de Paris sous le Second Empire et Camille Pelletan, ancien ministre.

(2) Pélagie Macauld épousa en secondes noces d'Ambreuil, chevalier de Malte.

(3) Dont est issu le colonel de Gourville, récemment décédé à La Rochelle. Il avait été président du Comité conservateur.

Digitized by Google

Un des traits de la vie de ce dernier appartient à l'Histoire. Le 24 Février 1848, au moment où les émeutiers venaient de saccager la Chapelle des Tuileries, le jeune Potel, élève de l'Ecole Polytechnique passait sur la place des Tuileries. Il vit la foule hurlante traîner le Christ dans la boue, saisit le crucifix et l'élevant au-dessus de sa tête, s'écria : « *Respectez-le, c'est notre Maître à tous!* » Puis se dirigeant vers l'église Saint-Roch, il y déposa le Christ, suivi de la foule qui, à la vue de ce jeune élève de l'Ecole Polytechnique, dont le costume était alors populaire, mit fin à ce sacrilège. Ce bel acte fut raconté dans les journaux de l'époque et reproduit en gravure. Lacordaire le glorifia magnifiquement du haut de la chaire de Notre-Dame. Mais on ignorait le nom du jeune Polytechnicien dont le geste avait inspiré le grand orateur. Mon oncle ne voulut jamais se faire connaître. La tombe d'Ernest Potel a seul livré le secret que sa modestie avait jusque là enfermé dans le cercle étroit de la famille.

Comme les trois frères Béraud-Alquier, les deux frères Potel-de Gourville étaient d'admirables chrétiens. L'évêque de La Rochelle tint à assister aux obsèques du jeune héros de 1848 et voulut donner lui-même l'absoute. Ce jour-là, la cité rochelaise à laquelle Ernest Potel avait consacré son dévouement et sa science, fut vraiment en deuil.

Au cours de ces notices biographiques, je n'ai parlé que des générations précédentes et me suis volontairement arrêté à celle dont je fais partie. Mais, en terminant, il m'apparaît qu'il est juste et nécessaire de faire une exception en l'honneur de mon très aimé et très regretté cousin, le colonel d'artillerie Georges Potel et de lui rendre l'hommage dû à tous les bons serviteurs de la Patrie.

Fils du colonel du génie Potel et de la présidente de la Croix Rouge de La Rochelle, le colonel Georges Potel est mort glorieusement pour la France, le 28 Août 1914, au combat de Bapaume, comme était mort son frère en 1870, à Sedan. Son nom restera associé à l'histoire du canon de 75. Directeur du cours pratique de tir, c'est le colonel Potel qui a enseigné à

Digitized by Google

presque tous les officiers de l'artillerie française la théorie et la manœuvre du 75 dont les effets foudroyants n'ont cessé d'inspirer la terreur aux Allemands.

Tout a été dit dans la Presse sur cet engin merveilleux ; mais on n'a pas dit quels services éminents le colonel Potel a rendus à l'armée et au pays.

Après sa retraite, le colonel Potel était venu se fixer à La Rochelle où il rencontrait presque à chaque pas des souvenirs de famille. Dès le début des hostilités il était appelé au commandement de l'artillerie de la 62e division de réserve et envoyé dans le Nord, au moment même où l'ennemi se ruait comme un torrent sur Paris. L'un des premiers, il tomba au champ d'honneur (1). Sans les fiches, sa haute valeur l'aurait désigné depuis longtemps pour le grade de général.

*
* *

Telle est, dans ses grandes lignes, l'histoire de cette FAMILLE ROCHELAISE *Bas-Poitevine d'origine* qui, à l'exemple de tant de familles françaises, a contribué par son travail et son honorabilité à assurer le bien du pays.

Ces pages donneront l'impression d'une évocation directe et vivante de notre vieille France. On y découvrira quelques traces de la vie de nos pères, et si intimes soient-elles, les annales familiales n'en constituent pas moins l'histoire d'une société.

EDMOND BÉRAUD,
Vice-Président de l'Association de la Presse Catholique et Monarchique.

(1) Il a été cité en ces termes à l'ordre de l'armée :
« Technicien de la plus haute valeur et d'une extrême bravoure. A été mortellement blessé le 28 Août 1914, alors que sous un feu violent de mitrailleuses et d'obusiers, montrant le plus profond mépris du danger et donnant à tous l'exemple d'un dévouement héroïque, il se portait en avant de nos lignes pour essayer de découvrir lui-même l'artillerie ennemie qu'il était chargé de contrebattre. »

Digitized by Google

LA VICTOIRE

... Un jour, de Paris au plus humble village, des rafales d'acclamations accueilleront nos étendards vainqueurs, tordus dans le sang, dans les larmes, déchirés des obus, magnifique apparition de nos grands morts....

G. CLEMENCEAU.

Chantons des *Te Deum !* Sonnons toutes nos cloches !
Nos ennemis vaincus rampent comme des loches,
Eux dont l'orgueil avait le monde entier pour but !
Tous, dans l'humble chapelle et dans la cathédrale,
Rendons grâces à Dieu, dans la langue ancestrale,
Et de notre Victoire, et de notre Salut !

Gloire au Dieu juste et fort ! Gloire au Dieu des armées
Qui disperse, poursuit et chasse, décimées,
Les légions du Mal qui s'acharnaient sur nous !
Nous ne te dirons plus, Seigneur, que tu sommeilles ;
Ton bras, quand il s'abat, accomplit des merveilles !
Saluons son triomphe et le nôtre, à genoux !

Et restons-y pour voir défiler dans leur gloire
Ceux dont l'Histoire inscrit les noms dans sa mémoire
Pour les transmettre intacts aux siècles à venir,
Car les Gestes de Dieu par les Francs sont si grandes
Que les hommes un jour riront de ces légendes
Si le Témoin du Vrai ne vient les soutenir.

Digitized by Google

Ô Roland, Olivier, ô preux de Charlemagne,
Qui jetiez par delà les marches d'Allemagne
Les farouches Saxons et leur chef Witikind ;
Croisés, par qui régna la France en Terre-Sainte ;
Rois prudents qui luttiez pour ne pas que fût ceinte
Une triple couronne au front de Charles-Quint ;

Accourez, compagnons de la maigre besace,
Soldats du grand Condé ; conquérants de l'Alsace,
Pour qui Boileau chantait le passage du Rhin ;
Jeunes écervelés du temps des bagatelles,
Qui mouriez en beauté dans la Guerre en dentelles,
Et devant qui Frédéric II rongeait son frein ;

Et vous qui franchissiez les mers sous La Fayette
Et portiez aux Etats-Unis l'âme inquiète
Que mettait en éveil un vent de liberté ;
Vous, héros de Valmy, de Fleurus, de Jemmapes,
Qui traversiez gaîment l'Europe par étapes,
Déguenillés, pieds nus, mais la flamme au côté ;

Toi, Grognard, qu'on voyait, pour peu que tu parusses,
Mettre en fuite, d'un coup de pied, toutes les Prusses,
D'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram ou d'Eylau ;
Vous, les quatre-vingt-douze avec vos pauvres piques ;
Vous, de la Grande-Armée aux campagnes épiques
Grenadiers du dernier carré de Waterloo ;

Braves des temps les plus anciens ou de naguères,
Qui prîtes part aux plus formidables des guerres,
Vous qui fûtes si grands que l'on ne croyait pas
Qu'il pût plus haut que vous s'élever des élites,
Maréchaux et Soldats, Vétérans et Vélites,
Saluez de l'épée et mettez chapeau bas !

Digitized by Google

Car voici le Poilu qui passe,
Et rien n'existe plus auprès
De cette informe carapace
Où l'on ne distingue aucuns traits.
Avec son masque sur les joues,
C'est un amas de masses floues
Composé de toutes les boues :
Champagne, Yser, Flandres, Artois ;
Bloc inouï, sans hyperbole,
Que ne peut peindre la parole,
Mais cette chose est le symbole
De nos terres et de nos toits.

Cette apparition de gouffre,
Cette innommable vision
Qui pendant quatre ans lutte et souffre
Sous l'implacable agression
Où vient se fondre et disparaître
Tout : ouvrier, magistrat, prêtre,
Artiste, l'élève et le maître,
Les laboureurs et les marins,
Ce n'est d'abord qu'une espérance ;
Mais déjà c'est la délivrance,
Car cela, c'est toute la France
Debout, et qui s'est ceint les reins.

Et, redressée, elle est si belle,
Dans son geste de liberté,
Qu'une angoisse, sans qu'elle appelle,
Saisit le monde épouvanté.
Dans son horreur des capitaines,
Il évoque Philippe, Athènes.
Il entend rugir Démosthènes

Digitized by Google

Dans sa conscience aux abois ;
Son âme, qui veut rester libre,
Sent qu'en ses profondeurs il vibre
Soudain une nouvelle fibre ;
Le besoin de communes lois.

Et tous sont venus ; d'Outre-Manche,
D'Outre-Monts, du Soleil-Levant,
Les peuples de la race blanche,
Les guerriers du sable mouvant,
Et les noirs du fond de l'Afrique,
Et les Hindous au teint de brique,
Et vous, citoyens d'Amérique,
Les plus proches de notre cœur ;
D'un bout à l'autre de la terre,
C'est l'Humanité tout entière
Qui se bat sur notre frontière
Et sent qu'il faut être vainqueur.

O France, ô ma France immortelle,
Bénie entre les nations,
Ta mission divine est telle
Qu'en tes moindres pulsations,
O noble mère des idées,
On sent combien te sont soudées
Tes sœurs, parfois même attardées,
Mais qui sont la chair de ta chair.
Comme on comprend que l'on t'adore !
Voici que cette fois encore
C'est toi qui fais lever l'Aurore !...
Mais que tu l'auras payé cher !

O morts, ô nos chers morts de la lutte suprême,
Dont le généreux sang versé fût le Saint-Chrême

Digitized by Google

Qui vous ouvrit le Paradis,
Du Ciel où, près de Dieu, votre âme, au repos, pense,
Vous attendez de nous aussi la récompense
Qu'à ses martyrs doit le pays.

Vous ne demandez pas d'opulents mausolées,
Ni de marche funèbre aux notes désolées,
Ni grands transports, ni vain éclat,
Mais que résolument nous achevions votre œuvre
Et mettions, en broyant ses mille bras, la pieuvre
A tout jamais hors de combat ;

Et qu'en cas de réveil de la mauvaise bête
Un jour, et de sursaut de l'esprit de conquête
Chez ces pillards impénitents,
Notre force à l'échec d'avance les condamne
Et, comme fit Samson de sa mâchoire d'âne,
Brise leur haine entre leurs dents.

Ce qu'il faut pour mâter cette horde vorace
C'est que nous retrouvions les vertus de la race...
Mais non ! Vainqueurs, morts et vivants,
Et nous, parents, enfants, familles éprouvées,
Ce qu'il faut c'est garder nos vertus retrouvées
Que nous dispersions à tous vents.

Ah ! perdons ce renom d'être un peuple de joie
Qu'au temps où nous étions sortis de notre voie
Nous nous étions acquis, hélas !
Si bien qu'en débarquant sur la terre de France
Nos alliés troublés cherchaient cette apparence,
Et ne nous reconnaissaient pas ;

Nous trouvaient sérieux, travailleurs, respectables ;
Et quand ils s'asseyaient, en amis, à nos tables,

Digitized by Google

Dans notre franche intimité
Ils découvraient, émus, chaque jour plus à l'aise,
Ce qu'a de sain, de bon, la famille française,
Sa grandeur dans l'adversité.

Ah ! quel bonheur de récolter ce que l'on sème !
Quelle exquise douceur c'est pour nous qu'on nous aime !
Quel soulagement ! Quel appui !
Oui, la haine est stérile et c'est l'amour qui crée.
Français, conservons-la, cette Union sacrée
Qui nous fait vainqueurs aujourd'hui !

Que les noms des partis ne soient que des écorces !
En un faisceau fécond groupons toutes nos forces
Et reprenons notre chemin,
Soumis au Dieu qui veut que nous vivions en frères ;
Et nous ne craindrons plus les rencontres contraires,
Quand nous nous tiendrons par la main.

Jure-le donc, ô France, et qu'à jamais demeure
Ton serment, fait aux morts que la Victoire pleure,
Lourde encor de ses deuils si lourds !
Ah ! ne te laisse plus aller à la dérive
O France, et souviens-t'-en, lorsque ton heure arrive :
L'heure de Dieu dure toujours.

Cimetière de Noirmoutier,
24 Novembre 1918,
à l'issue du Te Deum *de la Victoire,*
au pied du monument aux soldats du pays
morts pour la France.

L. BÉRANGER.

Digitized by Google

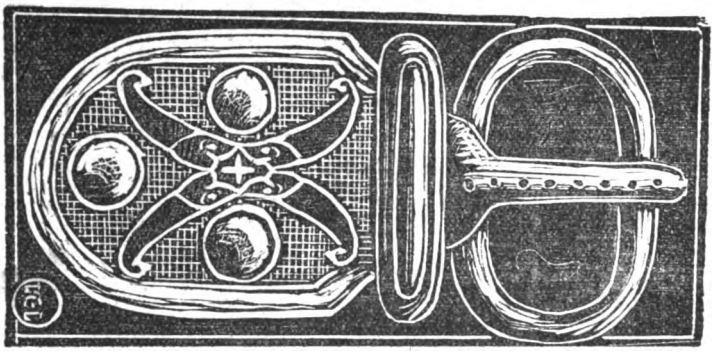

ARCHÉOLOGIE BAS-POITEVINE

Boucles de Ceinturons Mérovingiens

Le costume masculin qui fut de mode pendant toute la période de notre histoire dite « barbare » notamment du VI^e^ siècle au IX^e^, décrit maintes fois par les écrivains d'alors, est très connu : Faits d'étoffes aux couleurs vives, les vêtements des hommes, sauf ceux des pauvres, étaient d'ordinaire rehaussés d'ornements de métal qui en augmentaient encore l'éclat. Chez les hommes de guerre — et, en dehors des gens d'église, tout homme libre l'était — les parties métalliques du ceinturon, plus encore que les bagues et les agrafes de manteaux, ont été l'objet des soins habiles des orfèvres, qui non seulement les ornaient de riches et compliqués décors, ciselés à plein métal, mais encore les émaillaient quelquefois de pâtes vitreuses cloisonnées, après les avoir presque toujours couvertes d'or ou d'argent.

Cette sollicitude pour l'ornementation des boucles de ceinturon, générale à cette époque dans toute l'Europe, concorda pour nos pays d'Extrême-Occident, avec une des périodes les plus intéressantes et les plus vivantes du symbolisme chrétien, qui

Digitized by Google

voulut que la ceinture fut pour l'homme d'église l'emblème liturgique de la pureté des mœurs, et pour l'homme de guerre le symbole du courage soutien de la force, parce que le ceinturon soutenait à son côté et liait à lui le glaive qui était son recours, l'instrument de sa force ; et ce sera le sens que lui donneront encore plus tard les Rituels dans le cérémonial de l'armement des chevaliers féodaux. Bien qu'ils ne s'écartent pas du style général de cet art si particulier apporté par les Goths d'Ukraine et de Crimée (1) jusque dans nos contrées, rien n'est plus varié que les fantaisies d'ornementation de ces objets, qui sont pourtant, en chaque grande province, des œuvres d'artistes locaux (2).

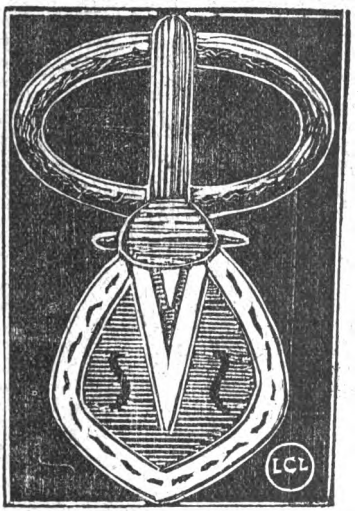

II. — Cerizay (Deux-Sèvres)

Dans notre région, Anjou, Poitou, Saintonge, cette décoration comporta surtout des combinaisons d'entrelacs, d'arabesques, de cabochons, de dents de scie, etc. ; puis des croix, des palmettes, des serpents, des poissons, des animaux divers imaginaires ou réels, mais peu de figurations humaines. Aucun caractère local particulier, comme on le remarque en certaines autres contrées, par exemple dans la partie orientale des pays burgondes, où les scènes bibliques de Daniel entre les lions et de Jonas sont la caractéristique du décor des boucles de ceinturons mérovingiens (3).

***

(1) Cf. Baron de Baye : *Les Oiseaux employés dans l'ornementation à l'époque barbare* : in *Mém. Antiq. de France, 1899.*

(2) Cf. Dom H. Leclercq : *Man. d'arch. chrét.* T. II., Ch. IX.

(3) Cf. A. de-Molins : *Les agrafes de ceinturons burgondes à inscriptions*, in *Revue Archéologique*, 3e série, T. XL., p. 351-371 ann. 1902.

Digitized by Google

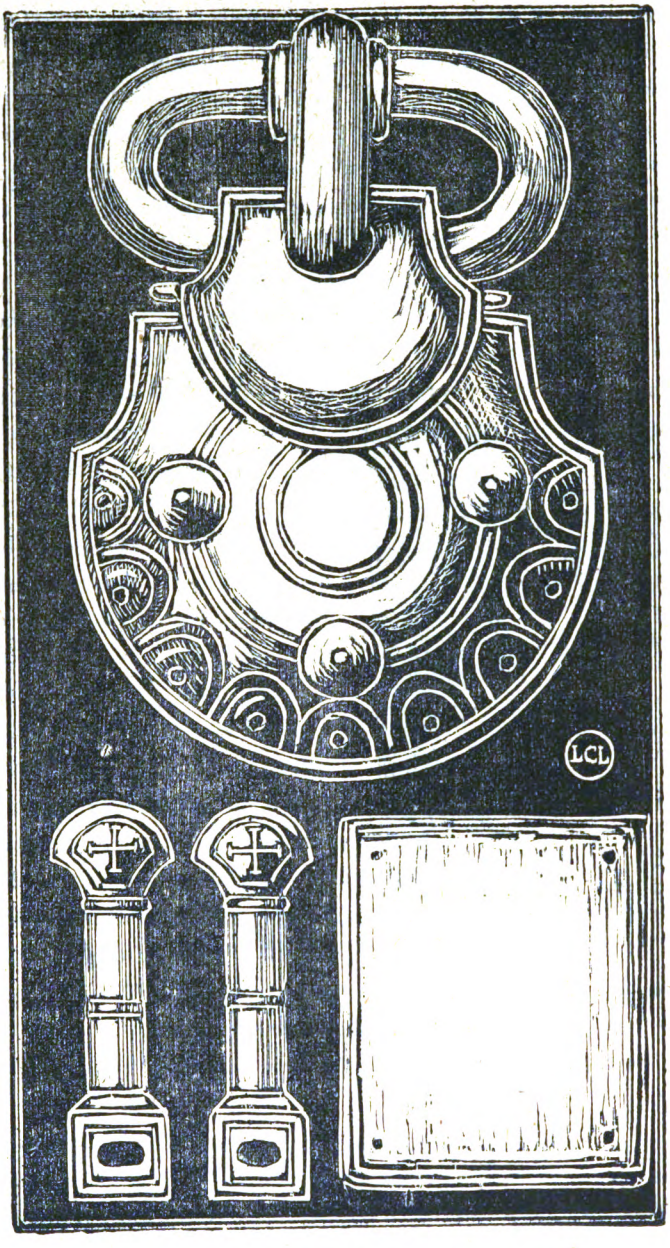

N° 3. — *Cimetière de Cerizay (Deux-Sèvres).*

Digitized by Google

La nécropole franque de Cerizay (Deux-Sèvres), si déplorablement bouleversée en 1888, lors de la construction de l'église actuelle, a fourni quelques-unes de ces boucles de ceinturon de beau style. Jetées au hasard par les terrassiers, trois seulement paraissent avoir été recueillies :

Celle qui figure en tête de ces lignes apppartenait, avant sa mort, à M. l'abbé Châtry, curé de Saint-Mesmin, chez qui je l'ai dessinée. Elle se compose d'une boucle d'attache et de son ardillon reliés par une charnière à une plaque oblongue ; l'ardillon est décoré d'une série longitudinale de points ; sur la plaque, entre trois gros clous cabochons, quatre poissons d'un dessin très sommaire et très stylisé, convergent vers le centre marqué d'une croix.

Chacun sait que dans l'iconographie des premiers siècles chrétiens le Poisson ne fut pas seulement le symbole propre et mystérieux du Christ Jésus, mais encore celui du chrétien son disciple (1). Dès le IIIe siècle, il a déjà ces deux sens précis et Tertulien, dans son *Traité du Baptême*, le dit expressément.

C'est assurément dans cette dernière pensée que fut ornée la boucle de Cerizay : les poissons, figure des chrétiens, y convergent vers la Croix du Rédempteur, comme vers le centre de leur espérance, et le gage assuré de leur salut.

Une autre boucle, dont feu M. Gabriel de Fontaines ne put avoir tardivement que le dessin, provient des mêmes sépultures (Fig. II). Elle est très simple : son ardillon et sa charnière sont striés de lignes droites et sur le pourtour de sa plaque qui porte un relief en forme de V, court une discrète ornementation vermiculée. Cet objet est aujourd'hui au Musée de Niort.

Le N° III représente une autre grande armature de ceinturon que M. Gabriel de Fontaines put acheter des ouvriers terrassiers, le soir même du jour de sa découverte, à Cerizay. Il l'a décrite lui même dans la *Revue de l'Ouest* (2), mais le des-

(1) Cf. Dom Leclercq : *Manuel d'Arch. Chrét.* T. II, p. 341 notamment
(2) Nos des 5 et 7, Février 1889.

Digitized by Google

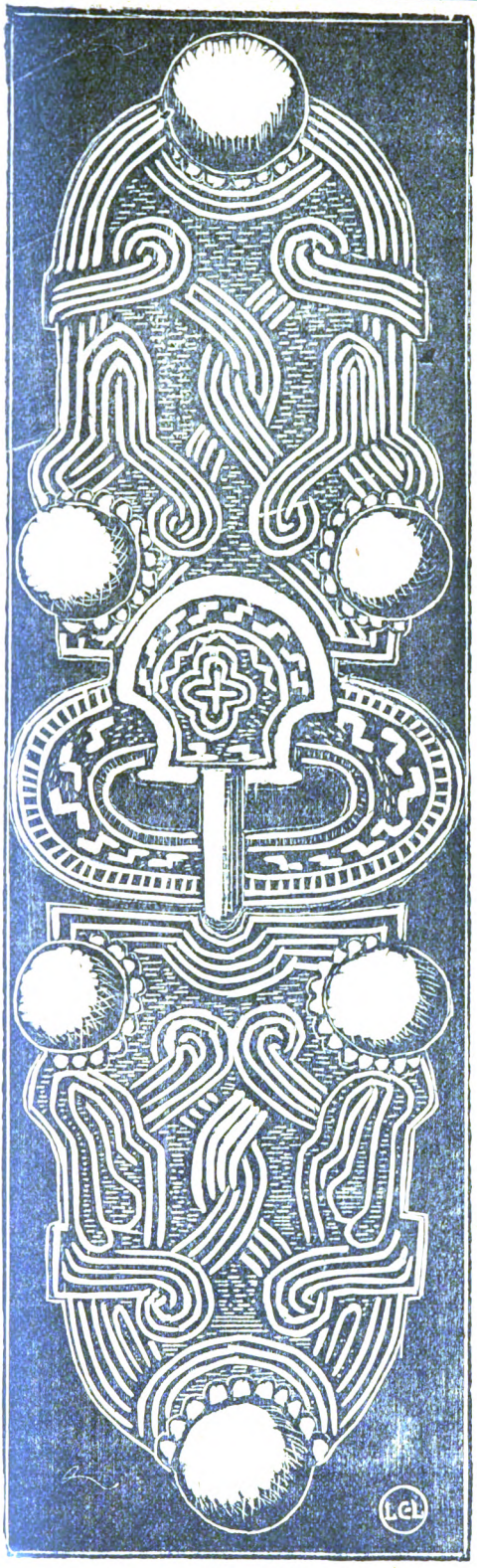

IV. — *Le Veillon (Vendée).*

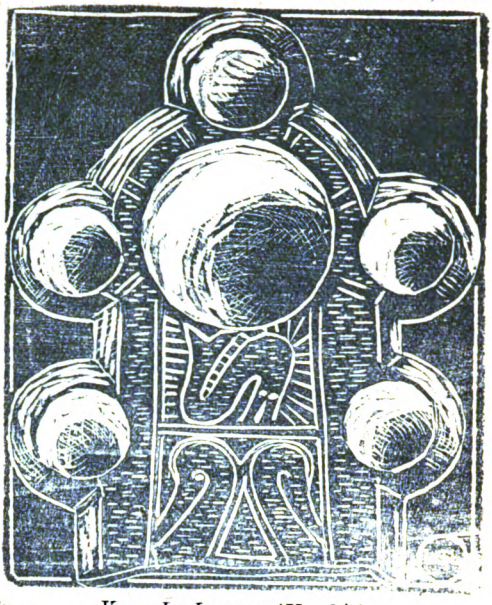

V. — *Le Langon (Vendée).*

BOUCLES de CEINTURONS MÉROVINGIENS trouvées en BAS-POITOU

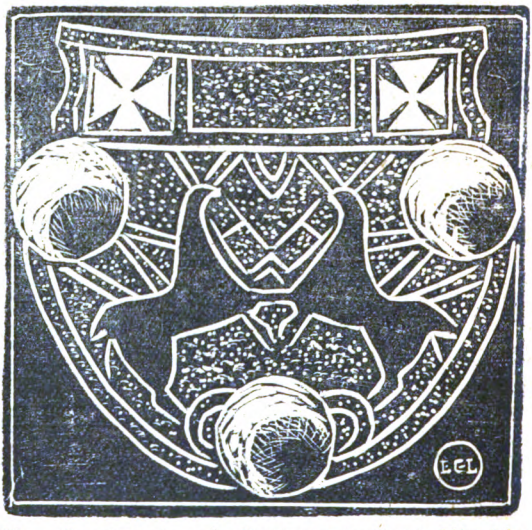

VI. — *Jarnigande, près Fontenay-le-Comte (Vendée).*

Digitized by Google

sin, que je tiens de lui, en est encore inédit. Ce bijou comporte une boucle additionnée d'une charnière et d'une grande plaque faites l'une et l'autre en forme de coquilles. La plaque est ornée de trois gros cabochons et d'une série de doubles demi-cercles avec points centraux. Une contre-plaque rectangulaire était fixée par quatre clous sur un coulant de cuir en avant de la boucle, comme nous le verrons pour celle du Veillon qui suit. Avec cette boucle, furent recueillis deux petits ornements jumeaux, qui furent pris pour des coulants et qui proviennent peut-être plutôt des attaches de cuir reliant le fourreau du glaive au ceinturon ; ils sont ornés tous deux d'une croix gravée sur leur épanouissement supérieur. (Le glaive lui-même, très rouillé à la vérité, fut réduit en menus morceaux par les gamins de Cerizay).

Le N° IV figure dans l'ensemble de son ornementation tout au moins, la splendide armature complète de ceinturon découverte au Veillon, près Talmont (Vendée), qui fait aujourd'hui partie des collections de M. le comte Raoul de Rochebrune. C'est probablement avec celle découverte en 1863, près Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), publiée par M. Beauchet-Filleau (1), la plus magnifique des boucles fournies par le sol du Poitou. Sa plaque et sa contre-plaque sont couvertes d'entrelacs compliqués et de grande allure, et, sur sa charnière en forme de coquille, dans un double quadrilobe, bien en place d'honneur, l'artiste a gravé la Croix. On devine aisément le grand effet qu'un tel bijou, brillant du revêtement d'or que la terre et les siècles lui ont enlevés, devait produire sur la tunique éclatante du leude bas-poitevin qui le portait.

Le fragment de plaque N° V, provient de Jarnigande, près Fontenay-le-Comte, et appartient aussi comme celle qui suit, à la même collection Rochebrune. Entre cinq gros cabochons elle porte au-dessus de deux « cols-de-cygne », le serpent marin à queue de poisson.

(1) Beauchet-Filleau : *Notice sur des sépultures antiques et mérovingiennes*, in *Mém. Soc. Antiq. de l'Ouest*, T. XXIX, ann. 1865.

Digitized by Google

Au N° VI, un autre fragment de plaque, dont la richesse fait vivement regretter la perte du reste, nous montre deux quadrupèdes affrontés, chevaux ou biches, se dressant au milieu d'un décor de traits qui rappelle le cloisonnage de certains joyaux émaillés. Aux angles, deux superbes croix pattées plaçaient le chrétien qui ceignait ses reins de cette ceinture, sous la protection du signe divin, talisman qui se plaçait alors, partout avec un esprit de foi tout fait de confiante espérance.

Cet objet provient du Langon (Vendée), localité qui a fourni à la même et si riche collection, une autre partie d'une boucle de ceinture de même époque, couverte d'un superbe décor d'entrelacs et de rinceaux serpentiformes.

L. Charbonneau-Lassay.

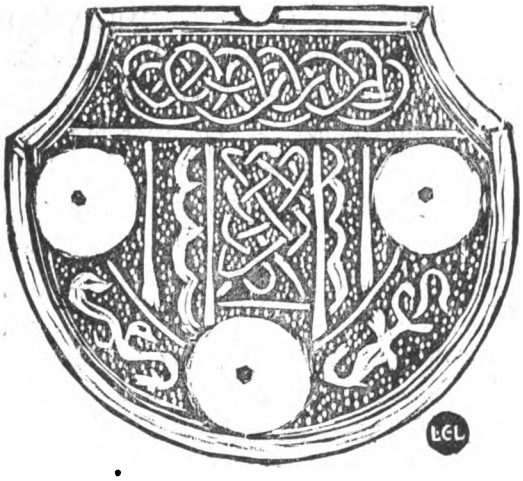

Digitized by Google

LES BAS POITEVINS DU CANADA

Mon cher Directeur,

Mis en rapport par M. G. Clouzot, de Niort, avec un savant Canadien M. Godbout qui a entrepris de rassembler tout ce qui est de nature à intéresser les descendants des premiers immigrants français au Canada, ce dernier m'a envoyé des listes de Poitevins arrivés au Canada de 1608 à 1765 et qui sont classés en quatre catégories : 1° ceux venant du Poitou, sans autres indications; 2° ceux originaires du diocèse de Maillezais; 3° ceux du diocèse de Luçon; 4° enfin ceux du diocèse de Poitiers.

Ces listes comprennent tout d'abord la date de l'arrivée au Canada, ensuite la localité d'origine, identifiée quelquefois (mais ces noms mal écrits ou mal lus sont souvent méconnaissables). A la suite du nom de personne est indiquée la date de naissance, dont, paraît-il, l'exactitude est relative, car les recensements qui ont permis d'établir ces chiffres, offrent parfois un écart de 5 ans et plus. Enfin on indique les noms des père et mère, toutefois pour un certain nombre ces dernières indications manquent. M. Godbout désirerait avoir des notes diverses sur la personne des immigrants, sur leur famille, leurs alliances, leurs ancêtres, leurs emplois, sur les localités qu'ils ont habité, sur les motifs qui ont pu les déterminer à quitter le sol natal, etc., etc. Je crois inutile d'insister sur l'intérêt qui pourrait résulter des renseignements fournis par ces listes tant pour les descendants de ces immigrants que pour ceux de leurs parents restés en France s'il en existe encore; aussi, ne pouvant, en raison du travail du Dictionnaire des Familles du Poitou, donner à mon correspondant une collaboration très effective et persuadé qu'un ouvrage d'une aussi grande enver-

Digitized by Google

gure ne peut arriver à un résultat satisfaisant que par une collectivité de personnes de bonne volonté je me permets de soumettre à vos lecteurs. 1° La liste des noms originaires du département de la Vendée; 2° celle des noms de paroisses estropiés ou mal lus et que je n'ai pu identifier suivie des noms des personnes qui en sont dites originaires.

Ceux de vos lecteurs qui voudraient se charger de ce travail pourront me faire parvenir le fruit de leurs recherches où, s'ils le préfèrent les envoyer directement à l'auteur, à l'adresse suivante : Monsieur P.-A. Godbout, « La Résurrection », Rosemont à Montréal.

Veuillez agréer, Mon cher Directeur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Paul BEAUCHET-FILLEAU

Chef-Boutonne, le 29 Juillet 1918.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Poitou

Benest (Benet? Vendée).

1668 *Grégoire Simon*, né 1631 de Jean et de Simone Bancherelle.

La Copechagnière (Vendée).

1653 *Paul Vachon*, notaire, né 1630 de Vincent et de Sapience Vateau.

Longère (Longèves? Vendée).

1650 *Marie Métayer*, née 1636 de Etienne et de Jeanne Robineau.

Olonne (Vendée).

1677 *Pierre Guignard*, dit d'Olonne, né 1653.....

Saint-Denis de La Clavesth (La Chevache? Vendée).

1665 *Mathurin Marsta*, maçon, né 1644 de Jacques et de Marie Coutaud.

St-Georges près Montaigu (St-Georges-de-Montaigu, Vendée)

1652 *Jean Nepveu*, né .... de Jacques et de Marie Michelle.

Saint-Gilles (Saint-Gilles-sur-Vie, Vendée).

1658 *Marie Bissonnet*, née 1639, de Jacques et de Marie Parochaux.

Saint-Hilaire ou Fontenay-le-Comte? (Vendée).

1662 *Jean Gibeau* ou *Gibaud*, drapier, né 1638 de Mathurin et de Jeanne Larchetel.

Digitized by Google

La Tardière (Vendée).

1694 *Etienne Janeau,* notaire, né 1668 de Etienne et de Jaquette Vincent.

Diocèse de Maillezais

Maillezais (Vendée).

1663 *Théodore Surcau,* né .... de Denis et de Marie Laguisse.

Fontenay-le-Comte.

1665 *Hilaire Chardonneau,* né 1636 de Laurent et de Jeanne Pariotte.

1666 *Jacques Beaudoin,* né 1643 de ....

Maillé (Vendée).

1669 *Jacques Martineau,* né .... de Nicolas et de Jeanne Demaire.

Montournay (Montournois, Vendée).

1671 *René Vandé,* né 1637 de René et de Andrée Ligouneresse.

Moulleron (Mouilleron-le-Captif ou en Pareds, Vendée).

1662 *Abel Turcault,* meunier, né 1631 de ....

Notre-Dame de Fontenay.

1668 *Madeleine,* née 1651, *Claude,* né 1652 et *Elisabeth des Chalets,* filles de François et de Jacquette ou Jacqueline Chevallereau.

1680 *Joseph Renaud,* né 1648 de Etienne et de Marguerite ....

Saint-Nicolas Poiret (Le Poiré-sur-Velluire, Vendée).

1669 *Antoine Tapin,* né 1646 de Toussaint et de Marie Gendron.

Sainte-Radegonde-la-Vineuse (Vendée).

1664 *Mathurin Chaillé,* né 1641 de Jean et de Jeanne Bouillant.

Diocèse de Luçon

Luçon.

1663 *Jeanne Morineau,* née ....

1665 *Abel Benoit,* né 1624 de ....

1672 *Claude-Jacques Graton,* Marguerite Moncion, sa femme, et Renée, née 1666, leur fille.

1673 *Martin Macé* ou *Massé,* taillandier, né 1646 de ....

1680 *Françoise Philippon,* née ....

1680 *Jean Boilard,* né 1645 de Mathurin et de Marie Desanges.

1685 *François Philippon,* caporal, né .... de François, chirurgien et de Françoise Graton.

1699 *Jérôme-François Rivière,* tonnelier, né 1667 de François et de Marie Prévost.

Saint-Saturnin-de-Luçon.

1679 *Mathurin Arnaud,* né 1647 de Pierre et de Marie Fulneau.

Digitized by Google

Aubigny (Vendée).

1670 *Mathurine Graton*, née 1651 de Pierre et de Marie Boucher.

1686 *Pierre Goujon* ou *Bougon*, maître-maçon, né 1661 de Pierre et de Marie Bougras.

Aulone (Olonne ?).

1668 *René Breton*, né 1641 de Mathieu et de Michelle Girard.

1686 *Julien Joyan*, dit d'Olonne, soldat, né 1661 de François et de Catherine Dumay.

Beauvais-sur-Mer (Beauvoir-sur-Mer, Vendée).

1674 *Marie Gongeauté*, dite Beaugendre, veuve de Jacques Lechardon, née 1641 à Notre-Dame-du-Mont (ou de Monts) et Madeleine, sa fille, née 1662.

Bonpère (Le Boupère, Vendée).

1697 *Jean Morand*, né 1663 de Simon et de Louise Gabory.

Brousil (Les Brouzils, Vendée).

1689 *Nicolas Poirier*, né .... de Pierre et de Suzanne Fonteneau.

Bourg de Certaine (Sallertaine ? Vendée).

1676 *Joseph Galois*, né 1647 de Pierre et de Renée Chevré.

Chaillé-sous-les-Ormeaux (Vendée).

1684 *Louis Greffard*, dit Lecoq, né 1651 de Jean et de Louise Roy.

La Chaise (la Chaise-le-Vicomte ou la Chaise-Giraud, Vendée)

1685 *Pierre Mondin*, né 1640 de Mathurin et de Renée Chaynet.

Chalons (Challans ? Vendée).

1668 *Jeanne Groisat*, née 1648 de François et de Perrine Milcendeau.

Champagnée (Champagné-les-Marais ? Vendée).

1695 *Nicolas Dautour*, né 1636 de Pierre et de Marguerite Martin.

Claye (Pont de la) (La Claye ? Vendée).

1674 *Jean Verger*, dit Desjardins, maître-taillandier, né .... de Lucas et de Catherine Arnaud.

Cloiseau (Les Clouzeaux ? Vendée).

1685 *Jean Poreaux* ou Poireau, né 1651 de Jean et de Jeanne Pajot.

Coupe-Chanière (La Copechagnière ? Vendée).

1692 *Jacques Thomelet*, né .... de Jean et de Catherine Badreau.

Chapelle-Detrer (La Chapelle-Thémer ? Vendée).

1670 *Mathurin Dubé*, né 1631 de Jean et de Renée Suzanne.

Dompierre (Vendée).

1668 *Nicolas Gauvreau*, armurier, né 1641 de Pierre et de Gabrielle Raimbaud.

Digitized by Google

Les Essarts (Vendée).

1677 *Jean Daniel*, né 1607 de ....

Fontaine-le-Comte (Fontenay-le-Comte).

1697 *Jacques Bernier*, né 1667 de Jacques et de ....

Le Gué-de-Lire (Le Gué-de-Velluire? Vendée).

1680 *Michel Garnier*, né 1651 de Mathurin et de Sébaste Gelée.

L'Isle Dieu (L'Isle d'Yeu, Vendée).

1703 *Louise-Marie Chorau*, née 1681 de Charles et de Jacqueline Banine.

Jares (Jard? Vendée).

1682 *Jacques Daniau*, né 1653 de François et de Marie Bertrand.

Bourg de la Jonchère (La Jonchère, Vendée).

1677 *Nicolas Cochard*, né 1649 d'Etienne et de Perrine Tavenant.

Les Moutiers-les-Mauxfaits (Vendée).

1667 *Mathurin Thibaudeau*, né 1636 de Mathurin et de Marie Dolbeau.

Notre-Dame-de-Coye (Coëx? Vendée).

1694 *Joseph Jouet*, né 1655 de Michel et de Louise Foucault.

Notre-Dame-de-Longueville (Longeville, Vendée).

1668 *Gilles Masson*, né 1630 de Pierre et de Françoise Gendreneau.

Notre-Dame d'Olonne (Vendée).

1664 *Pierre Aufroy*, né .... de Pierre et de Hilaire Milsandre.

1676 *Nicolas Menanteau*, né 1649 de Pierre et de Marie Lelièvre.

Niel (Nieul-le-Dolent, Vendée).

1678 *Jean Le Brodeur*, dit de la Vigne, né 1653 de Jean et de Françoise Frogent.

Pire (Le Poiré? Vendée).

1671 *François Marceau*, né 1641 de André et de Marie Grand.

Les Sables-d'Olonne (Vendée).

1680 *Pierre Rivière*, né 1635 de Jean et de Louise Caillaud.

Saint-André-de-Bournevault (Bournezeau? Vendée).

1670 *René Siret*, dit Lafleur, né 1632 de Pierre et de Marie Ducas,

Saint-Aubin (des Ormeaux ou St-Aubin la Plaine, Vendée).

1669 *Jean Jouberl*, né 1641 de François et de Jeanne Maillet.

Sainte-Croix?

1671 *Julien Boissel*, dit Lagrillade, né 1651 de Jean et de Marie Gournaux.

Saint-Denis (La Chevasse ou St-Denis-du-Payré? Vendée).

1684 *Pierre Mercier*, né 1653 de Gabriel et de Perrine Coidrièle.

Digitized by Google

Saint-Etienne-de-Brilloy (St-Etienne-de-Brillouet? Vendée).

1672 *Pierre Morin*, né .... de Jacques et de Hilaire Guéry.

Saint-Flesmes (Sainte-Flaive-des-Loups? Vendée).

1690 *René Boutet*, né .... de Nicolas et de Philippe Daniel.

Saint-François-de-Pimoufrais (de Puymaufrais? Vendée).

1668 *Michel Garon* ou *Gauron*, né 1636 de Pierre et de Louise Chapitrelle.

Saint-Fulgent (Vendée).

1665 *Jean Bourasseau*, né 1629 de Jacques et de Françoise Fauchard.

Saint-Georges (de Pointindoux? Vendée).

1699 *Jean Masson*, né 1673 de François et de Thérèse Hubert.

Saint-Georges-de-Montaigu (Vendée).

1665 *Pierre Filteau* ou *Philteau*, né 1641 de Robert et de Marguerite Brochet.

Sainte-Hermine (Vendée).

1654 *Pierre Biron*, huissier, né 1627 de Jean et de Marie Raté.

1683 *Pierre Alard*, né 1653 de Pierre et de Mathurine Verdon.

Saint-Hilaire (Lequel?).

1705 *Jacques Frichet*, soldat de Dumesny, né .... de Jacques et de Louise Gaye.

Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée).

1684 *François Bourassa*, né 1659 de François et de Marguerite Dugas.

Saint-Jean (Lequel?).

1668 *René Lemeunier*, dit Laramée, né 1636 de Jean et de Perrine Lecaillerot.

Saint-Jean-de-Bessay (Vendée).

1670 *Mathurin Bernier*, dit Lamarzelle, né 1645 de Mathurin et de Renée Mercereau.

Saint-Jean-de-Magny (Magnils? Vendée).

1670 *Marie Marchesseau*, née 1639 de ....

Saint-Jean-de-Monts (Vendée).

1693 *Guillaume Dupont*, né 1663 de Guillaume et de Marie Guilbaut.

Saint-Jean de Montaigu (Vendée).

1669 *Jean Brochu*, né 1641 de Louis et de Renée Gaschet.

Saint-Jean l'Evangéliste (Fontenay-le-Comte? Vendée).

1680 *Vincent Bériau*, menuisier, né 1653 de Jean et de Marie Arnaud.

Saint-Laurent du bourg d'Aubigny (Vendée).

1682 *Jacques Voyer*, dit le Jardinier, né .... de François et de Mathurine Chauvet.

Digitized by Google

Saint-Martin-des-Noyers (Vendée).

1656 *Jacques Toupin*, né .... de Pierre et de Marie Petiteau.

1667 *Hélène Bonneau*, née 1636 de Pierre et de Marie Arnaud.

Saint-Mathurin (Vendée).

1672 *Louis Jinchereau*, né .... de Pierre et de Perrine Bonin.

1693 *Lucien Motard*, dit Lamothe, né 1665, de Louis et de Marie Mont.

Saint-Nicolas d'Aiguillon (Aiguillon-sur-Mer? Vendée).

1668 *Jacques Gerny*, né 1639 de Michel et de Anne Bouillet.

Saint-Nicolas d'Olonne (Vendée).

1662 *Jeanne Poireau*, née 1644 de François et de Françoise Hucheloqué.

Saint-Paul (en Pareds ou Saint-Paul Mont-Penit? Vendée).

1669 *André Rapin*, chirurgien, né 1640 de Jean et de Marie Boufandreau.

1689 *Jean Mailhot* ou *Maillot*, dit Laroche, né .... de Toussaint et de Claude Boucher.

Sainte-Pexine (Vendée).

1671 *Sébastien Nolet*, né 1638 de Vincent et de Jeanne Martel.

St-Philibert (de Bouaine ou St-Philibert-du-Pont-Charrault?)

1662 *Jean Allaire* ou Dalaire, né 1634 de Sébastien et de Perrine Fleurissonne.

1663 *Charles Allaire*, né 1635, frère du précédent.

1691 *Jacques Grignon*, né 1662 de Jacques et de Jeanne Tessier.

Saint-Pierre (du Chemin ou Saint-Pierre-le-Vieux? Vendée)

1669 *Médéric* ou *Emery Blouin*, né 1641 de ....

Saint-Pierre d'Ardelay (Vendée).

1682 *Louis Charrier*, né 1647 de François et de Jeanne Bourdet.

Saint-Pierre de Chavagnes (en Pailliers? Vendée).

1682 *Pierre Guignard*, né 1648 de Nicolas et de Isabelle Laisné.

Saint-Pierre d'Olonne (Vendée).

1673 *Martin Mercier*, né 1646 de Pierre et de Mathurine Frogère.

St-Pierre-sous-la-Roche (Le Bourg-sous-la-Roche? Vendée).

1660 *Pierre Bissonnet*, menuisier, né 1626 de Jacques et de Guillaume (*sic*) Debien, veuf (1668) de Marie Allaire.

Bourg de Tiré (Thiré, Vendée).

1664 *Pierre Vivier*, dit Magdeleine, né 1638 de Grégoire et de Clémence Adjourne.

Vouillé-les-Marais (Vendée).

1698 *Michel Panin*, dit Lafontaine, soldat de M. le Villier, né 1668 de Charles et de Jeanne Massé.

Digitized by Google

Diocèse de Poitiers.

Les Brouzils (Vendée).

1653 *Jean Chapeleau*, maître-maçon, né 1626 de Jean et de Françoise Brochard.

Chartonnais (Chantonnay? Vendée).

1669 *Simon Chambrelan*, né 1636 de René et de Catherine David.

Bourg de la Chateignereau (La Châtaigneraie? Vendée).

1663 *Jacobine Lafleur*, née .... de Charles et de Jeanne Gaschet.

L'Isle-Dieu (Vendée).

1666 *Jean Cadou*, né 1641 de André et de Marie Barde.

Notre-Dame de Maillé (Vendée).

1681 *Vincent Brunet*, né 1645 de Toussaint et de Marie Caillaut.

La Chapelle Palluau (Vendée).

1670 *Jacques Bissonnet*, né 1645 de Jean et de Marie Goupillet.

Saint-Jean de Montaigu (Vendée).

1670 *Isaac Pasquier*, dit Lavallée, né .... de Mathurin et de Marie Frémillon.

Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée).

1692 *François Chartrain*, né 1662 de Pierre et de Michelle Deschamps.

Saint-Julien?

1676 *Jacques Leroy*, dit la Pensée, né 1646 de Jean et de Anne Brunet.

Saint-Marcel?

1669 *Marie-Agnès Destouches*, née 1650 de Pierre et de Marie Gulet.

Saint-Martin?

1663 *Louis Tétreau*, né 1634 de Mathurin et de Marie Bernard.

Saint-Pierre Livray?

1673 *Jean Malerbaut*, né 1646 de Jean et de Michelle Roussel.

Saint-Rémi de Busseil?

1670 *Mathurin Mercadier*, né .... de George et de Charlotte Maurier.

Saint-Sebel?

1670 *Paul Vignaux*, dit Laverdure, né .... de Jean et de Renée ....

Saint-Sévéry?

1673 *Pierre Petitclerc*, né .... de Jean et de Marie Pouize.

P. BEAUCHET-FILLEAU

(*A suivre*)

Digitized by Google

LE COLONEL SABOURAUD ENTOMOLOGISTE

Le colonel Sabouraud, dont nous avons précédemment célébré les hautes vertus militaires et les belles qualités morales, était non seulement un des plus vaillants officiers de de notre ancienne armée, mais il comptait également parmi les plus fervents et les plus appréciés adeptes de la science entomologique.

C'est à ce titre que M. Oberthür lui a consacré dans son étude de *Lépidoptérologie comparée* (t. XVI) l'élogieux et mérité hommage que nous nous faisons un plaisir, comme ancien entomologiste nous mêmes, de reproduire ici :

« ... Le Colonel Sabouraud s'intéressait vivement à l'Entomologie ; comme il était ingénieur, à l'esprit très inventif, un mécanicien très expérimenté, il avait conçu et construit un piège automatique en vue de capturer les Hétérocères sans aucun effort au moyen d'une lumière au fond d'une caisse et contre les brûlures de laquelle les papillons attirés par son éclat se trouvaient protégés. J'ai vu un matin le produit de la récolte de la nuit. Il n'y avait qu'à faire le choix des pièces à retenir.

« A plusieurs reprises, j'ai été au Prieuré d'Auzay, près Fontenay-le-Comte, en Vendée, l'hôte du Colonel Sabouraud et de Mme Sabouraud, née Denfert-Rochereau.

« La dernière fois, c'était en compagnie du Dr Reverdin et de Charles Blachier, qui fut si prématurément enlevé à notre affection.

« Jamais je n'oublierai l'aimable respectabilité du Colonel Sabouraud que Dieu a rappelé à Lui, au cours de cette terrible guerre.

« Il s'était surmené au service des blessés à Fontenay-le-Comte et il avait voulu faire plus que ses forces ne le permettaient.

« Le Colonel Sabouraud peut donc compter parmi les nobles victimes de son dévouement à la Patrie et à l'Armée !

« Lorsque je jouissais de la compagnie du colonel Sabouraud, je me rendais compte avec un patriotique orgueil, de la valeur des éminents officiers de notre vieille Armée Française.

Digitized by Google

« Quelle connaissance scientifique ces chefs si distingués avaient acquise! Quelle était la distinction de leur esprit, leur droiture, leur courtoisie, leur chevaleresque amour du devoir!

« Certes, la nouvelle Armée n'a pas dégénéré et les Français peuvent contempler les soldats de la Marne, de Verdun, de la Meuse, de l'Aisne, de l'Alsace, d'Italie et d'Orient avec la même fierté que ceux d'Algérie, de Crimée, de Magenta, de Solférino et de tant d'autres campagnes.

« Cependant, chaque époque dans notre glorieuse histoire militaire a son type caractéristique.

« Napoléon Ier avait les grognards et les Marie-Louise. L'époque présente a les poilus et les Bleuets.

« Dans la succession des générations de soldats qui sont l'honneur de la France, le Colonel Sabouraud représentait à la perfection le type militaire de son temps.

« Son gendre le Commandant Daniel Lucas, qui commande avec tant de compétence un groupe de batteries d'artillerie lourde au front de Picardie et qui a reçu la Croix de la Légion d'honneur et la Croix de Guerre en récompense de ses excellents services de guerre, a rempli un très juste devoir de gratitude envers le Colonel Sabouraud, inventeur d'un instrument entomologique si ingénieux en assurant pour toujours par la dédicace d'une *Palpangula Tunisienne* restée jusqu'ici inédite, la survivance du nom si respectable, si sympathique d'un Officier Supérieur dont la mémoire sera toujours chère à ceux qui l'ont connu. » (1)

(1) *Palpangula Sabouraudi.*

R. V.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le nouvel évêque de Poitiers. — Mgr de Durfort, le nouvel évêque de Poitiers, que des liens de famille rattachent à la Vendée, a été intronisé le 17 Décembre dernier.

Dans son discours de réception, M. le Doyen du Chapitre a justement rappelé qu'anciennement les Abbayes de Maillezais et de Luçon dépendaient de l'Evêché de Poitiers et qu'en souvenir de ces origines ces deux églises entretinrent pendant quatre siècles, de 1317 à 1791, deux cierges près de l'autel de l'église cathédrale de Poitiers.

La Maison Natale de M. Clemenceau. — Le 12 janvier 1919 a été inaugurée, à Mouilleron-en-Pareds (Vendée), la plaque commémorative que la municipalité a fait poser sur la maison natale de M. Georges Clemenceau.

Cette plaque porte l'inscription suivante :

Maison où est né le 28 Septembre 1841
Monsieur Georges Clemenceau
Président du Conseil et Ministre de la Guerre.
La Municipalité de Mouilleron-en-Pareds
a fait poser cette plaque le 12 Janvier 1919
en témoignage de ses sentiments de fierté
et d'admiration pour son illustre compatriote
l'organisateur de la victoire
le libérateur du territoire
vers qui monte chaque jour plus ardente
la reconnaisssance de la France.

— Le dimanche 12 Janvier 1919 a eu lieu dans la grande salle de la Bibliothèque Municipale de Poitiers la séance publique annuelle de la *Société des Antiquaires de l'Ouest.*

Au programme :

1° Discours du M^is^ de Roux, Président : *Pascal en Poitou et les Poitevins dans les Provinciales ;*

Digitized by Google

2° Rapport de M. E. Ginot, Secrétaire ;

3° *Châtellerault et le Châtelleraudais, du X^e^ au XIII^e^ siècle*, par M. le Premier Président Hérault.

L'éminent président de la Société a consacré aux relations de Pascal avec le Poitou son sens pénétrant de l'histoire et son grand art d'écrivain qu'il nous a été déjà donné maintes fois d'admirer. Au cours de cette magistrale étude signalons notamment la « tradition fontenaisienne qui attribue des vers tendres, écrits par Pascal, au dos de deux tableaux dont il n'a pu encore définitivement personnaliser la distinction. »

Dans son rapport, toujours remarquablement écrit, M. Emile Ginot à propos du classement si savamment organisé par M. Chauvet des collections préhistoriques de la Société des Antiquaires, a rappelé l'étude consacrée par notre collaborateur M. Charbonneau-Lassay à une curieuse hache néolithique trouvée à Loudun ; il a également mentionné l'érudit travail de M. Boissonnade relatif aux îles du Bas-Poitou : Yeu, Noirmoutier, Bouin, du VII^e^ au X^e^ siècle ; il a enfin signalé l'intéressante étude de M. le Chanoine Uzureau sur la correspondance de Mgr de Mercy, évêque de Luçon, concernant le Serment de 1795.

— Le lundi, 13 Janvier 1919, la Société des Antiquaires de l'Ouest, a procédé, sous la présidence de M. de Roux, président sortant, au au renouvellement de son Bureau pour l'année 1919.

Ont été élus :

Président : M. Chauvet, membre non résident du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Vice-Président : M. Emile Ginot, conservateur de la Bibliothèque municipale de Poitiers.

Secrétaire : M. Audinet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers.

Vice-Secrétaire : M. Pouliot, avocat.

Bibliothécaire-archiviste : M. Boissonnade, professeur à l'Université de Poitiers, correspondant de l'Institut.

Trésorier : M. de Moissac.

Questeur : M. Raveau.

Nos Compatriotes. — Nous sommes particulièrement heureux d'enregistrer la nomination, comme Commandeurs de la Légion d'honneur, de nos distingués compatriotes MM. les contre-amiraux Merveilleux du Vignaux et de La Taste ; comme officier, du capitaine de vaisseau Delahet, et comme chevaliers de M. le Comte de Tinguy du Pouët, maître des requêtes au Conseil d'Etat, chargé de mission

Digitized by Google

au Ministère des Travaux Publics, de MM. Surville, doyen honoraire à la Faculté de Droit de Poitiers, et Richard, conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

Notes d'Art. — Notre ami le bon peintre André Astoul a commencé à exposer, galerie Ledoux à la Roche-sur-Yon une nouvelle et grande série de portraits vendéens qui affirme une fois de plus la délicatesse de son pinceau et la parfaite maîtrise de son art.

Citons d'abord, un portrait de jeune femme assise et celui du commandant Raymond de Rorthays, le vaillant officier dont nous avons publié d'autre part les admirables citations.

A cette même galerie, André Astoul a également exposé deux très jolis paysages qui font le plus grand honneur à l'habile artiste et dont l'un représente la cour intérieure du vieux logis vendéen qu'habite le Directeur de cette Revue.

Soirée Théâtrale. — Une charmante soirée organisée par les soins de Mme la Comtesse Raoul de Rochebrune, la dévouée présidente de la Croix-Rouge Française de Luçon, a été donnée le 24 Novembre 1918 en cette ville, au profit de nos soldats blessés.

Le succès en a été complet, grâce aux talents des artistes amateurs qui avaient bien voulu prêter leur généreux concours et parmi lesquels il nous plaît d'adresser de particulières félicitations à Mlle Edith, la gracieuse divette de la Court d'Aron.

Un fanion d'honneur pour le 137e. — Sur l'initiative de M. René Vallette, directeur de cette Revue, une souscription a été ouverte à Fontenay pour offrir un fanion d'honneur au 137e régiment d'Infanterie, en garnison depuis de longues années en cette ville et qui s'est couvert de gloire pendant la guerre. Un Comité de patronage composé comme suit, vient de se former :

Présidents d'honneur : MM. Le Roux, sénateur ; R. de Fontaines, député ; Roy-Enard, maire de Fontenay et colonel de Bonnefoy, commandant le 137e.

Président effectif : Louis Montreuil, sous-préfet. *Vices-Présidents :* MM. René Vallette, promoteur de la souscription et Normand, président honoraire du Tribunal. *Trésorier* : M. Amédée, banquier. *Secrétaire* : M. le lieutenant Butraud, président de la Section fontenaisienne des Réformés de guerre.

Digitized by Google

ÉCHOS DE LA GUERRE

Les Morts glorieux. — Le lieutenant *Raoul Berthelé*, ingénieur chimiste, licencié ès-sciences, chef du service météorologique de la 6e armée, a succombé à l'hôpital militaire de Roulers (Belgique) des suites d'une maladie contractée à la guerre, le 22 décembre 1918, à l'âge de 32 ans.

Le jeune officier était le fils de notre bien cher ami Joseph Berthelé, le savant archiviste du département de l'Hérault, au cruel deuil duquel nous prenons la plus vive part.

— La mémoire de M. le lieutenant *de la Poëze*, (*Gosleu-Humbert-François*), du 32e dragons, vient d'être ainsi glorifiée à l'ordre de la 10e armée :

« Officier particulièrement remarquable par sa conscience et son esprit du devoir. En septembre 1918 a obtenu sa première victoire en abattant en bordure de nos lignes un monoplace ennemi qui survolait sa patrouille. »

Ainsi que nous l'avons dit précédemment le lieutenant de la Poëze, blessé grièvement en 1914, passa de la cavalerie dans l'infanterie où le 13 juillet 1916 il eut une brillante citation à l'ordre de la division.

— L'héroïsme du lieutenant *Jean de Lespinay*, tombé glorieusement pour la France, vient également d'être consacré par cette admirable citation :

« A accompli au cours de la journée du 27 Mai 1918 avec son sang-froid et sa bravoure ordinaires, les diverses missions dont il était chargé ; — après six heures d'un bombardement des plus violents et recevant l'ordre de repli, a, malgré le danger d'une arrivée imminente allemande dans le P. C., pris avec la plus grande présence d'esprit toutes les mesures pour sauver hommes et chevaux. Bien qu'incommodé par les gaz, a guidé ensuite avec la même crânerie le mouvement de l'état-major à travers les tirs d'artillerie et de mitrailleuses ennemies, et s'est encore offert pour une nouvelle mission qu'il a remplie sous le feu. »

Dans la Légion d'honneur. — M. le capitaine d'artillerie *Aucher*, de Fontenay-le-Comte, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

— Le capitaine *de la Bassetière*, du dépôt des 5e et 6e cuirassiers, a également reçu la Croix de la Légion d'honneur.

— M. le lieutenant pilote-aviateur *Hubert Grassal*, déjà décoré de la Croix de guerre, quatre fois cité, Chevalier de Saint-Georges, est aussi promu Chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Les Belles Citations. — Notre distingué et vaillant compatriote, M. le commandant *Epaud*, dont nous avons déjà eu l'occasion de célébrer la bravoure et le dévouement au cours de la guerre, vient d'être l'objet de cette nouvelle citation :

« Resté sur le front pendant toute la durée de la guerre, a rendu les meilleurs services dans les commandements successifs d'un groupe d'artillerie lourde et du parc d'artillerie de la division, donnant à tous le plus bel exemple de conscience et de dévouement.

— Le capitaine *Henri Baguenier Desormeaux*, l'aîné des fils de notre bien cher collaborateur et ami, chef du service automobile du 32e corps d'armée, a été honoré de cette nouvelle et brillante citation :

« Grièvement blessé en 1914, a demandé à revenir au front avant guérison comme chef de section, de T. M. s'est distingué en Septembre 1915, en Champagne et en 1916, à Verdun, en assurant malgré de violents bombardements, le ravitaillement régulier en vivres et munitions des troupes de son secteur. »

— M. le sous-lieutenant *Poirier-Coutansais*, a été cité à l'ordre de la division (68 D. I.), à la date du 9 Novembre 1918, dans les termes que voici :

« Officier de liaison entre son régiment et l'infanterie divisionnaire, a montré, pendant les combats de Septembre 1918, une bravoure et un dévouement remarquables. De jour et de nuit a accompli, sans souci du danger, de nombreuses missions dans les premières lignes et rapporté les renseignements les plus utiles. Gravement intoxiqué par les gaz au cours des opérations ».

C'est la 3e citation que mérite ce jeune et vaillant officier.

— Le lieutenant *J. Aulneau*, officier de liaison, qui se trouve actuellement avec les Armées américaines, en pays d'occupation, a obtenu la nouvelle et magnifique citation que voici, lors des derniers combats des Flandres :

« Officier d'élite, très brave, ayant la plus haute conception du devoir. Détaché en liaison auprès d'une division d'infanterie française lors des combats entre la Lys et l'Escaut, du 29 Octobre au 5 Novembre, s'est fait remarquer par son sang-froid et son mépris du danger, traversant à plusieurs reprises, une zône battue sans arrêt par l'artillerie ennemie. »

Il a reçu également, au moment de l'entrée du Roi Albert, à Bruxelles, la croix de guerre belge et une élogieuse citation américaine, dont voici le texte intégral :

ORDRE GÉNÉRAL
N° 86

Quartier Général de la 37e D. I. U.S.
A. P. O. 763 — A. E. F.

24 Décembre 1918

Le Général Commandant désire rappeler, dans l'Ordre général de la 37e Division, combien il apprécie les services méritoires des officiers dont les noms suivent, qui, par leur conduite splendide et leur

Digitized by Google

sacrifice au devoir, ont contribué tout spécialement au succès des opérations de la Division, en France et en Belgique, contre l'ennemi :

Capitaine *Henry Royer*, mission française.
Lieutenant *de Grétry*, —
Lieutenant *Aulneau*, —

Par ordre du Major Général FARNSWORTH. G. W. STUART. Colonel d'Infanterie, Chef d'Etat-Major.

— Lieutenant *J. Aulneau*, officier de liaison à la Mission Française 37 D. I. U. S.

« Officier brave et dévoué qui a rendu des services inappréciables à la division. Du 31 octobre 1918 au 11 novembre 1918, il lui fut du plus grand secours pendant la campagne de Belgique. »

— M. le lieutenant d'artillerie *Antoine Bourgeois*, commandant une batterie contre les Bulgares, vient de mériter la belle citation suivante, sa quatrième :

« Officier plein d'entrain, payant de sa personne, a obtenu de son artillerie un rendement superbe, grâce auquel il a grandement contribué à la réussite de l'assaut de l'infanterie. »

Le vaillant officier est le petit-fils de feu M. Paul Bourgeois, ancien député et président du Conseil général de la Vendée.

— *M. Jacques Ballereau*, lieutenant au 3e régiment du génie vient, d'être cité pour la seconde fois à l'ordre du 1er corps de l'armée coloniale, dans les termes flatteurs que voici :

« Excellent officier du génie, modeste et brave ; a pris une part active aux contre-offensives de Juillet 1918, dans le secteur de Sermiers où la compagnie a été très éprouvée et où il a fait preuve de bravoure et de sang-froid. »

Le lieutenant Jacques Ballereau est le fils de notre excellent collaborateur et ami Léon Ballereau, le distingué architecte de Luçon.

— *M. Léon Gourraud*, fils de l'ancien et regretté conseiller d'arrondissement de La Roche-sur-Yon, a été élogieusement cité à l'ordre du Jour :

« Léon Gourraud, aide-major, dont le dévouement est connu de tous. Le 26 Septembre et le 6 Octobre 1918 s'est rendu aux batteries bombardées pour soigner plus vite les hommes atteints ; a permis ainsi de sauver la vie de plusieurs canonniers. »

Une famille de héros. — Parmi les officiers récemment décorés de la Légion d'honneur, nous relevons, avec cette belle citation, le nom du sous-lieutenant *de Kervenoaël*, fils de notre ami le vicomte de Kervenoaël, conseiller général du canton de Mortagne :

« De Kervenoaël (Hervé-Marie-Joseph-Albert-Anatole), sous-lieutenant (active), au 29e d'artillerie, officier observateur d'élite, d'une splendide bravoure et d'une expérience consommée.

Digitized by Google

» Dans la période de Mai à Septembre 1918, a assuré presque journellement la liaison avec l'infanterie, faisant son admiration par une hardiesse poussée jusqu'à la témérité. En attaquant avec une merveilleuse audace l'infanterie et les mitrailleuses ennemies, a été contraint d'atterrir par six fois sur le champ de bataille son avion hors de combat et criblé de balles. Six citations ».

Le sous-lieutenant de Kervenoaël, engagé dès le début de la guerre, vient seulement d'avoir vingt-trois ans. La croix lui a été remise le 4 Janvier par le Commandant de l'aéronautique de l'Armée.

Son frère aîné, engagé volontaire dans la cavalerie, et passé sur sa demande, de cette arme, dans l'aviation, a, il y a quelques mois, brillamment conquis son brevet de pilote.

— M. *de la Débutrie*, sous-lieutenant au 2e Zouaves, détaché à l'escadrille 163e, neveu de notre ami M. Jacques de la Débutrie, maire de Rochetrejoux, vient d'être de nouveau cité à l'ordre, comme suit :

« De la Débutrie, Marie-Louis-Antoine-Yvon, officier superbe d'allant et d'entrain. Pilote de chasse hors ligne. Remarquable chef de patrouille, s'étant imposé à tous par sa science de combat et son mépris du danger. Vainqueur officiel de quatre avions ennemis. N'est pas rentré de mission a la suite d'un combat qu'il a livré à la tête de sa patrouille et au cours duquel un avion ennemi a été abattu ».

— M. *Pierre de Suyrot*, maréchal-des-logis au 453e d'artillerie lourde, fils de notre ami M. Charles de Suyrot, a mérité cette brillante citation :

« Excellent sous-officier observateur, d'une bravoure exemplaire, s'est particulièrement distingué le 1er Novembre 1918, en assurant la liaison entre le groupe et la batterie, traversant des zônes constamment battues par l'ennemi et violemment ypéritées (gaz asphyxiants).

Promotions. — Nous avons le plaisir d'apprendre que M. le Docteur *Lœwenhard*, l'excellent médecin de Mouilleron-en-Pareds, aide-major de 1re classe, a reçu son troisième galon avant d'être démobilisé.

C'est la juste récompense du dévouement aussi intelligent que courageux, dont il n'a cessé de donner des preuves sur le front depuis le commencement de la mobilisation.

— M. *Gabriel Merveilleux du Vignaux* vient d'être promu enseigne de vaisseau de 1re classe.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

Le 14 Janvier, ont eu lieu les fiançailles de Mademoiselle HENRIETTE TAUDIÈRE, fille du regretté M. Henry Taudière, professeur de droit à l'Université Catholique de Paris, député des Deux-Sèvres, décédé en Mai 1914 et de Madame, née Bry; avec le lieutenant MAURICE BRILLAUD, du 1er Bataillon d'Infanterie légère d'Afrique, fils de M. Georges Brillaud et de Madame, née Taudière.

Les deux fiancés sont les petits enfants de M. Paul Taudière, l'ancien député des Deux-Sèvres, dont on conserve le souvenir si cher et toujours si vivant dans ce pays du Bocage où il a fait tant de bien.

— Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de Mademoiselle BERTHE DE BEAUREGARD, nièce du comte et de la comtesse Charles de Beauregard, avec M. le baron JOSEPH DURYE.

MARIAGES

Le mariage de M. JEAN COLLIÈRE, lieutenant au 94e d'Infanterie, avec Mademoiselle DENISE DE MONS, a été béni le 11 Juillet 1918, en l'église Saint-Jean de Caen.

— Le mardi, 6 Août 1918, a été célébré dans l'intimité, en l'église cathédrale d'Angers, le mariage de Mademoiselle MONIQUE DE LAUZON, fille du Comte de Lauzon et de la comtesse, née Dutfoy; avec le lieutenant BERNARD DE SAINT-RÉMY, du 11e Cuirassiers à pied, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre fils du colonel de Saint-Rémy, chevalier de la Légion d'Honneur et de Madame, née du Fay de Carsix.

Les témoins étaient, pour la mariée : M. Etienne de Lauzon, conseiller général de la Vendée et la comtesse de Courson de la Villeneuve, ses oncle et tante.

Pour le lieutenant DE Saint-Rémy: le commandant de Mauduit commandant le 5e Chasseurs à cheval et le comte du Fay de Carsix, maréchal-des-logis au 8e Hussards, décoré de la Croix de guerre, son oncle.

Le service d'honneur était assuré par Mademoiselle de Saint-Rémy et le vicomte H. du Laz. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Pineau, aumônier militaire du 135e R. I.

Digitized by Google

Rappelons à ce propos la mort glorieuse au Champ d'honneur, des deux frères de la mariée et le beau et inoubliable geste du colonel de Saint-Rémy, au moment des expulsions des religieux en Bretagne.

— En l'église de la Réorthe (Vendée), a été célébré le 31 Décembre 1918, dans la plus grande intimité, le mariage de Mademoiselle MICHELINE GAULY, fille de notre ami le commandant Gauly, avec le lieutenant d'artillerie FRANÇOIS BABINET, ingénieur des Arts et Manufactures, décoré de la Croix de guerre.

— Le 19 Février 1919 à Fontenay-le-Comte a été célébré le mariage de Mademoiselle ODETTE DAVID, fille de M. David, principal honoraire du Collège, avec M. PAUL LÉONARD, étudiant en médecine, décoré de la Croix de guerre.

— Le 25 Mars, en l'église de Saint-Ferdinand-des-Ternes, à Paris, le mariage de Mademoiselle SUZANNE RICHARD, avec M. JEAN DESTENAY, (Croix de guerre), sous-intendant militaire, sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre détaché comme chef de bureau au Cabinet civil du Ministre; et celui de Mademoiselle MADELEINE RICHARD, sa sœur, avec M. PAUL MÉNAGER, (Croix de guerre), ingénieur-agronome, industriel à Paris.

Les deux jeunes mariées sont les filles de M. Sosthène Richard, conseiller référendaire à la Cour des Comptes et de Mme Richard, née Audé.

NAISSANCES

La Comtesse DE LA POEZE, née de Vanssay, femme du lieutenant de la Poëze, pilote-aviateur, sur le front, a mis heureusement au monde une fille, MARGUERITE-MARIE, au château de Courvelain.

— Madame LOUIS DUCHAINE, née Libaudière, vient de donner le jour à un fils qui a reçu le nom de JEAN.

— La comtesse OLIVIER D'ANDIGNÉ, née de Beauregard, a mis heureusement au monde un fils.

— Madame MAURICE DE GAZEAU, née de Lavrignais, vient de donner le jour à une fille qui a reçu au baptême le nom d'YVONNE.

— Madame la comtesse DE HILLERIN, femme du lieutenant au 3e Dragons, vient de mettre heureusement au monde, une fille.

— Madame JOSEPH DE L'ESPINAY, née de Maynard, est depuis quelques semaines, mère de deux fils jumeaux.

— Le vicomte et la vicomtesse DE GRIMOUARD, née de LOYS, font part de la naissance de leur fils, PIERRE.

Digitized by Google

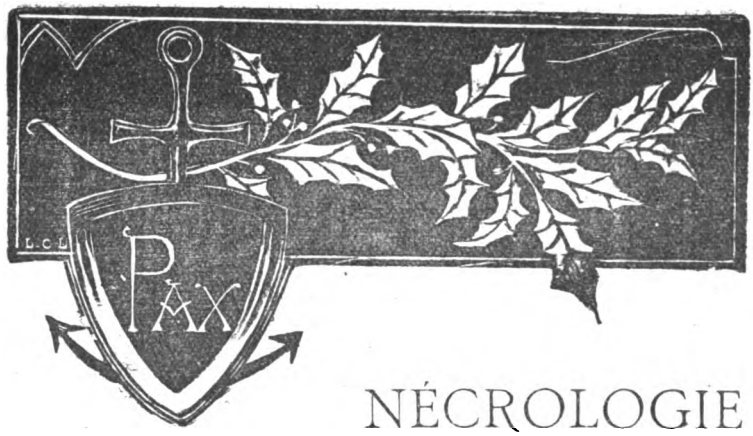

NÉCROLOGIE

C'est avec la plus vive émotion que nous apprenons l'atroce malheur qui vient de frapper notre bien cher confrère et ami, EDMOND BÉRAUD, vice-président de la Presse Monarchique Départementale, ancien Directeur de la *Revue de l'Ouest*, de Niort.

Son fils aîné, jeune homme parfait à tous égards, et qui représentait si fidèlement les belles traditions de sa famille, vient à la veille de sa démobilisation, d'être enlevé en quelques jours, par une broncho-pneumonie à l'hôpital militaire de La Rochelle.

Il est mort en parfait chrétien, emportant avec lui l'estime et les regrets de ses chefs et l'unanime affection de ses camarades.

Nous nous associons du fond du cœur à l'immense douleur de notre confrère et ami, et prions Madame Edmond Béraud, d'agréer l'hommage attristé de nos plus respectueuses condoléances.

R. V.

— M. l'Abbé DOMINIQUE DAVIN, curé de Sigournais, décédé en cette paroisse, le 5 Juillet 1918.

M. l'Abbé Davin laisse le souvenir d'un prêtre très pieux et très zélé, d'un esprit très cultivé, d'une affabilité très grande et que nous avions l'honneur de compter parmi les plus fidèles amis de cette Revue.

A ses obsèques, qui ont été célébrées le 9 Juillet à Sigournais, M. le doyen de Chantonnay, M. Blanpain de Saint-Mars et M. René de Lépinay, ont successivement fait en termes émus l'éloge du regretté défunt.

— Madame la Comtesse DE JOUSSELIN, née MARIE-CAROLINE-LÉONTINE DE BAUDRY D'ASSON, est décédée le 11 Juillet 1918, au château de la Baugisière, en Saint-Michel-le-Cloucq.

Digitized by Google

— M. le Docteur Léopold LETENNEUR, décédé le 12 Juillet, aux Herbiers et dont l'inhumation a eu lieu le 15, à Saint-Gilles-sur-Vie.

— Madame Malcée-Marie-Cyprienne de l'ESTOURBEILLON, en religion, Sœur Marguerite, Fille de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, décédée le 15 Juillet 1918, à l'âge de 48 ans, à la Maison du Sacré-Cœur, de la rue Jean-Cottin, à Paris.

Elle était la sœur de notre excellent collègue et ami, M. le Mis de L'Estourbeillon. député du Morbihan.

— Madame de la BRUNIÈRE, décédée à Beaulieu-sous-la-Roche, à l'âge de 65 ans.

— M. l'Abbé Louis ROUSSEAU, secrétaire de l'Evêché de Luçon, décédé le 5 Septembre 1918.

— Madame VERNON, fille de M. Loiseau, ancien magistrat, et de Madame, née Houdic, qui habitent le château de la Gibonnière, en Saint-Cyr-des-Gâts, est morte d'une attaque foudroyante de grippe infectieuse, à Paramé, le 14 Octobre 1918 et a été inhumée à Saint-Cyr.

— Madame PERREAU de BEAUVAIS, décédée au château de la Burcerie, à la Boissière-des-Landes (Vendée), le 20 Octobre 1918.

— Madame Georges HALGAN, née Marthe ALLÉGRET, décédée à Nantes, à l'âge de 41 ans, le 25 Octobre 1918.

— M. l'Abbé Charles TAILLEUR, curé de Commequiers, décédé en cette paroisse, le 30 Octobre 1918.

— Madame Paul LEGRAS de GRANDCOURT, née BERTHIER de WAGRAM, décédée à Saint-Fulgent, le 1er Novembre 1918.

— M. Emile-Henri PERREAU, décédé le 22 Novembre 1918, à l'âge de 62 ans, en sa demeure de la Baudrière, commune d'Antigny (Vendée).

— Madame la Vicomtesse de MARCÉ, née de MAURIVET, décédée à Poitiers, le 28 Novembre et inhumée à Oroux (Deux-Sèvres), à l'âge de 75 ans.

— M. J.-B. LÉONARD, ancien pharmacien à Fontenay, beau-frère de M. Coussot, décédé à Excideuil-sur-Vienne (Charente), en Novembre 1918.

— Mademoiselle Marguerite de l'ESPINAY, fille du vicomte et de la vicomtesse, née de la Pastelière-Neuilly, décédée à l'âge de 23 ans, au château de Montoray (Ile-et-Vilaine).

Digitized by Google

— M. Léon GAUDINEAU, ancien magistrat, décédé à La Flèche (Sarthe), le 30 Novembre 1918.

— M. l'Abbé Célestin GUILBAUD, ancien vicaire de Longeville, décédé à Chantonnay, pays de sa famille, le 4 Décembre 1918.

— M. Eugène HOREAU, ancien officier supérieur, beau-père de notre excellent ami Alfred Biré, décédé à Libourne, le 13 Décembre 1918, en sa 85e année.

— M. Roger SALES, fils du capitaine Sales et de Madame, née Waïtzenegger, décédé le 28 Décembre 1918, à Fontenay-le-Comte, à l'âge de vingt mois.

— Mademoiselle Nina de SUZANNET, fille du capitaine Jean de Suzannet et petite-fille du comte de Suzannet, conseiller général de la Vendée, décédée à Paris, à l'âge de 6 ans (fin Décembre 1918).

— M. Paul CHEGUILLAUME décédé à Nantes le 21 Décembre 1918, en sa 63e année.

— M. Claude COCHIN, député du Nord, lieutenant d'Etat-Major, décoré de la Croix de guerre.

M. Cochin était le beau-frère ducapitaine de la Bassetière.

— Madame PICHARD du PAGE, épouse de M. Pichard du Page, maréchal-des-logis d'artillerie ; fille de M. et de Madame de la Plante, née de Baudry d'Asson et belle-fille de Madame Pichard du Page, née de Villeneuve-Esclapon ; décédée le 8 Janvier 1919 et dont les obsèques ont été célébrées le 10, en l'église de Saint-Christophe-du-Ligneron.

— Madame de GRAILLY, née d'OBIGEON, est pieusement décédée le 28 Janvier, dans sa propriété de Soubie (Dordogne), à l'âge de 85 ans.

— Madame la baronne de CHARETTE, veuve de l'illustre et regretté général de Charette, est décédée le 3 Février 1919, au château de la Basse-Motte. Ses obsèques ont eu lieu le à la Contrie, commune de Couffé (Loire-Inférieure), où se trouve le château patrimonial des Charette.

— Mademoiselle Marguerite-Marie de BÉJARRY, fille de l'ancien et regretté sénateur de la Vendée, décédée à l'âge de 33 ans, au château de la Roche-Louherie, le 3 Février 1919.

Digitized by Google

— M. Louis GOGUET, notaire à la Roche-sur-Yon, décédé en cette ville, le 4 Février 1919, à l'age de 46 ans.

— M. Xavier LEROUX, l'éminent compositeur, frère de notre compatriote Madame Alfred Rousse, est décédé à Paris, en Février 1919, des suites d'une congestion pulmonaire.

— M. l'Abbé RONDARD, Chanoine honoraire, ancien supérieur du Petit Séminaire diocésain, mort le 11 Février 1919, à Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, où il exerçait depuis la guerre, le ministère paroissial. Il était âgé de 77 ans.

— M. Louis de BÉJARRY, décédé le 16 Février 1919, en son château de la Grignonnière du Talud-Sainte-Gemme, à l'âge de 50 ans.

— M. Léon MARTIN DECAEN, ancien député de l'Oise, membre de l'Académie d'agriculture décédé à la Tricherie (Vienne) où il s'était réfugié.

La guerre l'avait atteint dans ses plus chères affections, lui enlevant d'abord la vaillante compagne de sa vie, Madame Martin Decaen, présidente de la Croix-Rouge de Senlis, décorée de la croix de guerre, qui succomba à une cruelle maladie contractée au chevet de nos chers blessés ; puis, son plus jeune fils, l'Abbé André Martin Decaen, décoré de la Croix de guerre, maréchal-des-logis éclaireur au 258e régiment d'artillerie, tombé glorieusement à Craonne, le 12 Juin 1917, et dont nous publions d'autre part l'éloge.

— Au moment de mettre sous presse nous apprenons également la mort du peintre vendéen Charles MILCENDEAU, décédé en sa propriété de Bois-Durand, près Soullans, à l'âge de 47 ans.

Nous adressons nos bien sincères condoléances aux familles que ces morts mettent en deuil.

Digitized by Google

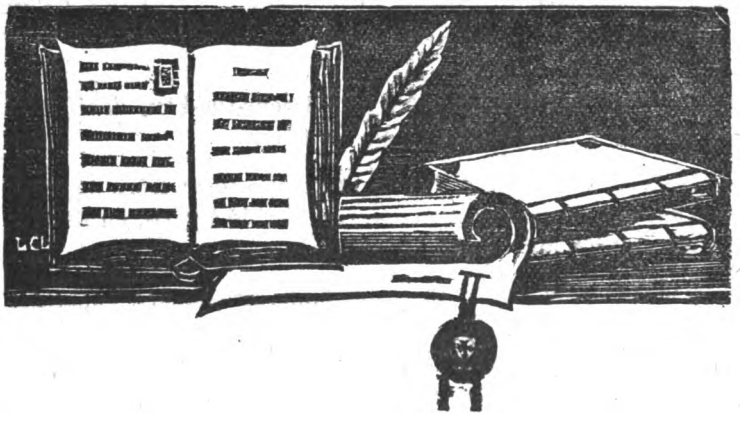

BIBLIOGRAPHIE

Chez les Antiquaires de l'Ouest. — Notre savant collègue M. Gustave Chauvet, nous a aimablement offert le tirage à part de la très intéressante étude qu'il vient de publier dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, (T. IV. 2e tr. 1918), sous ce titre : *La Pierre du Breuil-Mingot, près de Poitiers. — Hypothèses.* Cette pierre est couverte de dessins graffites, représentant des personnages et des signes divers. M. Chauvet émet en hypothèses, que ces gravures sont ou des œuvres de pélerins des époques franques, ou des signes relatifs aux pratiques de magie si en usage en ces temps lointains.

— Dans le même *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, (2e tr. 1918), signalons : 1° une savante étude de M. Boissonnade sur « Les Iles du Bas-Poitou, pendant les cinq premiers siècles du Haut Moyen-Age ».

2e Une curieuse notice (1er tr. 1918) de notre collaborateur M. Charbonneau-Lassay, sur « *Un signe en forme de clef, gravé sur une hache néolitique trouvée à Loudun.* »

— De M. Jules Welche, dans les *Annales de Géographie* (36e ann. N° 140). : *Le comblement du Havre de Baisse (Vendée).*

— De notre confrère M. le Dr Baudouin :

La pierre à sculptures préhistoriques de la Maison noble de la Véronnière, à Vairé (Vendée), extrait du *Bull. Soc. Préhist. Française* t. XIII, Mai 1916, et une savante brochure (Extrait de la *Médecine*

Digitized by Google

Internationale Illustrée), ayant pour titre *La Préhistoire du Caducée* (Paris, Bureau, 1918), dans laquelle l'auteur fait d'intéressants rapprochements entre les « bâtons de commandements » préhistoriques et le Caducée de l'Antiquité classique.

— Notre érudit collaborateur M. A. Vélasque vient de publire dans les *Annales de la Société Académique de Nantes*, une étude historique très documentée sur *La surprise de Nantes du 2e Vendémiaire, an VIII*, (19 Novembre 1799). — Tiré à part. Nantes, Biroché, 1918, in-8°, 29 p.

L'Annuaire de l'Association de la Presse Monarchique des Départements, pour 1918, nous apprend que M. Raymond de Fontaines, député de la 1re circonscription de Fontenay-le-Comte s'est fait inscrire parmi les Membres honoraires de cette Association.

M. de Fontaines a tenu ainsi à affirmer l'intérêt qu'il porte à la Presse provinciale qui défend avec tant de dévouement les traditions religieuses et politiques dont son père fut avant lui en Vendée l'ardent champion.

— Notre distingué collaborateur M. l'abbé Uzureau, directeur de *L'Anjou Historique*, nous a fait l'aimable envoi de sa 20e intéressante série d'*Andegaviana*, Nous y avons retrouvé avec plaisir l'historique de la *Campagne de Vendée en 1815*, rédigée par le marquis Escayrac de Lauture, aide-de-camp du comte Charles d'Autichamp et que M. l'abbé Taillefer avait précédemment publiée dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne* (Ann. 1915).

M. l'abbé Uzureau a bien voulu nous offrir également les brochures suivantes : *Quelques lettres de soldats républicains en Vendée*, 1793-1794 (Extrait de la *Revue Historique de la Révolution française*, Juillet-Septembre 1917); — *Quatre commissaires du comité exécutif à Angers en 1794 (Extrait des Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers); Fondation de la Société d'Agriculture Sciences et Arts d'Angers.* — Angers, Grassin, 1918; et *Un bon ouvrier de vérité : M. l'abbé Uzureau et le serment de Liberté d'Egalité*, par M. Gabriel Audiat. Angers, Siraudeau, 1918.

— A lire dans l'*Annuaire de l'Association Amicale des anciens Elèves des collèges Saint-Vincent de Paul et Saint-Joseph de Poitiers*, pour 1918, un historique très complet et très intéressant de cette Association, à l'occasion de la fête de son cinquantenaire, et une très

Digitized by Google

belle notice sur notre regretté compatriote M. le *comte Raoul de Grimouard*.

Ces deux articles sont dus à l'élégante plume dudévoué secrétaire de l'Association, notre ami Jean de la Mardière.

— M. B. Clénet, l'aimable auteur des *Géants de Vendée*, vient de nous offrir le délicieux livret qu'il vient d'écrire en collaboration avec M. R. Guitton, d'un musical-comédie, en trois actes intitulé *Killy ou les deux Cotillons*, et dont l'action se passe aux Sables-d'Olonne.

La musique de cette œuvre charmante est de M. P. Bastide.

Le livret sorti des presses de M. Pacteau, (Luçon, 1918) est particulièrement soigné et précédé du portrait d'une jolie sablaise.

— M. Henri Puiroux, poursuivant avec une érudition soutenue l'histoire de la commune de Vairé, vient de faire paraître (Pigrée, Nantes 1919), une intéressante étude ayant pour titre : *Les souterrains de Vairé avec quelques notions générales sur les souterrains.*

Chez l'auteur, 3, rue Ogée, Nantes. — Prix 0,50.

— La notice consacrée à la glorieuse mémoire d'*Auguste Delahaye, apôtre et soldat*, par M. l'abbé Bertret, curé de Saint-Pierre-du-Chemin, est sortie des presses de M. Lussaud, précédée d'une très belle préface de notre distingué confrère, M. Alphonse Mortier, directeur des *Essaims Nouveaux*.

— Nous rendrons compte dans notre prochain fascicule des autres volumes et brochures adressés à la Revue.

R. DE THIVERÇAY

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD

Digitized by Google

HÉROS ET MARTYRS

LE COLONEL DE MAROLLES

Commandant le 137e Régiment d'Infanterie.

Le 11 Avril dernier, le 137e régiment d'infanterie inaugurait à Sedan le monument commémoratif de la Victoire de Chaumont-Saint-Quentin, et le lieutenant-colonel de Bonnefoy, qui le commande actuellement, rendant un hommage ému aux

Digitized by Google

braves tombés en cette journée du 27 Août 1914, évoquait le souvenir glorieux du colonel de Marolles.

Je suis d'autant plus heureux de m'associer ici à cet hommage, qu'ancien condisciple et fidèle ami du colonel de Marolles, je connaissais dès longtemps ses admirables qualités morales et ses hautes vertus militaires.

Porteur d'un de ces beaux noms de France qui sont intimement liés aux gloires de notre armée et de notre marine, Jules de Marolles fut sa vie durant un modèle parfait de soldat et de chrétien, et c'est en soldat et en chrétien qu'il est mort, un des premiers, pour son pays.

Après la bataille de Maissin (Belgique), qui fut une véritable victoire pour la 21e division, les régiments menacés d'être encerclés par l'ennemi qui s'avançait du côté de Charleroi et de Neufchâteau, durent à leur grand regret suivre le mouvement de la retraite générale. Ils repassèrent la Meuse, à Sedan, et vinrent s'établir solidement sur les hauteurs de la Marphée, de Bellevue, et de Chaumont-Saint-Quentin. Là, pendant trois jours d'une violente bataille, ils infligèrent à l'ennemi des pertes terribles.

Le 137e régiment d'infanterie, composé en grande partie de Vendéens, se distingua d'une façon toute spéciale pendant ces journées à jamais mémorables.

Ayant reçu, le 27 au matin, l'ordre de contre-attaquer les Allemands, il les bouscula dans un superbe élan, les jeta à la Meuse et s'empara du drapeau du 68e et du colonel du 28e régiment allemand. C'est au cours de cette charge héroïque que le colonel de Marolles, qui n'avait cessé de donner le plus bel exemple de courage et d'abnégation, fut mortellement frappé d'une balle en pleine poitrine.

M. l'abbé J. Michaud, aumônier militaire, chevalier de la Légion d'honneur qui donna au colonel de Marolles les suprêmes consolations de la Religion, a fait dans une conférence au front cet émouvant récit des derniers moments de l'admirable officier :

« C'est au village de Maisoncelle, où on l'avait transporté, que j'eus

Digitized by Google

l'honneur et le regret de rencontrer le colonel de Marolles parmi nos blessés.

» Je le connaissais depuis quelques jours seulement. Je l'avais vu à Toges et à la Moucelle, au moment de la concentration des troupes dans les Ardennes. Il me reconnut, m'appela et me dit : « Je suis bien blessé, j'ai une balle dans la poitrine. Je souffre beaucoup. Je suis d'une famille chrétienne et veux mourir en chrétien. »

» Je le confessai et lui donnai le Sacrement de l'Extrême-Onction. Un médecin, prévenu, accourut aussitôt. Je l'aidai à enlever les vêtements du brave et vaillant colonel. La balle allemande avait traversé le corps de part en part. Elle se trouvait encore entre la doublure et l'étoffe de la capote. L'infirmier qui la trouva nous la montra à tous comme preuve évidente de l'origine et de la gravité de la blessure.

» Le pansement terminé, on transporta le colonel dans une chambre voisine. On le plaça sur un matelas, dans un misérable lit abandonné par les fermiers.

» Vers quatre heures du soir, je retournai près du colonel de Marolles. Le courageux blessé me parut nerveux et agité. Il dit en me voyant : « Que je souffre! que je souffre! Ah! monsieur l'aumônier il y a longtemps que j'ai fait à Dieu et à la France le sacrifice de ma vie; mais cela est dur! » Et comme je lui montrais le crucifix que je porte toujours sur la poitrine, il ajouta : « Ah! je comprends, vous voulez que comme lui je boive le calice jusqu'à la lie? Soit, j'accepte. Vous direz à ma famille que je suis mort en bon chrétien et en bon Français. » Il retrouva aussitôt son calme habituel, et c'est à peine si quelques plaintes arrachées par la douleur s'échappaient de ses lèvres. Je le quittai quelques instants. C'est alors que j'appris que le 137e régiment venait de prendre un drapeau allemand. Le soldat qui avait accompli cette belle prouesse était encore sous le coup d'une émotion profonde et bien compréhensible. Il se tenait assis sur un tronc d'arbre, à côté de son trophée, et semblait comme médusé par la vue de ce drapeau ennemi.

Je courus annoncer cette bonne nouvelle au colonel de Marolles : « Merci, me dit-il, votre médecin-chef vient de me l'apprendre. Je meurs content; mes soldats sont des braves. »

Ces sublimes paroles du glorieux mourant, qu'on a eu la pieuse pensée de graver au pied du Monument de Sedan, perpétueront à jamais l'héroïsme des soldats du 137e et du magnifique chef qui se montra si digne de les commander.

Le colonel de Marolles fut du nombre de ces ardents cham-

Digitized by Google

pions de la première heure qui firent de leur poitrine un rempart à la France menacée, pour ouvrir à d'autres, au prix de leur sang généreusement versé, le chemin de la victoire.

Son corps repose provisoirement dans le petit cimetière de la Maisoncelle, à côté de celui du capitaine Delpech et de quelques autres soldats tombés eux aussi au champ d'honneur, dans ces jours de rudes combats, où notre régiment fontenaisien se couvrit d'une immortelle gloire.

Digitized by Google

François et Henry de LAUZON

Deux frères, deux héros. Unis non seulement par la naissance, mais encore par la distinction et la générosité des sentiments, par l'ardeur du patriotisme et la sublimité du sacrifice, Henry et François de Lauzon, sont tombés à quelques mois d'intervalle pour la France, ensevelis dans le même linceul de gloire, auréolés des mêmes palmes du martyre.

Issus d'une des plus vieilles familles de noblesse du Poitou, dont le nom figure magnifiquement dans les Annales les plus reculées de notre histoire, et qui compte parmi ses illustrations des gentilhommes de la Chambre du Roi, de puissants Abbés Commandataires, des Intendants de Province et de grands Sénéchaux, Henry et François de Lauzon n'avaient qu'à puiser à pleines mains dans les traditions ancestrales pour y trouver les plus beaux exemples de bravoure et de foi patriotiques.

Fidèles continuateurs de ces traditions, ils ont au cours de l'affreuse guerre qui vient de prendre fin, multiplié les preuves de leur héroïsme, donnant jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le salut du pays, et infligeant ainsi un nouvel et éclatant démenti aux odieuses et perfides insinuations des Barbusse et de leurs disciples.

Le Comte François de LAUZON

Capitaine au 4e Régiment de Tirailleurs

Fils du comte Antoine de Lauzon et de Madame née Dutfoy, le capitaine François de Lauzon naquit le 8 Novembre 1886 au château de Villegontier, en Anjou.

Sa jeunesse brillamment studieuse se passa au Collège Sainte-Croix du Mans, puis à Paris, où sous l'éminente direction de Mgr Baudrillart, aujourd'hui recteur de l'Institut Catholique et membre de l'Académie française, il préparait sa licence d'histoire, lorsqu'il se sentit appelé à la carrière militaire.

Engagé à 19 ans au 31e dragons, il se prépara à l'Ecole de

Digitized by Google

Saumur, et y fut reçu un des premiers au concours d'admission de 1910-1911.

Incorporé l'année suivante au 29e dragons à Provins, il y reçut en 1913 son deuxième galon. C'est là que la déclaration de guerre le trouva. Il en accueillit la nouvelle avec enthousiasme,

Digitized by Google

ne rêvant plus que d'une mort d'épopée après de glorieux faits d'armes. « Ne pleurez pas surtout, écrivait-il aux siens, il ne peut rien m'arriver de plus beau que de mourir frappé au front, à la tête de mes hommes. »

Durant les combats de Belgique, et au cours de la première bataille de la Marne, il fit preuve d'une superbe bravoure, obtenant de ses hommes qui l'adoraient la plus admirable endurance, au milieu des situations les plus périlleuses. Témoignage évident de ce qu'un chef digne de ce nom peut exiger des hommes dont il a conquis l'estime et l'affection.

Une première citation vint en 1915 consacrer l'héroïsme de François de Lauzon : elle était signée du général de Cornulier-Lucinière et conçue en ces termes :

« Le 30 Août et le 6 Septembre 1915, à Penchar, a fait preuve de crânerie, de ténacité, en poussant ses reconnaissances jusque dans les lignes ennemies et en rapportant des renseignements précieux. »

Mais désormais l'heure n'était plus aux brillantes charges de cavalerie ; l'ennemi avait imaginé la guerre inattendue et morose des tranchées. Sacrifiant à l'intérêt de la défense nationale son cher idéal de cavalier, François de Lauzon demanda à passer à la division Marocaine.

Nommé capitaine le 8 Décembre 1915, peu après son arrivée au 4e tirailleurs, il se montra bien vite digne d'exercer un commandement dans ce corps d'élite, et ne cessa d'y donner les plus admirables témoignages de son inlassable vaillance, jusqu'au jour où sur le point de s'élancer à la tête de ses hommes à l'assaut des positions ennemies de Belloy-en-Santerre, il fut atteint par un éclat d'obus qui, après lui avoir labouré le bras gauche, pénétra dans la poitrine. C'était le 9 Juillet 1916.

Se sentant mortellement atteint, le capitaine de Lauzon, se fit aussitôt administrer par le prêtre-brancardier qui s'était précipité pour le relever et qui lui-même fut tué peu après.

Transporté au poste de secours, l'héroïque officier après une heure d'effroyables souffrances supportées sans une plainte, s'endormit pour toujours dans la gloire du sacrifice suprême.

Digitized by Google

Son corps fut déposé dans le cimetière de Proyart (Somme) où ses hommes lui rendirent avec une sincère émotion les honneurs militaires.

Proposé pour la Légion d'honneur qu'il ne put recevoir puisqu'il ne survécut pas à ses blessures, le capitaine de Lauzon fut cité à l'Ordre de l'armée en ces termes particulièrement élogieux :

« Officier de cavalerie, passé sur sa demande aux tirailleurs, a constamment donné à tous, dans les circonstances les plus sévères, l'exemple d'un calme et souriant mépris du danger. Tué glorieusement le 9 Juillet 1916. »

Voici également en quels termes admirables le colonel et le commandant de François de Lauzon écrivant à son père, faisaient peu de jours après l'éloge du regretté officier :

« La mort comme la vie du capitaine de Lauzon ont été un exemple pour tous. Il disparaît aujourd'hui, accompagné des regrets unanimes de ses chefs, de ses camarades, dont il était tout particulièrement aimé et estimé, et de ses tirailleurs si fiers de lui. Sa fin glorieuse est une perte pour le régiment.

(Lettre du Colonel).

« Votre fils a été mortellement atteint le 9 Juillet, alors qu'il commandait sa compagnie avec la calme et élégante bravoure qui le rendait digne des plus belles traditions de notre vieille armée d'Afrique et du nom qu'il portait. »

(Lettre du Commandant).

Il n'est pas une décoration pour valoir de pareils témoignages : ce sont de nouveaux titres de noblesse qui viennent s'ajouter à ceux conquis par les ancêtres, et dont la traînée éblouissante éclairera les siècles à venir.

Digitized by Google

Le Comte Henry de LAUZON

Lieutenant-mitrailleur au 335e Régiment d'Infanterie

Frère aîné et digne émule du Capitaine dont nous venons de célébrer le magnifique héroïsme et la mort glorieuse, Henry de Lauzon, naquit le 19 Août 1885 au château patrimonial du Breuil, en Poitou.

Digitized by Google

Après d'excellentes études faites également à Sainte-Croix du Mans, à Fribourg, et à Paris, sous la haute direction de Mgr Baudrillart, il avait soutenu avec succès sa thèse de doctorat en droit.

La guerre survenant, le jeta dans la fournaise comme sergent au 335e d'infanterie, et il partit au front comme attaché à l'Etat-major de la 59e division.

Mais la générosité de son caractère et la haute idée qu'il se faisait du devoir réclamaient de lui une part plus active et plus périlleuse à la lutte, et en Janvier 1915 il quittait volontairement l'Etat-major.

Sa vaillante conduite aux combats du « Signal de Xon » en Février 1915, où il fut blessé à la main gauche, lui valut en même temps que les galons de sous-lieutenant un précieux éloge du colonel de Galembert pour sa « remarquable crânerie » sous le feu de l'ennemi.

Ce ne fut cependant pas sans quelque mérite que le jeune officier se consacra ainsi complètement aux pénibles obligations de la vie de guerre, si opposées au calme d'un esprit et à la délicatesse d'une nature que sollicitaient plutôt les travaux d'études et la douce paix du foyer familial.

Mais c'était avant tout un homme de devoir, et il le prouva bien, quand dans les premiers jours de Janvier 1917, il vint avec sa division dans la terrible région de Verdun. « Il y fut, a écrit le capitaine Solignac, plein d'entrain, comme c'était son habitude quand il était à un poste d'honneur. » Mais hélas! il devait bientôt payer de la vie cette admirable conception du devoir patriotique.

Le 19 Janvier, à une heure du matin, alors que sa division allait être relevée, le lieutenant de Lauzon apprenant que le sous-lieutenant de sa compagnie, malade, venait d'être exempté de tranchée, sollicita, pour ne pas laisser son capitaine partir seul, l'autorisation de l'accompagner et obtint du colonel cette faveur qui devait lui être fatale.

Peu d'heures après, un obus allemand venait en effet défoncer la toiture légère de l'abri où se trouvait le lieutenant de Lauzon

Digitized by Google

avec plusieurs autres officiers. Atteint à la tête, il fut relevé presque mourant.

L'abbé Audanson, aumônier du bataillon, qui se trouvait là n'eut que le temps de lui donner l'Extrême-onction avec l'absolution dernière, et, l'âme du jeune martyr toute empourprée du sacrifice suprême monta vers le ciel.

Dans une citation à l'ordre du Corps d'armée le général de Maudhuy glorifie en ces termes les brillantes qualités militaires du vaillant lieutenant :

« Jeune officier des plus distingués par ses sentiments et sa manière de servir. A sollicité dès le début des hostilités son affectation à une formation sur le front. A fait preuve pendant toute la campagne d'entrain, d'endurance et de courage. A été tué, le 20 Janvier 1917, à son poste de combat. »

De son côté, dès que le 335e fut descendu de la tranchée fatale, le colonel Keller écrivait au père de l'héroïque officier :

« Je conserve le souvenir de son entrain, de son courage tranquille et de sa simplicité, lorsque je lui serrai la main en le quittant, pour la dernière fois.... Dieu seul peut soulager votre douleur. Mais vous avez donné à la France un brave et charmant enfant. Votre fils faisait naître la sympathie autour de lui, il était adoré de ses camarades, et tous ses chefs avaient pour son caractère et les qualités de son cœur, la plus affectueuse estime.... »

Et c'est ainsi que fidèles à leur origine, en servant la Patrie et en donnant leur vie pour elle, les deux frères de Lauzon ont poursuivi les nobles traditions de leurs aïeux et sont morts, dans un double rayon de gloire, en braves et en croyants.

Digitized by Google

Le Sous-Lieutenant Yves COUÉ

Du 35e Régiment d'Infanterie.

Toujours en face! Telle était la devise du sous-lieutenant Yves Coué mort héroïquement le 20 Mai 1918 près d'Ypres. Devise admirable de chef, où se reflète fidèlement la droiture de

Digitized by Google

son regard et de sa volonté, et qui résume en trois mots d'une concision superbe toute la vie de ce jeune héros, appelé à partager l'effroyable sort de la « génération sacrifiée » au salut du Pays.

Breton par son père, vendéen par sa mère, née de La Chanonie, Yves Coué réunissait en lui les qualités de ces deux races d'élite. La guerre le trouva, après de brillantes études, petit secrétaire d'état-major à Paris, dans le bureau même du Ministre. Ce poste ne pouvait convenir à l'âme de feu qui se dissimulait mal sous sa frêle enveloppe.

A l'heure où toute notre belle jeunesse vole ardemment à nos frontières déjà violées, l'intrépidité native d'Yves Coué se réveille. Il veut aussi lui à tout prix combattre ; il a soif de sang et de gloire ; il n'a plus qu'un désir : se sacrifier pour sa Patrie.

« Mon seul regret, écrit-il à son père, serait de ne pas me trouver dans un régiment et combattre activement, mais je ferai tout mon possible pour partir sur le lieu des opérations ne voulant à aucun prix rester à Paris, quand les autres se battent. »

Et de fait, il réussit à se faire admettre au 35e régiment d'infanterie, et à se glisser dans la suite du général Pau, qui va délivrer l'Alsace. Il prend part aux premiers combats autour de Mulhouse, à la première victoire de la Marne, aux combats du Soissonnais, à l'offensive de Champagne, aux luttes épiques devant Verdun, aux dures affaires des Vosges. Il passe dans la Somme, d'où il remonte dans les Flandres après l'offensive boche d'avril 1918.

Partout, il déploie le même courage, la même abnégation, s'oubliant pour les autres, ne songeant qu'à faire son devoir, et n'ayant qu'une fierté celle de donner l'exemple à ses hommes.

Ses brillants états de service, son sang répandu par trois blessures, lui valent successivement trois élogieuses citations, la Croix de guerre, les galons de sous-lieutenant et la Légion d'honneur.

Le 20 Mai 1918, le jeune lieutenant Coué est placé en réserve de commandement pour être détaché à l'Etat-major comme officier de liaison avec les Britanniques. Mais sachant qu'on va se battre ce jour-là pour reprendre le Mont Kemmel, ce héros de

Digitized by Google

25 ans qui a déjà versé son sang sur tant de champs de bataille, supplie son colonel de lui laisser conduire une fois encore sa section à l'attaque. Le colonel refuse ; Yves Coué insiste si bien qu'il obtient la faveur tant ambitionnée. Elle devait hélas ! être mortelle.

Le 20, à l'aurore, l'attaque commence. Coué s'élance à la tête de ses hommes et fonce droit sur une barraque où les Allemands ont organisé une position de mitrailleuses qui font rage. Il abat à coups de revolver les quatre servants boches d'une de ces machines meurtrières, dont il s'empare ; mais frappé lui-même de trois balles, à la tête et à la poitrine, il retombe inerte sur la mitrailleuse qu'il venait de conquérir.

Fidèle à sa devise jusqu'à la mort, il est tombé face à l'ennemi : Toujours en face !

Ce dernier exploit lui valut le suprême hommage de cette magnifique citation à l'Ordre de l'armée :

« *Jeune officier de la plus haute valeur morale. Parti volontairement à l'assaut, alors qu'il était placé en réserve de commandement, a donné le plus bel exemple de l'esprit de sacrifice librement et noblement consenti. Est tombé dans une lutte corps à corps qu'il a soutenue jusqu'à la limite des forces humaines, après avoir atteint l'objectif qui lui avait été assigné.* »

Yves Coué ne pouvait léguer à son régiment un plus précieux héritage de gloire, et la Vendée s'honore de partager avec la Bretagne la grande et légitime fierté d'avoir donné à la France en ces poignantes années de guerre mondiale de pareils soldats pour défendre son sol et venger son honneur.

René Vallette.

Digitized by Google

Le Serment de LIBERTÉ ET D'ÉGALITÉ en Vendée

(*Suite*) (1)

Suivi du corps municipal, dit Chassin, le maire, Biaille-Germon, parcourut aussitôt la ville et proclama le décret de l'abolition de la royauté. Puis, il rentra à la maison commune, où le conseil reprit sa séance permanente, comme si rien d'extraordinaire ne s'était passé, s'occupant de la taxe du pain, de l'éclairage des rues et autres petits détails (2).

Aucune illumination de la ville ne fut ordonnée, malgré les réclamations de la Société populaire, du Conseil général du département et de deux commissaires du pouvoir exécutif, présents à Fontenay.

Ce fut, pour les purs, un scandale dont le maire et la municipalité eurent, plus tard, à se disculper.

Ajoutons, en ce qui concerne le serment de *Liberté et d'Egalité*, que la prestation ne s'en fit pas toujours dans les conditions explicites exigées par la loi. Il y eut parfois, à ce sujet, de l'arbitraire et de l'indécision. Le décret de l'Assemblée avait fixé le laps de temps dans lequel il devait être prêté. Or, un ex-cordelier, Laurent Douillard, dit frère Saturnin, n'avait accompli cet acte qu'après le délai expiré ; et, fort de son civisme, il était venu réclamer un secours à l'administration. Il n'y avait

(1) Voir le 1er fascicule de 1919.

(2) Chassin, *Préparation de la Guerre de Vendée*, III, 128.

Digitized by Google

aucun droit ; car légalement son serment était nul. Néanmoins, le district ferma les yeux sur l'illégalité du cas et, le 6 Décembre 1792, il n'hésita pas à appuyer chaudement sa demande auprès du Département (1).

Malgré ces incohérences administratives, le serment en question eut, en Vendée, une importance considérable et des effets terribles.

Pour compléter les détails qui précèdent, nous devons reconnaître que le Conseil général du Département, qui avait son siège à Fontenay, montra, à l'occasion des événements du 10 Août, une plus grande énergie que le Conseil général de la Commune. Dès le 12 Septembre, il prononçait, en séance, le nouveau serment. Parmi les assermentés de ce jour se trouvait François-Ambroise Rodrigue, évêque constitutionnel de la Vendée. Nous le verrons, quelques jours après, renouveler le même serment à Luçon, devant la municipalité du lieu (2).

Tout cependant ne s'était pas passé sans incident au Conseil général départemental. A la lecture des pièces reçues de Paris, le procureur général syndic, Pervinquière, se sentant blessé dans ses convictions politiques, donna sa démission. Mais rappelé à l'ordre par ses collègues qui lui signalèrent l'article 9 de la loi du 8 Juillet, déclarant infâmes et traîtres à la Patrie ceux qui abandonneraient leur poste, quand elle serait en danger, il s'empressa de la reprendre et, à la séance du 12 Septembre, il prêta, comme les autres, le serment de *Liberté et d'Égalité* (3).

IV

Le serment de Liberté et d'Egalité à Luçon

Luçon n'était pas un chef-lieu de district. La proximité de Fontenay, ville plus importante, l'avait privé de cet honneur.

(1) *Arch. dép. de la Vendée*, L, 901, fol. 71.

(2) Arch. Nat. F 1 c III. — Vendée. — Cf. Chassin, *op. cit.* III,40.

(3) Mercier du Rocher, *Mémoires*, 1er cahier.

Digitized by Google

Toutefois la prestation du serment de Liberté et d'Egalité y revêtit une certaine solennité. Elle fut marquée, au début, par un fait très significatif, accompagné de circonstances qui font bien connaître le caractère faible et peureux de l'évêque constitutionnel. Seul et devançant de deux jours la municipalité, Rodrigue se présenta à la maison commune pour prêter ledit serment ! Il avait hâte de faire montre de civisme et, sans doute aussi, de donner à son clergé l'exemple du plus complet avilissement, de la dernière platitude.

Nous citons :

« Séance permanente du vingt-et-un Septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an 4e de la liberté et de l'égalité, présidée par M. Maigre, maire.

S'est présenté Monsieur fois (François) Ambroise Rodrigue, évêque du département, lequel, en conformité de la loi du 14 oust dernier, a prêté le serment d'être fidèle à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant. Et a signé (1). »

C'était la seconde fois, ne l'oublions pas, que le susdit personnage venait s'assermenter ! Neuf jours auparavant, le 12 septembre, il avait déjà donné la mesure de ses sentiments patriotiques, à Fontenay, en faisant le même serment, avec les membres du Conseil du Département dont il faisait partie. Par de pareils moyens, il voyait grandir autour de lui les sympathies républicaines et hélas ! se creuser, sous ses pieds, un abîme où il périrait misérablement.

Deux jours après l'émission du second serment de Rodrigue, la Municipalité luçonnaise vint affirmer, à son tour, sa fidélité au régime, en prononçant la même formule. Elle fut suivie de deux vicaires épiscopaux, jaloux de marcher sur les traces de leur patron :

« M. Tixier et M. Laroche, salariés par la Nation, ont prêté le serment ci-dessus et en ont demandé acte qui leur a été accordé. »

Les 25, 26 et 27 Septembre comparaissent quatre autres vicaires épiscopaux, les sieurs Bonneau, Hébert, Baron et

(1) *Arch. Municipal de Luçon.* Reg. des délibér. de la Municipalité. Séance du 21 Sept.

Digitized by Google

Cavoleau, venant, eux aussi, offrir, sur l'autel de la Patrie, l'encens sacrilège demandé à leur conscience sacerdotale. Ces hauts dignitaires de l'Eglise constitutionnelle étaient des assermentés de la première heure. Par ce nouveau serment ils faisaient un pas de plus dans la voie du schisme, se livrant ainsi corps et âme à la Révolution.

En dehors de ces intrus, on ne trouve, au registre des délibérations de la municipalité, aucun autre nom de prêtre ; ce qui montre avec évidence que la nouvelle formule inspirait aux ecclésiastiques fidèles la même horreur que les précédentes.

Quelques membres laïcs, chargés d'enseigner la jeunesse, figurent aussi parmi les jureurs. Nous avons relevé, à la date du 29 Septembre (1792), les noms de « Jean Gaspard Poudra, professeur de segonde », de « Pierre Chagnier, professeur de troisième », du « S[r] Etienne Guinement, régent des petites écolles », et, le 5 Octobre, celui de « Paul Dansart, professeur de rhétorique et principal provisoire du Collège. »

A noter aussi que les musiciens laïcs, qui formaient précédemment la maîtrise de la cathédrale, tous passés au service du clergé constitutionnel, vinrent pareillement prêter serment, « en qualité de musiciens de la cy-devant cathédrale, sallariés par l'Etat. »

Pour eux le serment était une question, non de conscience, mais de *galette*. Aussi jurèrent-ils comme un seul homme. (1)

Ajoutons qu'aux yeux de la municipalité luçonnaise, ce serment était un acte grave, d'un caractère anti-religieux et pouvant motiver l'arrestation et l'incarcération de ceux qui le refuseraient. Elle en fournit une belle preuve dans les mesures qu'elle prit vis-à-vis des religeuses de la ville.

Le 18 brumaire, an II, (8 Novembre 1793), les officiers municipaux, en conformité d'un décret de l'Assemblée nationale, portant la date du 3 Octobre précédent, avaient fait comparaître devant eux les *Dames Ursulines*, pour leur imposer le ser-

(1) *Ibid.* Séances des 23, 25, 26, 27, 29 Sept. et 5 Octobre.

Digitized by Google

ment de *Liberté et d'Egalité*. Afin de les intimider et d'exercer sur elles une plus grande pression, ils les mandèrent par petits groupes, notamment les 18 et 20 brumaire (8 et 10 Novembre), pour leur déférer le serment à chacune d'elles, en particulier. Mais leur espoir fut déçu. A cette sommation elles répondirent toutes par un *non licet* énergique, écho vibrant de leurs âmes inviolablement attachées au Christ et à son Eglise.

Quelques jours après, ces saintes filles étaient appréhendées et incarcérées; et onze d'entre elles périrent de misères et de privations, au fond de leur geôle, au bout de quelques semaines.

Avant leur refus du serment de *Liberté et d'Egalité*, elles avaient pareillement refusé, et à plusieurs reprises, celui à la *Constitution civile du clergé*, qu'on avait voulu leur imposer, à raison de leurs fonctions d'institutrices. Or, le motif, invoqué pour leur arrestation, ne fut pas le rejet de cette première formule dont leur conscience était souillée, aux yeux de la loi, mais le rejet de celle de *Liberté et d'Egalité*. Dans l'arrêté pris à cette occasion, ce considérant était, il est vrai, accompagné de plusieurs autres; mais, pour tout esprit non prévenu, le *principal* et, au fond, *l'unique* motif de l'arrestation était bien réellement celui que nous venons d'indiquer (1). Il en résulte que, dans la

(1) On en jugera par l'arrêté suivant du Comité de surveillance de Luçon :

« Aujourd'hui, 8 frimaire, l'an 2e de la République française une et indivisible (28 Novembre 1793) :

Le Comité de surveillance générale... considérant que les religieuses de cette ville ont été appelées par le Conseil général de la commune de Luçon de (*sic*) prêter le serment civique de *maintenir la Liberté et l'Egalité*; qu'elles se sont toutes refusées à la prestation de ce serment;

Considérant que les unes occupent les maisons de personnes soupçonnées d'avoir passé avec les rebelles, que les autres sont logées dans les maisons des ci-devant chanoines...

Considérant que les maisons, occupées par elles, sont des maisons nationales et qu'elles doivent être transformées en cazernes, d'après la loi ..

Par tous ces motifs, le Comité arrête que toutes les ex-religieuses seront conduittes dans la maison de réclusion de Fontenay... Et pour que cet arrêté soit exécuté de suite, le Comité charge le citoyen Maigre aîné de faire préparer les voitures pour ledit transport dans le plus prompt délai et l'authorise de signer des mandats d'arrêts, lorsqu'il aura des voitures à sa disposition. »

Suivent les signatures.

(Arch. dép. de la Vendée, L. 1256.)

Digitized by Google

pensée des officiers municipaux, le serment de *Liberté et d'Egalité* était, au moins l'équivalent du serment schismatique de 1790. Puisqu'il produisait les mêmes effets, il devait en avoir le caractère et l'esprit anti-religieux. Dans l'hypothèse du contraire, ils n'auraient pas hésité à mettre en avant le refus du serment décrété par la *Constitution civile du Clergé;* car, tenant, par dessus tout, à perdre ces saintes épouses du Christ, ils devaient choisir les moyens les plus sûrs. Or, dans la circonstance, ils estimèrent suffisant le seul motif de la non prestation du serment de *Liberté et d'Egalité.* On peut donc dire que nous avons là, précisée par la Révolution elle-même, la véritable caractéristique de cet acte.

V

Le serment de Liberté et d'Egalité aux Sables-d'Olonne.

Aux Sables, où les têtes sont chaudes, le mouvement révolutionnaire du 10 Août et les mesures légales qui en furent la suite, provoquèrent un enthousiasme universel.

Dès le 14 Août, aussitôt le courrier dépouillé, entre 8 et 9 heures du matin, le Conseil général de la commune n'eut rien de plus pressé que de proclamer la déchéance du roi et d'inviter les autorités de la ville à venir faire « la proclamation solennelle de l'acte de l'Assemblée nationale. »

La lecture et la proclamation dudit acte eurent lieu avec une grande solennité, le même jour, sur les 5 heures.

Dans l'intervalle, la municipalité avait adressé à toutes les autres municipalités du District des exemplaires des différentes lois, actes et arrêtés dont elle avait reçu un paquet le matin même (1).

On le voit, les Sablais n'étaient pas des endormis. Le civisme de Fontenay était loin d'égaler celui des Sables.

Aussi, dès que notification en fut faite officiellement, le District de cette dernière ville s'empressa-t-il de prêter le nouveau serment requis de tous les fonctionnaires. Cette prestation eut lieu le 24 Septembre. A la suite des administrateurs,

(1) Arch. dép. de la Vendée, Reg. du distr. des Sables, à la date.

Digitized by Google

de nombreux citoyens, parmi lesquels le clergé constitutionnel ne fut pas des derniers, vinrent prononcer la formule sacrée. Les assermentations occupent une large place dans les délibérations du Conseil général permanent de la commune, durant les mois de Septembre et d'Octobre (1).

De serment, comprenant « la fidélité au roi », il n'est plus question, à partir de ce moment.

Lorsque, à dater des premiers jours de Septembre, arrivèrent aux Sables les prêtres insermentés qui avaient déclaré vouloir se retirer en Espagne, le Conseil général leur proposa perfidement de prêter le serment civique, pour échapper à la loi de la déportation.

« A mesure, dit Chassin, que les prêtres envoyés de Fontenay et ceux venant d'autres localités librement ou amenés par la garde nationale et la gendarmerie, se présentaient aux Sables, le Conseil général recevait leur déclaration de départ pour l'Espagne et l'enregistrait à son procès-verbal, après avoir, conformément à la loi, *mis chacun d'eux en demeure de prêter le serment civique, au lieu de s'exiler* (2).

Quel était ce serment? Le même auteur va nous l'apprendre.

« La garde nationale de Challans, nous dit-il, conduisit aux Sables le curé de Saint-Maixent-sur-Vie, Lafond, qui devait être compris dans le quatrième embarquement, le 22 Septembre; mais lorsque le Conseil général de la commune des Sables reçut, le 21, sa déclaration (de départ), avec celles de ses compagnons d'exil, le curé prêta le serment civique et *fut aussitôt mis en liberté* (3). Plusieurs autres ecclésiastiques furent de même, sans objection aucune, exempts de la proscription par la *simple prestation*, non du serment de la Constitution civile, mais *du serment prescrit par la loi du 15 Août*,

(1) Arch. municip. des Sables, Reg. des délib. de la municipalité, aux dates.

(2) Chassin, *Prép. de la Guerre de Vendée*, III, 80.

(3) « Le procureur de la commune ayant représenté au dit sieur Lafont qu'au lieu d'abandonner sa patrie, il serait à même de lui rendre de grands services, en se conformant à la loi du serment et en restant dans son sein, pour prêcher d'exemple l'obéissance aux lois et la soumission aux autorités constituées, ledit sieur Lafont s'est rendu aux représentations du procureur de la commune; et en s'obligeant de répéter, devant le District de Challans, le serment qu'il a offert de prêter devant nous, a, à l'instant, juré d'être fidèle à la Nation, à la loi et au pouvoir exécutif, de veiller avec soin sur les fidèles qui lui seront confiés, *de maintenir la Liberté et l'Égalité ou de mourir en les défendant!* Et a signé : Lafont, prêtre. » (Reg. des délibér. de la municipalité, à la date).

Digitized by Google

« d'être fidèles à la Nation, de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à leur poste ; » notamment Augis, religieux, desservant la cure de Beaulieu-sur-Mareuil et le ci-devant frère cordelier Joseph-Laurent Douillard (1). »

De ces faits se dégagent, d'une façon lumineuse, deux conclusions : la première, que l'on ne faisait plus prêter aux Sables le serment à *la Constitution civile du clergé* et la seconde qu'aux yeux de l'administration locale, le serment de *Liberté et d'Égalité* produisait les mêmes effets que les deux serments antérieurs, de Novembre 1790 et de Novembre 1791. La preuve en est évidente, puisque, avec la nouvelle formule, les assermentés pouvaient obtenir de n'être pas déportés. Dans la pensée des administrateurs, le texte sermentaire des 10-14 Août était donc l'équivalent des formules schismatiques qui l'avaient précédé.

Dans cette interprétation du nouveau serment, les administrateurs sablais se fondaient vraisemblablement sur une observation faite à l'Assemblée nationale, le 23 Août, par le député Regnault-Beaucaron. On y discutait la grosse question de la déportation des prêtres ; et, élevant la voix dans cette discussion, Regnault-Beaucaron fit entendre les paroles suivantes :

« Puisque l'Assemblée nationale semble avoir pris le parti de déporter les prêtres non assermentés, je lui ferai une observation qui doit infailliblement la frapper. Depuis l'époque de la révolution du 10 Août, plusieurs de ces prêtres, cédant à la volonté manifestée du peuple, ont prêté les serments exigés par les lois et spécialement celui de *Liberté et d'Egalité*. Sans doute, Messieurs, il n'entre pas dans vos intentions de faire tomber sous le glaive de la loi ceux qui obéissent à la loi. Je demande donc une exception expresse en faveur de ces derniers (2). »

Le refus du serment de *Liberté et d'Égalité* n'atteignait pas seulement les insermentés. Les recéleurs des ecclésiastiques, ne portant pas au front ce « signe de la bête », étaient poursuivis avec la même rigueur que les recéleurs des réfractaires aux autres serments.

L'ex-curé de Saint-Gilles, Bouhier de la Davière, s'étant

(1) Chassin, *Prépar. de la Guerre de Vendée*, III, 87.

(2) *Moniteur*. Réimpr. XIII, 515, 2e col.

Digitized by Google

présenté au district de Challans, pour obtenir un passeport, le Directoire lui demanda ce qu'il était devenu depuis que lui avait été adressée la sommation de se rendre au chef-lieu. Son refus d'obtempérer à l'arrêté départemental se trouvait aggravé par celui de n'avoir pas voulu prêter le serment de *Liberté et d'Égalité*. Il répondit qu'étant malade il s'était retiré au Chêne-Tord, commune du Fenouiller, chez le sieur Fusilier. N'étant pas assermenté, ce bon prêtre fut arrêté sur le champ et conduit aux Sables, où il fut compris dans le troisième embarquement, le 11 Septembre. Quant à Fusilier, qui l'avait reçu sous son toit, arrêté lui aussi, il eut à expliquer sa conduite et ce n'est qu'à grand'peine qu'il obtint sa mise en liberté, après avoir été condamné à payer les frais occasionnés par le transport de la force armée au Chêne-Tord (1).

Le maire patriote de Croix-de-Vie, Ingoult, avait donné asile, dans sa maison, à l'ex-curé de Notre-Dame de Riez, Jacques-André Ganachaud, porteur d'un passeport pour l'Espagne que lui avait délivré la municipalité. Ce prêtre ayant été découvert dans ladite maison, Ingoult, bien que connu pour ses sentiments républicains, dut, en personne, le conduire dans la prison de Saint-Gilles où un arrêté de la commune avait ordonné de le transférer. A son retour, Ingoult trouva sa maison investie par un piquet de garde nationale. Il s'en fâcha et donna sa démission ; mais le district, ayant égard à son civisme, la lui fit retirer et le raccommoda avec l'administration (2).

Comme on le voit, les divers districts de Vendée prenaient au sérieux le refus du serment de *Liberté et d'Égalité*.

VI

Le Serment de Liberté et d'Egalité dans quelques villes et bourgs de la Vendée

Le mouvement, imprimé par les villes de Fontenay, des Sables

(1) Merland, *Le District de Challans*, 31-32.

(2) Reg. municip. des Sables, séances des 14 et 21 Sept. et 8 Nov. — Cf. Chassin. *op. et loc. cit.*

Digitized by Google

et de Luçon, fut suivi par l'ensemble des municipalités. Mais ici, on le comprend, nous devons nous borner à quelques citations.

A St-Gilles-sur-Vie, centre important, tout à fait à la hauteur des événements du jour, la municipalité, après en avoir reçu l'avis officiel, se réunit, en grand hâte, le 27 Septembre. Le premier citoyen qui, après l'assermentation des officiers municipaux et du greffier, se présenta pour jurer de maintenir la liberté et l'égalité, fut le curé constitutionnel, André Jean-Baptiste Chauviteau. C'est à lui, tout le premier, d'après la teneur du procès-verbal de la séance, qu'on fit l'honneur de déférer le nouveau serment, qu'il prêta à l'instant, selon la formule légale.

Encore un qui avait la frousse.

Les registres de la municipalité ne contiennent qu'un seul autre serment de prêtre, celui de Jacques-Marie Hilairet, nommé peu après curé constitutionnel de St-Gilles. Ce serment, prêté le 9 Décembre 1792, offre une particularité digne d'être notée. S'étant présenté à l'église, l'intrus exhiba, en présence des officiers municipaux et des citoyens assemblés, les lettres par lesquelles Rodrigue, l'Evêque du département, lui confiait la direction de cette paroisse, puis il prononça, à haute et intelligible voix, le serment suivant :

« Je jure de veiller avec soin et confiance sur les fidèles qui me sont confiés dans cette commune, d'être fidèle à la Nation et à la Loi et de maintenir la Liberté et l'Egalité ou de mourir, en les défendant.

« Au moyen de quoi, ajoute le procès-verbal, ledit Jacques-Marie Hilairet est en possession de la cure légale, curé et fonctionnaire constitutionnel de cette paroisse de St-Gilles. (1)

Ce serment hybride était illégal, en tant que contenant des additions non inscrites dans le texte de la loi. Mais le nouveau curé n'en fut pas moins intronisé pasteur du lieu.

Toutefois, et ce point a une importance capitale, on se garda bien, dans ce texte arbitraire, de maintenir la promesse de fidélité au roi, déchu depuis le 10 Août. La forme donnée au serment de M. Hilairet montre que l'on ne voulait et même que l'on ne

(1) Registres de la Municipalité, à la date

Digitized by Google

pouvait plus déférer aux prêtres, prenant possession de leur titre curial, les formules usitées précédemment.

La formule bizarre, employée en la circonstance, fut du reste bien vite abandonnée pour faire place au vrai texte, au texte légal.

Ajoutons qu'à partir de ce moment, on ne proposa pas davantage aux citoyens laïcs la formule du serment des 3-14 Septembre 1791. La promesse de fidélité au Roi, contenue dans le texte de ce serment, ne permettait plus d'en faire usage.

C'est ainsi que le 13 Décembre 1792, le citoyen Hilaire Girar, élu juge de paix de St-Gilles, s'étant présenté devant la municipalité du lieu, pour satisfaire aux obligations de la loi, prêta avec quelques additions le serment de Liberté et d'Egalité.

Nous citons ; car ici les textes ont leur importance.

« Le 13 Décembre 1792, l'an 1er de la République française, nous membres du Conseil général permanent de St-Gilles-sur-Vie, réunis au lieu ordinaire des séances publiques, est comparu le citoyen Hilaire Girar élu juge de paix à l'Assemblée primaire de ce canton de St-Gilles-sur-Vie, en date du 9 de ce mois, lequel a juré d'être *fidèle à la Nation, à la Loi, de maintenir la Liberté et l'Egalité et de remplir avec zèle la place de juge de paix qui lui a été confiée.* De quoi il a requis acte et s'est soussigné. Girar. (1) »

On voit par ces citations que les serments antérieurs, du 27 Novembre 1790 et 3 Septembre 1791, étaient périmés aux yeux des officiers municipaux. On n'en retrouve plus aucune trace, dans les registres des délibérations, à partir du 10 Août.

La municipalité Saint-Gilloise n'avait pas attendu le 27 Septembre pour adhérer au nouvel état des choses. Dès le 20 Août, lors de la transmission officielle des événements survenus dix jours auparavant, elle avait, sur la proposition de ses frères de la garde nationale, décidé de manifester son enthousiasme par la plantation solennelle d'un arbre de la Liberté. La plantation eut lieu, le 22, en présence des gardes nationales du canton et d'une grande affluence de peuple de Croix-de-Vie et de Saint-Hilaire-de-Riez (2).

(1) et (2) Arch. Municip. de St-Gilles. — Reg. des délibér. de la Municip. aux dates.

Digitized by Google

A *Croix-de-Vie*, localité voisine, nous trouvons le même empressement pour la nouvelle assermentation qui eut lieu le 28 Septembre.

A *Challans*, chef-lieu de district, pareil enthousiasme. Le 21 Septembre, sur les 11 heures, les administrateurs du Conseil permanent, avec leur procureur-syndic et les divers commis employés dans les bureaux de l'administration, prêtèrent individuellement et solennellement le serment de maintenir la *Liberté et l'Egalité ;* et tous les citoyens présents à la séance firent écho à leurs représentants (1).

A Challans toutefois les choses n'allèrent pas sans quelques difficultés. Les paroisses qui entouraient le chef-lieu n'étaient pas encore entrées dans le mouvement révolutionnaire. Aussi, redoutant des soulèvements à l'occasion de l'affichage, en ces communes, des décrets du 10 Août, le district avait cru bon de réquisitionner 66 hommes armés pour en faire partout la publication. Cette mesure de prudence n'était pas de trop.

Comme dans les autres centres indiqués ci-dessus, le serment de *Liberté et d'Egalité* remplaça définitivement, à Challans, toutes les autres formules dont, à partir de ce moment, il n'est plus fait mention (2).

De tous petits villages crurent devoir jouer un rôle, dans la circonstance, et montrer que leur civisme était à la hauteur de celui des villes. Un humble bourg du canton de Luçon, La Claye, se haussait jusqu'à écrire à l'Assemblée nationale les lignes suivantes :

... « Législateurs, agréez notre hommage et notre adhésion, que nous faisons de tout notre cœur, au décret de suspension du Pouvoir exécutif que vous avez prononcé le 10 Août et les jours suivants. Nous jurons, en outre, de *maintenir la Liberté et l'Egalité ou de mourir en les défendant.*

Tels sont les sentiments invincibles des maire, officiers municipaux

(1) Arch. nat. F1c III — Vendée 6. — Cf. Chassin, *Prép. de la Guerre de Vendée*, III, 37.

(2) Chassin, *op. cit.* III, 37.

Digitized by Google

et notables de la municipalité de La Claye, du canton de Luçon' département de la Vendée. »

Suivent les signatures (1).

Braves gens ! ils ont cru, ce jour là, passer à l'immortalité !

A Noirmoutier, les renseignements sur la prestation du serment civique, décrété les 10-14 Août 1792, font entièrement défaut.

Le registre des délibérations municipales manque pour l'année 1792 et les deux premiers tiers de 1793. Cependant quelques prestations du serment de *Liberté et d'Egalité* se rencontrent, dans cette dernière année, notamment les 11 et 28 Septembre. Aucune trace des serments antérieurs, imposés par les décrets des 27 Novembre 1790 et 29 Novembre 1791, n'apparaît, dès lors, sur les registres publics.

Des autres papiers de la municipalité, attentivement compulsés, il paraît résulter que deux prêtres seulement s'assermentèrent à Noirmoutier, après le 10 Août, l'intrus Joseph Maublanc et dom Gollard, moine de la Blanche, impotent, couvert d'infirmités, lequel prêta le serment par écrit, le 31 Août.

Dans l'île, le serment de *Liberté et d'Egalité* passait pour un acte grave, entraînant de terribles conséquences. Aux yeux des membres de la Commission militaire, il était tout et remplaçait tout le reste. Par lui, on devenait pur aux yeux de la loi ; sans lui on n'était qu'un suspect, un ennemi, digne de tous les châtiments. Nous allons en fournir la preuve.

Le 15 messidor, an 2 (3 Juillet 1794), ayant à interroger quatre Filles de la Charité, ex-hospitalières des Sables, détenues dans les prisons de l'île, la Commission militaire de Noirmoutier ne leur fit qu'une seule question, et cette question ne concernait qu'un seul point : le serment de *Liberté et d'Egalité*. Qu'on en juge par l'interrogatoire suivant :

« Du 15 thermidor, an 2.

« (N° 18). Marguerite Chanturot, 64 ans, ex-hospitalière des Sables, née à Desilles, près Beaune, ci-devant province de Bourgogne.

(1) Registres de la municipalité.

Digitized by Google

D. — Si elle a prêté le serment de fidélité à la République exigé par la loy?

R. — Que non et qu'elle ne veut pas le prêter (1). »

Pas un mot de plus! Comme ce laconisme est éloquent! et comme il prouve bien tout ce que renfermait d'esprit satanique et d'impiété ce serment aux formes doucereuses mais hypocrites!

Les trois autres interrogatoires sont absolument semblables à celui qui précède. Or, un tel crime ne pouvait rester impuni. Aussi, séance tenante, nos humbles servantes des pauvres se virent-elles condamnées à la peine de la *déportation perpétuelle*. Les considérants invoqués sont les suivants :

« *D'avoir refusé la prestation de serment de fidélité à la République.* »

Par ces mots : « serment de fidélité à la République », on désignait l'acte exigé par la loi des 10-15 Août, rendue obligatoire pour les religieuses par les décrets des 3 Octobre et 29 Décembre 1793.

« *2° D'avoir, par ce refus formel, manifesté des sentiments fanatiques et contre-révolutionnaires, seules causes de la guerre civile.* »

Par *fanatisme*, *sentiments fanatiques* on entendait la religion catholique. La fidélité à la religion était du *fanatisme*.

« *3° Enfin d'avoir, par cette conduite perfide, entretenu l'erreur et la superstition, dans les communes qu'elles habitaient, en abusant de la crédulité des habitants des campagnes* (2).

L'erreur et la superstition, avec lesquelles, d'après le texte du jugement, le refus du serment de *Liberté et d'Egalité* avait des rapports si étroits, n'étaient autre que *l'Eglise catholique et son enseignement divin*.

On le voit : impossible de le nier; ce serment avait le même caractère anti-religieux que ses deux aînés; c'est pourquoi les bons prêtres et les religieuses fidèles n'en voulaient à aucun prix.

(1) Arch. dép. de la Loire-Inf. L. 1530.

(2) Arch. dép. de la Loire-Inf. L. 1532.

Digitized by Google

Ajoutons que l'exécution de la sentence, portée contre les quatre hospitalières, étant alors rendue impossible par les croisières des Anglais surveillant toutes nos côtes, ces saintes filles furent reconduites à leur geôle où on les y laissa au milieu de privations et de souffrances physiques et morales inouïes. Deux d'entre elles y succombèrent, dont l'une était Marguerite Chanturot.

Nous pourrions continuer cette étude à travers les bourgades de la Vendée. Mais à quoi bon ? Notre but n'est-il pas suffisamment atteint ?

De tous les faits, de tous les documents rapportés ci-dessus, ressortent avec évidence les quatre conclusions suivantes :

1° Que le serment de *Liberté et d'Egalité* n'a été prêté, en Vendée, que par les prêtres qui avaient déjà prêté celui à la *Constitution civile du clergé*. Nous l'avons dit : à peine existe-t-il quelques ombres à ce tableau ; et encore devons-nous ajouter que ceux qui eurent cette faiblesse se rétractèrent peu après (1).

2° Qu'après la *notification officielle* du serment de *Liberté et d'Egalité* et sa prestation par les différents conseils de département, de districts et de communes, nous n'avons trouvé trace, nulle part, du serment schismatique du 27 Novembre 1790 et de son équivalent des 3-14 Septembre 1791, rendu obligatoire pour les prêtres non assermentés le 29 Novembre suivant.

3° Qu'en refusant le serment de *Liberté et d'Egalité*, les bons prêtres de la Vendée le considéraient comme entaché du même esprit, offrant le même caractère et, par suite, devant produire les mêmes effets que les deux serments précédents.

(1) Nous citerons, entre autres, *Jean-François Poiraud*, ex-vicaire du Château-d'Olonne, mort dans les prisons de Noirmoutier, où il fait belle figure de martyr ; *Charles Augis*, ex-religieux de Beaulieu-sur-Mareuil, mort de fatigues en 1796, à la Meilleraye, où il se dépensait pour les âmes ; *Antoine-Jean Lafont*, curé de Saint-Maixent-sur-Vie, qui, après sa rétractation fut embarqué pour l'Espagne et devint, au Concordat, curé de Xanton-Chassenon.

Digitized by Google

4° Que les administrations républicaines de la Vendée lui reconnaissent ce cachet anti-religieux ; puisque, d'une part, elles promettaient à ceux qui le prêtaient l'exemption de la déportation, au même titre qu'à ceux qui avaient fait le serment schismatique condamné par Pie VI ; et que, d'autre part, elles le tenaient comme motif suffisant pour légalement servir de base aux dénonciations, arrestations et condamnations de toute nature (1).

P. BOUTIN,
Prêtre.

(1) Voir ce qui a été dit ci-dessus sur les mesures prises vis-à-vis du serment de *Liberté et d'Egalité*, à Luçon, aux Sables, à Noirmoutier.

Digitized by Google

UN PEINTRE VENDÉEN

CHARLES MILCENDEAU

(1872-1919)

JUSTE comme le corbillard tournait près du Calvaire, un vent âpre s'éleva et fit tourbillonner, dans la blondeur de cette matinée printanière, la poussière aveuglante de la route.

Dans la foule qui suivait, recueillie, on ne comptait que quelques admirateurs de celui qui venait de mourir, à 47 ans, étouffé par l'affection cardiaque dont il était depuis longtemps la victime : le peintre Charles Milcendeau.

Et lorsque son cercueil descendit dans la fosse familiale, le vent âpre du Soullandeau qui lui était sa musique préférée, psalmodia, en des bouffées lugubres, le *Dies iræ* des lamentations de toutes les choses parmi lesquelles il avait vécu et réalisé son merveilleux rêve d'artiste.

C'était, il y a quelques semaines, le vendredi 4 Avril.

***

Voici bientôt vingt ans de cela ! Par un clair matin de Septembre, Milcendeau, Grandjouan, le dessinateur-écrivain de ce poétique et remarquable album *Nantes-la-Grise*, et moi, nous

Digitized by Google

PORTRAIT DE CHARLES MILCENDEAU

D'après un tableau d'Evenepool

(Musée du Luxembourg)

Digitized by Google

traversions le marais de Soullans, en voiture, pour nous rendre déjeûner à Sion, sur la plage, face à la mer qui délave, en s'approchant de la côte, les outremers, les verts et les ocres qu'elle empâte au large.

La causerie, fort animée, roulait sur les choses et les gens de chez nous, lorsque Milcendeau soudainement s'écria : « La chanson que je vais dire n'est point pour Barrau qui la connaît, mais peut-être Grandjouan éprouvera-t-il quelque charme à l'entendre ? »

Et d'une voix très douce, très prenante, très musicale il chanta :

Le plaisir d'être à table
C'est d'y rester longtemps.
Oh! oh! oh! oh!
C'est d'y rester longtemps.

Cette mélopée au rythme berceur et mélancolique que Trébucq, dans *La Chanson populaire en Vendée*, a notée avec quelques variantes, fut suivie de beaucoup d'autres et j'ai déploré, vivement alors, que l'enrouement chronique, dont je suis aujourd'hui encore affligé, hélas! ne m'ait pas permis de prendre part à ce concert en plein air.

Matinée inoubliable dans l'abri des roches déchiquetées que les vagues mourantes mordaient à la base ! Les formules d'art s'établissaient en théories outrancières ou paradoxales. Et Milcendeau et Grandjouan, de si différente esthétique, joûtaient en de brillantes passes d'armes dont j'étais spectateur attentif et ravi ! Celui-ci parlait de mouvoir des foules, de noter l'hymne douloureux des durs labeurs, de consigner, en des dessins évocateurs, la force et la puissance des humanités et leurs luttes pour l'existence ; celui-là rêvait de synthétiser, dans la peinture de scènes rustiques vécues au milieu des paysages qui lui étaient familiers, les souffrances et les plaisirs, les peines et les joies, toute l'âme, en un mot, des naïfs et résignés travailleurs de la terre maraichine.

Et voici que, brusquement, la conversation cessa : le charme

Digitized by Google

était rompu. Milcendeau venait de subir un de ces complets changements d'humeur que je connaissais bien en ayant, à diverses reprises, déploré la soudaineté et quelquefois l'inexplicable durée. Ses amis n'en prenaient point ombrage car ils savaient que Milcendeau était un malade, d'épiderme très chatouilleux, intransigeant en matière d'art et de critique, souvent oublieux des promesses faites et hanté toujours de visions l'Apocalypse et de persécutions imaginaires.

***

Je n'essaierai point d'analyser l'homme impressionnable à l'excès que fut Milcendeau, je préfère découper dans les correspondances qu'il m'a adressées, sans vouloir les agrémenter — parce que biographe ami — d'appréciations sincères mais peut-être inexactes, les pages qui le montreront sous ses différents aspects de travailleur inlassable, d'amant de sa petite Patrie, de paysagiste épris de clartés et de grisailles, de poète délicat, de patriote ardent et d'artiste probe ayant l'orgueil de ne rien devoir qu'à son talent et la conscience d'avoir matérialisé son rêve sans répondre le moindrement aux provocants appels de la Fortune ou de la Renommée.

Le 10 mai 1903, il m'écrivait de Paris :

« J'ai, certes, travaillé énormément depuis quelques mois et je regrette que vous n'ayez pas vu le *meilleur* de ma production, mes grands pastels et mon grand tableau de boucherie que j'ai envoyé au Salon et qui va être probablement refusé. Pensez donc, peindre une vache que l'on tue, une mare de sang vermeil sur lequel frappe un rayon de soleil et peindre les cadavres des moutons, veaux, etc., la bidoche fumante, pouah !..... J'ai suffisamment confiance en moi pour lutter seul, car un artiste n'est fort que s'il est appelé à produire toujours mieux dans l'avenir... »

7 Mai 1904 :

« Merci pour vos deux charmants articles qu'on ne pouvait mieux faire étant donnée votre connaissance des choses du

Digitized by Google

pays... Vous avez bien dit en parlant des bourrines et des habitants, résignés, car si leur bonheur n'est pas matériel il est et existe avec la philosophie de sentiment et de rêve mystérieux comme vous dites. Que de beaux tableaux d'humanité à exprimer avec le maraichinage, par exemple ! Il y aura de beaux jours pour moi, plus tard... Je suis résolu à vivre avec mon rêve d'artiste... »

Le Bois-Durand, de Soullans
Maison de campagne du peintre Milcendeau.

Soullans, 1905 :

« Une idée admirable qui m'a pris et que j'ai mise à exécution a été de louer une petite maison de campagne avec jardin (au Bois-Durand, Soullans, dans le Soullandeau) mais au bord du Marais. J'ai un fossé qui borde la propriété. Dans deux jours j'y aurai ma yole. Des arbres superbes remplis d'oiseaux entourent ma maison des deux côtés. Je dis ma maison ! en attendant que j'en devienne propriétaire — et cela viendra. »

Digitized by Google

Le Bois-Durand, 1905 :

« Ne venez pas me voir avant une quinzaine car je voudrais avant votre venue terminer la décoration des murs de ma chambre, 5 mètres sur 6 (décoration arabe qui sera, je crois, d'un charmant effet) et pour l'arrivée cet été d'un artiste hollandais de grand talent qui va vivre chez moi, lui et sa femme. Soullans deviendrait Barbizon? Qui l'eût cru!! Avec cette différence qu'à Barbizon il y avait Millet, tandis qu'à Soullans il n'y a que Milcendeau, il est vrai qu'il y aura Bruckmann. »

2 Mars 1909. — Ledesma (Espagne) :

« Si le ciel est toujours d'une admirable lumière et le soleil un flambeau merveilleux dont la chaleur se fait sentir dans l'après-midi, les matinées sont froides et je descends vers le fleuve admirable dont nous buvons l'eau pure sans nous rassasier; puis je traverse le vieux pont romain jeté entre les deux montagnes et je vais dans un faubourg où mes modèles m'attendent au coin du feu, car il n'est pas possible de peindre dehors le matin.

« Et les tableaux s'ajoutent aux tableaux et depuis quelques jours avec une habileté de singe (oh, mon vieil ancêtre!) je trouve le moyen, dans les deux mêmes pauvres habitations, de créer quatre ou cinq tableaux si différents d'effet et d'expression! découvrant toujours l'intimité dans la nature : faire de rien *quelque chose* et non de quelque chose *rien*. Beaucoup d'artistes se mettent martel en tête pour un décor théâtral, un paysage grandiose, une scène pittoresque et pathétique qui n'ont pas compris l'intimité, le drame animal humain de la maternité, de la pauvreté; exprimer cela est suffisamment de travail pour un peintre, pour parler à l'âme par le mystère d'un intérieur correspondant aux rêves obscurs, aux pensées muettes où les malheureux se reposent des labeurs... »

21 Décembre 1909. — Ajaccio :

« Ici, il y a beaucoup de malheureux, mais ils sont très bons et très doux parce qu'ils sont primitifs et qu'ils croient en la justice finale : les premiers seront les derniers...

« Quand j'aurai exploré bien des âmes alors je comprendrai mieux le pays, la terre qui les nourrit. »

14 Mars 1910. — Ajaccio :

« Je suis à la fois content et un peu découragé, c'est-à-dire

Digitized by Google

que le pays est merveilleux comme paysage et la situation d'Ajaccio, d'où l'on découvre les plus hautes montagnes, est peut-être ce qu'il y a de mieux en Corse, mais, hélas! ce sont les types qui n'ont plus aucun costume et je suis très tenté d'aller en Sardaigne où il y a des costumes merveilleux comme au moyen-âge. »

1er Avril 1910. — Ajaccio :

« Pour l'instant je travaille, certes, bien davantage loin de mon pays. C'est une caractéristique de mon tempérament d'artiste maintes fois constatée. Excursions successives en Bretagne, Espagne, Hollande, voire même en Angleterre où j'ai moins travaillé. Mais l'Espagne! a été une révélation pour moi. C'est une seconde patrie, la terre qui ressemble le plus à ma terre natale et à laquelle va toute ma reconnaissance. »

15 Août 1910. — Bastelica :

« C'est un bien beau pays et il y a des moments où je rêverais d'être essentiellement paysagiste, bien que mon tempérament me porte plutôt vers les scènes d'intérieur malgré tout et toujours. »

28 Septembre 1910. — Bastelica :

« Un artiste qui a quelques dons, et c'est le cas j'ose me permettre de l'écrire, se doit au labeur. Je sais que ce dernier est la source productive où il faut puiser sans cesse ni repos. J'ai d'abord à apprendre mon métier de peintre, car sans abandonner le pastel je suis corps et âme à la recherche de ma technique à l'huile. Déjà le métier est chose si difficile à apprendre, puis après, il faut savoir s'en servir, selon les facultés de mon cerveau, les dons du psychologue, de l'observateur qui doit coordonner, synthétiser dans l'expression particulière, généralisée, humanisée... »

Décembre 1910. — Bastelica :

« Pour le moment nous allons nous disposer à quitter Bastelica pour l'Italie que j'ignore. Qu'apportera la vue de tant de merveilles au sauvage que je suis? Enfin rien n'est perdu en ce monde et une goutte de rosée, un rayon de soleil, peuvent faire germer une fleur dans une terre inculte. »

10 Janvier 1912. — Le Bois-Durand :

« Ça ne va pas trop mal au Bois-Durand, nous avons traversé

Digitized by Google

des périodes terribles de vent. C'était superbe ! Je voudrais que ça recommence tellement c'était beau : voilà un souhait de sauvage ! ».

10 Août 1913. — Le Bois-Durand :

« Je suis arrivé un peu fatigué de voyage et pense me remettre à l'œuvre et m'entraîne d'abord au dessin qui est pour moi la meilleure manière de prendre contact avec le pays. »

1914. — Le Bois-Durand :

« Tous les trains partent remplis de jeunes soldats pleins d'enthousiasme et d'une sainte colère contre le barbare envahisseur ! C'est l'âme de la France qui passe en un souffle héroïque.

— « ... car, moi aussi je chasserai les sales Boches, il faut les chasser de toutes manières et affirmer le triomphe de l'idéal français, de l'art de la France fait de clarté, *d'équilibre*, de puissance sobre, maîtresse d'elle-même ; car ces barbares ne connaissent en fait de kultur que la violence de l'âge des cavernes. »

Janvier 1917. — Le Bois-Durand :

« Au point de vue santé, j'étais à Nantes un peu touché par le froid, davantage qu'ici, sans doute parceque en arrivant il y fait doux mais, par contre, la pluie tous les jours.

« Enfin la pluie est jolie à peindre si elle est désagréable et malsaine... et en mon bois sacré je continue à trouver toujours la bonne source de vie spirituelle jusqu'au jour où j'y rencontrerai la revanche des imprudences. »

Les imprudences ? Il s'en moquait comme de sa première palette ! Je l'ai vu, grelottant de fièvre, au soir d'une pluvieuse journée hivernale passée tout entière dans son marais, heureux d'avoir rapporté une toile superbe où les gris chantaient en un mineur impressionnant ! Hélas ! sa dernière lui fut fatale ! Malgré l'interdiction formelle du docteur qui le soignait à Cambo, où il se reposait depuis quelques semaines, il revint au Bois-Durand pour emballer et expédier à Paris les œuvres qu'il destinait à l'exposition organisée par MM. Arsène Alexandre et Armand Dayot.

Il prit froid. Une persistante oppression lui comprima la

Digitized by Google

gorge, puis, survint une crise d'urémie qui l'emporta le 1er avril à huit heures du matin.

***

Durant son séjour au Lycée de La Roche-sur-Yon, sa passion pour les arts graphiques se traduisit en balbutiements étrangement prometteurs. Milcendeau dessinait d'instinct comme l'oiseau chante. Ses études terminées, il partit à Paris, suivit durant quelques mois les cours de l'Académie Julian, puis entra chez Gustave Moreau dont il fut, bien que réfractaire aux créations mythiques, l'un des élèves préférés.

Incontestablement Milcendeau n'accepta qu'un seul maître : la Nature. N'offre-t-elle pas à qui l'aime et peut la comprendre toutes les beautés, tous les enchantements et aussi tous les enseignements ? Mais au lieu de l'interpréter dans ses humanités prétendues supérieures et ses majestueux panoramas, il se tourna vers les simplicités et les rusticités qu'elle lui offrait au pays natal.

Alors défilèrent tous les personnages qui constituent l'histoire populaire de notre Marais et cette histoire, Milcendeau l'a magistralement écrite avec des images dont il ne voulut jamais, bien que je l'en eusse prié maintes fois, dresser le catalogue.

Si l'atelier du regretté artiste recèle encore d'infinies richesses, bien plus considérables sont celles que le vent des enchères a dispersées un peu partout. Le Musée du Luxembourg possède des dessins de la première heure et quelques toiles récentes. Dans plusieurs pinacothèques de province et de l'étranger Milcendeau est en bonne place. Le Musée de Nantes acquit, l'an dernier, le portrait du peintre qui, à mon avis, est l'une de ses œuvres les plus caractéristiques. D'une facture hardie et tourmentée, ce portrait, lorsque je le vis sur le chevalet sitôt après son exécution, est bien tel que m'apparut ce jour-là le modèle. M. Durand-Ruel, le marchand de tableaux si connu, a des Milcendeau de valeur dans ses galeries. Et si nous visitions les

Digitized by Google

amateurs nous trouverions chez M. Constant Milcendeau et Madame Moreau (frère et sœur du peintre) plus d'une centaine d'œuvres ; M. le docteur Carvallo, 62 ; M. Alain James d'Ayzac, 57 ; M. Borion, Conseiller de Préfecture de la Vendée, 40 ; et des quantités inconnues chez MM. Arsène Alexandre ; le baron Brincard ; Clemenceau, Président du Conseil ; Armand Dayot ; Armand Foureau ; Gustave Geffroy ; Grandjouan ; Hayem ; Tristan Klingsor ; Launois ; Loyson ; Charles Pacquement ; Potiron ; Donatien Roy ; docteur Poisson ; docteur Robert ; docteur S....., etc., etc.

Mais la collection la plus riche, au point de vue documentaire tout au moins, est certainement celle de M. Alain James d'Ayzac, admirateur fanatique et ami intime de Charles Milcendeau, qui a rassemblé, dans son hall du Bois-Dubreuil à Challans, les 57 œuvres suivantes :

Peintures :

1. *Copie de Téniers*, 1893 ; 2. *La Dame à l'Ombrelle*, 1905 ; 3. *Le Buveur à table*, 1913 ; 4. *Le Buveur*, 1913 ; 5. *Marais*, 1917 ; 6. *Portrait de A. James d'Ayzac*, 1918.

Pastels :

7. *La Dame au Singe*, 1905 ; 8. *Portrait de Mme Palvadeau*, 1906 ; 9-10. *Portraits de A. d'Ayzac*, 1906 ; 11. *La Table servie*, 1906 ; 12. *Bouquet de roses*, 1906 ; 13. *Chatte endormie*, 1906 ; 14. *Le Fumeur*, 1913.

Gouaches :

15. *Portrait de A. d'Ayzac*, 1905 ; 16. *Les Bourrines*, 1915 ; 17. *Vieux Chouan* ; 1916 ; 18. *Paysanne au Capot*, 1917 ; 19. *L'Enfant au Chat*, 1918.

Dessins :

20.-21. *Etudes de nu*, 1891-92 ; 22. *Paysanne*, profil perdu, 1893 ; 23. *Paysan à la pipe*, 1894 ; 24. *Paysanne aux mains jointes*, 1895 ; 25. *L'Enfant aux Cerises*, 1896 ; 26. *Enfant assis*, 1894 ; 27. *Le Sorcier*, profil perdu, 1896 ; 28. *Paysan*

Digitized by Google

allumant sa pipe, 1896; 29. *Paysanne aux mains croisées*, 1896; 30. *Berthomé*, 1896; 31. *Cadou*, 1896; 32. *Martineau*, 1896; 33. *Paysanne au four*, 1896; 34. *Intérieur de Cabaret*, 1897; 35. *Profil de vieux*, 1898; 36. *Paysan au torse nu*, 1899; 37. *Jeune Gitane*, 1900; 38. *Paysanne de profil*, 1901; 39. *Vieux de profil*, 1917; 40. *Vieux de face*, 1918. Acquis depuis que ces lignes ont été écrites : *Maraîchine dans les fleurs*; *Baptiste Gareau*; *Jeune Maraîchine*; *le Buveur* et *le Cul-de-jatte*.

Dessins rehaussés :

41. *Mariée maraîchine*, 1897; 42. *Maraîchin*, 1897; 43. *Intérieur gitane*, 1900; 44. *Intérieur espagnol*, 1900; 45. *Teresa et la Goya*, 1900; 46. *Sablaise*, 1902.

Pointes d'argent :

47. *Vieille d'Espagne*, 1900; 48. *Gitane*, 1900.

Gravures :

49. *L'Infirme*, burin, 1898; 50. *Intérieur de marins*, 1898.

Lithographies :

51. *Vieille en prière*; 52. *La petite Grandjouan*.

Toute l'évolution artistique de Charles Milcendeau est enclose dans cette série, hors de pair, qui comprend des œuvres de chaque année, depuis 1891 à 1918 et dont un sérieux et attentif examen permettrait à la critique de formuler, en toute connaissance de cause, un jugement sûr et éclairé.

J'aurais pu, dans cette courte étude — que je souhaiterais devoir intéresser les futurs biographes de Milcendeau — faire, moi aussi, œuvre d'appréciateur car j'ai rapporté de mes visites au Bois-Durand de nombreuses notes dont la plupart ont paru dans les périodiques régionaux. Mais j'estime que mes très modestes comptes rendus, écrits surtout pour dater les production du Maître soullandais, constitueraient d'inutiles redites.

Je tiens pourtant à signaler :

Le vieux père Robin, pastel, maraîchin soullandais mort à

Digitized by Google

plus de 80 ans sans avoir jamais pris « in' consult' de médeçaïn ni in' ceintim' de remèdes »; *les Buveurs; le Maraichinage*, décrit en trois pastels d'un coloris très chaud : 1° *L'entrée en matière*; 2° *La Conversation*; 3° *Sous le parapluie*; *le Moulin près le Bois-Durand*, peinture, effet de lune; *Paysan enfonçant un pieu*, peinture; *Intérieur maraichin*, peinture, 8 personnages; *Bébé sommeille*, peinture; *la Fileuse*, crayon Raffaëlli, dans un violet doux et léger. (Cet essai n'a pas donné à l'artiste le résultat qu'il en espérait). *Une famille maraichine*, pastel; *Scène d'intérieur de bourrine*, pastel; *Intérieur maraichin pendant l'inondation*, pastel; *Plein-air maraichin*, peinture d'une belle tonalité; *la foire aux bœufs à Soullans*, peinture; *la foire aux chevaux à Challans*, peinture. (Au nombre des personnages figure le père de l'artiste) *Chez le boucher*, peinture; *Portrait de Mme Milcendeau*; *Au Pressoir*, pâte claire et bien fondue; *les Bourrines*, peinture, fait partie du cabinet de M. Ch. Pacquement; *le Marais*, ciel ardoisé et tempêtueux. M. A. d'Ayzac posséde une réplique, médiocre, de cette peinture; *le Marais de Soullans l'hiver*, acheté par l'Etat; *les Pêcheurs de grenouilles*, peinture bien orchestrée; *Retour à la ferme*; *Après la traite des vaches*, peinture, symphonie en gris; *Pastorale au Marais*, idylle remarquablement traitée; *Deux buveurs maraichins*; *Guet-à-pens au village*, un peu de raideur; *Jeannot tue ses poux*; *Vieil avare*, au musée Simu à Bucharest; *Deux ivrognes*; *le Barbier*, d'une réelle virtuosité de dessin; *Soir d'orage dans le marais de Soullans*, peinture; *l'Annonciation aux bergers*, curieux effets d'éclairage; *Portrait de Philo*, la domestique du peintre; *Femmes en prière*; *Types de chez nous*; *Un jour de marché à Ledesma* de coloris intense; *Mater dolorosa*; *le Montagnard de Bastelica*; *la Fileuse corse*, etc., etc.

Si l'esthétique de Milcendeau est restée invariable, sa technique, par contre, toujours à la recherche du mieux, parfois se plia aux exigences des nouvelles formules expressives. Mais

Digitized by Google

ces concessions durèrent peu et l'artiste revint à ses personnels procédés opératoires qui lui permirent de mettre en pleine valeur la terre novale qu'il avait découverte en son coin de Vendée.

L'âme de nos maraichins est plus complexe qu'on ne se l'imagine et Milcendeau a su la traduire dans ses manifestations même les plus abstraites. Et c'est à juste raison qu'Arsène Alexandre l'a dénommé *Le Maître des Regards*. Armand Dayot, Armand Fourreau, Gustave Geffroy, Tristan Klingsor, etc., etc., lui ont consacré des pages qu'il convient de lire.

Quelques minutes avant sa mort, Milcendeau exprimait avec une douloureuse amertume le regret de partir sans avoir pu achever l'œuvre auquel il avait voué toute son existence.

Ce qu'il laisse est suffisant pour lui valoir beaucoup de gloire.

A. Barrau.

Digitized by Google

L'ENCEINTE ANTIQUE DU CHATELLIER-PORTAULT

A MOUILLERON-EN-PAREDS (Vendée)

Il y a deux ans M. le Marquis de Fayolle donnait en cette Revue une savante et fort intéressante étude sur *Le Retranchement ancien du Plessis-Bouchard* (1), situé dans la commune vendéenne de Bazoges-en-Pareds.

Cette enceinte est un type parfait de ces petits établissements fortifiés, faits de fossés et de remblais parallèles, qui, situés en terrain plat ou sur pentes très douces, devaient toute leur valeur défensive au travail de l'homme.

A quelques kilomètres du Plessis-Bouchard, au *Châtellier-Portault*, en Mouilleron-en-Pareds, se trouve une autre petite enceinte qui peut être rapprochée en quelques points de sa voisine, tout au moins en ce qui concerne son utilisation dernière, son mode et son époque de destruction.

L'enceinte du Châtellier-Portault *(planche* n° 1, *D. J. J. L.)*, située à 100 mètres environ du hameau actuel du Grand-Châtellier, touche de son remblai oriental *(D)* le petit chemin charretier qui va du susdit hameau vers Mouilleron.

Elle s'avance vers l'ouest sous la forme d'un promontoire très

(1) *Revue du Bas-Poitou*, ann. 1917, L. III.

Digitized by Google

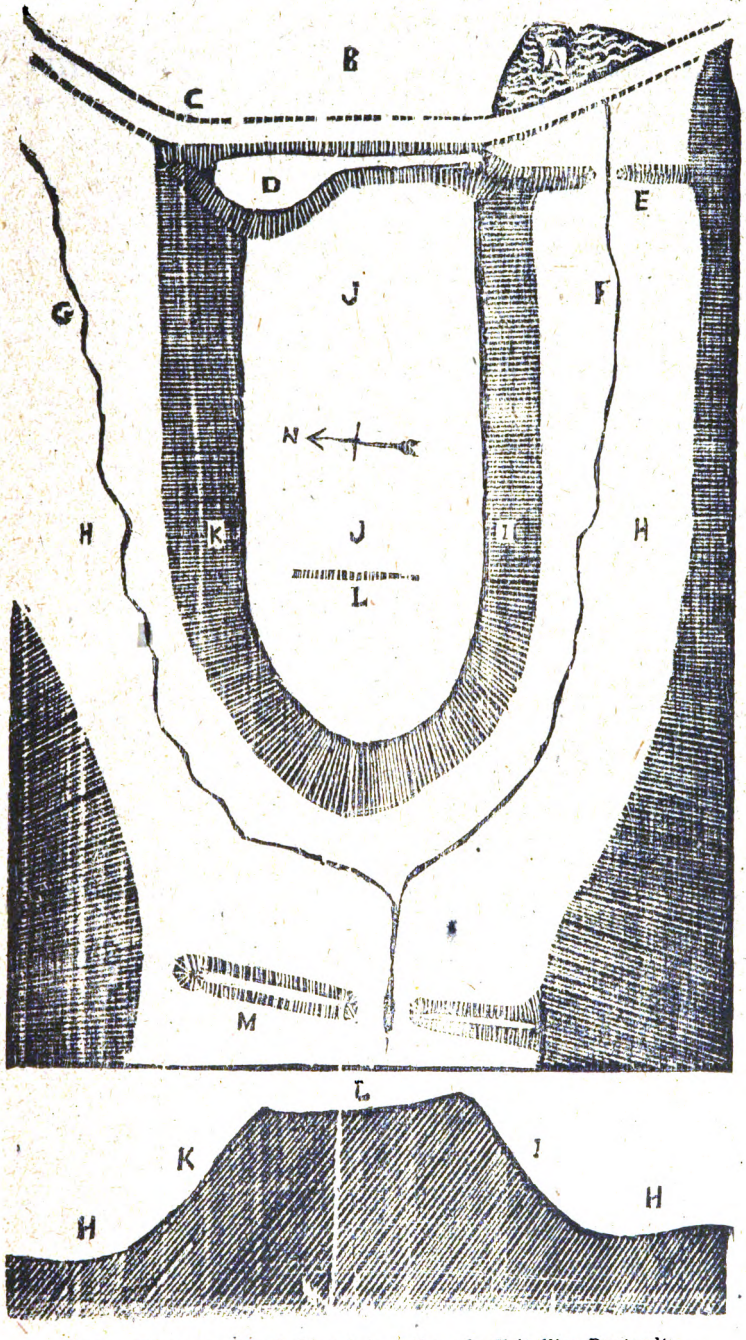

Pl. I. — Plan et coupe de l'enceinte antique du Châtellier-Portault.

Digitized by Google

en relief, formé par l'incurvation de deux prairies basses (*H* et *H*), que traversent deux minces ruisselets (*G* et *F*). Le dernier des deux (*F*) sort d'une petite pièce d'eau (*A*), à laquelle le chemin sert aujourd'hui de chaussée. Autrefois une autre chaussée, encore très visible (*E*), séparait cette pièce d'eau du grand étang en fer-à-cheval formé alors par les deux prairies basses (*H* et *H*) que remplissaient les eaux des deux ruisselets (*G* et *F*). Ces eaux étaient retenues à l'ouest par une forte chaussée de barrage dont il existe encore la quasi-totalité (*M*).

Il résultait de cette disposition des eaux qu'au nord, à l'ouest et au midi l'enceinte du Châtellier était pratiquement inaccessible.

Son aire intérieure mesure environ 150 mètres de longueur et 50 de largeur; ses glacis font approximativement, entre *J* et *G*, une vingtaine de mètres de pente, et entre *J* et *F* une quinzaine seulement. En ce dernier endroit, un fort bourrelet de terre, parallèle au bord de l'esplanade, apparaît comme un reste certain d'un remblai défensif qui courait autour de l'enceinte (*Pl. II*). En *L* un léger relief que le passage de la charrue adoucit chaque année, permet de se demander s'il n'existait pas en cet endroit un barrage intérieur en terre?

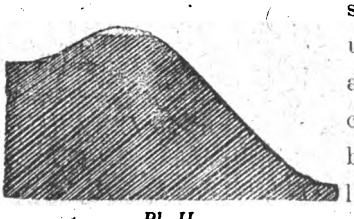

Pl. II.

Le retranchement du Châtellier n'était donc accessible, au temps de son utilisation, que par son front oriental. De ce côté ses constructeurs en assurèrent la sécurité par une forte levée en terre et pierres qui fut additionnée à son angle nord-oriental d'une grosse motte couronnée elle-même d'une construction en pierre et bois (*D du plan et Pl. III*).

Ce dernier ouvrage fut détruit par le feu et ses débris, en tout semblables à ceux du sommet de la motte du Plessis-Bouchard, se composent de tessons de tuiles creuses, un peu plus épaisses que les tuiles modernes, et de pierres si violemment calcinées que certains fragments éclatés sous la flamme sont vitrifiés en

Digitized by Google

Pl. III.

surface. Le Musée départemental de La Roche-sur-Yon doit à M. Léon Audé, qui le premier signala le retranchement du Châtellier (1), quelques échantillons choisis de ces pierres calcinées.

En somme, les seuls ouvrages humains de cette position extraordinairement favorable à la défense se réduisent aux deux chaussées *E* et *M* et à la levée défensive *D*. Tous les efforts de l'attaque et de la défense se concentraient donc en ce dernier endroit, car l'assiégeant eut-il rompu la chaussée inférieure du grand étang *M*, que la vase et les herbes marécageuses du fond eussent suffi à lui barrer la route.

Malgré ces précieux avantages de situation, et sans que nous en puissions préciser la cause, après l'incendie de la motte *D*, qu'il est bien difficile à l'examen des débris, de placer après la première moitié du XI^e^ siècle, l'enceinte du Châtellier fut abandonnée et l'établissement défensif reporté plus au midi, sur le versant opposé de la prairie, à 150 mètres à peine, du point *F*. Là se trouvaient vraisemblablement déjà des habitations rurales. Une maison-forte qui devint fief noble y fut construite. Rebâtie au XV^e^ siècle, elle était au siècle suivant en la possession d'un des principaux chefs protestants du Bas-Poitou, Honorat Prévost, seigneur du Châtellier-Portault.

En notre région poitevine les nombreuses petites enceintes défensives qui se voient encore furent pour la plupart établies durant les cinq siècles qui s'écoulèrent de la décadence romaine aux temps capétiens, mais un grand nombre cependant, occupées déjà depuis de longs siècles, par des établissements

(1) Léon Audé. *Ann. Société. d'Emulation de la Vendée.* Ann. 1856, p. 207.

Digitized by Google

humains ne furent alors que modifiées et complétées. A cette dernière catégorie appartient le retranchement en terre des Mottes de Germond, dans la Gâtine, assez semblable comme situation naturelle à celui qui nous occupe et que le comte Eudes de Poitiers, duc d'Aquitaine, assiéga vainement dans les derniers jours de 1038, contre Guillaume de Parthenay qui s'y était réfugié. A cette époque néanmoins les châteaux de pierre avaient presque partout remplacé, sur les assiettes même des anciennes enceintes, les mottes de terre à donjons de bois.

Les seules découvertes faites dans l'enceinte des Châtelliers et qui soient parvenues à notre connaissance ne constituent pas des documents chronologiques assez précis pour qu'ils puissent permettre d'assigner une date à son origine. Ce sont :

1° Une hachette en pierre polie.

2° Des fers de chevaux et une arme en fer qui, d'après la description des paysans, pourrait être un fer de framée mérovingienne.

3° L'ouverture vers 1875, au milieu de l'enceinte, d'un petit souterrain-refuge. J'ai eu déjà l'occasion de dire en cette Revue, avec documents à l'appui de cette opinion, que dans notre Poitou ce genre de refuge souterrain, employé dès avant la conquête romaine, le fut aussi pendant sa durée et pendant l'époque franque qui la suivit.

4° On aurait également mis à jour l'orifice d'un puits.

Seule la méthode de comparaisons par rapprochements et par analogies avec le système stratégique des autres enceintes de date archéologiquement connue, peut permettre de risquer une hypothèse chronologique. Dans son savant ouvrage (1), l'un des meilleurs sur ce sujet, le général de La Noé concluant après étude de nombreux camps et retranchements de l'époque néolitique française indique comme principales caractéristiques des enceintes de cette époque :

Que toutes sont situées sur des sommets ou à l'extrémité

(1) La Noé : *Principes de la fortification antique*, T. I, p. 1-32.

Digitized by Google

de promontoires constituant par rapport aux vallées voisines des positions dominantes.

Que leur tracé s'adaptait à la forme préexistante du terrain et que presque toutes sont de petite étendue.

Enfin toutes celles dont il donne le plan sont, comme le retranchement du Châtellier, *fermées par une levée unique.*

Il paraît donc parfaitement permis de penser que l'enceinte du Châtellier fut établie d'abord durant les temps dits néolithiques qui s'achevèrent aux environs du x^e^ siècle, avant l'ère chrétienne; puis que, durant les temps barbares qui suivirent la chute de l'empire romain, sa levée défensive fut restaurée, et complétée par l'addition de la motte militaire en usage dans le système de castramétation de cette époque.

La position défensive du Châtellier est en effet trop parfaitement favorable à la défense pour n'avoir pas été choisie de très bonne heure par l'homme; d'autre part, depuis les temps néolithiques jusqu'à nos jours l'homme ne s'est jamais éloigné de cette pittoresque vallée où les haches de pierre polie, les fragments de tuiles à rebords droits, recueillis dans le voisinage immédiat de l'enceinte nous sont de sûrs garants de sa présence ininterrompue durant les temps anciens.

De plus, le 11 Juillet 1914, en compagnie de mon excellent ami le docteur H. Lœvenhard, de Mouilleron-en-Pareds, j'ai pu constater dans le sol même de l'ancien château féodal du Châtellier-Portault, l'existence d'une sépulture « assise » analogue à celles découvertes dans le cimetière chrétien primitif du Bernard par le savant abbé Baudry (1). Le bassin de l'inhumée — une femme fort âgée — se trouvait placé verticalement à 40 centimètres au-dessous du crâne. Les jambes étaient allongées vers le midi ; cette orientation a été plusieurs fois constatée en Poitou dans des sépultures datant de la décadence romaine, IV^e^ et V^e^ siècles. L'usage d'asseoir

(1) F. Baudry : *Fouilles archéolog. au Bernard (Vendée)*, 1860, p. 8. Extrait de l'*Ann. soc. Emulation de la Vendée*, 8^e^ ann.

Digitized by Google

les cadavres dans la fosse, rarement appliqué durant les siècles mérovingiens, cessa sous les premiers règnes carolingiens (1).

Jusqu'à preuve à peu près impossible du contraire, il semble donc à propos de classer ainsi le retranchement ancien du Châtellier-Portault : Origine préhistorique, sans trace aucune de l'art militaire romain, mais avec adaptation à la méthode de castramétation simple des époques franques.

L. CHARBONNEAU-LASSAY.

(1) Cf. Abbé Cochet : *Sépult. gauloises, romaines et franques de la Normandie, p. 215.*

Pl. IV. — Position du cadavre
dans la sépulture assise du Châtellier-Portault.

Digitized by Google

BUCOLIQUES FRANÇAISES

L'HOMMAGE DES ROSES

A Henri de Régnier,
de l'Académie Française.

Tous les rosiers de Mai se courbent ce matin
Sous le poids des boutons dépliant leurs pétales.
Je songe, en humant leur suave odeur royale
Au poète qui dit leur los au temps lointain,

Au savant siècle où du Bellay, Belleau, Baïf
Applaudissaient Ronsard chantant, roses de braise,
Honneur des parcs et des jardins à la française,
Vos sanglants cœurs de feu sur l'écrin noir des ifs.

Sous le clair ciel léger les voilà revenus
Tous vos attraits, Marie, Hélène, ou vous Cassandre,
Puisque, ce doux matin, hors des feuillages tendres,
Les roses ont jailli comme de fiers seins nus.

Digitized by Google

La nature, qu'il a chérie autant que l'art,
Fidèle à sa mémoire, à tout jamais l'encense
De ses meilleurs parfums, car les roses de France
Ne fleurissent que pour le renom de Ronsard.

*
* *

ARBRE

A René Vallette

C'est l'un des ormes hauts qui bordent le chemin.
Les ans ont raviné comme un visage humain
L'aubier dur de son tronc noueux, et ses racines
Allongent bien avant dans les terres voisines
Leur réseau d'où sont nés ça et là des surgeons.
Vrai père nourricier étourdi de chansons
D'oiseaux, il berce au vent, oscillant sans secousse,
Le roitelet qui couve en son flacon de mousse
Ou la pie aux aguets dans sa sphère en bois sec.
Et tout un peuple ailé pourchasse à coups de bec
L'innombrable tribu des vers de son écorce.
L'orme touffu n'est pas orgueilleux de sa force.
Il penche sa fraîcheur avec aménité
Sur le passant qui fuit le grand soleil d'été ;
Pourtant il souffre alors, quand de ses basses branches
On ravit la ramure en vertes avalanches
Dont se gonflent les sacs promis aux animaux,
Et qu'il ne reste aux mains des femmes du hameau
Que bâtons crénelés d'une façon fantasque.
Frêle flûte en temps calme, orgue dans les bourrasques,
Il écoute, étouffant son bruissement mol,
Le nocturne sanglot d'argent des rossignols.
Prodigue, le géant répand sur la jachère
En Mai sa floraison de piécettes légères,
A l'Automne son sang en feuilles de carmin.
C'est l'un des ormes hauts qui bordent le chemin.

Digitized by Google

***

ODEUR DES LILAS

A Marcel Lebarbier.

Odeur des lilas, puberté du monde,
A peine au sortir de l'hiver sans joie
Tu te mêles au frisselis de soie
Des brises jouant dans la clarté blonde.

Odeur des lilas, partout où tu rôdes
La gaîté s'éveille et l'âme s'allège ;
Dans les ateliers et les froids collèges
Quel entrain soudain met ta senteur chaude !

Odeur des lilas, renouveau des pousses,
Haleine d'amour qui règne en maîtresse,
L'univers dormant reçoit ta caresse,
Odeur des lilas des blanches nuits douces !

Odeur des lilas, par milliers les branches
T'exhalent de fleurs proches ou lointaines,
Que rapporte en gerbe, oubliant ses peines,
Chaque promeneur des soirs de dimanches.

Odeur des lilas, puissante et féconde,
Flotte, gorgeant l'homme et les vierges ivres,
Odeur de beauté, d'ardeur neuve à vivre,
Odeur des lilas, puberté du monde !

***

SOLEIL SOUS BOIS

Les jeux de la lumière en été sous les branches
Sont magiques. Un rayon filtre : aussitôt dansent
Des poussières de perle opaline en l'air dense
Que l'ombre éclipse, si peu qu'un rameau se penche.

Digitized by Google

Aux trous de la feuillée, ou violette, ou blanche,
La clarté s'insinue, atténuée, intense
Suivant l'endroit, peignant des ronds, des fers de lance
Sur l'herbe et le sol brun qu'elle divise en tranches.

Des pénombres si douces qu'on les croit lunaires
Ourlent d'un pourtour bleu les zones de lumière
Quand le soleil suspend ses brusques stalactites.

Une brise frissonne et les arbres ondulent :
Ç'en est fait des feux irisés comme des bulles,
Des arabesques d'or que le noir éteint vite !

***

FONTAINE

A Jean Rebier.

Au matin d'argent clair ou dans le soir bleuâtre
La fontaine est de glace au fond du val pierreux.
Elle sourd maigrement, ayant pour vasque un creux
D'herbe où lapent le chien, le rôdeur et le pâtre.

Un rien trouble son eau limpide en lait de plâtre.
Les joncs s'entremêlant à des cressons nombreux,
A des ronciers en fleurs qui s'éplorent sur eux,
Deux sarcelles y sont à l'étroit pour s'ébattre.

Quand m'y mène ma soif, je marche à pas de loup
Pour entendre lutter contre quelque caillou
La fontaine qui rit d'un frais rire et gazouille.

Mais, brisant son cristal avec un grand fracas,
Fuient immanquablement au bruit mou de mes pas
Le même rat hirsute et la même grenouille.

***

Digitized by Google

SOLEILLÉE

Sole sub ardenti resonant arbusta cicadis.
VIRGILE.

L'air vibre ainsi qu'à la gueule ardente d'un four.
L'horizon enflammé flambe et la terre grille.
Même les moucherons ont cessé leurs quadrilles.
Goûtons l'heure la plus lumineuse du jour.

La route poussiéreuse aveugle, mais l'azur
Vêt d'un or embrasé jusqu'aux plus laids décombres.
Quelques rares oiseaux jettent leur petite ombre
Sur l'ensoleillement splendide des blés mûrs.

Allons, les yeux mi-clos, par la campagne en feu,
Et nous saurons le prix d'une marche héroïque
Quand les cailloux sont chauds aux pieds comme des briques,
Les cigales d'airain criant grâce au ciel bleu!

Les hameaux sont déserts et muets. Sur le foin
Règne dans les hangars l'accablement des siestes.
On avance sans voir, on épargne ses gestes,
Et l'on entend filtrer les sources de plus loin.

C'est l'adoration béate du soleil,
L'anéantissement de soi dans la lumière
Où, faisant fi des arbres frais et des chaumières,
On boit de la santé dans l'air à flots vermeils!

Il suffit de fouler à cette heure, à pas lents,
Pour oublier un long exil parmi les brumes,
L'humus sacré du sol de son pays qui fume
Et s'épure en soufflant au nez d'âcres relents.

On reviendra, baigné peut-être de sueur,
Mais sûrement moins las que le profane pense,
Avec, au fond des yeux striés de fulgurances,
Un grand rêve azuré qu'on garde dans son cœur.

(La Hotte de Simples).

ALBERT HENNEQUIN.

Digitized by Google

LA VIE LITTÉRAIRE

"AU FRONT BRITANNIQUE"

Souvenirs de Guerre d'un Vendéen

PAR LE LIEUTENANT J. AULNEAU [1]

Le lieutenant Joseph Aulneau, notre distingué compatriote, était déjà connu, bien avant 1914, comme un écrivain de talent, versé dans les questions de Droit public, d'Economie politique et sociale et de Politique étrangère (2). Il a fait toute la Grande Guerre de Libération dans des situations où son esprit averti et son sens aigu des réalités lui ont permis de bien voir et de bien juger les événements et les hommes.

Connaissant bien l'Orient, il a publié dans diverses revues classées et ici même, (3) des études remarquables sur les pays

(1) J. AULNEAU. *Au Front Britannique*. Paris, *La Renaissance du Livre*, s. d. (1918). In-16, 271 pp. Honoré d'un prix de l'Académie Française.

(2) Notamment : *La circonscription électorale*, étude historique, critique et de législation comparée. Paris, Arthur Rousseau, 1902.
Suez et Panama, 1909.
La Politique orientale de l'Italie et le maintien de la Triple-Alliance. 1910.
Américains, Russes et Japonais en Mandchourie. La Lutte d'influence. 1911.
Les Aspirations autonomistes en Europe. Paris, F. Alcan, 1913 (en collaboration).
Le canal de Panama. L'Expansion économique des Etats-Unis et la conquête du Pacifique. 1913.
Germains et Slaves. 1914. Brochure.

(3) *Les Dardanelles et Constantinople*, dans la 2e livraison de 1915 de la *Revue du Bas-Poitou*.

Digitized by Google

balkaniques et sur la Turquie. Ces études ont été réunies en un volume (1) préfacé par M. le sénateur Stéphen Pichon, notre actuel ministre des Affaires Etrangères. La *Revue du Bas-Poitou* en a rendu compte dans sa 3e livraison de 1915 (2). Elles ont été couronnées par l'Académie Française (prix Montyon littéraire) et par l'Académie des Sciences morales et politiques (prix Drouyn de Lhuys). En moins de deux années, ce volume a eu déjà deux éditions : on attend la troisième. C'est dire assez son intérêt et son importance.

Parti, sur sa demande, aux Armées et détaché, comme officier de liaison à un Etat-Major britannique dans les Flandres française et belge, il nous donne aujourd'hui un ensemble d'observations prises sur le vif auprès de nos superbes alliés, particulièrement les Australiens et les Canadiens et chez nos héroïques populations du Nord. Il a étudié les uns et les autres en première et seconde lignes, constamment sous le feu de l'ennemi. Et il nous les montre, en une suite de tableaux parfaitement ordonnés, évoluant au milieu des ruines faites par l'horrible guerre et des beautés souvent mélancoliques de cette Nature du Nord auxquelles son âme de terrien Vendéen ne peut rester insensible.

Son livre n'est pas à proprement parler un récit de guerre, bien que la bataille y apparaisse à toutes les pages. C'est, dans le cadre de descriptions exactes, minutieuses, même, par endroits, une série de notes et d'études sur la valeur morale, l'esprit, les idées, les mœurs, le courage tranquille des chefs de tous grades, des soldats et des civils, petits fonctionnaires et administrateurs, femmes admirables de dévouement, d'autant plus admirables que leur intrépidité s'ignore elle-même, ouvriers d'usines, ouvriers agricoles, mineurs non moins impavides, etc., avec lesquels il s'est trouvé en contact et a vécu pendant de longs mois. Tous les incidents de cette vie de campagne si active et si périlleuse

(1) J. Aulneau. *La Turquie et la Guerre*. Paris, F. Alcan, 1915 (2e édition revue, 1917).

(2) Pages 282-283.

Digitized by Google

lui sont prétextes à exposer ce qu'ils lui suggèrent. S'effaçant avec une modestie que beaucoup trouveront excessive, il fournit d'importants renseignements économiques, sociologiques, historiques, géographiques et autres.

C'est ainsi que son arrivée à une batterie australienne lui est une occasion de décrire cette belle race de colons si vivace et son endurance, qui vient de ses qualités natives. « Ce qui, là-bas, a fait l'Etat, ce sont les nerfs, les muscles de ceux qui ont manié la hache, construit des routes et des chemins de fer, broyé le minerai d'or. Ces hommes sont utilitaires, sérieux et apparemment dépourvus d'imagination ; mais quelle superbe envolée il doit y avoir derrière leurs fronts ridés et brûlés par le soleil ! » (p. 6). Il note soigneusement l'activité continue de ces soldats, qui, descendus des lignes, ne connaissent pas le repos, « ce goût, cette habitude de l'effort » qui « sont la qualité essentielle de la race » (p. 11, 120), leur mentalité, leur éducation (p. 122, 127-129, 157, 160 et suiv., 230-232), leur amour des sports jusque sur la ligne de feu (p. 1, 24-30, 32-36), leur souci d'un confort plus ou moins relatif, même aux tranchées de l'extrême front : (p. 13-19, 49, 120-127, 155). Toutes prédispositions naturelles aux Britanniques à quelque fraction de l'Empire qu'ils appartiennent, découlant de leur système d'éducation physique et que M. Aulneau retrouve également chez les Canadiens, mais avec une variante provenant des origines françaises de ces derniers. Notre influence latine s'y maintient, en effet, et influe sur leur instruction qui est plus forte qu'en Angleterre. Pour nous, nous sommes « trop de purs intellectuels » (p. 242).

Et l'économiste, le sociologue nous parle de l'Australie, de ses mérites divers, de ses productions de toutes sortes (p. 32-34, 169 et s.). Il se prend pareillement à préciser pourquoi les ouvriers anglo-saxons du monde entier peuvent fournir en moins de temps que tous les autres peuples, nous en particulier, une somme de travail utile bien plus considérable et justifiant des salaires beaucoup plus élevés qu'il n'est possible de les pratiquer chez nous (p. 11).

Digitized by Google

Quand il parle des Flandres, il en donne l'histoire succincte et les décrit avec soin (p. 56-64). C'est là que ce Vendéen a été frappé de certaines similitudes du sol avec le Marais et le Bocage de son pays natal. « Des rangées de saules apparaissent le long des fossés, avec quelques massifs de peupliers qui se courbent sous le vent de la mer. » Puis, « si l'on quitte la plaine pour l'intérieur du pays, il y a brusque transition. Ce n'est plus l'immensité nue des *Morres* ou des *Polders;* là foisonnent les arbres..., D'opulentes moissons, de verts pâturages au milieu desquels le lin met sa note claironnante, donnent à cette région heureuse sa belle fécondité... A perte de vue s'étendent les cultures, au milieu desquelles serpentent les rivières et s'éparpillent les maisons entourées de pâtures et de haies. » (p. 58, 60, 71). Et cette culture du lin l'amène tout naturellement à peindre la vie industrielle intense du pays, les filatures, les tissages, le commerce et ses incertitudes nées de la concurrence anglaise et autre, les dévastations abominables opérées méthodiquement par l'Allemand maudit, sans aucun intérêt militaire (p. 96-111), uniquement en vue de profiter de l'état du marché, une fois la guerre terminée.

Le statisticien, qui doit doubler tout bon économiste digne de ce nom, se retrouve encore pour dénombrer les usines, les métiers, les broches qu'elles employaient et dont le désastre n'a pu arrêter la marche, partout où il n'a pas été absolu, « grâce au courage, à l'assiduité, à l'abnégation des contremaîtres et ouvriers. » Témoins ces tisseurs d'Armentières qui ont tenu ferme sous les bombardements de 1914 et de 1917 parce que « le pays avait besoin des produits... la défense nationale également. » Il a fallu la destruction systématique organisée par l'ennemi en Août dernier pour amener le départ forcé des travailleurs (p. 75-81, 96-111).

L'étude descriptive sur la Belgique « terre glorieuse de tant de souvenirs et d'actes héroïques » est à retenir tout entière (p. 113-120, 169 et s.), sans oublier cette affreuse boue flamande où tout s'enlise, que « rien ne saurait égaler, pas même celle de

Digitized by Google

la Somme tant redoutée des artilleurs et des conducteurs de convois » et cause principale de l'échec de l'offensive de Juillet-Août 1917 (p. 67-69, 117). L'auteur peint avec émotion, en artiste autant qu'en homme d'affaires et en économiste, le désastre des villes martyres : Ypres, notamment (p. 155).

Mais il convient de louer surtout le chapitre entier intitulé « Au Pays noir », Béthune, Nœux, Bruay, Marle, Liévin, Lens et le reste des houillères de l'Artois (p. 182-266). Comme il a précédemment et très justement célébré l'héroïsme des cultivateurs et des ouvriers des fabriques (p. 72-84, etc., 105, etc.), il raconte cette fois l'admirable tenue des mineurs, hommes et femmes, qui continuèrent leur terrible labeur, extrayant le charbon quand on se battait au-dessus de leurs têtes ou tout autour d'eux ; soutenus par l'exemple non moins magnifique de la population des petits villages et des villes plus importantes.

Il stigmatise et flétrit ainsi qu'il convient l'infamie criminelle des Allemands détruisant les mines uniquement dans une pensée de lucre, sans s'inquiéter de savoir s'il y avait des travailleurs au fond (p. 187-189, 228, 232-233, 235).

Il semble bien que dans toute cette dernière partie, l'auteur entraîné par son sujet, se livre davantage et qu'on le peut, enfin, mieux apercevoir lui-même au travers de son récit, quoique si discrètement encore ! C'est qu'il n'a pu complètement céler à tous la mission officielle dont il fut chargé dans cette région. Ses rapports sont connus d'un certain nombre. Les intéressés n'ignorent plus maintenant ce qu'il a fait pour eux et comment, à la suite de ces rapports, sur sa proposition, les ingénieurs et les mineurs des fosses bombardées des mines de Béthune et de Nœux ont été cités, en Octobre 1917, à l'Ordre du Jour de l'Armée pour leur belle attitude sous le feu de l'ennemi. Force lui a bien été, dès lors, de laisser son éditeur relater cette citation dans une courte note finale.

C'est bien d'ailleurs la seule partie de son livre où il ne s'est pas volontairement effacé d'une manière absolue. Partout ailleurs et chaque fois qu'il en trouve le moyen sans une invrai-

Digitized by Google

semblance par trop criante, il met à sa place des officiers ou d'autres personnes, des étrangers surtout, et il les fait parler. Il pousse le scrupule jusqu'à désigner ses porte-paroles par de simples initiales (notamment p. 14, 23, 30, 36-45, 124-138, 145-152, 238-246). Ainsi il donne successivement la réplique ; il a même inventé successivement « le lieutenant Be..., officier français jovial et de parfaite humeur, » puis le lieutenant Jl..., artilleur français. Qu'il s'agisse par exemple du tsar, de la révolution russe, de la Société des Nations ou de quelqu'autre question brûlante, c'est le procédé qu'il emploie constamment.

Il ne me paraît pas qu'il ait jamais voulu se représenter sous les espèces du lieutenant Be... qui, du reste, est un de ses héros français. Les idées qu'il prête à celui-ci ne seraient-elles pas plus avancées que les siennes propres, telles, du moins, qu'on peut les apprécier dans ses livres? Be... ne laisse pas, en effet, de s'égarer de temps en temps jusqu'au plus profond de ces « Nuées » si plaisamment décrites et si joliment dispersées — il y a bien longtemps! C'était avant la guerre! — par notre ami Maurice Pujo, le vaillant *Biffin* de l'*Action Française*. Je le reconnaîtrais plus facilement dans le lieutenant Jl..., « détaché auprès d'une division britannique » et qui, dans ce dernier chapitre a tout l'air d'usurper — dans la pénombre, toujours! — la place que le lieutenant Aulneau a brillamment tenue, parfois au péril de sa vie, dans sa mission aux houillères d'Artois.

Dernièrement, un écrivain qui ne fut, peut-être jamais militaire, bien qu'il ait signé son papier : *Général X...*, prétendait dans un grand journal du matin que les Etats-Majors avaient toujours été à l'abri du danger et des coups, pendant la guerre! Déjà vigoureusement et victorieusement réfuté, avec précisions à l'appui, par le Commandant Georges de Grandmaison, député de Maine-et-Loire, le *Général X*, s'il a envie de s'édifier davantage sur son... erreur, pourra lire avec fruit le volume qui m'occupe. Il y apprendra, s'il ne le sait déjà, comment les états-majors français et alliés ont partagé les dangers des unités dont ils avaient la responsabilité. Nombre des officiers qui les

Digitized by Google

composaient sont tombés en première ligne, souvent aux avancées extrêmes, à quelques mètres de l'ennemi, n'ayant même pas pour eux, comme nos admirables officiers de troupe, l'entraînement du combat à la tête de leurs glorieux poilus. De ces dangers constants notre auteur a pris largement sa part. Il n'en dit rien et nous l'ignorerions tout à fait s'il ne lui arrivait pas, involontairement, de fournir, de temps à autre, des précisions telles que, seul, un acteur du drame a pu les apporter.

Je m'excuse d'avoir retenu si longtemps l'attention de ceux qui voudront bien me lire. L'ouvrage dont je viens de parler longuement en vaut bien la peine, mon seul tort, réel celui-là, est d'être resté au-dessous de ma tâche. Et maintenant qu'on ne vienne pas supposer qu'en disant de ce livre ce que j'en pense j'ai cédé à quelque sentiment d'amitié pour son auteur. Je ne l'ai jamais vu, je ne le connais pas, ni personne des siens. Mais je crois connaître un peu ses travaux dont j'estime, comme il sied, l'érudition de bon aloi et la haute tenue littéraire et scientifique.

H. Baguenier Desormeaux.

Digitized by Google

Un Cœur Vendéen, devenu Indien, en Amérique!

Je viens de découvrir au *State Historical Museum* du Wisconsin, à Milwaukee (Etats-Unis), trois pièces archéologiques, qui m'ont joliment surpris! Je suis passé à Milwaukee en 1893, me rendant au Parc National (Wyoming); mais, à cette époque, je n'avais pas vu ces objets, dont j'apprends aujourd'hui seulement l'existence par une revue américaine (*Wiscons. Archeol.*, t. XVII, n° 3, Septembre 1918).

Il s'agit de deux *Couronnes* [*Guimbardes*], en argent, à ardillon et d'un **Cœur vendéen**, typique, également en argent, reproduits en photographies. Le Cœur est dépourvu de croix (donc il est ancien); mais il présente à sa base deux perforations (1), occupant une plaque rectangulaire verticale.

Ces bijoux proviennent de la Collection Augustin Grignon, au nom bien français, qui devait les tenir de son grand-père, Charles-Michel de Langlade, le fameux défenseur des *Indiens*, dans les guerres avec les Français et les Anglais, et de la Révolution américaine.

L'auteur américain, mal renseigné et peu au courant de ces choses, *semble* croire que le " Cœur vendéen " et les " Couronnes " citées proviennent des Indiens du Wisconsin....

Bien entendu, il n'en est rien et il ne peut s'agir que de bijoux, *vendéens* ou *saintongeois*, *importés* en Amérique vers 1755, quand Charles-Michel de Langlade, français d'origine évidemment, émigra aux Etats-Unis. — La « gaffe » est donc de taille....

Et c'est ainsi qu'un Vendéen a pu découvrir, en Amérique, non par les « Indiens », mais la *Vendée*; ce qui, n'est-il pas vrai, était plus difficile mais est un peu tout de même, imprévu....

Dr Marcel Baudouin

(1) Cf. *Rev. Bas-Poitou*, 1904.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Hommages au 137e. — Le 11 Avril 1919, a eu lieu à Sedan la solennelle inauguration du monument élevé par le 137e d'Infanterie à la mémoire des glorieux soldats de ce régiment tombés le 27 Août 1914, pour la France, au combat de Chaumont-Saint-Quentin.

Ce monument consiste en une somptueuse croix de marbre blanc qui s'élève à l'endroit presque exact où le drapeau ennemi fut enlevé par les soldats de ce régiment et sur le socle de laquelle a été gravée en lettres d'or l'inscription suivante :

27 AOUT 1914

137e R. I.

Combat de Chaumont-Saint-Quentin.
Le 137e rejette les Allemands à la Meuse
par une contre-attaque à la baïonnette.
Il s'empare du Drapeau du 68e
et du Colonel du 28e Régiments allemands.
Le Colonel de Marolles mortellement blessé
lègue à son régiment
Ces derniers mots :
« Je meurs content, mes soldats
sont des braves. »
A ses braves, le 137e Régiment d'Infanterie.

11 Avril 1919.

Le colonel de Bonnefoy qui commande actuellement le 137e a salué devant le régiment tout entier, et en quelques paroles vibrantes du plus ardent patriotisme, le magnifique héroïsme des frères d'armes à la mémoire desquels a été élevé ce monument qui consacre pour toujours la sublimité de leur sacrifice.

Digitized by Google

Un autre monument, plus modeste, mais qui redit également l'incomparable vaillance de notre régiment fontenaisien avait été érigé le 28 Janvier 1919, à Thiaumont où tombèrent le commandant Deneffe, le capitaine Blondin, le lieutenant Grenier et avec eux combien de héros plus humbles. Sur la pierre de ce monument on lit d'un côté l'inscription suivante :

ON LES AURA
12 Juin 1916
ON LES A
28 Janvier 1919

et sur l'autre côté ces seuls mots :

Le 137e Régiment d'Infanterie
A SES MORTS
(11 et 12 Juin 1916).

La mort du peintre Charles Milcendeau. — A l'occasion de la mort récente du peintre vendéen Charles Milcendeau, dont notre distingué collaborateur M. A. Barrau célèbre d'autre part le grand talent, notre ami Arthur Guéniot, nous communique sur le regretté artiste ses souvenirs et impressions personnels :

« J'ai eu Milcendeau comme condisciple à l'atelier Gustave Moreau, à l'École de peinture des Beaux-Arts. Il obtint un prix Chenavard qui lui permit de réaliser en loge un tableau de " *Narcisse* " remarqué.

« Type curieux, d'une taille un peu courte, souvent vêtu d'une houppelande, les pieds chaudement couverts, on le voyait cheminer vers l'Ecole, un vaste carton sous le bras. Tel il a été peint, avec sa barbiche en pointe, par le peintre belge Evenepool et ce tableau est au Musée du Luxembourg dans la section des peintres étrangers.

« Milcendeau était un bon et brave garçon, assez original ; il a beaucoup produit. Son thème habituel représentait des gens du marais de Soullans ou des environs. Nombre de Vendéens possèdent de ses œuvres et j'ai vu notamment à La Chaize-le-Vicomte des portraits à la mine de plomb, qui étaient délicats et serrés comme des gravures au burin.

« Le pauvre Milcendeau figure pour la dernière fois au catalogue du Salon de 1919, de la Société Nationale des Beaux-Arts, par trois peintures :

La prière à la Vierge (Vendée), *Crépuscule printanier au Marais*, et *Soirée calme au Marais vendéen*.

« Il me plaît de voir dans cette exposition posthume comme un testa-

Digitized by Google

ment d'amour à la Vendée et comme le symbole de son état d'âme au moment de s'endormir par une soirée calme après une prière confiante à la Vierge... »

Le Monument Clemenceau. — Les journaux nous ont appris que l'exécution du Monument Clemenceau en Vendée avait été confiée à M. Sicard, " premier grand prix de Rome, médaille d'honneur des artistes français " et déjà auteur du buste de notre illustre compatriote qui figure au Salon.

M. Clemenceau sera reproduit « faisant la guerre dans les tranchées. »

Le devis s'élèverait, dit-on, à l'importante somme de 200.000 francs, ce qui laisse à penser que dans ce prix sera compris celui du buste que le Comité aurait l'intention d'offrir à titre de compensation à Mouilleron-en-Pareds, où est né le Ministre de la Victoire.

Tout en rendant hommage au mérite de M. Sicard, il nous sera bien permis de regretter qu'un concours n'ait pas été ouvert — concours qui eût permis au talent d'un statuaire vendéen bien connu de se manifester une fois de plus.

— Parmi les témoignages de sympathie adressés à M. G. Clemenceau, à l'occasion de l'attentat dont il a été victime, citons le mot charmant et doublement historique de notre compatriote et ami M. le Comte B. du Chaffault :

« A votre âge, Monsieur le Président du Conseil, l'amiral du Chaffault, pour la défense de l'Amérique, recevait un biscaïen qui lui traversait l'épaule droite. Un mois après, il reprenait la mer et vivait jusqu'à quatre-vingt-quatorze ans. C'est qu'il était Vendéen comme vous, comme nous, et du même village.

« Au nom de la vieille Vendée, j'incline devant vous mon respect et mon admiration. »

A l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Notre savant collègue et ami, M. le commandant Espérandieu, l'auteur du précieux recueil des "*Statues et bas-reliefs de la Gaule romaine* ", vient d'être élu, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. Espérandieu, ancien professeur à l'Ecole militaire de Saint-Maixent (D.-S.), et depuis longtemps déjà correspondant de l'Institut, est bien connu en Poitou dont il étudia l'épigraphie romaine; il nous a plusieurs fois honoré de sa savante collaboration.

Notes d'art. — Notre excellent ami M. Arthur Guéniot vient d'envoyer au Salon des Artistes Français sous le titre *Prélude*, une

Digitized by Google

fort jolie figure demi-nature représentant une femme assise à terre et tenant en main une lyre antique.

Cette œuvre charmante est une nouvelle affirmation du grand et délicat talent de l'habile statuaire vendéen.

— A voir également au Salon, côté Penthièvre, une très belle toile de notre compatriote M. Rousseau-Decelle représentant la *Réception du Président Wilson à l'Hôtel de ville de Paris.*

Chez nos artistes Vendéens. — Un récent voyage à Paris nous a permis de visiter les ateliers de nos excellents amis Guéniot et Fleury.

Nous avons trouvé le premier — toujours aussi parfait artiste que charmant causeur — en train d'achever le splendide bas-relief consacré à la glorification des victimes de la guerre de la paroisse Saint-Honoré-d'Eylau.

Marcel Fleury, à peine démobilisé, s'est de même remis courageusement au travail ; et tandis que s'achève sa belle médaille de la *Monnaie à Rochefort*, il a gravé une délicieuse série de 12 petites planches originales sur Rouen, et commencé la gravure d'un admirable portrait du docteur Arnold Tholinx, d'après la remarquable toile de Rembrandt, que suivra de près celle du portrait du général Guillaumat, dont l'aimable artiste vient de nous offrir l'exquis dessin.

Ce sera la 181e planche de l'œuvre du bon graveur vendéen.

Le vieux château de Fontenay. — Notre confrère M. Mittard, correspondant du *Phare de la Loire*, se demande avec juste raison, — et nous souscrivons de tout cœur à son excellente idée, — pourquoi la ville de Fontenay n'achèterait pas le splendide Parc Baron, avec les ruines du Vieux-Château de Fontenay et les immeubles en dépendant pour en faire une promenade publique et y installer aussi un Musée :

« La mort de son propriétaire va sans doute hâter la vente de ce joyau. Pourquoi Fontenay n'en ferait-il pas l'achat ? Ce serait là un jardin public merveilleux, où les terrasses élevées, ombragées d'arbres superbes, alternent avec les verdoyantes pelouses, où les oiseaux chantent par centaines dans les ramures et où s'épanouissent les fleurs bocagères — où l'on a surtout un unique décor des saisissants contrastes du passé et du présent — les épaisses murailles du manoir du XIIe siècle frôlées par une minoterie à cylindres d'éclairage électrique, un château de la fin du siècle dernier d'un côté et de l'autre, les restes de la tour de la Bauge, sur l'emplacement du rendez-vous de chasse où, en 942, Guillaume Tête d'Etoupes recevait le roi Louis d'Outre-Mer.

« La ville, une fois devenue propriétaire de ce parc de toute beauté,

Digitized by Google

pourrait y tracer, selon l'idée de M. Gabriel Gambier, une allée transversale allant de la Fontaine Chipeau à la rue de la Tuée, tout en ménageant au public d'autres accès, impasse de Mouillebert et rue du Pinier, par exemple.

« Il faudrait actuellement moins de 100.000 francs, nous assure-ton, pour l'acquisition du domaine tout entier et nous prétendons que ce ne serait point financièrement une si hasardeuse opération, car pour atténuer ou même pour compenser l'annuité d'amortissement de l'emprunt nécessaire, il y aurait les loyers des différents immeubles dépendant de la propriété.

Voilà l'idée jetée au vent. A d'autres de la retenir et, si tant est qu'elle vaille, comme nous en sommes convaincus, de travailler à la faire passer du royaume des rêves dans celui des réalités fécondes. »

Un sanctuaire votif du Sacré-Cœur en Vendée. — Mgr Garnier, évêque de Luçon, a consacré sa Lettre Pastorale du Carême, au projet d'érection à la Roche-sur-Yon d'un sanctuaire votif au Sacré-Cœur et a rappelé à cette occasion que les Vendéens furent en 1793 les premiers à orner leur poitrine de son image.

Cette église sera édifiée sur un terrain qui a été gracieusement offert à Mgr l'évêque « pour être le mémorial et le siège principal de la dévotion traditionnelle de la Vendée à ce divin Cœur. »

Nos Collaborateurs. — Le 7 Mars à la *Société de Géographie Commerciale de Nantes*, notre distingué collaborateur M. Gabory, archiviste départemental de la Loire-Inférieure, a fait avec son accoutumé talent de chercheur et d'érudit une conférence publique sur *Napoléon Ier, à Nantes et dans l'Ouest.*

Nos Compatriotes. — Le 23 Février 1919, l'œuvre de « France-Belgique » a donné dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Lacour-Gayet, Membre de l'Institut, une magnifique réunion au cours de laquelle notre simpathique compatriote M. le comte du Chaffault, président de « France-Belgique » a prononcé une éloquente allocution.

Le brillant concert qui suivit nous a permis d'applaudir une fois de plus l'admirable talent de Madame Caristie-Martel, de la Comédie-Française, la généreuse et infatigable « Muse de nos Armées ».

A la Ligue Française. — Nous relevons dans le programme des travaux et études élaboré par le comité de la section Yonnaise de la Ligue Française la question d'intérêt local suivante : Syndicat d'initiative yonnais; Musée départemental des antiquités et des costumes vendéens et des souvenirs des Guerres de Vendée.

M. l'abbé Rousseau, aumônier du Lycée, secrétaire de la section, serait chargé de l'étude de cette question.

Digitized by Google

Aux Soldats de la Grande-Guerre. — Notre ami M. le commandant de Virsay, qui après avoir fait très vaillamment son devoir pendant toute la guerre, vient de rentrer dans la vie civile, vient de prendre la bonne et patriotique initiative de former une *Union Fontenaisienne des Soldats de la Grande Guerre*. Nous engageons volontiers tous nos amis à répondre à son appel.

Soirées de Charité. — Notre distingué confrère Henri Merlier, directeur du *Nouveau Publicateur*, à fait représenter le 16 Février à la Salle Paroissiale de la Roche-sur-Yon, un émouvant drame historique en trois actes, ayant pour titre *Le Troubadour de la Vierge*, qui lui fut inspiré par le vol sacrilège des biens de l'église d'Ancre au XII^e^ siècle.

Mondanités. — Une charmante soirée musicale et dansante réunissait le 27 Avril au château des Roches-Filées (Vendée) chez M. le docteur Pierre Marchegay, l'élite de la Société Vendéenne et Nantaise.

Au programme remarquablement composé et interprété excellemment par Mademoiselle Yvette Netter, une exquise artiste de l'Odéon, et par M. Robert Saidreau, du Palais-Royal : *Une Soirée Mondaine*, grande scène d'imitation, de M. Saidreau ; *Le Pastel*, de H. Monnier et *Naïveté* de F. Coppée ; une gerbe de jolies *Chansons anciennes, modernes et Américaines* ; et une délicieuse comédie de M. Pollonais, *l'Avancement*,

La fête s'est terminée par un triple Boston et un Fox-trott très élégamment dansés.

Digitized by Google

ÉCHOS DE LA GUERRE

Nos Morts glorieux. — Une confusion s'est produite dans la note que nous avons consacrée sous cette rubrique au lieutenant Gosleu de la Poëze, dont nous annoncions la mort en célébrant son héroïsme. Tout en rendant un nouvel hommage à la belle vaillance dont il n'a cessé de donner des preuves au cours de la guerre nous sommes particulièrement heureux de le compter parmi les survivants.

C'est son frère le sous-lieutenant Olivier de la Poëze, du 27e dragons, (groupe mixte d'autos-mitrailleuses et d'autos-canons) qui est tombé glorieusement pour la France et a pu recevoir avant de mourir la Croix d'honneur, avec la très belle citation dont l'Officiel vient de publier le texte :

« Commandant une section d'autos-mitrailleuses et d'autos-canons, a conduit les 15 et 16 Octobre 1918, avec un brio remarquable, une reconnaissance offensive sur Abeele-Ingelmunster. A traversé à deux reprises la ligne ennemie et ramené des prisonniers. A été grièvement blessé en portant secours. sa mission terminée, à des cavaliers de son peloton de section. Une blessure antérieure. Deux citations ».

— M. *Pierre Rousse*, dont la famille habite Chaix (Vendée), capitaine au 321e d'infanterie, engagé volontaire, décoré de la Croix de guerre, quatre citations est tombé au Champ d'honneur, le 19 Septembre 1918, à l'âge de 21 ans.

— Le capitaine *Octave Guérineau-Galerneaux*, de l'Aiguillon-sur-Mer, officier au 130e d'infanterie, décoré de la Croix de guerre avec palmes, est mort pour la France, le 8 Octobre 1918.

— M. le sous-lieutenant *Paul Pacaud*, pilote-aviateur à l'escadrille 12, est glorieusement tombé pour la France en Octobre 1918. Il était fils de M. le docteur Raoul Pacaud, député de la Vendée.

— M. *René Coirier*, de Fontenay-le-Comte, sous-lieutenant au 176e d'infanterie, est mort pour la France le 19 Octobre 1918, à l'armée d'Orient.

— Le sergent-aviateur *Pierre de Villeneuve-Esclapon*, de l'escadrille S. P. A. 153, décoré de la Croix de guerre a été tué glorieusement à l'ennemi à bord de son avion de combat, le 14 Septembre, en Lorraine, à l'âge de 21 ans.

— M. *Jacques Mailhard de la Couture*, maréchal des Logis au 4e cuirassiers à pied, dont l'admirable bravoure avait été consacrée

Digitized by Google

par plusieurs élogieuses citations, a été blessé et a disparu le 24 Mars 1918, au combat d'Ugny-le-Gay (Aisne).

Les Décorations méritées. — Nous sommes heureux d'apprendre que M. le lieutenant-colonel de *Kervenoaël* vient d'être nommé colonel au 8e dragons et que son neveu, le lieutenant de Kervenoaël, frère du jeune héros tombé en 1917, vient de recevoir la Croix de la Légion d'honneur à 23 ans.

— M. le capitaine *Michel Clemenceau*, fils du Président du Conseil, a été décoré, en présence de son père, de la Croix militaire britannique qui lui a été remise au nom du Roi d'Angleterre par le général Sir Douglas Haig.

— M. le lieutenant *Pesché*, des Sables-d'Olonne, 502e d'artillerie, vient d'être décoré de la Légion d'honneur avec la glorieuse citation que voici :

« Remarquable officier, déjà cité sept fois dans l'infanterie où sa bravoure était légendaire. Passé comme volontaire dans l'artillerie d'assaut a dès sa première attaque soutenu brillamment sa réputation en entrainant avec une ardeur magnifique sa section de chars à l'assaut d'une position fortement organisée. A dépassé l'objectif fixé, détruisant de nombreuses mitrailleuses dans des conditions particulièrement difficiles et permit ainsi la progression de l'Infanterie — Trois blessures ».

Le lieutenant Pesché, mobilisé comme soldat de la classe 1914 a été décoré le 6 Septembre sur le champ de bataille. Il a obtenu depuis deux autres citations et porte ainsi, en plus de la Légion d'honneur, sept étoiles et deux palmes.

— M. le lieutenant *Jules Jeanneau*, de Rocheservière, officier au 208e régiment d'infanterie, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite sur le champ de bataille, le 25 Août 1918.

— M. le lieutenant d'infanterie *Grassal*, pilote-aviateur du centre d'aviation maritime du Camaret, vient d'être inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur.

— M. le commandant *de Rorthays*, a été successivement l'objet des deux très belles citations qui suivent :

« M. de Rorthays, Raymond-Joseph, chef de bataillon d'une énergie remarquable, a pris le commandement de son bataillon le 17 Octobre 1918 et, le 19 Octobre 1918, s'emparait du village de Missy fortement occupé, capturant 80 prisonniers et des mitrailleuses, ainsi qu'un matériel considérables. »

La seconde citation — à l'ordre de l'armée — est plus élogieuse encore :

« Commandant le bataillon d'avant-garde, a, les 5 et 6 Novembre 1918,

Digitized by Google

poursuivi l'ennemi avec la plus grande vigueur. — Le 6 Novembre, au cours d'une avance de 20 kilomètres, a pris 2 canons et fait des prisonniers dans un village permettant l'identification de quatre régiments et d'une compagnie de minenwerfer.

— Arrivant dans le village de M...., battu par des mitrailleuses, s'est emparé du village, a traversé la rivière, s'est établi sur la rive opposée, à 1 kilomètre en avant, a contrebattu l'ennemi toute la nuit et le 7 Novembre a continué la poursuite jusqu'au moment où il a été dépassé par d'autres troupes. »

Le commandant de Rorthays, deux fois blessé, trois autres fois cité et décoré de la Croix de guerre est Chevalier de la Légion d'honneur.

— Le lieutenant *René de Ferriet*, commandant la compagnie de mitrailleuses du 29e bataillon de chasseurs alpins, a été cité à l'ordre de l'armée dans les élogieux termes suivants :

« Officier de la plus haute valeur morale et d'un courage admirable. A.... le 15 Septembre 1918, deux de ses sections de mitrailleuses se trouvant brusquement tournées sur la droite et soumises à une attaque ennemie à très gros effectifs a organisé la défense de ces unités avec un esprit de décision et un sang-froid magnifiques en se portant de sa personne aux diverses sections faisant alterner le combat rapproché à la grenade avec le tir intense de ses pièces, a réussi à enrayer l'avance de l'ennemi en lui infligeant des pertes extrêment élevées ».

Intoxiqué par les gaz, le vaillant officier a du être évacué depuis sur un hôpital.

— Très belle citation à l'ordre de l'armée de M. *Augier de Moussac* (*Marie-Robert*), capitaine au 32e Régiment d'Infanterie :

« Brillant commandant de compagnie, pendant la période du 17 au 25 Juillet a montré un beau courage. A franchi la Marne avec sa compagnie sur un pont de fortune dans des conditions extrêmement périlleuses.

« Blessé à l'attaque d'un village ne s'est laissé évacuer qu'après avoir passé toutes les consignes. » (4e citation.)

— Notre ami, le lieutenant *Henri de Beauregard*, commandant le Q. G. de la 37e division d'infanterie a été le 25 Février 1919, l'objet de la très brillante citation qui suit à l'ordre de la division :

« D'une conscience et d'un dévouement à toute épreuve, a toujours rempli ses fonctions de commandant du Q. G. à l'entière satisfaction de ses chefs. Chargé en outre à plusieurs reprises de reconnaissances sur le champ de bataille, notamment en Picardie (Juillet-Août 1918) a fait preuve en toutes circonstances d'un zèle et d'un sang-froid imperturbables ».

— M. *Dubost*, lieutenant au 93e d'infanterie, juge au Tribunal de Fontenay, a été honoré de cette flatteuse citation :

« Sous un bombardement et un tir de mitrailleuses des plus violents, a

Digitized by Google

assuré la liaison avec un bataillon d'un autre régiment mis momentanément à la disposition du lieutenant-colonel. A rempli cette mission avec le plus profond mépris du danger. »

— Le lieutenant *Yvan de la Débutrie*, pilote à l'escadrille Spad 163 :

« Officier superbe d'allant et d'entrain, Pilote de chasse hors ligne. Remarquable chef de patrouille, s'étant imposé à tous par sa science du combat et son mépris du danger. Vainqueur officiel de quatre avions ennemis, n'est pas rentré de mission à la suite d'un combat qu'il a livré à la tête de sa patrouille et au cours duquel un avion ennemi a été abattu. »

Cette magnifique citation, la quatrième à l'ordre de l'armée, est la 5e qui consacre officiellement le courage de cet héroïque officier, fils de notre ami M. de la Débutrie, maire de Vivonne.

— Le lieutenant *Albert Conte*, de Fontenay, blessé pour la sixième fois, a été dernièrement cité à l'ordre en ces termes :

« Lieutenant-commandant de compagnie, s'est élancé à l'assaut à la tête de son unité qu'il a entraînée sous le feu des mitrailleuses et à travers un barrage nourri d'artillerie. Est tombé en criant : « En avant! en avant toujours! »

— Le lieutenant *Gaëtan de Brullon*, du 3e chasseurs à cheval, gendre de Madame la comtesse de Larocque-Latour, a été l'objet de la citation suivante :

« Au front depuis le début de la campagne. Venu à l'Etat-major de la 59e Division en Octobre 1918, y a fait preuve de beaucoup d'énergie et d'intelligence pour assurer ses fonctions de commandant de Q. G. pendant une période de déplacements continuels, effectuées dans des circonstances pénibles et périlleuses, au moment de l'avance sur Laon en Octobre et au nord de cette ville du 2 au 11 Novembre 1918. »

— Le sous-lieutenant d'artillerie lourde *Robert Bedeau de l'Ecochère*, vient de mériter pour son admirable conduite au feu cette belle citation à l'ordre de l'armée :

« Officier d'une énergie et d'une bravoure superbes. Le 24 Octobre, à la bataille de l'Isonzo, seul survivant des officiers de sa batterie, grièvement blessé lui-même, a continué, sous un bombardement des plus violents, à donner ses ordres et ne s'est laissé évacuer qu'après avoir passé la consigne de tir à l'officier désigné pour le remplacer. »

Il avait voulu aussi faire enlever sous ses yeux ses soldats blessés. Transporté avec eux à l'ambulance de Cividade, il est demeuré prisonnier et n'a pu donner de ses nouvelles qu'au mois de Décembre suivant. Il a reçu la médaille d'argent de la *Valeur militaire Italienne*. Ce vaillant officier est le petit-fils du général Bedeau, d'illustre mémoire et le gendre de notre ami le vicomte de Fos.

Digitized by Google

— Nous sommes particulièrement heureux de reproduire la belle citation obtenue par le maréchal des logis *Pichard du Page*, gendre de M. et Madame de la Plante, et beau-frère du vaillant député de la Vendée, M. le marquis de Baudry d'Asson.

« Le général commandant la 45e division d'infanterie cite à l'ordre de la division Pichard du Page, maréchal des logis au 275e régiment d'artillerie de campagne :

« Sous-officier très énergique et très allant. Au cours de nombreux ravitaillements sur les lignes de feu a déployé de belles qualités de bravoure et d'initiative, notamment pendant les attaques de Septembre et d'Octobre 1918.

Le maréchal des logis Pichard du Page est titulaire d'une autre citation à l'ordre du 3e zouaves de marche comme sous-officier d'artillerie attaché à l'infanterie.

— M. *Pierre de la Morinière*, fils du Président du Conseil d'arrondissement de la Roche-sur-Yon, engagé volontaire depuis le début de la guerre, a été cité à l'ordre du jour de l'artillerie de la 73e division.

— M. *Marcel Péault*, fils du secrétaire général de la Préfecture de de la Vendée, tombé au champ d'honneur, vient d'être honoré de la belle citation posthume que voici :

« Conducteur d'une voiture de reconnaissance, toujours volontaire pour les missions dangereuses faisant l'admiration de tous par son courage et son mépris absolu du danger. Animé du plus bel esprit de dévouement, s'est offert à maintes reprises pour aller réparer des voitures prises sous le feu de l'ennemi, notamment le 21 Juillet, où il a réparé et ramené un tracteur sur une route violemment bombardée. N'a pas cessé, au cours des dernières journées de montrer encore ses belles qualités militaires. Mortellement blessé au cours d'une reconnaissance le 31 Juillet 1918. »

— M. *Camille Genty*, de Fontenay-le-Comte, rédacteur à « La Croix », engagé volontaire et sur le front depuis 1914, a de même été cité à l'ordre de son corps d'armée.

Livre d'or du Clergé Vendéen. — M. *Armand Favreau* et M. *Armand Fort*, des Lucs, séminaristes, compatriotes et condisciples de même classe, tués à l'ennemi le même jour, 6 Novembre 1918.

— M. l'abbé *Jacques Couturier*, vicaire de Mouilleron-en-Pareds, infirmier au 86e régiment d'artillerie lourde, est décédé fin Novembre 1918, dans un hôpital de Sofia (Bulgarie).

— M. l'abbé *René Thomazeau*, vicaire de Bretignolles, est décédé le 23 Janvier 1919, à l'hôpital de Strasbourg, des suites d'un accident d'automobile.

Digitized by Google

— Le R. P. *Henri Bouillaud*, de la Congrégation des Missionnaires de Chavagnes est pieusement décédé en Décembre 1918, à l'hôpital de Pamiers, des suites d'une maladie contractée à la guerre. Il était originaire de La Tardière.

— M. l'abbé *Armand Hilléreau*, de Saint-André-Treize-Voies, sous-lieutenant au 64e d'infanterie, déjà titulaire de brillantes citations, vient encore d'être cité à l'ordre en ces termes :

« Officier plein d'entrain, affrontant le danger avec le mépris absolu de la mort, conservant à tous moments un calme et un sang-froid dignes de tous éloges. A l'attaque du 30 Septembre 1918, a entraîné ses hommes à l'assaut d'un fortin ennemi, donnant un bel exemple de courage et d'abnégation.

— Le R. P. *Tenaud*, des Missionnaires diocésains :

« Infirmier très dévoué et d'un zèle inlassable ; s'est, de jour et de nuit, employé avec un dévouement méritoire de tous les instants auprès des blessés qui affluaient, notamment sous le bombardement du 12 Juin et les 19 et 20 Juillet. »

— M. l'abbé *Célestin Rousseau*, vicaire aux Herbiers :

« Brancardier consciencieux et dévoué, a eu, au cours des combats du 18 au 25 Juillet 1918, une très belle attitude, allant relever de nombreux blessés dans des circonstances très périlleuses, sous de violents bombardements. »

— M. l'abbé *Duret*, professeur au séminaire de Chavagnes :

« Infirmier qui s'est distingué par son sang-froid et son mépris du danger, en se prodiguant aux soins des blessés, du 11 au 17 Octobre dans des circonstances difficiles. »

— M. l'abbé *Ménoret*, vicaire à Bazoges-en-Paillers :

« Pendant les années qu'il a passées au régiment a accompli avec une modestie qui n'avait d'égale que son zèle les doubles fonctions de sa profession militaire et de son ministère.

« A suivi partout ses camarades dans les opérations et au feu leur prodiguant les marques de son dévouement aux heures les plus graves et restant le dernier auprès d'eux.

— M. l'abbé *Guittonneau*, curé de Sainte-Radégonde-la-Vineuse, a été cité à l'ordre du Service de Santé en ces termes :

« Excellent infirmier, courageux et dévoué, toujours prêt à occuper les postes difficiles ou dangereux. S'est tout particulièrement distingué pendant la période du 28 au 31 Mars 1918. »

La présente citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec l'étoile de bronze.

— M. l'abbé *J. Guibert*, vicaire à Coëx :

7 Sept. 1918. — « Infirmier d'une haute valeur morale, n'a cessé de

Digitized by Google

prodiguer ses soins à de nombreux blessés dans des circonstances difficiles. »

— M. l'abbé *Pérotin*, professeur à l'Institution Richelieu :

« Durant les combats du 9 au 13 Juin 1918, s'est dépensé jusqu'à l'extrême limite de ses forces, relevant les blessés sous les rafales des mitrailleuses ennemies les emportant sur son dos à travers les barrages d'artillerie les plus violents, soignant et réconfortant ceux qui, agonisant, ne pouvaient pas être évacués. »

— M. l'abbé *Clément Loizeau*, vicaire au Poiré-sur-Vie :

« Brancardier dévoué, très courageux, s'est spécialement fait remarquer au cours des combats d'Août 1918, en assurant sous la mitraille et le bombardement la relève des blessés. »

— M. l'abbé *Eugène Astoul*, a obtenu la brillante citation suivante, à l'ordre de la 22e division :

« Brigadier-brancardier plein de zèle et de dévouement. Au cours des dernières attaques s'est dépensé sans compter pour conduire, à découvert, sous de violents bombardements, les équipes de brancardiers chargées de relever et d'évacuer les nombreux blessés du groupe et de plusieurs autres corps. »

Le valeureux prêtre-soldat est le fils de notre ami M. Astoul, le peintre décorateur yonnais bien connu. Il avait déjà été antérieurement cité. Son plus jeune frère a été lui-même cité l'année dernière.

— Notre distingué et très vaillant compatriote M. l'abbé *René de Maynard*, ancien missionnaire en Chine, aumônier titulaire du 18e Corps d'armée, actuellement curé de Bourcefranc (Charente-Inférieure), a été l'objet de deux magnifiques citations qui témoignent de son admirable bravoure laquelle lui a valu d'être proposé huit fois pour la Légion d'honneur.

— M. l'abbé *Joseph Mercier*, infirmier militaire, a été récemment honoré de la citation qui suit :

« D'un dévouement absolu jusqu'à l'oubli de lui-même, modèle d'activité et de bonne humeur au travail, a été d'un puissant réconfort par son calme et son courage tranquille auprès des grands blessés lors des bombardements de sa formation sanitaire en Mai et Juin 1918. »

— M. l'abbé *Marceau*, vicaire à Saint-Gervais, déjà cité, vient d'être encore porté à l'ordre du jour en ces termes :

« Brancardier-prêtre donnant toujours un superbe exemple d'abnégation, d'énergie et de dévouement sans bornes dans le parfait accomplissement des missions qui lui ont été confiées. Belle conduite au feu pendant la période de combat du 15 Juillet au 2 Août 1918, où il s'est, une fois de

Digitized by Google

plus, fait remarquer par sa haute conception du devoir et sa foi patriotique ardente. »

— M. l'abbé *Joseph Roux*, vicaire à Aizenay :

« Caporal-brancardier d'un courage et d'un dévouement au dessus de tout éloge. S'est dépensé sans compter pour assurer son service pendant les combats du 20 au 22 Octobre 1918. »

— M. l'abbé *Joseph Marais*, vicaire à Noirmoutier :

« Sergent-brancardier d'un dévouement et d'un courage au-dessus de tout éloge. A assuré pendant les attaques des 10-13 Août 1918, la liaison dans des circonstances très périlleuses, se dépensant sans compter pour l'évacuation des blessés. » (3e citation).

— M. l'abbé *Eugène Arnaud*, est cité également pour la seconde fois :

« Excellentsous-officier, d'un sang-froid remarquable et d'un beau dévouement. Au cours de l'attaque du 2 Septembre 1918, a parfaitement assuré avec une ardeur infatigable et une intelligente initiative la liaison du chef de bataillon avec son unité, sous de violents bombardements et dans des conditions périlleuses. A contribué à repousser une contre-attaque qui se dessinait sur un village récemment conquis, faisant preuve de belles qualités de chef. »

— M. l'abbé *C. Loiseau*, curé des Magnils :

« Excellent brancardier. Au G. B. D. depuis le début de la campagne. S'est distingué au cours de circonstances difficiles notamment aux attaques autour de Verdun de 1916 à 1917. »

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles : du comte HENRI DE BEAUREGARD, avec Mademoiselle EGLÉ EXSHAW.

— Du sous-lieutenant pilote-aviateur, HENRY RAMPILLON DES MAGNILS, avec Mademoiselle MARIE-THÉRÈSE DE GOURDEN.

— De Mademoiselle JEANNE GIBAUD, fille de M. Gibaud, notaire à Pouzauges, avec M. PIERRE BOYER, fils du commandant Boyer.

MARIAGES

En l'église Saint-Honoré d'Eylau a été célébré, le mariage de Mademoiselle ELISABETH DUVERGER, fille de M. Charles Duverger, président honoraire du Tribunal civil d'Angoulême, et de Madame Charles Duverger, née de Beaupré, avec M. HENRI PLANTET, maréchal des logis aux armées, fils de M. Eugène Plantet, secrétaire d'ambassade honoraire, chevalier de la Légion d'Honneur, et de Madame Eugène Plantet, née Lucas.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par S. Gr. Mgr. Monnier évêque de Troyes, oncle du marié.

— Le 20 Mars 1919, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, a été célébré le mariage de Mademoiselle RENÉE DE BÉCHILLON avec Monsieur HUBERT DE LÉPINAY, maréchal des logis au 8e cuirassiers, décoré de la Croix de guerre, fils de notre ami le capitaine de Lépinay, chevalier de la Légion d'Honneur et de Madame, née Dumuys.

— Le 25 Mars 1919, en l'église Saint-Ferdinand-des-Ternes, à Paris, a été célébré le mariage de Mademoiselle SUZANNE RICHARD, fille de M. Sosthène Richard, conseiller référendaire à la Cour des Comptes et de Madame, née Audé, avec Monsieur JEAN DESTENAY, sous-chef de bureau au Ministère de la Guerre, sous-intendant militaire du cadre auxiliaire, décoré de la Croix de Guerre.

Le même jour et dans la même église, a été également célébré le

Digitized by Google

mariage de Mademoiselle MADELEINE RICHARD, sa sœur, avec Monsieur PAUL MÉNAGER, ingénieur-chimiste, décoré de la Croix de guerre.

— Le 12 Mai 1919, Monseigneur Baudrillard, de l'Académie française, recteur de l'Institut Catholique de Paris, a béni en l'église paroissiale de l'Absie (Deux-Sèvres), le mariage de M. MAURICE BRILLAUD, avec Mademoiselle HENRIETTE TAUDIÈRE, fille de notre regretté ami Henry Taudière, député des Deux-Sèvres, professeurs à l'Institut Catholique de Paris.

— En l'église de Saint-Brice (Charente), a été célébré le mariage de M. LOUIS HÉRY, lieutenant de réserve au 4e régiment de chasseurs d'Afrique et chevalier de la Couronne de Roumanie, fils du commandant Héry, glorieusement tué à l'ennemi et de Madame, née Jaffre du Poncray, avec Mademoiselle MALTHIDE FLORNOY, fille de M. Eugène Flornoy et de Madame, née Castillon du Perron.

— Le 20 Mai 1919, en l'église Saint-Pierre-de-Chaillot, a eu lieu le mariage de Mademoiselle DE ROSAMBO, fille du marquis de Rosambo, ancien député, avec le comte LOUIS D'URSEL, secrétaire de la légation de S. M. le Roi des Belges.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par Monseigneur Garnier, évêque de Luçon.

— Le 17 Juin, en l'église Sainte-Croix-de-Bordeaux, a été célébré le mariage, de M. EDOUARD MAJOU DE LA DÉBUTRIE, lieutenant au 306e régiment d'artillerie lourde, fils de M. Antony de la Débutrie et et de Madame, née de Cressac, avec Mademoiselle GENEVIÈVE MAUREL, fille de M. André Maurel, capitaine au 15e dragons et de Madame, née Lafitte.

— Le mariage de Mademoiselle DES NOUHES, fille du comte des Nouhes et de la comtesse, née Torchon, avec le comte HENRY DE CHAMPAGNY, capitaine au 13e hussards, chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix de guerre, fils du comte de Champagny et de la comtesse, née de Curel, a été célébré le 18 Juin 1919, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le chanoine de Cabanoux, curé de la paroisse, qui a prononcé une très éloquente allocution.

Les témoins de la mariée étaient : M. le marquis de Menou et M. Torchon, ses oncles ; ceux du marié : le baron de Curel, son oncle, et le comte de Couëssin, son beau-frère.

Digitized by Google

La quête a été faite par Mademoiselle de Menou au bras du lieutenant de Champagny, Mademoiselle Simone Dupont accompagnée du capitaine de Slade, Mademoiselle Nicole de Curel au bras du lieutenant de Menou, Mademoiselle de Klopstein accompagnée de M. Marcel Heina.

A l'issue de la cérémonie religieuse, la comtesse des Nouhes a donné chez elle un lunch aux parents et amis des deux familles.

NAISSANCE

— Le lieutenant et la comtesse CHRISTIAN D'ELBÉE, nous ont fait part de la naissance de leur fille, MARGUERITE-MARIE.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. Roger DROUAULT, receveur d'enregistrement à Aubusson, décédé dans cette ville, en Février 1919, auteur de nombreuses études historiques et archéologiques relatives au Poitou et qui donna jadis en notre Revue un article remarqué sur *Théophraste Renaudot* le fondateur du journalisme.

— M. l'abbé Joseph CHASSERIAU, décédé le 21 Février 1919, en sa demeure de l'Orbrie, à l'âge de 71 ans.

— Le R. P. MÉCHINEAU, de la Société de Jésus, professeur à l'Université Grégorienne, décédé à Rome, en Février 1919.

Le R. P. Méchineau, originaire de la Bruffière, était âgé de 67 ans.

— Le colonel en retraite CAMPER, officier de la Légion d'honneur, est décédé à l'âge de 68 ans, dans sa propriété de Mareuil-sur-le-Lay (Vendée) en Mars 1919.

— Madame GOUPIL de BOUILLÉ, née Blanche LIGIER de LAPRADE, décédée au Château de Pavée, à Bourgueil (Indre-et-Loire) à l'âge de 84 ans, en Mars 1919.

— M. DUPRÉ-CARRA, ancien magistrat, décédé à la Chapelle-Hermier (Vendée), en Mars 1919.

— Mademoiselle Augustine VEILLON de BOISMARTIN, décédée aux Sables-d'Olonne, en Mars 1919, dans sa 90e année.

Elle était alliée par sa mère à la vieille et considérable famille sablaise des Dupleix ; et sa mort met en deuil les familles Bazire, de Gonfreville, Riou, des Ouches et Merveilleux du Vignaux.

Digitized by Google

— Madame Lisette FERRAND, née FILUZEAU, décédée à Fontenay-le-Comte, le 29 Mars 1919, en sa 31e année.

— M. Charles-Victor GRÉMIAUX, un des plus fidèles abonnés de la *Revue*, décédé à Paris, le 31 Mars 1919, à l'âge de 64 ans.

— Monseigneur POUPLARD, Prélat de la Maison Pontificale, décédé le 3 Avril 1919, à la cure de Saint-Paul-en-Pareds, qu'il avait acceptée en Février dernier.

— Mademoiselle Cécile de VILLIERS du TERRAGE, décédée aux Sables-d'Olonne, le 10 Avril 1919, en sa 85e année.

— Mademoiselle Roseline MERLIER, fille de notre excellent confrère M. Henri Merlier, directeur du *Nouveau Publicateur de la Vendée*, décédée à la Roche-sur-Yon, le 12 Avril 1919, à l'âge de 19 ans.

— M. Edgard BARON, propriétaire du château de Fontenay, dont l'esprit cultivé, mais bizarre, s'est manifesté dans plusieurs ouvrages de philosophie sociale et dans ses conceptions architecturales, est décédé, à l'âge de 75 ans, le 15 Avril 1919, à Beauvoir-sur-Niort, où il s'était retiré.

— Madame Henri PERREAU, née Louise-Emilienne-Paschaline BÉRAUD, décédée en sa demeure de la Châtaigneraie, le 21 Avril 1919, à l'âge de 87 ans.

— M. Arthur TROUESSART, décédé le 22 Avril 1919, à Blois, à l'âge de 80 ans, et dont la mort met en deuil les familles Millochin, de Tarragon et Wagner.

— M. le marquis de ROCHEQUAIRIE, décédé le 25 Avril, à l'âge de 63 ans, en son Château de Purnon (Vienne), et dont la mort met en deuil les familles de Grailly et de Lézardière.

— M. Victor PETITEAU, décédé le 29 Avril 1919, à l'âge de 72 ans, dont les obsèques ont eu lieu à Bouin (Vendée), le 3 Mai et l'inhumation le 4, aux Sables-d'Olonne.

— M. l'abbé Pierre BILLET, ancien curé du Fenouillet, doyen d'âge des prêtres du diocèse de Luçon, décédé le 2 Mai 1919, en sa 90e année, à Saint-Jean-de-Monts, où il s'était retiré.

Digitized by Google

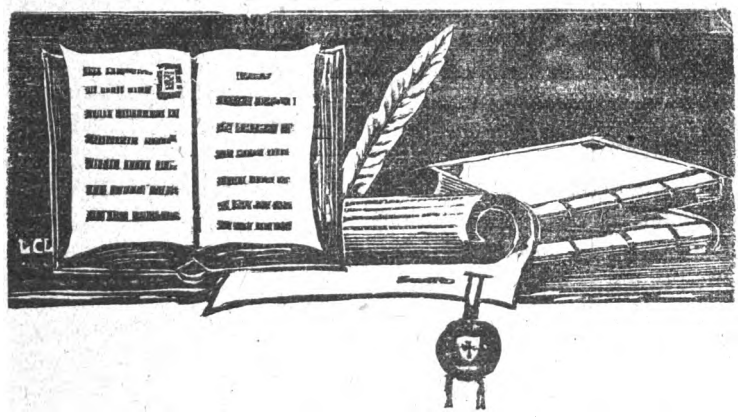

BIBLIOGRAPHIE

Nos Compatriotes. — Nous sommes particulièrement flattés d'apprendre que M. Emile Hinzelin, directeur de la *Marche de France* a confié la rubrique de la *Vie diplomatique* à notre très distingué compatriote et ami M. J. Aulneau, et nous l'en félicitons très cordialement.

— Notre compatriote M. le Docteur H. Pineau, originaire de Foussais, vient de fonder, sous ce titre : *L'Ordre Français*, un bulletin bi-mensuel de défense nationale et d'organisation démocratique.

Il y annonce l'apparition prochaine d'nn volume de lui : *La France en Ordre.* (Chez l'auteur, 20, Rue Rambaud, La Rochelle, 4 fr.)

— Dans les *Mémoires de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres* (ann. 1916 et 1918), M. A. Faraud a publié la *Bibliographie des travaux* du Docteur Léo Desaivre, notre regretté collègue et collaborateur, parmi lesquels nous relevons ceux qui suivent et qui concernent plus particulièrement le Bas-Poitou :

L'Abbé Ferdinand Baudry, 1816-1880 — (Extr. Bullet. Société statistique des Deux-Sèvres T. IV, 1879-1881).

Deux médecins des épidémies au XVIII^e siècle, Jean et Gabriel Gallot — (Bullet. Soc. Statistiq. des Deux-Sèvres, T. VII, p. 88, 89 et 90.

Quelques mots sur la branche américaine de la famille Geay, originaire du Bas-Poitou. — (Bullet. Soc. Statist. des Deux-Sèvres. T. VII, 1888-1890, p. 177-179).

Digitized by Google

Un atelier de fondeurs dans la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (*Vendée*), (Bullet. Soc. Statistiq. des Deux-Sèvres, T. VII, 1888-1890, p. 314-319).

La Croix hosannière de Maillezais, XVe siècle (?) — (Revue du Bas-Poitou, T. II, 1889, p. 105-106).

Note sur trois vases de forme singulière trouvés dans le département de la Vendée, (Poitiers, Blois, s. d., in-8°, 8 p. avec planch.).

Les Archives des Loges maçonniques bretonnes. Réponse: *Les Loges fondées à Luçon et aux Sables-d Olonne en 1776.* (Extr. Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 1904, col. 351).

Les Traditions populaires et les écrivains poitevins. L'abbé Ferdinand Baudry, (Rev. des Traditions populaires, T. XXII, 1907).

Traditions et superstitions de la Vendée à l'époque des Guerres. (Rev. des Traditions populaires, T. XXVII ,1912).

La chute du clocher de Luçon antérieur à la pyramide, 3 Février 1665 : (Rev. du Bas-Poitou. T. XXVII, 1914, p. 341-342).

Relation inédite du siège de Fontenay-le-Comte, par le duc de Montpensier en 1574. (Rev. du Bas-Poitou. T. XXVIII, 1915, p. 1-9).

— M. le Docteur Marcel Baudouin vient de signaler sous ce titre : *Découverte de deux nouvelles haches plates de cuivre* (Bulletin Soc. Préhist.-Française, T. XV, numéro 2, 1918), la hachette de Chavagnes-en-Paillers, déjà publiée et représentée par nous en cette Revue (Ann. 1914, 1er fasc., p. 40-42), et celle qu'il a acquise de l'ancienne collection Bitton, des Sables-d'Olonne, à laquelle il attribue une origine vendéenne.

— A lire dans la *Revue des Traditions Populaires*, (Numéro de Juillet-Août 1918) un intéressant article de M. S. Trébucq, sous ce titre : *Blasons populaires Vendéens, usages, croyances, superstitions de la Vendée. Dictons populaires vendéens.*

— En son numéro de Novembre - Décembre 1918, la *Revue de l'Anjou* (p. 542) rend compte fort élogieusement de la remarquable biographie du glorieux archevêque de Reims, publiée dans notre *Revue du Bas-Poitou*, par notre distingué collaborateur M. H. Baguenier Desormeaux sous le titre : *Un grand Vendéen du temps présent : S. E. le Cardinal Luçon.*

Cette œuvre si élégamment écrite et si consciencieuse est en effet l'ouvrage le plus complet et le plus vraiment intéressant qui ait été jusqu'ici consacré au vaillant et saint prélat (in-8° de 92 pages, H. Lussaud, Fontenay-le-Comte.

Digitized by Google

— *Les Essaims Nouveaux*, que dirige avec beaucoup de talent notre confrère M. Alphonse Mortier, de Bollène (Vaucluse), sortent désormais des presses de M. Henri Lussaud, de Fontenay-le-Comte, le dévoué imprimeur de notre Revue (Avril 1919).

— De M. Edouard Poulain, nous recevons une nouvelle brochure, suite de la campagne entreprise par lui « *Pour le Drapeau du Sacré-Cœur, pour le salut de la France, jusqu'au bout.* » Imprimerie « Unic » Nantes, rue de Strasbourg, prix 2 fr.

— M. l'abbé Bertret, curé de Saint-Pierre-du-Chemin, vient de consacrer à un de ses glorieux paroissiens, *Auguste Delahaye, apôtre et soldat, mort pour la France dans son char d'assaut à Cutry (Aisne) le 13 Juillet 1918*, de belles et émouvantes pages où il célèbre en lui tout à la fois l'héroïque soldat, le fervent chrétien et l'ami délicat des Belles-Lettres.

Cette élégante brochure, (in-8° de 71 pages, éditée par M. Henri Lussaud, Fontenay-le-Comte 1919) est précédée d'une éloquente préface de notre jeune et très distingué confrère Alphonse Mortier, directeur de la Revue *Les Essaims Nouveaux*.

— Du même auteur : *Les Mystères du Cœur de Jésus et ses divines promesses*, Fontenay, H. Lussaud, 1 fr. 25.

— **Le Château de Ruffieu,** *ses Seigneurs et leurs Alliances*, par Aymon de Rivoire de la Batie. Prix 5 fr. Ecrire à l'auteur, 8, Rue des Remparts d'Ainay à Lyon, ou à la Nouvelle Revue Héraldique, 11, Rue Bournet, Lyon.

Ce remarquable travail, dû à la plume du neveu de l'auteur de *l'Armorial du Dauphiné*, nous narre la passionnante histoire des Seigneurs de Ruffieu, ce vieux manoir dont les ruines pittoresques font encore l'ornement du Bugey. Les de la Fontaine, de Lyobard, Jallier, Pecoul, d'Affaux, compagnons de Ruffieu sont étudiés tour à tour avec les familles qui leur sont apparentées.

L'illustration héraldique, abondante et artistique, est due au vicomte Gaston de Jourda, lauréat de la Société Française d'Archéologie. Ce livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques historiques.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD

Digitized by Google

Digitized by Google

CARNET D'UN CHEMINEAU

UNE VILLE ROMANE

POITIERS

Si vous l'apercevez du haut du coteau des Dunes, vous distinguerez, dans la masse grise des maisons, la plupart de ses monuments qui paraissent offrir le même caractère architectural. Des cintres, des murs droits, des saillies arrondies, des clochers coniques, révèlent un art sans audace, empreint de calme et de lourdeur. C'est d'abord, en face de vous, l'église de Sainte-Radégonde, minuscule et resserrée. A peine remarquet-on sa tour trapue et la mince aiguille du chœur, au bout de laquelle s'enfile, comme une bague, la couronne fleurdelysée. Elle se termine par un pignon plat, sur lequel s'appliquent l'abside et les chapelles. Au pied du rocher, le Clain dormant, moiré de nénuphars, va se perdre sous les grands peupliers du Pré-l'Abbesse, tout près du clocher en ruines de Montierneuf, flanqué de deux poivrières à écailles. A mi-côte, comme un écran gigantesque, la muraille de Saint-Pierre, l'église métropolitaine, se dresse, sobrement ornée de trois ouvertures et d'un rang d'arcades au-dessous d'un fronton accosté de deux petites flèches. Plus haut, si vous suivez du regard la grande rue grimpante, vous apercevrez la pyramide de Notre-Dame,

Digitized by Google

mais vous ne pourrez deviner l'ancien Palais pas plus que la tour de Saint-Porchaire et les constructions de Saint-Hilaire. Poitiers se présente ainsi dépourvu de ce profil hérissé des villes septentrionales; elle n'emprunte presque rien aux derniers siècles du Moyen âge. Si ses comtes, si ses suzerains d'Anjou ou les monarques anglais revenaient dans les rues tortueuses, ils retrouveraient leurs collégiales presque intactes, et Aliénor d'Acquitaine s'étonnerait d'admiration devant la façade de la cathédrale, qu'elle fonda, sans pouvoir l'achever.

Toutes ces églises, et la vieille cité poitevine en est riche, sont, en général, des vaisseaux étroits, éclairés par les bas-côtés, et dont les assises latérales, décorées de longues arcades sur colonnettes font penser à des clôîtres murés. A Sainte-Radégonde où il n'y a qu'une nef, comme à Saint-Hilaire où il y en a sept, le chœur isolé s'élève au bout de deux rampes d'escalier. Entre les marches s'ouvre la crypte qui s'étend sous l'autel consacré à la mémoire du fondateur ou du saint patron. A Notre-Dame, une chapelle du XV^e^ siècle envoie, par ses verrières blanches, un jour inattendu; le même effet est obtenu à Montierneuf par un chœur gothique largement percé. Les remaniements postérieurs firent ainsi évanouir les ombres chères aux architectes romans: seul, Saint-Hilaire se recueille dans son obscurité d'hypogée.

Sainte-Radégonde n'a pas de façade : un campanile carré coupé à huit pans au dernier étage, recouvert d'un toit presque plat, occupe toute la muraille; une tourelle d'escalier, dont les vides se resserrent entre des colonnes épaisses remplit l'angle. Sur cette maçonnerie on a plaqué un portail flamboyant, orné de niches et de dais à jour. A droite, sous un auvent, on pénètre à l'intérieur par une baie inscrite sous un tympan tréflé que décore une guirlande de feuillage. C'est peu de chose que cette branche de platane courant entre deux montants moulurés; on y distingue cependant la renaissance du XIII^e^ siècle qui va substituer à la copie des modèles vieillis l'observation directe de la nature. Comme toutes les églises de Poitiers, Notre-Dame

Digitized by Google

exceptée, celle-ci est encore enclavée dans des bâtiments secondaires ; mais il ne reste guère de ses dépendances seigneuriales que son étroit parvis, garni de bancs de pierre, gardé par les lions accroupis sur les murs, derniers vestiges de la juridiction canoniale. Chaque sanctuaire était le centre d'un petit bourg fermé, et Sainte-Radégonde en particulier, richement dotée par sa royale fondatrice. Avec quel charme, et quel sens de la vie, Puvis de Chavannes a évoqué, dans sa fresque de l'Hôtel de ville, cette retraite cachée à l'ombre des clôtures ! Dans une cour intérieure, l'épouse de Clotaire écoute Saint-Fortunat qui lui récite des vers. Assise, elle lève les yeux vers le poète qui, debout, accompagne du geste l'essor de ses strophes ; près d'elle, une nonne dispose dans un vase des branches de lys, et au fond, sous les arcs d'un cloître couvert de tuiles rousses, des novices au voile blanc glissent comme une apparition.... La petite paroisse semble une église de village dans son dédale de ruelles, au fond du « plan » ombragé de tilleuls, ses abords silencieux à peine troublés par les colloques des marchandes de cierges à l'affût des pèlerins et des étudiants que l'examen tracasse.

Une courte rue la sépare de la cathédrale dont le chevet de 50 mètres de haut, encore étoilé des boulets de Coligny, écrase tout ce qui l'approche. Quel aplomb, dans cette masse verticale d'un seul élan, que les artistes d'Henri II Plantagenet rapportèrent d'Angleterre ! Malgré son portail occidental, où le Jugement dernier rivalise avec celui de Bourges, malgré ses tours à longues baies, on peut dire que la cathédrale est en grande partie romane. Elle l'est jusque dans ses belles fenêtres de l'Est, ou le Christ en croix, fixé par les verriers du siècle suivant, semble baigner dans un ruisseau de pourpre ; par l'arcature ininterrompue de ses parois intérieures et par l'éclairage latéral de ses ouvertures géminées. Elle prolonge ses voûtes angevines sous le toit immense qui recouvre ses trois nefs. Les contreforts sont massifs et sans arcs-boutants ; l'audacieuse fantaisie ogivale n'apparaîtra ici que dans les monuments civils.

Digitized by Google

Le quartier qu'on parcourt est encore rempli de couvents et d'hôtels particuliers qu'on devine derrière leur entrée en accolade fleurie de panaches et de choux frisés. Il ne faut pas passer sans s'arrêter devant cet édifice d'aspect modeste et de dimensions restreintes qui semble s'enfoncer dans le sol du boulevard. C'est l'ancêtre des monuments de Poitiers, le temple Saint-Jean, baptistère du v^e^ siècle, qu'un savant poitevin, le Père de la Croix a restauré et définitivement sauvé de l'oubli. Il se compose d'un bâtiment à fronton triangulaire, accosté de deux édicules plus petits, auxquels le xii^e^ siècle ajouta une entrée et un abri pour les cloches. Avec son toit de temple grec, ses murs coupés de cordons de briques décorés d'appliques de terre cuite et de pilastres arrachés aux basiliques détruites, il semble l'asile de quelques divinité païenne. Il donne bien l'idée de ces constructions imitées de l'antique, qui garnissaient de leurs lignes pures les jeunes villes gallo-romaines, blanches et vermeilles, de notre royaume barbare en formation. A l'intérieur, cette sensation s'évanouit : sa destination apparaît clairement : piscine centrale pour le baptême par immersion, retraits creusés dans les ailes pour le dépôt des vêtements, chambres destinées aux catéchumènes, partie médiane réservée à l'évêque. Sur le sol, des sarcophages mérovingiens; aux murs, des peintures que Mérimée attribuait à cette école locale du xii^e^ siècle qui a laissé à Saint-Savin un ensemble si complet.

Mais il faut remonter vers le centre ; on peut encore y deviner les arcs des arènes où les moellons pendent aux voûtes éventrées, et contourner une belle abside circulaire, reste de la chapelle Saint-Nicolas oubliée dans une cour. Au détour des rues on aperçoit les ombrages de Blossac débordant sur les murs crénelés et la grille armoriée ouverte au seuil des allées rectilignes. Le quartier Saint-Hilaire annonce le voisinage de la puissante abbaye. Les bâtiments claustraux, le doyenné, le cellier du chapître, sont devenus des écoles, des préaux, des logis particuliers. Quelques pas, et voici l'abside aux vastes proportions, qui offre au regard sa rotonde magnifique, d'une

Digitized by Google

pureté de lignes toute orientale, avec un toit bas, à triple étage, et des chapelles en demi-lune. Ses assises millénaires plongent dans les conches les plus profondes de notre histoire. Grégoire de Tours raconte que la nuit qui précéda la bataille de Poitiers, une grande lumière s'éleva sur l'église Saint-Hilaire; c'était comme un phare de feu qui s'avançait vers Clovis pour lui annoncer la victoire. L'église actuelle bâtie sur l'ordre de la pieuse reine d'Angleterre, Emma, mère d'Edouard le Confesseur, et achevée par Agnès, comtesse du Poitou, frappe davantage par sa disposition que par ses détails. Le plan est singulier, et presque unique. La nef centrale, voûtée en coupoles, est soutenue par deux couloirs étroits de même hauteur qui se raccordent à elle par des ponceaux à double étage jetés dans le vide. A droite et à gauche, deux collatéraux d'égales dimensions; le chœur s'élargit des bras du transept; toute cette partie forme une large esplanade, sorte d'église supérieure qui domine l'autre. Le visiteur, qui erre sur les dalles de Saint-Hilaire, gardera de la vieille abbatiale une impression profonde. Le nom seul du fondateur fixe le souvenir sur les grands évêques défenseurs de la cité, lumière des Conciles, adversaires des hérésies menaçantes. Mais les particularités de construction, les niveaux différents, d'où jaillit la forêt des colonnes, la complication des voûtes égarent l'imagination qui confond les lieux et les époques. Dans la solitude et le silence, on revoit la figure du grand Thaumaturge de l'Occident, guide et ami de Saint-Martin, et on évoque presque malgré soi les avenues basses aux courbes concentriques, le croisement des arcs, des coins reculés et secrets des mosquées mulsumanes.

Mais pour découvrir le chef-d'œuvre de l'école du sud-ouest, il faut parcourir le plateau qui porte le noyau de la ville, passer devant la tour Saint-Porchaire, dont les étages de cintres accouplés inscrits dans des cintres plus grands engendrent quelque monotonie, et suivre la sinueuse artère commerçante. Laissant à gauche le magnifique chevet flamboyant du palais de Jean de Berry et la colossale tour Maubergeon, gardée par

Digitized by Google

ses statues on arrive sur la place du Marché. Là, face aux bâtiments moroses de l'Université que fonda Charles VII, Notre-Dame-la-Grande s'étale dans toute la splendeur d'une princesse de Byzance. Regardez-la, ambrée, brunie, noircie par places aux feux du couchant, dans la profusion d'ornements où disparait la matière, dominée par son clocher majestueux autant que bizarre qui repose sur quatre piliers de l'intérieur. Sa structure est indiquée légèrement par des moulures, des jambages et des cordons entre lesquels se déroule une animalité irréelle qui n'est plus, à quelques pas, qu'une délicate dentelure de la pierre. C'est une châsse, copiée sur le modèle agrandi d'un ivoire ciselé sur les rives du Bosphore. Les archivoltes sont couvertes d'oiseaux, de monstres affrontés, de têtes et d'arabesques comme on en rencontre, jetés à profusion par les brodeurs sur les dalmatiques impériales. Dans les intervalles, la vie de la Vierge se développe en panneaux d'un relief applani comme des nielles. Aux deux côtés de l'unique fenêtre, des niches, aussi ouvragées que des reliquaires, abritent des statues d'apôtres, et au sommet, dans une élipse, le Christ, entouré des animaux évangéliques se détache sur un mur nu où l'œil se repose de la richesse des étages inférieurs. Deux calottes, posées sur un faisceau de colonnes évidées annoncent et accompagnent la pyramide centrale placée comme une tiare sur un double tambour carré et qui a inspiré toutes les tours imbriquées de la région. Où l'architecte a-t-il pris l'idée de ce cône en écorce d'ananas qui semble emprunté à quelque pagode des pays du soleil, égarée dans nos brouillards?

Nous en retrouverons les débris à Montierneuf où nous descendons à travers la rue toute bordée de pignons chancelants. Un coup d'œil à l'hôtel Fumée, maison forte autant qu'élégante du XV^e^ siècle avec ses créneaux et ses lucarnes de dentelle, et nous débouchons sur une place irrégulière qui touche aux anciens fossés. Nous allons découvrir une vaste église que le XVII^e^ siècle restaura après les guerres de religion. Les travaux furent harmonisés avec l'entourage qui, avec ses

Digitized by Google

ordres classiques, ses toits mansardés, ses niches d'angles en coquille semble un faubourg voisin de quelque Val-de-Grâce, rajeuni par un élève du Bernin. Une caserne occupe les bâtiments conventuels ; au bout d'une avenue de tilleuls se dresse un portail décoré de colonnes corinthiennes. On descend dans une nef dont tous les ornements, oves, raies de cœur, grecques, seraient à leur place partout ailleurs que dans ce vaisseau consacré par Urbain II. La lanterne gothique complète ces anachronismes. A l'extérieur, on n'est pas moins surpris d'apercevoir des volées d'arcs-boutants qui s'appuient sur des absidioles presque plates et font entourage à un clocher éventré qui découpe sur le ciel deux échauguettes rugueuses, rappel des pommes de pin de Notre-Dame.

Ces vieux sanctuaires, dans leur étrangeté, ne font pas penser à nos grandes époques d'art français ; ils nous entraînent plus haut et plus loin, vers les chansons de geste, vers les temps de la primitive église, et les expéditions méditerranéennes. Notre songe s'envole derrière les croisés en cottes de mailles jusqu'aux villes sarrasines, à Antioche, à Constantinople, parmi les îles heureuses de l'archipel. La mémoire des Lusignan demeure attachée à ces pans de murs effrités par les siècles. Famille légendaire, qui rayonna sur tous les fiefs de l'ouest, et dont la souche se perd dans l'ascendance de Mellusine au corps de sirène. Ce fut une maison de grands lutteurs et de grands aventuriers ; à l'étroit dans leurs domaines, ils abandonnèrent aux branches sédentaires les donjons bâtis le long des marches de l'humide pays, pour aller fonder, sur les eaux azurées des mers levantines, le royaume de Chypre et de Jérusalem.

ROBERT DELAGRANGE

Digitized by Google

PASCAL EN BAS-POITOU

Ainsi que l'a fort justement écrit notre confrère et ami, M. le docteur Martineau, le très distingué directeur du *Divan*, les curieux du passé, comme tous ceux qui aiment leur pays à travers son histoire et dans toutes ses illustrations, seront reconnaissants au marquis de Roux, de l'érudite monographie qu'il vient d'écrire sur *Pascal en Poitou et les Poitevins dans les Provinciales.* (1)

Les pages que nous en détachons et que nous publions ici auront pour les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*, un tout particulier intérêt, étant relatives au séjour que, d'après une tradition locale, Pascal aurait fait à Fontenay-le-Comte et à Bouillé-Courdault.

R. V.

« ...Une tradition fontenaisienne recueillie dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle affirmait le passage de Pascal en Bas-Poitou. Elle est d'autant plus croyable que le voyage en Poitou était alors oublié de tous et les deux documents qui le mentionnent inconnus.

On montrait dans un château de Fontenay-le-Comte, au dos de deux tableaux, des vers qu'on assurait de la main de Pascal. Condorcet les publia en 1776. Pascal n'a pu venir qu'à la suite du duc de Roannez, et les archives de la Vienne nous livrent un document qui indique la date exacte ou celui-ci joignit au gouvernement de la province le titre de gouverneur et capitaine

(1) Un brochure, in-8°, 51 p., Paris, Champion, ext. du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

Digitized by Google

de Fontenay-le-Comte. Le 6 mars 1652, il remplaça dans cette charge un factieux moins illustre que l'auteur des *Maximes* auquel il avait succédé dans le gouvernement du Poitou. Maximilien Eschallard, marquis de la Boulaye, avait deux ans plus tôt fait mine d'assassiner Condé sur le Pont-Neuf pour venger la Fronde parlementaire (1). Ce n'est pas ce qui l'eût empêché de pactiser maintenant avec M. le Prince.

Aussi le 16 Février le Roi avait fait occuper le château de Fontenay par le capitaine de Lignerolles, exempt de ses gardes (2) et le 6 Mars il nommait Roannez gouverneur en titre. Chaque mois celui-ci donne quittance de la solde de la garnison, mais ces parchemins, rédigés à l'avance n'établissent point qu'il fut présent à Fontenay (3) la quatrième quittance

(1) On l'accusa d'avoir agi d'accord avec Mazarin et Retz, (Ed. Petitot II, 68. M^me^ de Motteville III, 412 ; duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, V, 316, 317, 368).

(2) Ordre du Roi au sieur de Lignerolles, exempt des gardes du corps, pour se saisir du château de Fontenay-le-Comte et s'employer à la garde d'iceluy — 16 Février 1652. (Bibl. nat. mss. 4-184, f° 98).

(3) Arch. Vienne. C. 283 : « Nous Artus Gouffier, duc de Rouanes, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi du hault et bas Poitou, Chastelleraudois et Loudunois et lieutenant général des armées de sa Majesté, gouverneur du chasteau de Fontenay-le-Comte, suivant les provisions de sa Majesté données à Saumur le sixième Mars 1652, dont nous avons délivré copie ensemble du roolle de la garnison signée de nous, confessons avoir receu content de M. Agroué D'Amjugé cons. du Roi et receveur des finances en l'élection dud. Fontenay, l'année 1651 la somme de 812 *(en surcharge)* livres tournois pour trente jours de lad. garnison à commencer au premier Juin et finir au dernier dud. mois scavoir : au capitaine 3 livres, au lieutenant 30 sols, à l'enseigne 20 sols, à chacun des deux sergents 12 sols, a chacun des soixante et cinq soldats six sols revenant par chacun jour à la somme de 26 livres quatre sols qui est pour lesdits 30 jours la somme de 796 (sic) livres tournois. De laquelle somme nous quittons le s^r^ Agroué, par ces présentes que nous avons signées et fait contresigner à notre requête aux nottaires soubsignés du dit Fontenay-le-Comte, ce *dernier* jour de *Mai* 1652. Approuvé les ratures et les mots huit cent douze livres quatre sols.

LE DUC DE ROUANES ;

BÉRARD, notaire Tabellion royal — BAUDON, N^re^ Tab. roy.

Même quittance, sauf la surcharge, les derniers jours de Juin et Juillet

Digitized by Google

pourtant retient l'attention : dans toutes les autres, la date ajoutée d'une autre main est le dernier du mois ; le 17 Août le duc quittance par anticipation les 812 livres 4 sols de Septembre. Est-il téméraire d'accueillir l'hypothèse que ce petit fait suggère et de préciser que Roannez était à Fontenay ce jour-là ?

Voici les vers que la tradition attribue à Pascal :

Les plaisirs innocents ont reçu pour asile
Ce palais où l'art semble épuiser son pouvoir,
Si l'œil de tous côtés est charmé de le voir,
Le cœur à l'habiter goûte un bonheur tranquille.
On y voit dans mille canaux
Folâtrer de jeunes naïades;
Les dieux de la terre et des eaux
Y choisissent leurs promenades
Mais les Maîtres de ces beaux lieux
Nous y font oublier et la terre et les cieux.

Ce dixain baigne vraiment dans une lumière d'été et ces naïades bas-poitevines ont tout l'air de chômer la Notre-Dame d'Août.

et le 17 Août : les quatre fois la date laissée d'abord en blanc est rapportée d'une autre encre.

Les notaires souscrivent la quittance mais ils ne l'ont pas reçue.

Le duc semble être personnellement à Fontenay le 30 Novembre et le 31 Décembre, jours où il donne quittance par devant notaire ;

« Par devant les no^res royaux à Fontenay fut présent très hault et très puissant seigneur Messire Artus Gouffier, duc de Rouanes, pair de France, marquis de Boisy, gouverneur et lieutenant général pour le Roi du hault et bas Poitou, Chatelleraudois et Loudunois, et lieutenant général des armées de Sa Majesté, gouverneur de la ville et chasteau de Fontenay-le-Comte, lequel a recongneu et confessé avoir reçu de Paul Agroué, s^r Damjugé, conseiller du Roy et receveur des tailles en l'eslection de Fontenay, la somme de 812 l. 4 s. pour le payement de la garnison dudit château de ce présent mois de Novembre de laquelle somme il le quitte.

Fait à Fontenay, le dernier Novembre 1652.

LE DUC DE ROUANES

BAUDON BÉRARD

Même quittance pour le dernier Décembre.

Rappelons qu'il a quitté Poitiers pour aller en cour après le 18 Novembre. Boudhors le signale à Paris le 14 Décembre. Certificat à Hilaire Poupeau, procureur du roi au siège de Melle, pour les services rendus contre La Rocheposay. (Bibl. de l'Arsenal ms 5.637. Recueil Ph. Drouyn, f° 2).

Digitized by Google

Le tableau était sans doute l'œuvre de la dame du château qu'il représentait, car derrière une seconde toile à sujet mythologique on lisait ces sept autres vers :

De ces beaux lieux, jeune et charmante hôtesse,
Votre crayon m'a tracé le dessin
J'aurais voulu suivre de votre main
La grâce et la délicatesse.
Mais pourquoi n'ai-je pu peignant ces dieux dans l'air
Pour rendre plus brillante une aimable déesse
Lui donner vos traits et votre air.

Ce sont des vers d'album qui ne sont ni meilleurs ni pires que tant d'autres, et pourtant on aimerait connaître dans quel manoir vendéen et pour quelle beauté, Pascal rima ces vers qu'Alceste sans doute n'eût pas loués.

Condorcet dit seulement : « M^e^ (M^me^ ou M^lle^ *du*... » Notons cette particule, moins fréquente que la forme *de*.

Il n'y a d'ailleurs pas autour de Fontenay beaucoup de châteaux où l'on puisse voir

...dans mille canaux
Folâtrer de jeune naïades.

Ceux qui connaissent le mieux le pays sont unanimes à dire qu'il n'en est qu'un où se rencontrent les dieux de la terre et des eaux : Bouillé-Courdault, qui avait bien en 1652 une jeune et charmante hôtesse, Marie-Urbaine Bouhier, héritière du chef de sa mère, des terres de Bouillé et *du* Fouilloux. Cette petite nièce du grand veneur habitait sous la garde-noble de son père, Vincent Bouhier, seigneur de la Rocheguillaume, remarié à Catherine d'Appellevoisin. La belle-mère négocia sans doute le mariage de l'héritière avec un de ses proches parents, Jacques, seigneur de Saint-Hilaire. Le 16 Février Marie-Urbaine apportait ses seigneuries à la maison d'Appellevoisin. (1)

Si nous avions la certitude que M^me^ d'Appellevoisin ait

(1) Benjamin Fillon : *Poitou et Vendée*; Bouillé, p. 2; Beauchet-Filleau, 2^e^ édition, V^es^ Appellevoisin et Bouhier.

Digitized by Google

protégé les Jansénistes, l'identification serait parfaitement sûre et nous comprendrions pourquoi, mêlant les dates, Condorcet écrit :

« M^me^ du... donnait un asile dans son château de Fontenay-le-Comte à Port-Royal persécuté par les Jésuites. On a trouvé dans ce château deux tableaux derrière lesquels étaient les vers suivants, de la main même de Pascal (1).

Il n'y a qu'à lire ces lignes légères pour voir qu'elles sont tout autre chose que le remerciement d'un croyant persécuté.

Le passage à Fontenay doit dater du même voyage que la rencontre avec Méré, qu'il contribue ainsi à dater, car il ne semble pas qu'il y ait place pour deux expéditions en Poitou dans la période mondaine de la vie de Pascal....

MARQUIS DE ROUX

(1) Condorcet, édit. des *Pensées*, Londres, p. 505.

L'abbé Bossut qui réimprima en 1779 ces vers, III, 525, après Condorcet au lieu *d'un* château de Fontenay-le-Comte, parle *du* château de Fontenay. Il suffit de lire ces deux pièces pour voir qu'elles se rapportent à une habitation privée et non au château royal dont Roannez était gouverneur.

Cette fausse indication n'en a pas moins été suivie par Benjamin Fillon : *Recherches sur le séjour de Molière dans l'ouest de la France*. 1648, Fontenay, Robuchon, 1871 et (*Poitou et Vendée — Fontenay-le-Comte* p. 217), mentionnés dans deux inventaires de meubles garnissant le château de Fontenay, l'un du 26 Mars 1654 l'autre dressé lors de la prise de possession du duc de la Vieuville. (*Recherches*, p. 18). L'illustre érudit vendéen parle à ce propos « des deux seuls vers qu'on ait attribués à Pascal » comme s'il s'agissait d'un distique alors qu'il s'agit de deux pièces de vers.

Digitized by Google

Archéologie Religieuse du Bas-Poitou

Une curieuse Médaille de saint Benoît trouvée à Luçon, et une Croix-reliquaire provenant de Saint-Mars-des-Prés (Vendée)

I

M. Jacques Meurgey dont les publications héraldiques se recommandent tout à la fois par une érudition très sûre et par une grande richesse d'illustration (1) a publié en 1917, à Paris, chez Champion, une très élégante brochure, in-quarto, de grand luxe, qui porte ce titre : *En marge de J.-K. Huysmans — Les Médailles de saint Benoît.*

En cette étude, dont le texte a paru d'abord dans la *Nouvelle Revue Héraldique*, l'auteur figure et étudie notamment deux grandes médailles d'argent du XVII^e^ siècle, de forme oblongue, spécialement frappées pour la célèbre abbaye bénédictine de Notre-Dame du Montserrat, en Espagne, et recueillies en Pays Basque.

(1) A citer notamment : les *Etudes sur les Armoiries de la Ville de Tournus* (Mâcon, Protat 1917), de la ville de *Verdun*, des *Pays-Basques* de l'*Abbaye de Tournus* (Paris, Champion, 1918).

Digitized by Google

FIG. I

Une médaille semblable, de même modèle et de même époque qui appartient à l'aimable et très distingué directeur de cette Revue, M. René Vallette, a été trouvée, il y a quelques années, près de la cathédrale de Luçon.

Sur l'avers y figure en place d'honneur, l'antique statue de Notre-Dame du Montserrat. Elle est assise devant des montagnes représentées par le graveur sous des formes insolites qui sont une allusion à leur aspect réel en dents de scie et à leur nom espagnol : *Serrato* ; une scie, dont la lame entame un des sommets, y fait fonction d' « armes parlantes » et symbolise encore mieux cette appellation. (Fig. I).

La Vierge sainte, couronnée d'un haut diadème étoilé, vêtue de l'ample chappe des madones d'Espagne porte de la main droite une fleur ; l'Enfant divin se tient debout sur ses genoux.

L'inscription porte :

N.	S.	D.	MONST.
Notre	*Dame* (*senora*)	*du*	*Montserrat*

FIG. II

Au pied des montagnes, le sanctuaire vénéré de l'abbaye où dans la seule année 1918 plus de 80000 pélerins sont venus s'agenouiller (1).

Sur le revers de la médaille, saint Benoît debout, vêtu de la longue coule monastique élève de sa main droite une croix tréflée et de l'autre soutient le livre de la Règle bénédictine. Près de lui, le corbeau qui est son attribut iconographique ; devant ses pieds,

(1) Statistique de l'abbaye du Montserrat. Cf. *Bulletin de Saint Martin et de Saint Benoît*, ann. 1919 — n° 3-4 p. 69.

Digitized by Google

un cartouche oblong, porte la Croix dite « de Saint Benoît » chargée de lettres mystérieuses disposées ainsi : (Fig. II)

Entre les quatre bras de la croix :

C. S. P. B.
Crux sancti Patris Bénédicti
Croix du Saint Père Benoît.

Sur la ligne verticale de la Croix :

C. S. S. M. L.
Crux sacra sit michi Lux.
Que la Croix Sainte soit ma lumière.

Sur la ligne horizontale :

N. D. S. M. D.
Non Draco sit michi Dux.
Que le Dragon ne soit pas mon chef.

En haut de l'inscription en bordure :

I H S

monogramme, ou plutôt polygramme abréviatif du nom divin, comme il s'écrivit durant le moyen âge : IHESVS (1).

Puis les lettres :

V. R. S. N. S. M. V.
Vade retro Satana nunquam suade michi vana
Retire-toi, Satan, ne me conseille pas les vanités.

S. M. Q. L. I. V. B.
Sunt mala quæ libas ipse venena bibas.
C'est le mal que tu nous verse, bois toi-même tes poisons.

Ce type de croix mystérieuse, à laquelle l'Eglise permet de reconnaître une vertu talismanique ne paraît pas être antérieure au XV^e^ siècle, époque à laquelle elle fut peinte, en l'abbaye de Metten (Bavière) sur un évangéliaire. En 1647, elle reçut d'un sensationnel procès en sorcellerie, jugé à Nattremberg, une célébrité qui s'étendit promptement dans toute l'Europe catholique.

(1) Cf. Cloquet : *Eléments d'iconographie chrétienne*, p. 65. — Ex. la croix processionnelle du vieux Pouzauges, XII^e^ s. au musée de Nantes ; elle porte cette inscription : IHS NAZARENVS REX IVDEORUM.

Digitized by Google

A la fin de son étude, M. J. Meurgey donne également l'image d'une autre médaille de saint Benoît, d'un type qui fut très répandu en France au XVII[e] siècle et au XVIII[e]. La croix y figure seule à l'avers avec ses lettres propres, et le reste de l'inscription sainte entoure le revers de la médaille au centre duquel se voit le sigle divin, I H S, placé au-dessus des trois clous de la Passion, comme dans la firme armoriale de la Compagnie de Jésus.

FIG. III

Je possède de cette médaille un exemplaire exactement semblable à celui publié par M. Meurgey ; il provient de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) (Fig. III). — Un second, mais d'une autre frappe, me vient de Loudun et ne diffère du précédent que par la forme de la croix qui est une croix ancrée de forme héraldique régulière.

II

Le second objet religieux, d'origine vendéenne, dont il me paraît utile de conserver l'image est une *croix-reliquaire* qui, en 1894, quand je l'ai dessinée, appartenait au R. P. Cailleton, de l'Ordre des Prémontrés, alors chapelain du château de la Forêt-Clérambault, en Anjou, mort depuis aumônier bénévole du Pensionnat Saint-Gabriel, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

Le P. Cailleton avait recueilli cette croix à Saint-Mars-des-Prés (Vendée), où son oncle avait été longtemps curé et chez lequel il avait fait de fréquents séjours (Fig. IV grandeur réelle).

En bronze autrefois doré, elle porte deux branches, comme la Croix dite de Lorraine ; elle est décorée de cabochons en verre, imitant des pierres fines, les uns demi-sphériques, les autres taillés en têtes-de-clous ; les premiers sont verts et les seconds rouges.

Au centre une capse en forme de croix grecque jadis vitrée est entourée comme tout le pourtour du bijou d'un cordon et d'un filet en relief. Au sommet de la croix, qui mesure dix centimètres

Digitized by Google

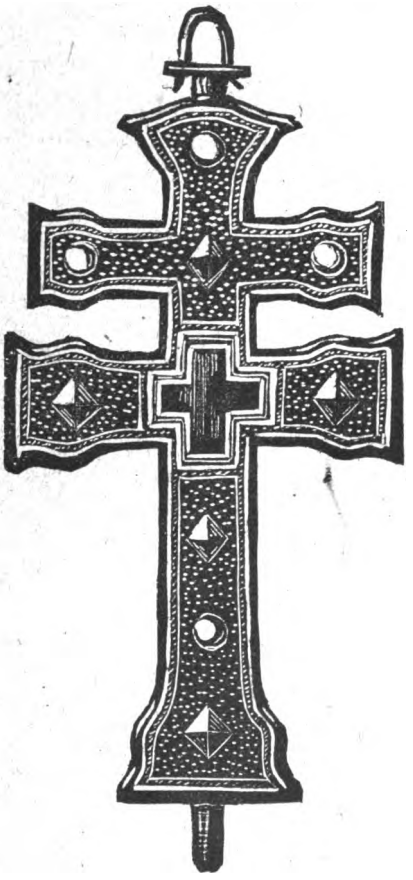

FIG. IV

de hauteur, une bélière en étrier permet de la porter au cou comme croix pectorale ; et à la base, une cheville faisant corps avec le métal de la croix, sert à la fixer sur un socle pour l'exposer à la vénération.

La forme en croix grecque de la capse à reliques indique que celle qu'elle contenait autrefois était une parcelle de la Vraie-Croix du Sauveur. « On voit du reste une multitude de reliquaires de la Vraie-Croix affectant la forme d'une croix à double branche »(1).

Cette forme héraldique aurait eu pour origine, selon Mgr Barbier de Montault (2), une relique de la Vraie-Croix rapportée de Jérusalem, dans un reliquaire semblable, par André II, roi de Hongrie (1205-1235).

Dans sa forme particulière, avec ses bouts renflés puis coupés droit, la croix-reliquaire de Saint-Mars-des-Prés, se rattache à tout un ensemble de croix diverses, espagnoles d'origine et dont le prototype semble être la croix spéciale au pélerinage de Caravaca, le plus fréquenté d'Espagne, après Saint-Jacques de Compostelle et Montserrat.

(1) L. Cloquet : *Eléments d'iconographie chrétienne*, p. 82.

(2) B. de Montault : *La croix à double croisillon*. In Bull. arch. et hist. de la Soc. des Arch. de Tarn-et-Garonne. T. X. 1882.

Digitized by Google

J'emprunte à Mgr Barbier de Montault (1) et je mets ici comme terme de comparaison une de ces croix-insignes de Caravaca, de même date que la croix-reliquaire de Saint-Mars-des-Prés (Fig. V); la similitude de singularité dans la forme de ces deux objets implique assurément entre eux une parenté d'origine.

L. CHARBONNEAU-LASSAY

FIG. V

(1) *Traité d'Iconogr. chrét.* T. II, pl. XXVII, n° 290.

Digitized by Google

Notre-Dame de Lorette de la Flocellière

et le Marquis Jacques de Maillé-Brézé

Jacobus de Maillé-Brézé, dominus de Flocellariâ fundavit Conventum PP. Carmelitarum sub titulo B. Virginis Lauretanœ. 19 Juin 1617.

(Gallia Christiana, T. II, p. 1407).

Le 29 Août 1919 a été solennellement célébré, sous la présidence de Mgr Garnier, évêque de Luçon, le cinquantenaire de l'affiliation de la Chapelle de Lorette de la Flocellière à la « Santa Casa di Loretto » d'Italie. Cette affiliation évoque tout à la fois le souvenir du vénéré père Dalin qui la sollicita de Rome et celui du haut et puissant seigneur Jacques de Maillé-Brézé, seigneur de la Flocellière, qui fut, avec sa femme, le premier fondateur de cette chapelle.

Il me semble donc tout à fait d'actualité de publier la notice que leur consacra l'un des religieux du Couvent des Carmes qu'ils avaient également fondé et que j'ai retrouvée dans un cahier manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Niort et provenant du legs de M. de la Fontenelle de Vaudoré.

R. V.

Digitized by Google

I

Jacques de Maillé-Brézé était né le 8 Janvier 1578 à Cerizay. Le cœur de son père, Claude de Maillé-Brézé, tué à la bataille de Coutras (20 Octobre 1587), et ceux de sa mère, Robinette Hamon (1), morte le 20 Janvier 1613, et de son frère aîné Charles, décédé le 5 Août 1606, « sont, dit le manuscrit, sous le mausolée qui est dans le chœur de l'église Saint-Pierre de Cerizay, que Messire Jacques de Maillé-Brézé leur fit construire ainsi qu'il se voit et lit dans le chœur de la dite église (2). »

Voici en quels termes élogieux ce même manuscrit s'exprime sur la personne et l'existence de Jacques de Maillé, jusqu'au moment où il fonda le Couvent de Lorette :

« A tous ceux qui ce présent livre verront et liront, sçavoir faisons que l'an 1615, du Pontificat de N. S. Père le Pape Paul V^e^ du nom, l'an douze du règne de très haut, très puissant et très chrétien prince Louis XIII, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre....

« Etant pour lors évêque de Luçon, en Bas-Poitou, illustrissime et révérendissime Père en Dieu, Armand-Jean Duplessis de Richelieu ;

« Général de l'ordre ancien des Carmes, le Révérendissime Père Sébastien Fantone, et provincial des Carmes de la province de Tourraine, le très révérend Père Maître Pierre Maillard ;

« Haut et puissant Messire Jacques de Maillé-Brézé, chevalier de l'ordre du Roi, Conseiller en ses Conseils d'Etat et Privé, Capitaine de Cent hommes d'armes de ses Ordonnances, maistre de Camp d'un régiment d'infanterie, Marquis de la Flocellière, noble fruit de la très illustre alliance de Messire Claude de Maillé-Brézé, avec Madame Robinette Hamon, né au Château de

(1) Qui avait apporté en mariage la terre de la Flocellière, laquelle fut érigée en marquisat, en faveur de son mari, en Novembre 1616.

(2) L'ancienne église a fait place à un édifice nouveau, et aucune trace n'a survécu de ce mausolée.

Digitized by Google

Cerizay, le 8 Janvier 1578, nourri et élevé dans la piété, dans le palais de son grand oncle Messire Simon de Maillé, saint et savant archevêque de Tours, cadet de l'illustre maison de Maillé, près Tours.

« Cette ville a changé son nom pour celui de Luynes.

« Elevé par les Muses, dans les plus fameuses universités de France, après avoir passé quatre dizaines d'années dans les armées pour le service des rois Henri le Grand et Louis le Juste, pour le maintien de la religion catholique et la défense de sa Patrie, après que les voyages dans toutes les plus célèbres provinces et Etats d'Europe lui eurent donné l'expérience des grandes affaires, la Cour de la sérénissime princesse Marguerite de Valois, reine de France, dont il était Gentilhomme d'honneur, ajouta les dernières grâces à ces rares qualités.

« Ne pouvant plus faire la guerre à l'ignorance, ni à l'hérésie avec son épée, son zèle l'obligea de fonder, bâtir et doter un monastère de religieux, afin de s'opposer aux ravages que faisait l'hérésie de Calvin en ce pays de Poictou.

« Ce fut dans un voyage que fit le Marquis de la Flocellière à Rome, et principalement à Notre-Dame de Lorette, qu'il conçut et projeta ce dessein, sçavoir de fonder un monastère de Religieux réformés, dans sa terre et marquisat de la Flocellière, et dont l'église serait dédiée à Notre-Dame de Lorette, et à peu près semblable à celle qui renferme la petite chambre ou maison de Nazareth, habitée par la Très Sainte Vierge Marie, au moment et après l'Incarnation du Verbe dans ses sacrés flancs. D'où vient qu'il ne faut pas s'étonner de la désignation qu'on fait du grand autel de notre église du côté de l'Occident, celui de sainte et sacrée chapelle de Lorette qui se voit aujourd'hui en Italie y étant ainsi colloqué et placé. Ledit seigneur marquis apporta de ce lieu une copie de l'image de Notre-Dame qui s'y voit, afin de la faire dépeindre dans un tableau et placer au maître autel de la dite nouvelle Eglise.

« Quelque temps après son retour d'Italie eurent lieu ses

Digitized by Google

rapports et son mariage *in articulo mortis* avec Demoiselle Elisabeth Hamilton, dont il sera longuement parlé plus bas. L'année suivante, 1618, il épousa Julienne d'Angennes, veuve de Messire de la Rivière-Kertoudi, gentilhomme bas-breton, gouverneur de Guingamp. Il n'en eût qu'un fils qui vécut à peine deux mois. « Cet enfant, dit le manuscrit, est enterré dans « l'église paroissiale de la Flocellière, au milieu du bas des « marches du grand autel. Il y a dessus la fosse une lame en « cuivre, avec une épitaphe où il est fait mention de sa naissance « en 1619. »

Dès 1617, Messire Jacques de Maillé-Brézé s'était sérieusement occupé de son couvent des Carmes, et avait passé avec les Religieux un contrat daté du 19 Juin. Il sera pris note en son lieu de tout ce qui concerne cette fondation.

Nous voyons par différents passages du manuscrit que Messire Jacques de Maillé-Brézé, après une jeunesse qui se ressentit « de la licence des camps, de la dissipation des voyages et de la séduction de la Cour, » prit, à partir de la mort de Mademoiselle Hamilton, et conserva jusqu'à sa mort les habitudes les plus religieuses.

Parlant du mariage contracté avec Julienne d'Angennes en l'église des Carmes de Rennes, il est dit « qu'il s'est vu peu de mariages si bien unis et qu'ils faisaient tous les ans fête et solennité particulière par une confession et une communion à pareil jour pour remercier Dieu du bien et des grâces qu'il leur avait départis.

« Pendant et après le repas qui suivit la bénédiction de la première pierre de l'Eglise, chacun fit récit et remarques de tous les empêchements qui avaient été faits et tous avouèrent que les desseins qui venaient de Dieu trouvaient toujours des oppositions, mais que ce même Dieu qui les permettait, les faisait toujours réussir.... Après quoi notre bon fondateur se tournant vers sa chère épouse tira ainsi conclusion de nos discours : « Puisqu'il est ainsi, nous ne devons douter aucunement, ma femme, que ce que nous avons commencé aujourd'hui ne

Digitized by Google

réussissé, puisque c'est une affaire de Dieu qui a été jusqu'ici traversée. »

« Vous saurez, nous dit-il ensuite, que depuis que nous sommes ensemble nous n'avons fait aucune communion, après laquelle nous n'ayons demandé cela à Dieu, ni passé un jour que nous n'ayons fait quelques prières particulières pour obtenir cette grâce de Dieu. Non pas que je croie que mes prières soient assez puissantes : ce sont les vôtres, mes pères et celles de ma femme. » Il disait ceci les larmes aux yeux.

« Toutes les pensées, les soins et les discours de notre fondateur étaient de son bâtiment, des moyens de l'avancer. Il s'éveille la nuit, son bâtiment forme son entretien. Le matin, sa première pensée, après Dieu, est d'envoyer un laquais voir si les ouvriers travaillent; après la sainte messe, y venir lui-même, et l'après-dîner l'employer le plus ordinairement à les voir travailler et à les presser.

« Après avoir béni la petite chapelle provisoire M. Admirault (1) y dit la première messe, durant laquelle M. le Marquis fut toujours à genoux, comme c'était sa coutume. Mais contre son ordinaire il ne put dire aucune de ses prières vocales ; mais ravi de joie et d'une profonde contemplation de la mort, il dit une fois ou deux à sa femme que s'il mourait avant que l'Eglise fût en état de recevoir son corps, il voulait être enterré au lieu où il était à genoux pour lors. Puis nous dit ce verset du Prophète Royal : « Hœc requies mea in seculum sœculi; hic habitabo, quoniam elegi eam. »

Il mourut, le 6 Novembre 1641, presque subitement; mais il « s'était confessé et communié le jour de la Toussaint et le « premier dimanche du mois. Sa vie vertueuse et retirée depuis « plusieurs années, avait été une longue disposition à une mort « si précipitée et sa dévotion singulière envers la Sainte-Vierge, « dont il récitait tous les jours l'office avec Madame son épouse, « nous donne une assurance morale de son bonheur éternel. »

(1) Prêtre du diocèse de Tours, chanoine et archidiacre d'Aizenay, qui fut vicaire général de Pierre de Nivelle, évêque et baron de Luçon.

Digitized by Google

La mort de Messire de Maillé-Brézé est racontée comme suit :

« Le Portugal ayant reconnu son prince naturel et secoué le « joug de l'Espagne, Louis XIII, députa vers ce prince, Messire « Armand de Maillé-Brézé, duc de Fronsac, et général des « galères pour se conjouire avec lui du recouvrement de ses « terres. Mais notre illustre ambassadeur, retourné qu'il fut « à La Rochelle, avec toutes les satisfactions du monde ima- « ginables, vint enfin en la maison de son oncle apprendre où se « terminent et aboutissent toutes les grandeurs et magnificences « des mortels; car à peine fut-il entré dans la grande salle basse « du château et salué son oncle que la mort le lui ravit en moins « de six heures. Cette mort lui fut, dit-on, causée par un acci- « dent de joie inopinée de voir chez lui, ce petit neveu, ne s'atten- « dant pas qu'il fut sitôt retourné de son ambassade extraordi- « naire de Portugal.

« Le deuil fut universel en son illustre maison et partout, au « sujet de cette perte; mais principalement parmi ses Religieux « qui se virent privés du meilleur et plus affectionné fondateur « qu'ait jamais eu l'Ordre.

« Le P. Lezin de Sainte-Scholastique, prononça l'oraison funèbre, le 16 Décembre 1641, dans l'église paroissiale, notre chapelle étant trop petite, en présence de toute la noblesse du pays et d'un nombre considérable de religieux des couvents de Nantes, d'Angers et Loudun, que l'on avait appelés pour ce sujet. A la fin de la grand'messe on vint processionnellement de la paroisse dans notre église, chantant le *Libera*. »

Le corps de Messire de Maillé-Brézé, enterré d'abord dans la chapelle provisoire des Carmes, au lieu qu'il avait lui même désigné, fut transféré avec celui de sa femme dans l'église nouvelle, dès que celle-ci fut en état de les recevoir. Ils furent déposés dans la chapelle de Saint-Joseph. Cette cérémonie eut lieu le 29 Août 1658, avec une grande solennité.

Le R. P. Louis de Sainte-Geneviève, prieur de Loudun, fit l'office, et le R. P. Symphorien de l'Assomption, prieur de la Flocellière, prononça l'oraison funèbre des deux fondateurs.

Digitized by Google

II

Nous venons de voir, avec le curieux manuscrit du couvent de La Flocellière, ce qu'était le marquis de Maillé-Brézé. Il est juste de donner immédiatement après, le portrait de sa femme, d'après les mêmes intéressantes sources.

Julienne d'Angennes appartenait à une des plus grandes, des plus anciennes et des plus illustres familles de France.

« Messire Jean d'Angennes parut avec éclat dès le temps de Foulques et de Geoffroy-Martel son fils, tous deux successivement souverains comtes d'Anjou, sous le règne de Hugues Capet, roi de France.

« Ce Jean d'Angennes, premier du nom, étant grand sénéchal d'Anjou, reçut du susdit Geoffroy-Martel l'écu de ses armes timbrées d'un *champ de sable à la croix d'argent posée en sautoir*, en récompense des expéditions généreuses et héroïques qu'il fit dans une guerre sainte dans laquelle il s'était croisé avec lui ; et tous ses successeurs de père en fils, se sont rendus si signalés dans les emplois de guerre et de paix, qu'ils ont soutenu avec honneur et éclat le poids de toutes les plus grandes et importantes charges du royaume. »

« Le père de Julienne d'Angennes, Jean d'Angennes, VI[e] du nom, était le cinquième de huit frères, dont l'aîné avait laissé tous ses biens, par portions égales à ses sept frères, « afin de les rendre tous grands et puissants. » Jean fut seigneur de Poigny.

« Il fut envoyé ambassadeur extraordinaire en Allemagne, à l'âge de 19 ans ; et il s'acquitta de cette négociation avec tant davantage pour la France, et s'acquit tant de gloire parmi les étrangers qu'étant de retour d'Allemagne, il fut quelque temps après envoyé en Savoie, vers son Altesse, pour retirer Saluces de sa main, et en prendre le gouvernement. Mais une mort précipitée lui envia la gloire que son grand cœur, avec l'adresse, bonté et subtilité de son esprit et jugement lui faisaient espérer.

« Il avait épousé Marguerite de Tierry, fille et seule héritière de Messire François de Tierry, seigneur de Boisoreau et de

Digitized by Google

dame Françoise du Puy du Fou, maison très illustre et riche, assez connue dans le Poitou et plus particulièrement au pays de La Flocellière. Quatre filles et un fils sortirent de ce mariage, la 1re, Françoise, mariée à Urbain de Morais; Marguerite, la 2e, devint abbesse de Saint-Sulpice, de l'Ordre de Saint-Benoit, où elle introduisit la réforme; la 3e fut Julienne, épouse en premières noces de Messire de la Rivière-Kertoudi, et en deuxième de Jacques de Maillé-Brézé; la 4e mourut simple religieuse de l'abbaye royale de Fontevrault, et Jacques, le cinquième enfant, fut ambassadeur en Angleterre. »

Il a été dit que Julienne se remaria à Jacques de Maillé-Brézé. Il en eût un fils qui ne vécut que deux mois. On a vu aussi combien leur union fut heureuse et leur vie toujours très chrétienne. On parlera plus loin de la part prise par Julienne à l'établissement du couvent et des bontés qu'elle eut toujours pour les religieux qui s'en montrèrent très reconnaissants durant sa vie et surtout après sa mort.

Cette mort mérite d'être racontée : « Le 29 du mois de Mars, jour du Dimanche des Rameaux 1643, Mme Julienne d'Angennes, marquise de La Flocellière, veuve de feu haut et puissant Messire Jacques de Maillé-Brézé notre fondateur, après s'être confessé au R. P. Lezin de Sainte-Scholastique et lui avoir déclaré qu'elle ne croyait pas vivre longtemps ni même passer la journée, quoiqu'elle se portât fort bien pour lors, ayant vu, disait-elle, la nuit précédente, non point en rêvant, une vision de sa sœur aînée, nommée Françoise d'Angennes, femme de Messire Urbain de Morais, sieur de Jodrays, décédée depuis peu de temps qui l'avait avertie qu'elle la suivrait en peu; et après lui avoir demandé avec beaucoup d'instance d'être communiée par lui en forme de viatique, quoiqu'elle se portât fort bien selon toutes les apparences; le dit R. Père se sentit poussé intérieurement d'acquiescer aux prières de la dite Dame et de la communier ainsi qu'elle souhaitait, ce qu'il exécuta. Quelques temps après sa communion et son action de grâces, elle prit un bouillon qu'on lui apporta du château et ensuite s'en alla à

Digitized by Google

la paroisse, pour y assister à la bénédiction des Rameaux et à la procession qui se fait ce jour-là dans le cimetière à cause de l'adoration de la Croix qui s'y pratique; puis retournant avec la procession, lorsqu'elle fut vis-à-vis le puits qui est au-dessus la Salle, dans le bourg (puits de la ville), la dite dame fut surprise d'apoplexie et six heures après décéda. Le P. Lezin ne manqua pas de l'assister dans ce passage qui laissa notre communauté fort affligée de se voir en si peu de temps privée de père et de mère. Son corps fut solennellement apporté dans notre chapelle accompagné de tous les Messieurs prieurs, curés et prêtres qu'on avait appelés des paroisses distant de trois ou quatre lieues à la ronde, où après lui avoir rendu les derniers devoirs, il fut mis sous la chapelle ardente, proche le corps de Messire Jacques de Maillé-Brézé, son époux, où ils attendent le droit de sépulture destiné pour les fondateurs, lorsque l'église sera parachevée et bénie. (1)

« Elle avait fait son testament le 5 Juillet 1639. »

R. V.

(*A suivre*)

(1) « A la mort de Mme Julienne d'Angennes, les Dames de la Fromentinière et de l'Huilière offrirent leur maison avec grande affection aux Religieux. Elles leurs fournirent beaucoup de choses dans leur nécessité; et Mme Marie de Hillerin, veuve de Messire Claude Olivereau, dame du Boitissandeau aida et assista les Religieux de tout son pouvoir envoyant bled et vin pour leur entretien et nourriture. Onze jours après le décès de Mme d'Angennes, c'est-à-dire le 10 avril 1643, les Religieux se retirèrent dans le petit logis qui est contigu à la chapelle, entrant dès ce même jour dans leur petit ménage, car ils avaient jusque-là toujours été nourris au château, à la table de Madame, laquelle quoi qu'elle n'y fut obligée, voulut néanmoins les avoir toujours dans son château pendant qu'elle vécut.

Ils habitaient la chambre basse de la grande tour. »

[*Le blason couronné qui figure en tête de ces pages est une reproduction de celui qui se voit sur la façade de la chapelle de Lorette, à la Flocellière. — D'après un calque aimablement communiqué par M. Farault, conservateur adjoint de la Bibliothèque municipale de Niort, d'un dessin de la collection Bouneault. — Ce blason porte :* Ecartelé, au 1er, de Maillé; au 2e, d'Angennes; au 3e, de Brézé; au 4e, de Granges de Surgères].

Digitized by Google

LA LÉGENDE

DE

LA TOUR D'ARUNDEL

(1652)

Fière sous son manteau d'antique et grise pierre,
Mirant son front carré de Vendéenne austère
Dans l'eau que le soleil paillette de points d'or,
La Tour brave le temps. Auprès d'elle la Mort
Et la Vie aux yeux clairs accomplissent leur tâche
D'espérance et de deuil ; le monde sans relâche
Naît, souffre, rit et meurt ; sans répit les berceaux
Au hasard du destin mûrissent en tombeaux.
Immuable, la Tour songe. Quand un orage
Sur les flots qu'il pétrit vient assouvir sa rage,
Elle l'appelle ; alors, docile, l'ouragan,
Accourt, respectueux, et s'en vient doucement,
D'un souffle, balayer quelque grain de poussière
Qu'un siècle, peu soigneux, sur l'épaule de pierre
Avait laissé tomber.

Tout comme les humains,
Les tours des temps passés ont des secrets ; certains
Sont gracieux et purs comme les hirondelles
Posant leurs nids aux flancs des vieux murs qui chancellent ;
Certains sont infernaux, et tels que les hiboux
Les disent en tremblant, la nuit, aux loups-garous
Qui hantent avec eux les voûtes écroulées ;
Les uns errent gaîment par les salles troublées,

Digitized by Google

Les autres sont tapis au fond des souterrains.
Certains de ces secrets parlent d'horreurs sans freins
Ou de paisible amour ; il en est où frémissent
Les échos assourdis d'effroyables supplices.
Or, celui d'Arundel est funèbre. J'appris
Son angoisse un soir, où les aquilons maudits
Faisaient sonner au loin les vagues sur la grève :
On eût dit d'un chaos d'épouvantable rêve,
Tant la brume et l'écume, et les flots et les rocs,
Se heurtaient en hurlant sous leurs sinistres chocs,
Tout était confondu : l'eau, le ciel et la terre,
Livides, célébraient un horrible mystère.
Et voici le récit que m'a fait, solennel,
Le vent qui rôde autour des créneaux d'Arundel.

I

C'était au moment où se trouvaient terminées,
Enfin, les guerres qui, durant cinquante années,
Sur la France saignante avaient semé les pleurs.
La paix avait calmé parpaillots et ligueurs ;
Les derniers huguenots qui tenaient La Rochelle
Avaient capitulé devant la faim cruelle.
Le pays tout meurtri renaissait à l'espoir,
Et quand la nuit tombait on ne pouvait plus voir
Par les plaines courir des lueurs d'incendie.
La Tour sombre sentait une nouvelle vie,
Une jeunesse ardente, un éveil inconnu,
Qui faisaient frissonner, en un trouble éperdu,
Ses murs. Elle oubliait ses crimes des vieux âges,
Et qu'elle aimait jadis à causer des naufrages,
En égarant les nefs par l'éclat du bûcher
Allumé sur son front, complice du rocher.
L'âpre Tour oubliait les luttes fratricides,
Et les mourants jetés aux souterrains perfides,
Dont sa puissante masse étouffait les clameurs.
Tout avait disparu des anciennes hideurs.
Les martinets jaseurs tournoyaient aux cieux calmes,
La brise balançait les pins comme des palmes ;
Au bord de la mer bleue on eût dit que la Tour
Attendait en rêvant quelque roman d'amour.

Digitized by Google

Un jour un officier vint de la Cour lointaine ;
Dans les chevau-légers il était capitaine,
Et, du feutre à la botte, il avait fort grand air.
Il se nommait Beauchamp : son regard était fier.
Son visage était noble ; il portait la royale,
Et sa taille était souple. Et quand, dans la grand'salle,
Il passait en faisant sonner ses éperons,
Toute la Tour vibrait : saisi d'espoirs profonds
Devant le beau seigneur qu'on lui donnait pour maître,
Le vieux castel songeait qu'ils connaîtraient peut-être,
Tous deux, de merveilleux destins.

Le chevalier,
D'abord, sur un merlon, des heures appuyé,
Contempla l'océan ; il baigna ses prunelles
De l'auguste splendeur des beautés éternelles,
La mer, les rocs, le ciel et l'espace infini.
Et puis il parcourut son palais de granit
En tous sens, des cachots jusqu'aux chemins de ronde ;
Il en sonda les murs, l'oubliette profonde ;
Il en connut par cœur le plus humble recoin.
Ensuite il lui parut que la Cour était loin,
Qu'il eût aimé vraiment d'ouïr la comédie,
Que l'exil était dur, qu'amère était la vie,
Et que rien n'égalait en désespoir mortel
Le vent qui siffle autour des créneaux d'Arundel...

Mais Amour le malin veillait. A Notre-Dame
Des Sables, cependant que s'unissait la flamme
Des cires et des voix en un commun élan
D'hommage et de ferveur pour le Dieu tout puissant,
Une apparition plus céleste qu'humaine
S'offrit certain dimanche au jeune capitaine.
C'était une enfant brune ; au fond de ses grands yeux,
Deux diamants brûlaient. D'admirables cheveux
Auréolaient de jais le plus charmant visage
Que Beauchamp eût encore trouvé sur son passage,
Ou qu'il eût vu sourire aux fêtes de la Cour.
L'officier remarqua l'harmonieux contour
Du buste fin penché sur le gros livre d'heures,
Des lèvres qui priaient. — Pour des raisons.... majeures,

Digitized by Google

Que je n'ai point sans doute à vous énumérer,
Son cœur soudainement s'étant mis à vibrer,
Notre chevau-léger suivit fort mal l'office.
Et quand, sous le portail du pieux édifice,
Tandis que le clocher projetait dans l'air pur
Le tourbillon joyeux de ses notes d'azur,
L'enfant d'un doux regard sourit à son souriré,
Beauchamp sentit en lui monter comme un délire,
Et regagna sa tour conquis, extasié.

Qu'était-ce, s'il vous plaît, pour l'ardent chevalier,
Qu'un sourire cueilli sur le seuil d'une église ?
L'aurore simplement d'une aventure exquise,
Dont il se promettait mainte félicité.
Dès l'abord il connut qu'en toute la cité,
Où les femmes pourtant sont des reines de grâce,
Aucune n'égalait, pour le charme et la race,
Jeanne Cardin. Il sut que son père au trésor
Avait un haut emploi, que nul galant encor
N'avait osé bien bas lui dire ces paroles
Tendres infiniment, timides, un peu folles.
Qui sont l'aveu poignant du divin mal d'amour.
Il sut qu'elle était sage, et que, si quelque jour
Elle aimait, ce serait à jamais, pour sa vie...
Et Beauchamp se perdit en une songerie
Très douce, longuement ; frôlant le vieux castel,
Le vent rêvait autour des créneaux d'Arundel...

Le jeune gouverneur se mit en hâte à l'œuvre ;
Il visita Cardin, et, savante manœuvre,
Se mit en frais pour plaire à ce digne vieillard.
Il revint, il vit Jeanne, et d'un mot, d'un regard,
S'étant d'elle, à son sens, fait assez bien comprendre,
Il jugea qu'il pouvait, sans devoir plus attendre,
Risquer la question qui fixerait son sort.
Un jour, superbe avec son fin baudrier d'or,
Son pourpoint écarlate, et son feutre où la plume
Avait des frisselis d'aérienne écume,
Beauchamp fut demander qu'on lui donnât la main
De celle qu'il aimait. Messire Henri Cardin

Digitized by Google

Accueillit l'officier de civile manière,
L'assura chaudement de son estime entière,
Et l'avertit enfin qu'à son profond regret
Il devait refuser un gendre si parfait,
Car son enfant irait, dans quelques mois à peine,
Adoucir les vieux jours d'un ancien capitaine
Grisonnant quelque peu, mais noblement renté ;
Puis le père, pleurant cette fatalité,
Econduisit Beauchamp de très galante sorte,
Et dans un grand salut ferma sur lui sa porte.
L'officier s'éloigna, désolé, furieux,
Prêt à pulvériser la terre avec les cieux,
Et jurant à part lui que la Tour formidable
Sous peu protégerait la fillette adorable
De ce mari fossile, et d'un père tyran.

Aussitôt l'amoureux établit certain plan
Qui sans faute devait l'unir à son amie ;
La forteresse put se penser rajeunie,
En voyant le projet infaillible et guerrier
Que dans l'ombre des nuits tramait le chevalier.
Même le vent m'a dit — et je le crois sans peine —
Que la Tour conseilla le bouillant capitaine
D'après ses souvenirs, lui démontra comment
Sé pouvait pour le mieux faire un enlèvement,
Et lui promit qu'en cas d'essai de représailles
Les amants trouveraient, derrière ses murailles,
Joyeuses de revoir le temps des vieux combats,
L'asile le plus sûr, que ne forceraient pas
Tous les pères ligués de Navarre et de France.

Quoi qu'il en soit, Beauchamp, pris d'un espoir immense,
Combina, sema l'or, acheta maint valet,
Fit à Jeanne en sous-main parvenir maint billet,
En reçut d'elle aussi, dont la douce lecture
Lui prouva qu'elle était prête à toute aventure.
Si bien qu'un frais matin, comme la brune enfant
Avec une suivante errait, en souriant
A quelque songe, sur les rocs, au bord de l'onde,
Le beau chevau-léger, d'une grotte profonde,

Digitized by Google

Surgit. Il s'inclina sur la main qu'il baisa
Et qui tremblait un peu ; doucement enlaça
La taille qui ployait sous sa tendre caresse,
Et dans son château-fort entraîna sa maîtresse.
Sans remarquer l'accent ironique et cruel
Du vent qui rit autour des créneaux d'Arundel.

Ils connurent tous deux d'éblouissantes heures ;
Et sans doute qu'il est, dans les vieilles demeures,
Qui depuis si longtemps se mêlent aux destins
Funèbres ou joyeux des fragiles humains,
De merveilleux trésors de sereine indulgence,
Car la Tour écouta, pleine de bienveillance,
De leurs cœurs s'exhaler leur bel hymne d'amour.
Ils se dirent longtemps les mots qui, sans retour,
Pour l'heur et le malheur savent lier les âmes,
Les mots très doux, les mots ailés, les mots de flammes,
De qui l'on ne sait pas si l'accent éternel
S'envole de la terre, ou s'il descend du ciel.
Et lorsque la nuit calme étendit sur l'espace
Son manteau violet où maint soleil s'enchâsse,
Quand Phébé dans les flots mira son croissant d'or,
Sur la ville endormie Amour chantait encor...

II

Or, bien avant qu'à l'est rosît l'aurore pâle,
Dans une obscurité qui semblait sépulcrale,
Soudain se produisit certain fourmillement.
Cela marchait, courait, ou rampait lourdement :
Cela se dégorgeait de toutes les ruelles,
Ainsi qu'un noir troupeau de ces larves cruelles
Dont Dante nous a dit qu'est habité l'Enfer.
Sur des collets de buffle ou des chapeaux de fer,
Parfois, un falot blême allumait une flamme
Livide, et qui semblait quelque chose d'infâme,
Comme un soufflet au front de la tranquille nuit.
Et cela s'avançait vers Arundel, sans bruit.

La Tour sous le ciel noir paraissait un fantôme,
Immobile et muet. Elle songeait. En somme,

Digitized by Google

Pourquoi dénierait-on le pouvoir de penser
A ces graves témoins d'un angoissant passé?
La Tour songeait qu'aimer est une douce chose,
Que rien vraiment ne vaut un baiser qui se pose
Sur une lèvre pourpre.... Et son cœur de granit
Longuement tressaillait, troublé.

Quand elle vit
S'approcher de ses murs la sinistre cohorte,
Elle ne comprit point : cette démarche torte,
Cet appareil guerrier, quel en était le sens?
Allait-elle donc voir ligueurs et protestants
A nouveau s'égorger en chantant des antiennes?
Allait-il refleurir, le temps maudit des haines,
Le temps où l'ange affreux des fléaux et des deuils
Se plaisait en riant à clouer des cercueils?
Comme ces gens parlaient, la vieille Tour sévère
En retenant son souffle écouta leur mystère;
Et bientôt elle apprit qu'ils venaient enlever
Jeanne à son ravisseur. Alors, croyant rêver
Devant l'aveu naïf de tant d'outrecuidance,
La Tour, se redressant, sûre de sa puissance,
Attendit leur assaut.

Pourtant un écuyer
Entendit tout à coup le choc multiplié
Des canons des mousquets contre les hallebardes;
Derrière les remparts il aposta les gardes,
Fit charger les canons, et fut chercher Beauchamp.
Le jeune homme assura son amie, en riant,
Qu'il ne s'agissait là que d'une simple alerte,
Et descendit gaiement vers la bataille offerte,
Portant pour viatique, au combat embrasé,
La fraîcheur d'un sourire et le miel d'un baiser.

Lorsque Jeanne fut seule, en la chambre où l'aurore
Contre la nuit luttait timidement encore,
Elle sentit son cœur étreint d'un vague effroi,
D'une crainte sans nom, d'un poignant désarroi.
Tremblante, elle gagna l'étroite meurtrière;
Et quand elle aperçut la foule familière

Digitized by Google

De ses concitoyens l'appelant à grand cri,
Broyée entre son père et l'amour de celui
Dont elle chérissait la brûlante tendresse,
La pauvre enfant pleura, mourante de détresse,
De douloureux sanglots qu'emporta jusqu'au ciel
Le vent qui prie autour des créneaux d'Arundel.

« Ah ! faites éloigner ces armes,
« Cette affreuse image de sang,
« Seigneur ! Vous qui voyez mes larmes,
« Ayez pitié, Dieu tout puissant !
« S'ils persistent, folle entreprise !
« A vouloir prendre la Tour grise,
« Chaque créneau va s'enflammer ;
« De cette effroyable tuerie,
« Préservez-nous, sainte Marie,
« Et gardez-moi mon bien-aimé !

« Je sais trop que votre colère
« Je la mérite, hélas, Seigneur !
« Mais pitié ! sur notre misère
« N'abattez pas votre rigueur !
« Et s'il faut pour votre justice
« Que l'hécatombe s'accomplisse,
« Que saigne ce jour embaumé,
« De la bataille et de sa rage,
« Des hasards affreux du carnage,
« Sauvez du moins mon bien-aimé ! »

. . . . . .

Pourtant la Tour géante, ainsi que ces athlètes
Se ruant au combat comme à d'horribles fêtes,
S'était la joie au cœur préparée à lutter,
Et dans son corps puissant un frisson de fierté
Courait. Depuis l'épi de ses tourelles rondes
Jusqu'aux fondations de ses caves profondes,
Elle se raidit toute, et pour vaincre les chocs
Crispa ses muscles durs à ses appuis de rocs.
Elle obtura de fer toutes ses ouvertures,
Et, pour faire crier d'effroyables blessures,

Digitized by Google

Se hérissa d'engins de cordes et de fer
Tels qu'il en doit fleurir aux géhennes d'enfer.
Sans s'effrayer pourtant, la grouillante cohorte
Se compta, se groupa, puis braqua sur la porte
Le nez court et rageur d'un antique pierrier
Qui jeta son aboi quinteux et meurtrier,
Parmi des cris de guerre. Alors, ce fut épique,
Et la Tour outragée apparut fantastique,
Dans le nuage ardent qui couronnait son front
De salpêtre et de feu. Pour châtier l'affront
De l'avorton brutal, la noble forteresse
Sur l'assaillant troublé répandit la détresse,
L'épouvantable Mort ruissela de ses flancs;
La Tour en agita le spectre noir, longtemps,
En un fracas affreux, sur la troupe affolée;
Arundel se drapa de sang ; sur la mêlée
Parmi le lourd sanglot des râles de douleur,
Lugubre, elle allongea son ombre de terreur.
Et sous le ciel riant de la nature en fête.
Les hommes et la Tour luttèrent en tempête,
Des heures, cependant que, rythmant leur duel,
Le vent grondait autour des créneaux d'Arundel.

Quand vint la nuit, la Tour apaisa sa colère,
Et contempla son œuvre. A ses pieds, solitaire,
Le pierrier égueulé dormait sur le gazon ;
Des hommes gisaient, froids, près de leur esponton;
Certains s'étaient traînés, pour mourir, vers la route;
Un fin ruisseau de sang s'épanchait, goutte à goutte,
Du parapet dans l'eau tranquille du chenal;
Cardin et d'autres chefs, groupés près d'un fanal,
S'acharnaient à chercher, encor, quelque tactique
Qui leur livrât la Tour cruelle et magnifique.
Alors Beauchamp baissa le pont-levis du fort,
Et parut sous la herse. Il déplora le tort
Que ses gens avaient fait à la troupe assiégeante;
Et puis il ajouta que la guerre est méchante,
Qu'il voulait vivre en paix avecque la cité,
Et qu'il consentirait volontiers à traiter
Pourvu qu'on lui laissât celle sans qui la vie
Ne lui serait de rien ; il n'était point impie,

Digitized by Google

Du reste, et souhaitait que dès le prochain jour
Un prêtre au saint autel consacrât son amour.
On ferait aux tués pompeuses funérailles,
Et pour que le Seigneur bénit ses fiançailles,
Lui, Beauchamp, prendrait soin de nourrir leurs parents.
Les Sablais, subjugués par de tels arguments,
Renoncèrent sur l'heure à vaincre la bastille,
Et Messire Cardin fut embrasser sa fille.

Les noces eurent lieu par un beau jour de mai,
Si vermeil et si bleu, si tiède et parfumé,
Qu'il ne restait plus rien de l'ancienne tristesse,
Dans la ville et les cieux tout vêtus d'allégresse,
Le soleil, par ses rais, savants enlumineurs,
Du cortège éclatant fit chanter les couleurs ;
Les clochers au front gris sourirent d'indulgence
Devant ce jeune amour, et mirent leur science
La plus profonde à faire, en l'espace infini,
Vibrer le carillon de leur bronze attendri ;
Aux violons scandant le caprice des rondes
La mer unit la voix de ses vagues profondes.
Et jusqu'à l'horizon le ciel illumina
Lorsque, le soir venu, l'officier emmena
Sa femme vers la Tour mystérieuse et noire.

Les gens heureux, dit-on, souvent n'ont pas d'histoire,
Comment se pourrait-il qu'il en fût autrement ?
Sur le front des humains la douleur, le tourment,
Gravent en se jouant d'ineffaçables rides ;
Mais le bonheur n'a point de ces traces morbides.
Un matin de printemps, une fleur qui sourit,
Un baiser qui s'envole, un rayon qui fleurit,
Ne laissent derrière eux ni cendre ni poussière.
Et l'histoire en serait fort malaisée à faire,
Pis, impossible. Aussi je vous dis simplement
Que nos amis, des mois, s'aimèrent follement ;
Que jamais à leur ciel le plus petit nuage
Ne s'en vint apporter le plus léger ombrage,
Et qu'au cadran de Dieu le temps était trop court
Qu'ils employaient sans trêve à chanter leur amour,

Digitized by Google

Jamais ils ne songeaient à l'aurore sanglante
Qui naguère brûla sur leur tendresse ardente ;
Ils avaient oublié flammes et cris de mort,
Et ne redoutaient point les châtiments du sort.

La Tour les contemplait, maternelle, et très fière
D'avoir fait leur bonheur. Une âme de grand'mère,
Lentement, se levait au cœur des lourds moellons,
Et s'exhalait la nuit en des soupirs très longs,
Languides et surpris. Avoir tissé la joie
Qui baigne votre front et sur vous se déploie,
C'est un heureux destin pour une vieille Tour.
Et lorsqu'en écoutant les amoureux, un jour,
Elle apprit que bientôt une frêle existence
Vagirait en ses murs, une folle espérance
La fit joyeuse autant que ce gai ménestrel,
Le vent, qui chante autour des créneaux d'Arundel.

L'enfantelet naquit par une nuit sans lune,
Une nuit glauque et froide, où les rocs et la dune,
Vibraient sinistrement sous les coups du ressac ;
Le firmament obscur paraissait être un sac,
Où quelque diable aurait enfoui les lumières
Des astres souriant dans les jardins stellaires.
Au-dehors tout était noir, livide, âpre, affreux,
Quand la Tour, frissonnant d'un frisson radieux,
Vit le fils de Beauchamp s'éveiller à la vie.

Plût au ciel que l'histoire en ce point fût finie,
Ce que je vais écrire est palpitant d'horreur...

Tout ce que le destin recèle de fureur,
D'inassouvis désirs d'effroyable vengeance,
De haines et de rage, et de colère immense,
Mûrit en une atroce et funèbre moisson
Devant le berceau blanc où dormait l'enfançon.
Les âmes de tous ceux à qui la Tour naguère
Avait superbement fait mordre la poussière,
Bondirent, sous le fouet sanglant du Châtiment,
A l'assaut forcené de ce bonheur tremblant.
Ce fut, sous le ciel noir où couraient des nuées,
Dans l'ouragan, la plus sinistre des ruées ;

Digitized by Google

Une charge sans nom, venant de l'Au-Delà,
Se jeta sur la Tour, la mordit, l'ébranla,
La secoua longtemps, à l'abri sous le masque
De l'invisible ; on vit une folle bourrasque
Enlacer corps à corps le vieux nid féodal,
Le faire chanceler, cependant que, brutal,
Le flot le soufflетait d'un gantelet d'écume.
Ce fut l'âpre revanche, en la nuit et la brume,
De tous ceux qu'Arundel avait tués jadis.
Tous, les soldats royaux ou les Anglais maudits,
Ceux qui pour mourir là vinrent de dix royaumes,
Avaient surgi de leurs sépulcres. Les fantômes,
Malgré le combat fou que leur livra la Tour,
Parvinrent à gagner, par un secret détour,
La grand'chambre où Beauchamp veillait sa jeune femme ;
De la mère et du fils ils arrachèrent l'âme,
Effeuillant à jamais le lumineux bonheur
Qui sur le berceau blanc s'ouvrait comme une fleur.
Et lorsque de la Mort la funèbre rafale
Avec les spectres noirs eut désolé la salle,
Ils fuirent, stryges, sourds au lamentable appel
Du vent qui pleure autour des créneaux d'Arundel....

JEAN MAUCLÈRE.

Digitized by Google

LES BAS POITEVINS AU CANADA

(*Suite*) [1]

Tours ?

1681 *Pierre Bonneau*, dit Lajeunesse, caporal, né 1650 de Isaïe, marchand-drapier, et de Jeanne Simonen.

Yce ?

1698 *Antoine Tesserot*, charpentier, né 1665 d'Antoine et de Jeanne Galipot.

Bons sur la Poitou, diocèse de la Roche ?

1650 *Marie Riton*, née 1623 de Robert et de Marguerite Guyon.

Houme (Oulmes, Vendée).

1757 *Michel Duguay*, dit Poitevin, soldat de la Reine, Cie de Montbray depuis 1751, né 1736.

La Chaize-le-Vicomte (Vendée).

1754 *Claude Pelletier*, dit Vadeboncœur, soldat, Cie de Budemont, né 1714.

La Garnache (Vendée).

1716 *Jean Chassard*, soldat, Cie de Repentigny, né de Gilles et de Marie Pageot.

Longère (Longesves ? Vendée).

1650 *Denis Métayer*, né d'Etienne et de Jeanne Robineau.

Saint-Sauveur de l'Ile-d'Yeu (Vendée).

1756 *François Guichard* ou *Dichard*, né de François et de Louise Nicolas.

Bourpeul, (Le Boupère ? Vendée).

1692 *Jacques Lebrun*, dit Lasonde, né 1668 de François et de Jeanne Couraut.

(1) Voir le 1er fascicule de 1919.

Digitized by Google

Diocèse de Poitiers

Coy (Coex? Vendée).

1729 *Jacques Damien*, maître boucher, né 1696 de Pierre et de Marie Vrodde.

Fontenay-le-Comte, Saint-Nicolas.

1751 *André Bonnenfant*, né de René et de Marie Bonin.

Mervan (Mervent, Vendée).

1716 *Aubin Caillère*, dit Jasmin, soldat, Cie de Repentigny, né 1686 d'Isaac et de Françoise Barreau.

Diocèse de Luçon

1702 *Pierre Albert*, né 1672 de René et de Marie Cleranceau.

1760 *Nicolas Jamet*, né de Jean et de Françoise Pelouse.

Luçon, Saint-Martin.

1731 *Michel Contant*, né de Jean et de Anne Vinet.

Saint-Pierre.

1707 *Charles Tissiau*, dit Saint-Germain, soldat, Cie de Lorimier, né 1679 de Pierre et de Françoise Neveu.

1749 *Jean Amiot*, né de François et de Marie Bobière.

Aiguillon (Aiguillon-sur-Vie ou sur Mer).

1714 *Pierre Rivet*, dit Saint-Pierre, né 1684 de Jacques et de Louise Viande.

Beaulieu (sur Mareuil? Vendée).

1707 *René Albert*, dit Beaulieu, soldat, né 1677 de René et de Philippe Voyer.

Beaulieu-sous-la-Roche (Vendée).

1732 *Honoré-Louis Tesson*, né de Honoré et de Catherine Bordin-Savinier.

Callière-en-Bois (Saint-Jean-l'Evangéliste de la) (La Caillère, Vendée).

1743 *Louis-Alexandre Rousseau*, dit Beausoleil, caporal, Cie d'Arnaud, né de Louis et de Marie-Anne Privat.

Calertenn (Sallertaine? Vendée).

1725 *Jean Latouche*, dit Soupras, sergent, né 1685 de Claude et de Marie Maugis.

Ile-d'Yeu (Vendée).

1724 *Pierre Tessier*, né 1690 de Pierre et de Françoise Moiseau.

Digitized by Google

Saint-Sauveur (Saint-Sauveur-du-Bourg? Vendée).

1732 *Jacques Brisson* ou *Buisson*, né de Pierre et de Françoise Cadeau.

1755 *Jacques Dupont*, navigateur, né de Barnabé et de Elisabeth Brousseau.

La Bretonnière (La), (Vendée).

1712 *Vincent Tudault*, né 1667 de Pierre et de Marie Charbonnier.

La Couture (Vendée).

1712 *Pierre Favreau*, dit Lagrandeur, soldat, Cie de Sabrevois, né 1670 de Louis et de Anne Boudaud.

La Chapelle à Charre (La Chapelle Achard, Vendée).

1716 *François Laurent*, dit Lamothe, né 1686 de Jean et de Marie Perreault.

La Niode (La Réorthe? Vendée).

1742 *Simon Paquereaux*, soldat, Cie de Céloran, né 1712 de Jean et de Marguerite Bouchet.

La Réorthe (Vendée).

1761 *René Hardy*, meunier, né 1721.

La Roche-sur-Yon (Vendée).

1712 *Etienne Gauvreau*, né de Pierre et de Anne Arrivé.

Notre-Dame des Herbiers (Les Herbiers, Vendée).

1745 *Pierre Charrier*, né d'Etienne et de Marthe Bourassa.

Notre-Dame des Sables-d'Olonne (Vendée).

1757 *Honoré Dubois de la Miltière*, lieutenant, né 1735 de Joseph et de Françoise Friconneau.

Notre-Dame d'Olonne (Vendée).

1705 *Jacques Journau*, dit Beaufort, né 1671 de André, marchand, et de Marie Boussot.

Poiré (Poiré-sur-Vie ou sur-Velluire? Vendée).

1723 *Pierre Gautier*, dit *Poitevin*, né 1696 de Charles et de Catherine Arnaud.

Saint-Jean (Saint-Jean de Beugné ou Saint-Jean-de-Monts? [Vendée).

1730 *Jacques Métay*, dit Ladouceur, soldat, Cie de Langueuil, né de Jacques et de Jacqueline Durandet.

Pondage (Saint-Jacques, ville de), (Pouzauges, Vendée).

1712 *Pierre Robreau*, dit Leroux ou Duplessis, soldat, Cie de Chalus, né 1676 de Jacques, maître tanneur et de Madeleine Brunel.

Digitized by Google

Saint-Etienne-du-Bois (Vendée).

1729 *Pierre Bernard*, né de Mathurin et de Marie Amiot.

Sainte-Flavie (Sainte-Flaive-des-Loups, Vendée).

1704 *Marie-Catherine Rousseau*, née de Jacques et de Françoise Villenelle.

Saint-Furjan (Saint-Fulgent, Vendée).

1707 *Julien Augèr*, dit Grandchamps, soldat, Cie Desjordis, né 1666 de Michel et de Marie Toumazo.

Saint-Hilaire-du-Bois, (Vendée).

1743 *Louis-Alexandre Rousseau*, dit Beausoleil, caporal, Cie Arnaud, né de Louis et de Marie-Anne Privat (1).

Saint-Jean-de Montaigne (Montaigu, Vendée).

1736 *Charles Alain*, né de Thomas, marchand, et de Françoise Brumière.

Saint-Mathurin (Vendée).

1738 *Etienne Rousseau*, né 1715 de Etienne et de Jeanne Papin.

Saint-Nicolas (Saint-Nicolas-de-Brem? Vendée).

1700 *Pierre Segnay*, né de Mathurin et de Louise Durand.

Diocèse de La Rochelle

Chateigneraie (Saint-Jean de la Chataigneraye, Vendée).

1701 *Jacques-Pierre Pommereau*, marchand, né 1677 d'Antoine et de Catherine Mainde.

Ché (Chaix? Vendée).

1746 *François Beaujaux* ou *Bugeault*, né de François et de Renée Allard.

Fontenay-le-Comte (Vendée).

1732 *Augustin Janneau*, né de François et de Marie Chopin.

Notre-Dame de Fontenay-le-Comte.

1669 *François Hilaret*, *Hilleret* ou *Lairet*, né de Jean et de Jacquette Bourdelle.

1676 *Marie Rousseau*, née de François et de Catherine Ecolière.

1726 *Pierre-Michel Pétrimoulx*, marchand et capitaine de vaisseau, né 1691 de Pierre et de Marie-Anne Caillard.

Saint-Jean de Fontenay-le-Comte.

1729 *Jean Loiseau*, né 1695 de Jean et de Marie Moinard.

(1) Déjà cité à La Caillère.

Digitized by Google

Maufet (Moutiers-les-Mauxfaits? Vendée).

1708 *Pierre Suret*, né de Noël et de Françoise Colard.

Saintonge

La Bretonnière de Rochefort (La Bretonnière? Vendée).

1751 *Jean Ristor*, né de Jean et de Marie Béranger.

Saint-Nicolas d'Olonne (Olonne, Vendée).

1664 *Anne Gentreau*, née 1643 de Nicolas et de Catherine Buet.

Divers

Ché, diocèse de Maizeray (Saint-Etienne de Chaix, diocèse [de Maillezais, Vendée).

1676 *Jean Boucher*, né 1650 de Quatrin et de Jeanne Denis.

Notre-Dame de Fontenay (Fontenay-le-Comte, Vendée).

1661 *Jacques Baudon*, dit Lagrange, né 1636 de Julien et de Marie Joly.

Gué de Velire (Sainte-Macrine du), (Le Gué-de-Velluire, [Vendée).

1679 *Jacques Bluteau*, né 1641 de Clément et de Anne Moquet.

Ile-Dieu, diocèse de Poulière? (L'Ile-Dieu? Vendée).

1682 *Etienne Fontaine*, né 1661 de Jacques et de Jeanne Colnut.

Mervan (Mervent, Vendée).

1657 *Jacques Ménard*, dit Lafontaine, né 1629 de Jean et de Anne Savinelle.

Olonne (ville d') (Olonne, Vendée).

1660 *Vincent Boulereau*, né 1627 de....

Saint-Nicolas de Brême (Saint-Nicolas-de-Brem, Vendée).

1751 *Henri Midette*, dit Laplume, soldat, né 1721 de Henri et de Angélique Senet.

Sainte-Radégonde, diocèse de Luçon (Sainte-Radégonde- [des-Noyers ou la-Vineuse? Vendée).

1744 *Louis Fromenteau*, capitaine du port, né 1713 de Louis et de Marie Ramoneau.

Saint-Vincent, diocèse de Malizer (Maillezais? [mais lequel des quatre Saint-Vincent?]).

1679 *François Fellan*, né 1641 d'André et de Marguerite Bariteau.

Tiray (Thiré, Vendée).

1650 *Jacquette Vivier*, née de Grégoire et de Clémence Ayonne.

Digitized by Google

Localités non identifiées

Poitou

Darche.

1723 *Vincent Houdard,* veuf de Jeanne Hannebo, né....

Grandmort.

1743 *Jean-Baptiste Guichard,* né de Jean-Baptiste et de Marie Aubry.

Peira.

1701 *Jean-François Métivier,* né 1670 de Nicolas et de Marguerite Chambour.

Saint-Féré.

1739 *René Marchildon* ou *Marchelidon,* né de Vincent et de Jeanne Lamarque.

Saint-Thomas.

1757 *Hubert Voyer,* dit Ouelles et Lespérance, soldat, Cie de Bécourt, régiment de la Reine, né de Pierre et de Françoise Cheny.

Saint-Séverin.

1757 *Gabriel Desmaisons,* né 1707 de Joseph et de Marie Desroches.

Saint-Vincent.

1768 *Gabriel Dupuis,* né de Jean-Maurice et de Jeanne-Elisabeth de Bressaud.

Diocèse de Poitiers

Benguié.

1711 *René Girard,* dit Brindamour, né de Jacques et de Marie Nicole.

1741 *Pierre Martin,* dit Jolicœur, soldat, Cie de Repentigny, né 1669....

1754 *Louis de Vezins,* né 1734 de Louis et de Marie Lemères.

Buisson.

1705 *Jean Bineau,* dit La Jeunesse, soldat, Cie de Blainville, né 1675 de Jean et de Marie Binet.

Chebolain.

1723 *Jean Larche,* né 1696 de Jean et de Antoinette Larose.

Devoneust.

1760 *Etienne Giraud* et *Géraud,* dit Brindamour, né de Jacques et de Louise Caillaud.

Gévergé.

1723 *Pierre-François Chalou,* dit Saint-Pierre, boulanger, né 1697 de Pierre-François et de Catherine Chalut.

Digitized by Google

Gouray.

1705 *Jacques Prau,* dit Le Poitevin, né de Jacques et de Madeleine Rivé.

Horet.

1710 *Mathurin Morillon* ou *Marion,* né 1680 de Mathurin et de Jeanne Ferret.

Leder.

1711 *François Tèfé,* dit Lavergne, Laverty ou Thème, né 1682 de Jean et de Marguerite Guerfet.

Melancon.

1751 *François Gigaud,* marchand, né d'Antoine et de Jeanne Frin.

Montabert.

1723 *Jean Martin,* dit Saint-Jean, soldat, Cie de Janneville, né 1699 de Jean et de Jeanne Dionet.

Notre-Dame de la Grandet.

1743 *Jean-Baptiste Ruffigny,* dit Sanschagrin, soldat, Cie de la Valtrie, né 1716 d'André et de Marie Bréjean.

Sainte-Marie-Madeleine Danchalier.

1716 *Nicolas Cornière,* né de Nicolas et de Marguerite Potonne.

Saint-Nicolas de Montrouton.

1729 *Fiacre de la Haye,* né 1706 de Fiacre et de Jeanne Rayot.

Tronvaux.

1726 *Jean Leger,* dit Richelieu, né de François et de Anne Guingande.

Diocèse de Luçon

Saint-Audlon.

1751 *Barthélemy-Joseph Richard,* not. royal, né de Barthélemy, contrôleur général de la Haute et Basse Bretagne, et de Marie Martié.

Saint-Fleur.

1722 *Pierre Noland,* né 1694 de Pierre et de Anne Gautier.

Saint-Pierre de Nimes.

1734 *Jeanne Cantureau,* née de Pierre et de Catherine Bureau.

Saint-Saturnin.

1690 *Jean Arnaud,* né de Pierre et de Marie Pulneau.

Tarovère.

1726 *François Perrotin,* dit Léveillé, tapissier, né de Jean et de Catherine Bremande.

Digitized by Google

Noms des paroisses non identifiées, dites du Poitou

Alez?

1698 *Louis Métivier,* né 1670 de Louis et de Louise Perrochon.

Angers?

1690 *Jean Marot,* soldat de M. de Bouraillan, né... de Jean et de Madeleine Travers.

Auch?

1686 *Louis Gilbert,* né 1653 de Vincent et de Vincente de Launay.

Le Grand Magnou?

1665 *Nicolas Massard,* né.... de Jean et de Marguerite Pimpante.

Saint-Lurée?

1690 *Vincent Poupeau,* né.... de François et de Jacquette Meneau.

Diocèse de Maillezais

Marcilly?

1669 *Pierre Rondeau,* né .... de Jean et de Jacquette Pallereau.

Diocèse de Luçon

Charente?

1669 *Marie Morin,* née 1645 de Pierre et de Isabelle Pellerin.

Laysé (Bourg-de?).

1663 *Marthe Ragau,* née 1632 de Simon et de Françoise Loreau.

Plancéry?

1691 *Jean Tanguay,* né 1664 de Nicolas et de Marguerite Accaral.

Savanne?

1687 *Jean Turcot,* né .... d'Antoine et de Jeanne Mandin.

Saint-Etienne (bourg d'Ars?).

1669 *Marie Jaudon,* veuve de François Pavageau, née....

Saint-Fiacre?

1667 *Andrée Caillaud,* née .... de Laurent et de Julienne Piérode.

Diocèse de Poitiers

La Bevière-sur-Dive?

1669 *René Gaultier,* dit Larose, né 1626 de ....

Bray (bourg de?).

1674 *Vincent Beaumont,* né 1640 de Vincent et de Jeanne Renon.

Dansac?

1669 *Louis Sivadier,* né 1645 de Jean et de Jacques (*sic*) Desforges.

Digitized by Google

Diteuse?

1688 *Michel Bounillot*, né 1656 de Denis et de Françoise Cadène.

Elzé?

1684 *Pierre Ange*, né 1660 de Louis et de Suzanne Nicolet.

Montour?

1687 *André Thibaut*, née 1666 de Michel et de Jeanne Sohier?

Notre-Dame de Solle?

1663 *Joseph-Elie Gauthier*, né 1626 de ....

La Scelle?

1681 *François Lary*, né 1646 de César, peintre et de Richarde Grainereau.

Saint-Etienne de Mannier?

1670 *René Bisson*, dit l'Epine, né 1635 de René et de Roberte de Vrédienne.

Saint-Jacques Basange?

1670 *André Morin*, né 1645 de Jacques et de Michelle Dion.

Saint-Joseph de Verneux?

1670 *Joseph Bonnedu*, dit la Bécasse, né 1651 de Pierre et de Marie Lambert.

PAUL BEAUCHET-FILLEAU

Digitized by Google

Le Bas-Poitou au Musée Lapidaire

DE NIORT

La Direction du Musée de Niort vient de faire paraître un nouveau Catalogue des collections lapidaires de cette ville.

Complétant, de tous les matériaux acquis depuis vingt-trois ans, le Catalogue de 1886, que MM. Edmond Roy et Desaivre avaient alors dressé, leurs successeurs, MM. Breuillac et Girard, nous ont donné un instrument de travail précieux où la clarté d'exposition s'allie à une bibliographie abondante. Tous ceux qui s'intéressent au passé du Poitou leur en seront reconnaissants.

Parmi les documents lapidaires énumérés dans les séries du Musée, un nombre important concerne le Bas-Poitou. Nous croyons devoir citer ici les principaux :

Maillezais

Pierre tombale de Goderan, abbé de Maillezais et évêque de Saintes, mort en 1073. Ce prélat est représenté couché, la mitre en tête et la crosse sous le bras gauche ; sa tête est appuyée sur un coussin et ses pieds sur un chien. (p. 26 du Catalogue).

Pierre tombale d'un chevalier, revêtu d'une cotte de mailles serrée à la taille par un ceinturon qui soutient l'épée ; les mains gantées sont étendues le long du corps.

Cette image a été successivement prise pour celles d'Eudes de Gascogne et de l'un des Guillaume d'Aquitaine qui furent enterrés à *Maillezais*. En réalité son identité n'est pas connue. (p. 27).

Plusieurs sculptures : chapiteau cul-de-lampe, gargouilles et un ange portant une croix. (p. 35).

Digitized by Google

Fragments sculptés recueillis dans les ruines de l'abbaye ; plusieurs sont aux armes de Geoffroy d'Estissac, évêque de *Maillezais* mort en 1543. (p. 37).

Bas-relief mutilé représentant un évêque entre deux enfants de chœur portant des candelabres, et deux autres bas-reliefs représentant chacun un moine la tête couverte de son capuchon. (p. 38).

Deux panneaux armoriés portant, l'un un écusson fruste, l'autre un écu aux armes d'Estissac avec la crosse, la mitre et des guirlandes de fruits. Ces deux écus sont tenus par des génies (p. 38).

Tête attribuée à la statue de Geoffroy la Grand'Dent, placée sur son tombeau dans l'église de l'abbaye. Elle ne porte point la dent légendaire (p. 39).

Beaucoup d'autres fragments architecturaux de moindre importance. (p. citées et p. 75 et 131).

Benet

Deux cippes romains à frontons triangulaires, provenant de *Benet* (Vendée).

Le premier représente un buste de femme tenant dans la main droite un broc et de l'autre un vase à boire, deux autres gobelets sont auprès d'elle.

Le second cippe montre un personnage à mi-corps (p. 66).

Noirmoutier

Statue funéraire en marbre blanc de Louis de la Trémouille, marquis de Noirmoutier, mort en 1613.

Le gisant est représenté vêtu de son armure, agenouillé sur un coussin, les mains jointes et la tête découverte.

Cette statue provient des Célestins de Paris. (p. 45).

Antigny

Deux couvercles de sarcophages mérovingiens, provenant du bourg d'*Antigny* (Vendée). Ces monuments funéraires ont été l'objet d'une étude de notre regretté collaborateur et ami

Digitized by Google

le R. P. de la Croix dans cette Revue même. (Année 1895, p. 392).

Certes, nous sommes heureux de savoir désormais ces importants documents dans les salles du Musée de Niort, à l'abri de la destruction et des mutilations auxquelles ils étaient exposés ailleurs ; mais qu'il nous soit cependant permis de regretter que ces débris précieux du glorieux passé du Bas-Poitou n'aient pu trouver un asile digne d'eux, à Fontenay même, dans l'ancienne capitale bas-poitevine.

R. V.

Digitized by Google

DES VERS POUR NOS MORTS

..... à propos de la paix

A Madame de Chantreau

A l'endroit, maintenant désert, où la bataille
Souilla de sang humain les champs de blonds épis,
Où, durant de longs mois, il plut de la mitraille,
Des soldats sont couchés, pour toujours endormis.

Ils sont là très nombreux. L'herbe verte qui pousse
Et poussera toujours sans jamais se flétrir,
Doucement, lentement, sans bruit et sans secousse,
D'un suaire fleuri vient tous les recouvrir.

Ils dorment dans la paix profonde des campagnes,
Seuls dans la plaine immense et sans l'ombre d'un bois,
Loin des cœurs douloureux de leurs tristes compagnes,
Seuls dans la plaine immense à l'ombre d'une croix.

Digitized by Google

A l'entour tout est morne et lugubre. Un village
Qui sommeille là-bas au replis du vallon,
Sans arbre lui non plus qui l'abrite et l'ombrage,
Montre les toits crevés de ses pauvres maisons.

Tout est désert — Les morts n'ont jamais de visite....
Parfois un voyageur dans son excursion
Près des tombeaux s'arrête et puis, tout bas, récite
Une courte prière à leur intention.

Là, des gens sont venus en passant au village
Pour voir le champ de paix jadis ensanglanté;
Mais à présent personne, et, dans le voisinage,
L'insouciant oiseau n'a même pas chanté!

Reposez donc, chers morts, dans ce vaste silence,
C'est assez d'avoir eu le canon pour mourir;
Les larmes du foyer sont la seule souffrance
Qui troublera la paix où vous allez dormir.

. . . . . .

Ce soir, de tous côtés retentissent les cloches;
Les villages au loin s'animent, pleins de bruit;
Les paysans joyeux ont quitté les champs proches,
Les morts, seuls, sont restés dans leur profonde nuit.

Dans le ciel des chants clairs emplissent la contrée;
Notre drapeau vainqueur, fier témoin des combats,
Déployant ses couleurs couronne l'assemblée;
.... Mais nos morts, pour toujours, sont endormis là-bas.

Ah! s'ils étaient vivants ceux qui dans la bataille
Pour la patrie en deuil sont tombés à jamais!
Mais, dans leur froid repos, pas un d'eux ne tressaille,
La paix que nous fêtons ne trouble pas leur paix.

Digitized by Google

. . . . . .

Cependant, parcourant leurs tombeaux couverts d'herbes,
Une femme aux cheveux couronnés de laurier,
En silence venant leur apporter des gerbes,
De roses a mêlé les branches d'olivier.

Puis, blanche, se penchant dans l'or crépusculaire,
En déposant ses fleurs elle a tout bas pleuré ;
Et les morts, à l'instant, tressaillant sous la terre
Ont senti que, sur eux, la Gloire avait passé....

28 Juin 1919.

MARCEL BERTRAND

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

Chez Plon-Nourrit, (8, rue Garancière, Paris) :

— *Histoire religieuse de la Révolution Française*, T. III, par M. Pierre de la Gorce, de l'Académie française.

— *Les Champs de l'Ourcq* (Septembre 1914), par José Roussel-Lépine (avec gravures et croquis).

A la Société Littéraire de France. (Paris, 1919) :

— *L'Appel du Rhin.* — *La Minute Sacrée*, par M. Maurice Barrès, de l'Académie française.

Chez Cussac (40, rue de Reuilly, Paris) :

— *Le Ministère de la Victoire.* Livre d'hommage à Georges Clemenceau, 1919.

Chez Georges Crès et Cie (116, Boulevard Saint-Germain, Paris) :

— *Clemenceau*, par Gustave Geffroy, Président de l'Académie Goncourt (Texte français et anglais avec illustrations). 1919, in-12, 3 fr. 50, avec majoration de 30 %.

— *Sur le Trimard*, poème de Charles Poiraton. « A la mémoire des morts du 2e bataillon du 125e régiment d'infanterie. — A l'amitié des camarades restés debouts. »

Chez Pierre Téqui, (82, rue Bonaparte, Paris) :

— *Verdun ! Paroles de guerre, 1914-1918*, par Mgr Ginisty, évêque de Verdun, chevalier de la Légion d'honneur, 1919, in-12, 3 fr. 50 avec majoration temporaire de 30 %.

— *Les Temps nouveaux, 1914-1918. — Paroles de la guerre*, par Mgr Gibier, in-12, 3 fr. 50, majoration de 30 %.

Digitized by Google

— *Le Séminaire Notre-Dame de la Merci à Munster et Limbourg, Histoire d'un séminaire de prisonniers français, en captivité pendant la guerre 1914-1918.* Un vol. in-12, 2 fr., majoration temporaire de 30 %.

— *La Vie religieuse, choix de discours de vêture et de profession,* par le chanoine Millot. (Un vol. in-12, 3 fr. 50, majoration temporaire).

— *Retraites sur les Grandes vérités* — par le même auteur, (in-12, 3 fr. 50).

— *Vie de sainte Zite, patronne et modèle des personnes de service.* (broch. in-12, 1 fr.).

— *Apparition d'une âme du Purgatoire en Bretagne* par le Vte H. Le Gouvello. (broch., in-12, 0 fr. 50, avec majoration de 30 %).

Chez l'auteur, J. Santo, (131, rue de Vaugirard, Paris) :

— *Pour rebâtir la Maison française,* par J. Santo, de Colmar. — (Un vol. in-12, 3 fr. 50, franco 3 fr. 85).

— *Une poignée d'épis, entremêlés de bleuets et de coquelicots,* par le même, (broch. 1 fr., franco 1 fr. 10).

— *Du pain et du vin pour tous* — par le même auteur (broch., 1 fr., franco 1 fr. 10).

Chez Célin, Mary-Elen et Cie, (37, rue Bergère, Paris) :

— *Quelques guides de l'opinion en France, pendant la grande guerre 1914-1918* — par A. de Chambure, (3 fr. 50).

Imprimerie Unic — (5, rue de Strasbourg, Nantes) :

— *La Royauté du Christ — La vocation de la France et le Drapeau du Sacré-Cœur.* — (in-12, franco 2 fr.).

Chez *Bernard Grasset,* 61, rue des Saints-Pères, Paris :

— *Pour Marier Colette,* par Jean Nesmy. (3 fr. 50 plus 30 % de majoration).

ZZZ.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La fête du Fanion du 137e. — Le 5 Octobre, a eu lieu à Fontenay-le-Comte la solennelle remise au glorieux 137e d'Infanterie, du Fanion d'honneur dont MM. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, et Marsac, directeur de *La Vendée*, avaient eu la pensée première.

La fête, dont la parfaite réussite fait le plus grand honneur à son Comité d'organisation, a débuté par deux Services religieux à l'église Notre-Dame et au temple protestant, et par un pieux pèlerinage au monument des Morts de la garnison.

La remise du fanion — œuvre très artistique de la Maison Chapeau, de Nantes — a été faite sur la place de Verdun, sous la présidence de M. le Préfet de la Vendée, par M. Louis Montreuil, sous-préfet de Fontenay, président du Comité, qui a prononcé un discours d'une très belle envolée littéraire et du plus ardent patriotisme. Au milieu de l'émotion générale et en des termes d'une haute élévation, le colonel Collet, commandant actuel du 137e, a adressé de chaleureux remerciements au Comité, à la ville de Fontenay et à tous les admirateurs des gloires de son régiment.

C'est alors que la célèbre artiste, Madame Caristie-Martel, si justement qualifiée la « Muse des Armées », a magnifiquement déclamé une pièce de vers du colonel Meunier, ancien commandant du 137e : « *A mon vieux drapeau* », et une autre poésie de notre collaborateur M. Francis Eon, dédiée « *Aux régiments fontenaisiens.* »

En l'absence de M. le général Gibon, M. le Préfet de la Vendée a remis ensuite un drapeau d'honneur à la section fontenaisienne des Mutilés et Blessés de la guerre, que préside le vaillant et sympathique lieutenant Butraud.

Puis, à travers les rues de la ville, splendidement pavoisées et décorées, s'est déroulé au milieu de l'allégresse générale, le triomphal défilé du régiment, qu'accompagnaient les autorités et les sociétés locales.

Digitized by Google

A l'issue du défilé a eu lieu, à la caserne du Chaffault, un banquet de 350 couverts, au cours duquel de nombreux et patriotiques discours ont été prononcés par M. le président du Comité ; par MM. Le Roux, sénateur ; de Fontaines, député ; le comte du Chaffault ; le colonel Collet ; MM. René Vallette, vice-président du Comité du Fanion ; du Fontenioux, conseiller municipal ; docteur Guéry, vice-président du Comité des Fêtes ; le lieutenant Butraud et par M. le Préfet de la Vendée qui a porté un toast à M. le Président de la République et à M. Clemenceau.

Nous espérons pouvoir donner dans un prochain numéro, de plus complets détails sur cette admirable fête dont Fontenay gardera un inoubliable souvenir.

La fête de la Victoire à Fontenay. — Au banquet qui, le soir de la fête de la Victoire, réunissait les vaillants mutilés et réformés vendéens ainsi que les anciens combattants de 1870 et les vétérans des sections de Fontenay, notre excellent confrère et ami Emile Marsac, directeur de *La Vendée*, a prononcé une très belle et très émouvante allocution où il a célébré tout à la fois les glorieux héros de la Grande Guerre et leurs non moins glorieux devanciers de 1870.

La Vendée au Musée de Versailles. — On a inauguré le 25 Septembre 1919, au Musée de Versailles une nouvelle salle consacrée aux souvenirs de la libération américaine.

Sur les murs de cette salle ont été placés les portraits des principaux acteurs de la guerre de 1775-1781 et notamment celui de notre illustre compatriote du Chaffault, lieutenant-général des armées navales dont la « Revue » a naguère célébré la glorieuse mémoire.

A l'Académie française. — Notre distingué collaborateur et ami le lieutenant J. Aulneau, membre de la Société des Gens de Lettres, vient d'obtenir à l'Académie française un des prix Monthyon littéraires pour son intéressant ouvrage : *Au front britannique*. Nous applaudissons de tout cœur à cette haute et nouvelle récompense qui consacre une fois de plus le talent si justement apprécié de notre compatriote.

La même Académie a également décerné un de ses prix Monthyon à notre éminent confrère, le Marquis de Roux, pour son remarquable volume : *Etat et Natalité*. Nous lui adressons de même nos plus sincères félicitations.

Un Syndicat d'initiative en Vendée. — Nous sommes heureux d'annoncer la création à Fontenay d'un « *Syndicat d'Initiative* » dit « *de Fontenay-le-Comte et du Bas-Poitou* ».

La réunion de fondation de ce nouveau groupement a eu lieu à

Digitized by Google

Fontenay le 23 Août dernier, à la suite d'une très intéressante conférence de M. Henri Rerolle, du Touring-Club de France. Les adhérents du nouveau syndicat nommèrent assitôt un conseil d'administration dont furent élus membres : MM. Amédée, Aucher, Aulneau, Bujard, docteur Chevallereau, Amédée Constantin, docteur Daroux, de Monti de Rézé, Gabriel Espierre, du Fontenioux, docteur Guéry, le Maire de Fontenay, Normand, maire de Mervent, Gustave Maingueneau, docteur Phellipon, Poissonnet, Camille Rousseau et René Vallette.

En sa première séance tenue quelques jours plus tard, ce conseil a procédé à l'élection de son bureau : Président, M. le docteur Chevallereau; vice-présidents, M. Amédée Constantin, conseiller général et M. le Comte Claude de Monti de Rézé, conseiller d'arrondissement ; secrétaire général, M. le Comte Espierre ; secrétaire archiviste, M. Moreau ; trésorier, M. Amédée.

Ensuite, il a nommé une Commission historique composée de M. le docteur Baudouin, MM. Brochet, Charbonneau-Lassay et René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou* ; et une commission de la route composée de : MM. Henri Aucher et du Comte de Larocque-Latour.

A la Société des Antiquaires de l'Ouest (Séance du 10 Juillet 1919), notre érudit collaborateur, M. Rambaud, a lu une note très documentée sur les derniers statuts de la Faculté de Médecine de Poitiers, statuts qui étaient l'œuvre d'un de nos compatriotes, le docteur-régent François Citoys.

Au Collège de Fontenay. — A la distribution des prix du collège de Fontenay-le-Comte, M. Louis Montreuil, le très distingué sous-préfet de Fontenay-le-Comte, a prononcé un discours empreint tout à la fois du plus ardent patriotisme et d'un charme littéraire très prenant, et qui a été, comme il le méritait, l'objet des plus unanimes applaudissements.

Érection d'un Monument funéraire préhistorique. — Dans le cimetière de Croix-de-Vie, on vient d'ériger un monument funéraire qui sort de l'ordinaire.

Dans sa concession à perpétuité, M. le docteur Marcel Baudouin, le préhistorien bien connu de la Vendée, secrétaire général de la Société Préhistorique Française, vient de faire dresser le superbe menhir de la Tonnelle, de Saint-Hilaire-de-Riez, en granit de l'Ile d'Yeu, haut de 3^{m}50, mégalithe classé par le Ministère. Devant lui, on a placé un magnifique sarcophage mérovingien, provenant du vieux cimetière de Givrand.

Un don du comte de Rochebrune au Musée des Antiquaires de l'Ouest. — Notre savant collègue, M. Chauvet, à la séance du

Digitized by Google

15 Mai 1919 de la Société des Antiquaires de l'Ouest, a présenté le don important que cette Société vient de recevoir, par son intermédiaire, de M. le comte Raoul de Rochebrune.

Il consiste en riches séries de silex taillés, d'objets en os travaillés et d'ossements d'animaux d'espèces disparues, le tout provenant de la grotte des Cottets (Vienne), située sur le bord de la Gartempe et qui appartient à M. du Fontenioux.

Elle fut fouillée avec beaucoup de soin et de méthode par M. Raoul de Rochebrune, en 1880 et depuis.

Notes d'art. — La *Semaine Catholique du diocèse de Luçon* (27 Septembre 1919, p. 327), rappelle avec beaucoup d'à-propos les recommandations si opportunes faites par Mgr Garnier à son clergé, aux dernières retraites ecclésiastiques relativement à l'achat ou à l'acceptation des nouveaux objets mobiliers du culte. Mgr l'évêque de Luçon condamne notamment, en effet, avec énergie l'introduction dans les églises des peintures et statues « qui choquent le bon goût par des couleurs criardes et le sens chrétien par un faux air de piété mièvre et fade » ; et contre celle des objets d'autels contraires aux règles liturgiques.

L'Eglise de Mareuil. — En raison de l'état inquiétant des piliers de la croisée du transept de l'édifice qui porte le clocher, M. le Ministre des Beaux-Arts vient d'interdire toute sonnerie jusqu'à ce que des travaux de consolidation puissent permettre de le faire sans danger.

Nous les souhaitons très prochains.

Nos artistes. — Outre la réalisation du magnifique bas-relief de Saint-Honoré d'Eylau, notre excellent ami Arthur Guéniot a exécuté avant de partir en vacances la maquette en plâtre d'un autre monument aux Morts destinée à l'antique cité bretonne de Corseul.

— André Astoul, le bon peintre yonnais, ne prend même pas de vacances et il vient d'achever le portrait d'une admirable religieuse garde-malade, qui depuis un demi-siècle se dévoue à Saint-Gilles-sur-Vie aux soins de la population et dont on a fêté ces jours derniers les noces d'or.

— Les presses de l'imprimerie des *Tablettes*, de Rochefort, viennent de tirer à cent épreuves uniques, numérotées et signées, une fort jolie fantaisie artistique qui représente le travail de nuit lors de la fabrication des obus à l'arsenal de Rochefort, durant la guerre. C'est une gravure sur bois exécutée au canif par notre ami Marcel Fleury, l'artiste graveur bien connu.

Digitized by Google

L'exposition André Astoul. — *Le Nouveau Publicateur de la Vendée,* dans un article très aimable et beaucoup trop flatteur pour le directeur de cette Revue, nous a appris que l'habile peintre André Astoul avait exposé aux galeries Ledoux, à La Roche-sur-Yon, le portrait de M. Rene Vallette.

A côté de cette « toile magistrale » était également exposé le portrait du R. P. Patron, missionnaire au Congo.

A la galerie de M. Astoul, père, de ravissants pastels et dessins ont de même été exposés parmi lesquels ont été plus particulièrement remarquées les mâles figures de soldats des frères du peintre et du lieutenant Audé, maire de la Chaize-le-Vicomte.

Conférence. — Le 18 Juin 1919 au théâtre de Fontenay-le-Comte, M. l'abbé Polimann, lieutenant au 137e, a fait une conférence très applaudie, sur « La Défaite militaire allemande. »

M. le chef de bataillon Vuarnet, commandant d'armes, présidait cette brillante et nombreuse réunion à laquelle M. le sous-préfet de Fontenay, les officiers supérieurs de la garnison et les notabilités de la ville assistaient.

Nos collaborateurs. — Notre distingué collaborateur, le poète Albert Hennequin, vient d'être élu membre sociétaire de la Société des Gens de Lettres avec le parrainage de MM. Henri de Régnier, de l'Académie Française, et André Foulon de Vaulx.

— Notre savant ami le commandant Espérandieu, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, auteur du *Recueil des Inscriptions et Bas-reliefs de la Gaule Romaine*, vient d'être nommé Conservateur des Musées et Monuments gallo-romains de Nîmes.

Nos sincères félicitations.

— Notre ami le lieutenant Joseph Aulneau, déjà titulaire de nombreuses décorations, a reçu la Cravate de Commandeur de *Saint-Sava* de *Serbie* et l'*Etoile* de *Roumanie*.

Nous l'en félicitons par deux fois bien sincèrement.

M. E. Bocquier, inspecteur primaire à Bressuire, vient d'être nommé directeur de l'école normale d'instituteurs d'Aurillac.

Nos meilleurs compliments.

Nos Compatriotes. — M. le lieutenant Roger Waitzenegger, Chevalier de la Légion d'honneur, fils de notre collaborateur et ami, M. Waitzenegger, qui lui-même a fait vaillament son devoir à la guerre et y a été blessé, vient de subir avec succès l'épreuve d'admission à l'Ecole de Saint-Cyr.

Digitized by Google

D'autre part M. le capitaine Sales, gendre de notre ami, vient également d'être proposé par le commandant de l'Ecole de Saint-Cyr, comme instructeur à cette école.

L'Amitié française, — Association Catholique et Nationaliste de Littérateurs, — vient d'être créée pour grouper tous ceux que préoccupent les destinées de notre Littérature et qui ne conçoivent cette dernière que soumise aux dogmes et à l'inspiration catholiques et adaptée aux règles du Nationalisme littéraire. La Nouvelle Association se propose d'être, parmi les écoles et les cénacles, une véritable Amitié, proprement française. — Tous renseignements utiles seront fournis à nos lecteurs qui les demanderont à M. Alphonse MORTIER, Directeur des *Essaims Nouveaux*, à Bollène (Vaucluse).

(*Communiqué*).

Digitized by Google

ÉCHOS DE LA GUERRE

Les Morts Glorieux. — *Le Baron Taylor.* — Le mercredi 20 Août, a été célébré, en l'église de Saint-Hilaire-de-Loulay, un service funèbre à l'héroïque mémoire du baron Taylor, colonel commandant le 19e régiment d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, décoré des Croix de guerre française et belge, glorieusement tombé, le 27 Mai 1918, au Chemin des Dames.

La messe a été chantée et l'absoute donnée par M. l'abbé Chauffeteau, curé de l'Aiguillon-sur-Mer, ami de la famille ; l'éloge du défunt a été prononcé par le P. Forgeau, missionnaire diocésain qui, en termes d'une haute éloquence, a retracé la vie et la mort du colonel Taylor, s'inspirant du texte sacré : « J'ai combattu le bon combat; j'ai achevé ma course, j'ai gardé ma foi. »

Nous renouvelons à Mme la baronne Taylor l'hommage ému de nos respectueuses condoléances.

C'est le lieu de rappeler la magnifique citation qui accompagnait la remise de la fourragère au 19e régiment d'infanterie que commandait l'admirable et regretté colonel :

« Régiment d'élite qui, sous les ordres de son chef, le Colonel Taylor a donné du 28 Mars au 4 Avril 1918, combattant sans repos ni trêve de jour et de nuit, de nouvelles preuves de son esprit de sacrifice, en tenant tête devant Nesles, Royes, Daucourt et Mortemer à des forces ennemies très supérieures et exaltées par un premier succès. Le 30 Mars, réduit de plus de moitié par les pertes subies, a retrouvé sous le feu toute sa valeur offensive et a pris une part brillante à l'attaque de la 38e division sur Rollot et Mortemer.

A tenu ensuite du 3 au 4 Avril, avec sa légendaire et traditionnelle ténacité, sous un bombardement intense, sans faiblir un seul instant, les positions qui lui avaient été confiées.

A donné une fois de plus, au cours de cette période de très durs combats un bel exemple de l'esprit de sacrifice et des qualités militaires qui l'animent. »

— Nous avons également le grand regret d'enregistrer la mort glorieuse de notre héroïque cousin et ami, le commandant *Michel Giard*, du 114e d'infanterie, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, tombé au champ d'honneur le 3 Juin 1918, au combat de Missy (Aisne).

Les Braves. — *Dans la Légion d'honneur.* — M. le Colonel *Rondenay* de la Roche-sur-Yon, Commandant d'infanterie divisionnaire, a été promu Commandeur de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

— Par décision du Grand Quartier général du 25 Mai 1919, *M. André Durieu*, capitaine au 335e d'infanterie, avoué à La Rochelle, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur :

« Vaillant officier. Blessé une première fois, le 29 Août 1918, à la ferme de Malhotel, alors qu'il observait à la jumelle une compagnie allemande qui dessinait une contre-attaque, n'a pas voulu quitter son poste. A été blessé très grièvement, quelques instants après, au moment où il donnait des ordres pour s'établir sur le terrain. »

Le nouveau légionnaire est le gendre de notre compatriote et ami M. Maingueneau, de Fontenay-le-Comte.

— M. *Roger Guillemet*, fils de l'ancien député de Fontenay-le-Comte, capitaine de réserve au 93e d'infanterie, qui fut grièvement blessé aux carrières de Vailly, vient d'être fait Chevalier de la Légion d'honneur avec la mention suivante :

« Officier des plus braves et des plus énergiques, ayant un sentiment élevé du devoir. A été très grièvement blessé le 27 Mai 1918, au Chemin des Dames, au moment où il donnait des ordres à sa troupe. Quatre blessures antérieures, deux citations ». Croix de guerre avec palme. »

On se souvient que son frère M. *Francis Guillemet* est glorieusement tombé pour la France au cours de la guerre.

— M. le sous-lieutenant *J. du Fontenioux*, du 79e régiment d'infanterie, vient d'être promu Chevalier de la Légion d'honneur avec la citation que voici :

« Officier d'un courage remarquable. A été blessé très grièvement, le 12 Février 1915, à Samogneux, en première ligne, au cours d'un violent bombardement. »

— M. *Marie-Yvan de La Débutrie*, sous-lieutenant au 2e zouaves, pilote à l'escadrille S. P. A. 163, dont nous avons précédemment reproduit les brillantes citations, vient d'être fait Chevalier de la Légion d'honneur.

L'héroïque officier est le neveu de notre ami, M. de la Débutrie, maire de Rochetrejoux.

Médailles d'honneur. — La médaille de la *Reconnaissance française* a été décernée à la sœur Andrée de Sainte-Marie, aux Sables d'Olonne, « pour avoir donné les soins les plus dévoués aux soldats blessés, de Septembre 1914 à Juin 1917 et avoir contracté à leur chevet une fièvre paratyphoïde qui l'a mis dans l'impossibilité de continuer ses précieux services d'infirmière.

— La Médaille de la Reconnaissance Nationale a été également

Digitized by Google

conférée a Mlle Péaud, infirmière bénévole à la Roche-sur-Yon, qui n'a cessé depuis le début des hostilités de se consacrer au soin des blessés et des malades et a contracté la fièvre typhoïde dans son service.

— Le *Journal Officiel* du 30 Septembre publie une liste de Médaille de Vermeil de la Reconnaissance. Au nombre des personnes qui reçoivent cette distinction se trouve Mme Paul Le Roux, femme de notre distingué sénateur. Voici en quels termes s'exprime l'*Officiel :*

« Présidente de l'œuvre de l'Union de l'Ouest, a groupé, grâce à ses efforts personnels, des concours dévoués qui lui ont permis de venir en aide à plus de 3,800 enfants en détresse. Elle a aussi distribué plus de 12,000 fr. aux aveugles de cinq départements. Présidente de l'Aiguille française, a expédié 7,000 objets et de nombreux ballots » aux régions envahies. »

— Nous apprenons avec plaisir que par décision ministérielle du 17 Janvier 1919, la médaille d'honneur des épidémies (médaille d'argent) a été conférée à Mme Raymond Biré, infirmière bénévole S. B. M. hôpital complémentaire 46 à Luçon qui n'a cessé un seul jour, depuis le début de la guerre, d'y donner ses soins les plus dévoués aux nombreux blessés et malades de cette formation sanitaire.

Les fils de M. et Mme Raymond Biré ne se sont pas moins vaillamment conduits sur le front :

M. Pierre Biré, décoré de la Croix de guerre, 2 citations, est lieutenant au 58e bataillon de chasseurs (armée d'Orient).

M. Paul Biré, engagé volontaire, classe 1919, vient de sortir de l'école de cavalerie de Rambouillet, comme aspirant, et affecté au 17e régiment de chasseurs.

Les Belles Citations. — M. le contre-amiral *Merveilleux du Vignaux*, Commandant la division navale de Salonique, est cité à l'ordre de l'armée.

« Pendant plus d'une année, a assuré le libre accès de nos bateaux à la base principale de l'armée d'Orient et a garanti l'aile droite et la base de cette armée contre toute entreprise navale de l'ennemi. A fait échouer, par de vigoureuses contre-attaques de ses forces navales et aériennes, toutes les offensives sous-marines ennemies dirigées contre la ligne de communication de l'armée d'Orient. »

— M. le commandant *de Rorthays*, maire de Beaulieu-sous-la-Roche, chef de bataillon au 86e d'infanterie et chevalier de la Légion d'honneur a été honoré une fois de plus par la nouvelle citation qui suit :

« Commandant d'avant-garde, a le 5 et 6 Novembre 1918, poursuivi l'ennemi avec la plus grande vigueur. Le 6 Novembre au cours d'une

Digitized by Google

avance de 20 kilomètres a pris 2 canons et fait des prisonniers dans un village permettant l'identification de quatre régiments et d'une compagnie de minenwerfer. Arrivant dans le village de M... battu par des mitrailleuses, s'est emparé du village, a traversé la rivière, s'est établi sur la rive opposée, à un kilomètre en avant, a contrebattu l'ennemi toute la nuit et, le 7 Novembre a continué la poursuite jusqu'au sommet où il a été dépassé par d'autres troupes. »

— M. *de Lauzon* (Marie-Antoine-Gaston), chef de bataillon commandant le 3e bataillon du 154e régiment d'infanterie, a été cité à l'ordre de l'armée, dans ces termes particulièrement élogieux :

« Officier supérieur du plus grand mérite, calme, froid et énergique. A fait preuve des plus belles qualités militaires pendant toute la campagne. A, le 29 Mai 1919, au Mort-Homme, assuré la mission qui lui était confiée, retardant par une résistance désespérée l'avance de l'ennemi. Une blessure. Deux citations. »

— La mémoire de l'héroïque capitaine *Henri Esgonnière du Thibeuf*, commandant la 22e compagnie du 293e R. I. vient d'être glorifiée par l'attribution de la croix de la Légion d'honneur avec la citation qui suit :

« A brillamment entraîné la compagnie à l'assaut au cours duquel il a été mortellement atteint. Est tombé en continuant de crier : « En avant! En avant! » N'a pas voulu se laisser panser. A été déjà cité. »

— Notre concitoyen, M. *Gabriel de Sairigné*, lieutenant de réserve au 247e, a été cité à l'ordre du corps d'armée :

« Officier très brave, s'est particulièrement distingué, le 28 Août 1914, en protégeant un groupe de brancardiers dans le village de Chaumont-Saint-Quentin, qui avait mission de ramener le plus grand nombre de soldats blessés. A accompli cette mission avec dévouement. »

— Le sous-lieutenant *Hervé de Kervenoaël*, du 29e régiment d'artillerie, a été honoré de la belle citation que voici :

« Brillant observateur, d'une audace et d'un allant hors de pair. Le 2 Juin 1918, en attaquant l'ennemi à la mitrailleuse à 80 mètres a eu son avion criblé de balles. Les 19 et 21 Juillet 1918, en assurant à l'altitude de 50 mètres, la liaison avec l'infanterie, a été par deux fois contraint d'atterrir sur le champ de bataille, le feu des mitrailleuses ennemies ayant mis son avion hors de combat. »

— M. E. Métay, instituteur, à Saint-Jean-de-Beugné, sous-lieutenant au 283e régiment d'infanterie, fils de notre collaborateur M. A. Métay, a été l'objet de ces 3 belles citations :

« Très bon chef de section. A maintenu le moral de sa troupe par son entrain et son énergie, dans des circonstances difficiles et sous de violents bombardements. Verdun-Fleury, 1916. »

Digitized by Google

A l'ordre du corps d'armée. — Métay, E., lieutenant commandant la 19e compagnie du 238e régiment d'infanterie : « Officier doué des plus hautes vertus militaires, brave et consciencieux. Le 15 Août, a maintenu sa compagnie sur des positions battues pendant vingt heures, par des tirs d'obus toxiques ; le 19 Août, l'a conduite à l'attaque, sous de violents tirs de barrage. Intoxiqué par les gaz, n'a consenti à son évacuation momentanée qu'à la dernière limite de la résistance physique. Combats d'Attiche, massif de Thiescourt 1918. »

A l'ordre de la division — « Métay, E., commandant le peloton des sapeurs-bombardiers du 283e régiment d'infanterie : « Pendant les avances du 12 Octobre au 5 Novembre 1918, toujours en tête de son détachement pionnier, a obtenu de ses hommes, en toutes circonstances, et malgré la violence des bombardements, un rendement des plus élevés. Massif de Saint-Gobain, passage de la Serre. »

— Le « Journal Officiel » publie la décoration posthume suivante : *Guerry de Beauregard*, (Marie-Henri-Antoine-Tancrède-Auguste-Louis), lieutenant d'active au 7e hussards :

« Tombé glorieusement à l'ennemi pendant la première période de la campagne. A été cité. »

— Notre jeune et vaillant ami M. *François Baudry*, fils de l'éminent architecte Ambroise Baudry, tombé au champ d'honneur en Décembre 1914, vient d'être l'objet de la magnifique citation posthume qui suit :

Baudry, François, caporal à la 7e Cie du 152e régiment d'Infanterie :

« Magnifique gradé. Brave entre les braves. Est mort glorieusement le 25 Décembre 1914 en se portant à l'attaque du village de Steinbach avec une admirable bravoure. »

— M. l'abbé *Ordonneau*, du 93e régiment d'infanterie, missionnaire diocésain, déjà trois fois cité vient de mériter la nouvelle citation que voici :

« S'est offert volontairement à plusieurs reprises pour accomplir des missions périlleuses, au cours desquelles il a prodigué ses soins aux blessés. »

Nouvelles militaires. — M. l'enseigne de vaisseau de 1re classe *Merveilleux du Vignaux*, figure sur la liste des officiers admis à faire partie du premier contingent qui suivra les cours de l'école de perfectionnement.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

On nous fait part des fiançailles :

— De Mademoiselle Marie Bernadette BOSCALS de RÉALS, fille du lieutenant-colonel Boscals de Réals et de la comtesse, née de La Lande de Calan, avec le lieutenant Gérard LE HARIVEL de GONNEVILLE, élève à l'école des Eaux et Forêts, décoré de la Croix de guerre, fils du commandant de Gonneville et de Madame, née Génin.

— De M. Hubert de KERVENOAEL, fils de M. le vicomte de Kervenoaël et de Madame, née de Saint-Exupéry, avec Mademoiselle de la GUÈRE, fille du marquis de la Guère et de Madame, née de Saint-Phalle.

— De M. le vicomte de CHABOT, fils aîné du très distingué et dévoué conseiller général du canton des Herbiers, avec Mademoiselle Zoé de NICOLAY.

— De M. Louis GRANGÉ, notaire à Fontenay-le-Comte, avec Mademoiselle Juliette BUREAU, fille de M. Bureau, maire des Epesses.

— De Mademoiselle Marie-Antoinette REVERDY, fille de M. Antony Reverdy et de Madame, née de la Taste, avec M. Robert LE SUEUR, Croix de guerre, attaché à la Banque de France.

— Du vicomte Jean de BÉJARRY, décoré de la Croix de guerre, fils du comte de Béjarry, ancien officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, sénateur de la Vendée, décédé, et de la comtesse de Béjarry, née de Saint-Férréol, avec Mademoiselle Solange D'ASTORG, fille du comte d'Astorg, ancien colonel d'artillerie, commandeur de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, et de la comtesse d'Astorg, née Lestrade.

— De M. Louis RAMPILLON des MAGNILS, décoré de la Croix de guerre, avec Mademoiselle Louise MONNIER, fille de M. Louis Monnier et de Madame, née de Pindray d'Ambelle.

— De M. Henry de LÉPINAY, fils du capitaine de Lépinay, chevalier

Digitized by Google

de la Légion d'honneur, et de Madame, née Dumuys, avec Mademoiselle Marie-Thérèse de JACQUELOT du BOISROUVRAY, fille de feu le vicomte Adrien de Jacquelot du Boisrouvray, conseiller général du Morbihan, et de la vicomtesse née de Limur, décédée.

— De Mademoiselle Isabelle de BEAUFORT, fille du colonel et de Madame de Beaufort, avec le comte Eusèbe de BRÉMOND D'ARS décoré de la Croix de Guerre.

MARIAGES

Le 10 Juin en l'église des Châtelier-Châteaumur, a été célébré le mariage de Mademoiselle Yvonne de VALLOIS, fille de M. de Vallois, directeur de la Banque de France à Poitiers et de Madame née Allaire de Lépinay, décédée, avec M. Jacques LANDRY, ingénieur.

— Le 25 Juin a été célébré, à Sainte-Marie des Batignolles à Paris, le mariage du baron Jacques BEGOUEN, sous-lieutenant au R. I. C. M., pilote aviateur, fils de notre éminent collaborateur le comte Bégouen, avec Mademoiselle Marguerite COUP, fille du docteur et de Madame Coup.

Les témoins du marié étaient ses frères, le vicomte Max Bégouen, sergent détaché au B. E. E. de la présidence du Conseil, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre, et le baron Louis Bégouen, maréchal des logis au 53e d'artillerie, décoré de la croix de guerre ; ceux de la mariée : son grand-père, M. Aux Cousteaux de Conty, et son oncle, M. Maurice Coup.

— Le mariage de Mademoiselle Marie de CHASTEIGNER, fille du marquis et de la Marquise, née d'Epinay Saint-Luc, avec M. le comte Charles de la BRETESCHE, a été célébré le 3 Juillet à Paris, en l'église Saint-Philippe du Roule.

— Le mariage de M. Charles de BREM, lieutenant aviateur, décoré de la Croix de guerre, avec Mademoiselle Jeanne DUFAU de LAMOTHE, a été célébré le 8 Juillet dernier dans l'église d'Arveyres (Gironde).

— Le 24 Juillet, en l'Eglise Saint-Jacques de Pouzauges, a été célébré le mariage de Mademoiselle Jeanne GIBAUD, fille de M. et Madame Marcel Gibaud, avec M. Pierre BOYER, licencié en droit, décoré de la Croix de guerre, fils de M. Boyer, capitaine de vaisseau en retraite, officier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

— Le mariage de Mademoiselle ALIETTE DE LAUZON, fille du comte de Lauzon et de la comtesse née Dutfoy, avec le vicomte ANDRÉ DU THEÍL DE LA ROCHÈRE, lieutenant-colonel au 17e dragons, officier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, fils du colonel comte du Theil de la Rochère, commandeur de la Légion d'honneur et de la comtesse, née du Petit Thouars, décédée; a été célébré en la chapelle des Catéchismes de Sainte-Clotilde à Paris, le 26 Juillet dernier.

Les témoins étaient pour la mariée : le lieutenant de Saint-Rémy, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, son beau-frère ; et la marquise de Courcival, sa tante.

Pour le marié, le général Brécard, officier de la Légion d'honneur, commandant la 6me division de cavalerie, et la comtesse du Petit-Thouars, sa tante.

— Le 12 Août 1919, a été célébré, en l'église de Mérignac, près Bordeaux, le mariage du comte HENRY DE BEAUREGARD, décoré de la Croix de guerre, fils du comte de Beauregard et de la comtesse, née de Brivazac, avec Mademoiselle EGLÉ EXSHAW, fille de M. Yorrick Exshaw, décédé et de Madame, née Cannon.

Les témoins du marié étaient le comte Eugène de Lur-Saluces, son grand oncle, et M. René de Beauregard, son oncle ; ceux de la mariée étaient le comte Mac Carty et le comte de Beaucorps-Créquy, ses oncles.

— Le 12 août a été célébré en l'église Notre-Dame de Passy, le mariage de la comtesse L. D'ESTRÉES, fille de M. F. de Bourgerel et de Madame, née de Clutray, décédée, avec M. JEAN DE HARGUES, fils de M. de Hargues et de Madame, née Grignon de la Gêterie.

Les témoins étaient pour le marié : Mademoiselle de Hillerin, sa tante et le lieutenant B. de Hargues, son cousin ; pour la mariée Madame de la Villebiot, sa sœur, et M. Dubois-Fresney, député de la Mayenne.

— Le 13 Août a été célébré à Paris le mariage du vicomte ROBERT DE CHABOT, fils du comte de Chabot, conseiller général du canton des Herbiers, et de la comtesse, née de Tramecourt avec la princesse HENRIETTE DE LIGNE, fille de S. A. le Prince de Ligne, d'Amblise et d'Epinoy, et de la princesse, née de Cossé-Brissac.

Les témoins étaient, pour le marié, le vicomte de Chabot et le marquis de la Bretesche, ses oncles ; pour la mariée, le prince Eugène de Ligne, son frère, et le duc de Brissac son oncle.

Digitized by Google

— Mgr Rivière, évêque de Périgueux, a béni en Septembre dernier en la cathédrale de Saint-Front le mariage de Mademoiselle ODETTE DE FAYOLLE, fille du comte de Fayolle et de la comtesse, née Agard de Roumejoux, avec Monsieur PIERRE DE BROU DE LAURIÈRE, fils du Docteur de Brou de Laurière et de Madame née d'Aubrée.

— Le 18 Septembre, à été également béni le mariage de M. PIERRE DE SUYROT, Maréchal des Logis au 113e d'artillerie, décoré de la Croix de guerre, avec Mademoiselle MARIE-THÉRÈSE DE LA BRETONNIÈRE.

— Le 2 Octobre 1919 a été célébré en l'église Saint-Pierre de Chaillot le mariage de Monsieur HENRY RAMPILLON DES MAGNILS, décoré de la Croix de guerre, avec Mademoiselle MARIE-THÉRÈSE DE GOURDEN.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par S. G. Mgr Monnier, évêque de Troyes.

NAISSANCES

— La Comtesse DE MOUSSAC, vient de mettre heureusement au monde une fille qui a été nommée COLETTE.

— Madame GUY DE VAUCELLES est depuis quelques jours mère d'un fils : GUY-RENÉ.

— Madame ALFRED LE ROUX, née de Bousquet, vient de mettre heureusement au monde un fils qui a reçu les prénoms d'OLIVIER-NAPOLÉON.

— Madame PIERRE CRESPIN, dans les Lettres MAGALI BOISNARD, qui naguère honora notre Revue de sa précieuse collaboration a mis heureusement au jour à Biskra, le 14 Juillet 1919, une fille qui a reçu au baptême le nom de JACQUELINE.

Digitized by Google

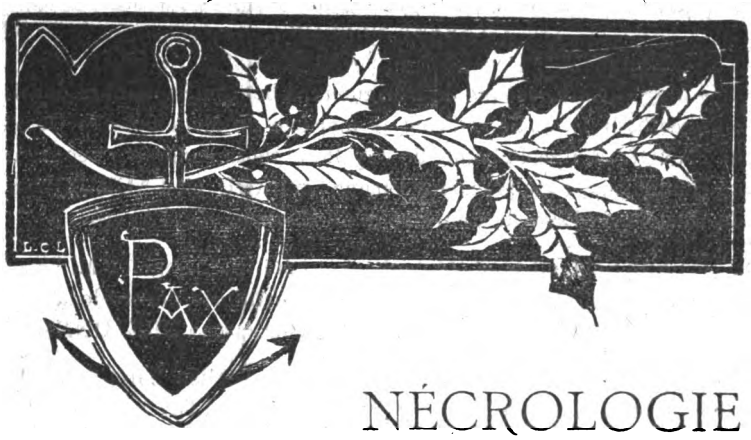

NÉCROLOGIE

M. Jean BEAUCHET-FILLEAU, caporal au 409e régiment d'infanterie, tué à l'ennemi à Vaux-devant-Damloup, (Meuse), le 8 Mars 1916).

— M. François de MORNAC, lieutenant d'artillerie de réserve, passé sur sa demande dans l'aviation, plusieurs fois cité et disparu le 5 Mai 1917.

Il était fils du général vicomte de Mornac, décédé.

— M. Emile COQUILLAUD, décédé en sa demeure de Sainte-Hermine, 27 Mai 1919, en sa 78e année.

Cette mort met en deuil les familles Mangou, Loyau, Roy et Marchegay.

— M. Martial JOFFRION, conseiller municipal de Fontenay-le-Comte, décédé en cette ville, le 29 Mai 1919 à l'âge de 51 ans.

— M. Henri BOUTET, le peintre graveur vendéen, décédé à Paris et dont les obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, le 19 Juin, 1919.

Son œuvre, intéressante surtout en gravures, lithographies et pastels a été particulièrement consacrée à la *Parisienne*.

— Mademoiselle Pauline Michelle de SUYROT, pieusement décédée en son hôtel à Nantes, le 9 Juin 1919, dans sa 99e année.

La vénérée défunte était la grand'tante de notre ami, M. Charles de Suyrot, le très distingué président de la section vendéenne d'Action Française.

Digitized by Google

— M. Paul Lucien GENUER, maire de La Roche-sur-Yon, avocat, officier de l'Instruction publique, décédé à La Roche, le 1er Juillet 1919, dans sa 75e année.

— Mme GODET, née SÉGUINAUD, décédée au Tablier près La Roche-sur-Yon, le 3 Juillet 1919 en sa 66e année.

La défunte était l'épouse de M. Albert Godet, vice-président du conseil général de la Vendée.

— Mademoiselle Marie BASCHET de BEAUMARCHAIS, en religion sœur Marie de MAGDALA, de l'ordre du Très saint Rédempteur, décédée dans les premiers jours de Juillet 1919, à l'âge de 54 ans, au monastère de Grenoble.

— M. l'abbé Louis BONNEAU, curé d'Azay-sur-Thouet (Deux-Sèvres), décédé le 10 Juillet 1919, à l'âge de 78 ans.

M. l'abbé Bonneau était originaire de Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée).

— M. l'abbé Louis BABINOT, curé de Boulogne (Vendée), décédé le 10 Juillet 1919.

— Mme la marquise de GOURGUE, née Madeleine de PONTAC, morte septuagénaire, en son château de Lanquais (Dordogne), enlevée par une fluxion de poitrine à l'affection de son vénérable époux, de ses enfants et petits-enfants, à l'âge de 79 ans, le 27 Juillet 1919.

Madeleine de Pontac, fille du comte Agénor de Pontac et de Thérèse de La Rochejaquelein, était petite-fille du général marquis Louis de La Rochejaquelein, le héros des Cent-Jours, tué dans le marais vendéen, et de Victoire de Donissan, auteur d'immortels Mémoires sur la guerre des Géants. Elle était petite-nièce d'Henri de La Rochejaquelein, généralissime des armées vendéennes.

— M. Henri BAZIRE, avocat à la cour de Paris, président honoraire de l'Association catholique de la Jeunesse française, membre du Comité de direction de la *Libre Parole*, décédé fin Juillet, à Marigny (Allier), à l'âge de 45 ans.

Capitaine à l'Etat-Major de la 1re armée, Chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre et trois fois cité brillamment pour sa vaillante conduite au front, M. Henri Bazire a

Digitized by Google

succombé à une douloureuse maladie provoquée par les gaz asphyxiants.

Ses obsèques ont été célébrées le 28 Juillet, en l'église de Marigny, sous la présidence de Mgr Penon, évêque de Moulins, qui avant de donner l'absoute a salué de quelques mots la dépouille mortelle du « grand chrétien et de l'intrépide soldat » que fut M. Henri Bazire.

L'inhumation a eu lieu à Niort, dans le caveau de la famille Bazire.

— M. Marie Bonaventure Henri Anne, baron de MAYNARD, chef d'escadron de cavalerie en retraite, officier de la Légion d'honneur et du Nitcham, médaillé de la campagne de 1870 et de Tunisie, Président des Sociétés de gymnastique de l'Union-Poitou, décédé à Luçon, à l'âge de 81 ans, le 29 Juillet 1919.

— Les obsèques de M. Henri de MAYNARD de la CLAYE, décédé le 8 Octobre 1917 à Paris, ont eu lieu dans l'église de Corps (Vendée), qu'un de ses ancêtres, le chevalier de la Claye, artiste de goût, enrichit jadis d'une remarquable série de tableaux.

Avec lui a disparu une branche d'une des plus vieilles familles vendéennes, dont le nom appartient à notre histoire.

M. l'abbé Bideau, curé de Corps, à l'église et M. Rochereau, député, au cimetière, ont fait en termes parfaits l'éloge du défunt.

— Mme Anne Zélie LEGENDRE, veuve de M. Charles AUBERT, ancien Président du tribunal civil de Saint-Calais, décédée à Saint-Calais, le 5 Août 1919, à l'âge de 77 ans.

— Mme la comtesse de FONTENAY, décédée en fin Août 1919, en sa résidence de la Varenne, (Maine-et-Loire), à l'âge de 71 ans.

— M. Marcel ROY, maire de Fontenay-le-Comte depuis 1912, décédé en cette ville, le 22 Août 1919, à l'âge de 64 ans.

— Mme veuve MERCIER, sœur de M. l'abbé Rousseau, aumônier du lycée de La Roche-sur-Yon, décédée à Mortagne-sur-Sèvre, en Septembre 1919.

Nos sincères condoléances aux familles que ces morts mettent en deuil.

Digitized by Google

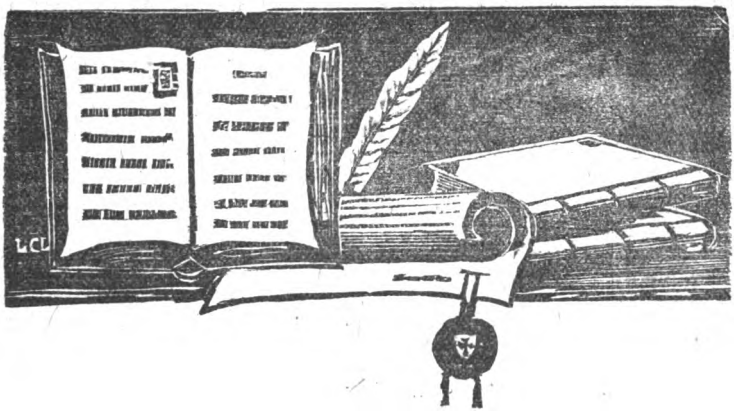

BIBLIOGRAPHIE

Le Signe de la Vendée. — Sous ce titre notre excellent confrère M. Henri Merlier, directeur du *Nouveau Publicateur de la Vendée*, a consacré dans son nº du 1er Juin 1919, un très bel et très émouvant article, au projet d'érection à La Roche-sur-Yon, d'un sanctuaire dédié au Sacré-Cœur.

Il rappelle à ce propos que l'image du Sacré-Cœur a été vraiment pour la Vendée son « signe » qu'elle a héroïquement arrosé de son sang, pendant les douloureux jours de la Révolution.

Nous sommes heureux d'ajouter que la souscription ouverte à la suite de la lettre pastorale de Mgr de Luçon pour la réalisation de cette pieuse et patriotique manifestation, a trouvé partout le meilleur accueil.

— Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trim. de 1919. — 2e fasc.) contient une précieuse étude de notre collaborateur M. l'abbé Uzureau, Directeur de *l'Anjou Historique*, sur *Mgr de Mercy, évêque de Luçon et les serments de 1792 et de 1795.*

— La *Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres* (Mém. 1917-1918) vient de publier la seconde partie de l'histoire de « *L'Abbaye d'Ension ou de Saint Jouin de Marnes* », par feu M. le chanoine Lerosey, curé de Saint-Hilaire de Loudun.

Nous y trouvons, dans la partie qui concerne les nombreuses possessions de ce puissant monastère, des notices historiques

Digitized by Google

sur les églises et prieurés bas-poitevins qui en dépendaient : Saint-Mesmin-le-Vieux, Saint-Georges-de-Montaigu, Montaigu, Saint-Gervais, Saint-Fulgent, Saint-Paul-en-Pareds, Saint-Pierre du Boupère, Rochetrejoux, Saint-Prouant, Dompierre, l'Herbergement, Saint-Nicolas de Boufféré.

— *Le Gaulois*, du 27 Juillet 1919, a consacré sous la rubrique « L'Ornement de la semaine », un éloge mérité à la revue littéraire *Le Divan* que publie à Coulonges-sur-l'Autise, notre excellent confrère et ami le Dr Henri Martineau, chez lequel, on le sait, la grâce du poète s'allie à l'habileté du médecin.

— A l'occasion de la restauration du culte public de la relique de Saint-Fort-de-Tourtenay à Ceaux-en-Loudun, dont nous avons déjà parlé en reproduisant l'image de la crosse de ce saint personnage, notre érudit collaborateur M. Charbonneau-Lassay, vient de publier une plaquette illustrée dans laquelle il expose les recherches historiques, archéologiques et anatomiques qui ont permis la restauration canonique de la dite relique.

Cette plaquette éditée par Blanchard, à Loudun (petit in-8° 8 p.), contient avec la représentation de la crosse de Tourtenay, celle de l'ancien reliquaire du XIIIe siècle en forme de bras-bénissant et celle de la relique elle-même.

— Nous recevons de notre compatriote et ami, le comte B. du Chaffault, président de « France-Belgique », le compte-rendu de la *Solennité* organisée par cette œuvre patriotique *en l'honneur de la Belgique, de son peuple, de son roi et de sa reine, le dimanche 23 Février 1916 au grand amphithéâtre de la Sorbonne sous la présidence de G. Lacour-Gayet, membre de l'Institut.*

Cette élégante brochure contient un très émouvant discours de M. du Chaffault où il célèbre encore une fois le grand talent de Madame Caristie-Martel, la vaillante « Muse des Armées » qui s'est généreusement prodiguée sur les fronts de Lorraine et de Belgique, son pays d'origine.

— M. l'abbé Sireau, vicaire à Saint-Jean-de-Monts, a commencé dans le *Bulletin paroissial* de cette localité une intéressante étude historique sur les paroisses de ce canton. Cette partie de nos côtes vendéennes ayant été peu étudiées jusqu'ici, il est à souhaiter que ce travail, qui a été interrompu par la guerre, soit continué par son sympathique et érudit auteur.

Digitized by Google

— De M. Jules Welsch, professeur à l'Université de Poitiers, une savante étude sous ce titre : Le *Marais Poitevin.* (Extrait des Annales de géographie, t. XXV, ann. 1916).

Cette étude géologique du marais méridional qui s'oppose au marais de Challans et du nord-ouest de la Vendée contient des renseignements historiques sur le déplacement du littoral et surtout sur les travaux de dessèchement.

— Nous recevons de M. l'abbé Uzureau, Directeur de l'*Anjou Historique*, la 21e série de son très intéressant recueil qui, sous le titre d'*Andegaviana*, (Angers, Siraudeau, gd in-8o de 512 p.), contient l'ensemble des derniers articles publiés par lui dans l'*Anjou Historique*.

Nous y retrouvons les études très documentées relatives aux guerres de la Vendée et que nous avons déjà signalées, notamment : *Le général Berruyer et les guerres de Vendée*, — *La bataille de Saumur (9 Juin 1793)*, — *La bataille de Cholet (17 Octobre 1793)*, — *Une lettre du marquis de la Rochejaquelein (1814)*, — *Les statues des généraux vendéens et le gouvernement de Juillet 1832*, *etc.*

— A lire également dans l'*Anjou Historique* de Juillet-Août 1919, un article intitulé, *Le général Turreau en Maine-et-Loire (1793)* reproduisant plusieurs lettres de Turreau, parmi lesquelles une, datée de Nantes, Janvier 1794, relate la prise du généralissime vendéen d'Elbée à Noirmoutier.

— Sous la signature d'*Orion*, nous lisons au Carnet des Lettres de *L'Action Française*, du 15 Juin 1919, ces lignes consacrées à notre distingué collaborateur et ami, le poète Francis Eon :

« Au terme d'une guerre où ses deux frères sont morts au service de la France, où lui même jusqu'au dernier moment a tenu sa place au feu, l'excellent poète Francis Eon a rejoint sa fière retraite provinciale.

L'Auteur de *La Promeneuse* et de *Trois années* se prépare à donner aux éditions du *Divan* un autre recueil de vers : *La Vie continue.*

Avec notre excellent confrère Orion, nous saluons cette Vie, cette œuvre et ce regain ».

— Dans le Bulletin de l'*Association de la Presse Monarchique*, de 1919, notre distingué confrère M. Henri Arsac, s'inspirant de l'article publié par la *Revue du Bas-Poitou*, sous la signature de

Digitized by Google

son Directeur, a rendu un mérité hommage à la mémoire de notre regretté ami Raoul Hervineau.

— Notre collaborateur, M. le chanoine P. Boutin, a consacré dans la *Semaine Catholique*, du 28 Juin 1919, un très bel article nécrologique au R. P. Lucien Méchineau « un vertueux et savant religieux qui fut à la fois une illustration de la Compagnie de Jésus dont il faisait partie et une gloire du diocèse de Luçon qui le vit naître ».

— Notre collègue M. Louis Brochet a publié dans *La Vendée*, une intéressante étude historique sur : *Le Château de Fontenay-le-Comte à travers l'Histoire*.

— M. l'abbé Candolive vient de publier une Notice à l'intention des pèlerins de la Grotte du P. de Montfort en forêt de Mervent.

— A lire dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (n° du 10 Mars 1919) : « *Chodruc-Duclos, pseudo-pourfendeur d'un La Rochejaquelein et La Famille Clemenceau.* »

R. DE THIVERÇAY.

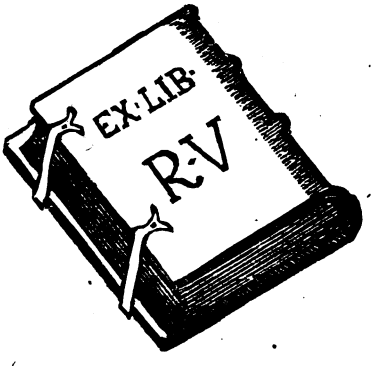

Le Directeur-Gérant : RENÉ VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD

Digitized by Google

LES ALLEMANDS

DANS LES ARMÉES RÉPUBLICAINES ET ROYALISTES

Pendant les Guerres de Vendée

A la fin de 1793, les représentants du peuple envoyés dans les départements de l'Ouest par la Convention aux abois signalent avec surprise, dans les rangs de la grande armée royaliste en marche vers Granville, la présence d'éléments étrangers très curieux. Parmi les prisonniers que fait l'armée républicaine, se rencontrent des hommes singuliers, au teint pâle, aux cheveux blonds, parlant diverses langues, l'allemand le plus souvent. Le représentant Laplanche, entre autres, écrit : On a remarqué parmi eux des Russes, des Allemands et beaucoup de Juifs. » Il dit encore : « Dans les brigands on voit beaucoup d'étrangers, Russes, Polonais, Juifs. » (1).

L'étonnement des représentants stupéfie. Ils oubliaient la Légion germanique, les désertions produites dans ses rangs après la prise de Saumur. Chargés de documenter le Comité de Salut public, ils ignoraient les faits les plus patents des guerres de Vendée.

(1) Aulard, *Les Représentants* VIII 328, — Grille, *La Vendée en 1793*, III, 40. — Lockroy, dans une préface insuffisante, qu'il consacre à la *Mission en Vendée* du représentant Jullien, affirme que ces étrangers conduisirent, sous les ordres de la Rochejaquelein, de Stofflet ou de Charette, les colonnes insurrectionnelles. Ils n'ont jamais rien conduit.

Digitized by Google

On connaît la Légion germanique (1), sorte de cohorte étrangère, formée en 1792, de tous les déserteurs Allemands, Suisses, Polonais, Lorrains, Alsaciens, Belges, Italiens, Hollandais, par deux Allemands, eux-mêmes devenus plus ou moins Français, Anacharsis Clotz et Saiffert. Elle était commandée par le prussien Dambach, avec grade de colonel en premier; Clotz avait présenté Dambach à l'Assemblée législative comme « un brave vandale couturé de cicatrices honorables et distingué par Frédéric II ». La Légion germanique devait théoriquement s'élever à 2.600 hommes ; en réalité, la moitié de ces déserteurs, après avoir touché la prime, aux bureaux de recrutement, désertèrent de nouveau, ne reparurent plus.

En Mai 1793, la Convention modifie ses idées à son égard : après l'avoir exaltée, elle l'accuse d'antipatriotisme, de malversation. Pour s'en débarrasser élégamment, elle l'envoie en Vendée, enfer des armées républicaines. A ce moment, d'ailleurs, la trahison de Dumouriez retient à Paris les renforts précédemment annoncés aux généraux commandant à l'intérieur.

Sur sa route la Légion ne rencontre que l'hostilité. On la prétend désorganisée, commandée par « d'intrigants étrangers qui auraient crié : Vive le roi, » foulé la cocarde nationale et fait danser des ânes en disant : Saute la République !

Les représentants en mission dans le Loiret avertissent le Comité de Salut public de ces bruits fâcheux ; celui-ci nomme une commission pour étudier les faits et châtier les coupables. Vingt-cinq officiers sont arrêtés ; parmi eux, des hommes qui, pourtant, ont fait leurs preuves, Marceau, Augereau, et d'autres officiers français de la Légion germanique.

Ils comparaissent à Saumur, devant un conseil de guerre ; ils sont relachés avec éloge. La Légion germanique commence aussitôt de prendre part à la campagne contre les Vendéens. Elle le fait avec le courage incontesté, mais passif, un peu animal,

(1) Cf. Chuquet, *La Légion germanique.*

Digitized by Google

des soldats allemands. Le dévouement est certain, l'initiative manque.

Le 23 Mai, le général Menou attaque les Vendéens à Argenton-le-Château, avec 200 gendarmes à pied et 200 cavaliers de la Légion ; ceux-ci donnent l'exemple de la fuite. Le 1er Juin, elle fait meilleure figure à l'attaque du poste de Loge-Fougereuse. Le 4, à Vihiers, les Vendéens lui enlèvent deux canons. — Le 9, à la bataille de Saumur, elle est victorieuse sur le point qu'elle est chargée de défendre. Le capitaine Malaquin, un français de la Légion, rencontre Dommaigné dans un chemin creux « rends-toi, lui dit Dommaigné, crie : vive le roi. — Vive la République, riposte Malaquin, au diable ton roi ». Ils se jettent l'un sur l'autre, Dommaigné meurt sur le champ ; Malaquin, quelques jours après.

Ces beaux dévouements n'empêchent pas le désastre des armées républicaines. Les Vendéens entrent victorieux à Saumur. C'est alors que se produit la désertion en masse des hommes de la Légion germanique : une grande partie, affirment la plupart des auteurs, toute la Légion, prétendit à tort Carrier, 300 assurèrent les représentants Merlin et Gillet demeurés au dessous de la vérité (1). — La Légion comptait alors 113 hommes d'infanterie et 365 cavaliers.

A quoi attribuer cette défection ? On a dit : Ils n'aimaient point le papier monnaie : « Ils ont écouté les insurgents qui leur faisaient des offres de numéraires. » (2) Raison non avérée, mais possible. Il semble plus vraisemblable, cependant, que le signal de la désertion ait été donné délibérément par les Suisses-

(1) Témoignage de Carrier rapporté dans *Mém.* de Toussaint de la Cartrie, 138, note. — Témoignage de Merlin et Gillet dans Aulard, *Les Représentants*, V. 134. — Une lettre de Tunck à Hoche, Nantes, 17 Oct. 1795. Arch. L.-I. 521, dit que sa troupe se révolta, quelques jours auparavant, sous les murs de Châteaubriant. « J'entendis ces scélérats, surtout les Allemands, déchirer mon cœur par les cris féroces : Pillons, tuons, ce pays n'est pas le nôtre et ne nous reverra pas. » Tous ne quittèrent donc pas les étendards républicains.

(2) Mercier du Rocher, *Mémoires.*

Digitized by Google

Allemands, anciens défenseurs des Tuileries, au 10 Août, puis passés en Vendée. Une compagnie tenait garnison à Mortagne. « C'étaient, écrit le Vendéen Boutillier de Saint-André, d'excellents soldats, d'une discipline et d'une bravoure parfaites. Leur uniforme était noir. Leur capitaine m'avait pris en amitié et me parlait toujours en latin (1). » Ils périront en grande partie au siège de Granville. Les soldats de la Légion germanique subirent sans peine leur ascendant.

Il est possible encore, quoique le contact ne soit pas prouvé, que certains soldats alsaciens de l'ancien régiment de La Mark, devenu le 72e d'infanterie, et qui avaient déjà fait défection, y fussent pour quelque chose. Un mois auparavant, en effet, le 7 Mai, au Pont-James, Charette avait pris près de trois cents de ces Alsaciens. L'attitude martiale de Charette, son haut panache, son écharpe blanche attira leurs regards. Il leur parla du roi qu'ils avaient servi, leur promit durs combats et franches lippées ; la plupart se rangèrent à ses côtés, quitte à rentrer dans les rangs républicains à la première occasion. Quelques-uns restèrent avec les royalistes jusqu'à la fin. Jamais ils ne se confondront par leurs excès avec les routiers sortis de la Légion germanique (2).

Il est supposable enfin que le simple choc de la défaite sur ce caractère allemand, si ferme dans la victoire, mais si vite abattu dans le revers, ait contribué à les jeter soumis aux pieds de leurs vainqueurs.

Voici les Germains dans les armées Vendéennes avec leurs qualités, leurs défauts naturels. Les généraux Vendéens, chefs de soldats paysans, aperçoivent immédiatement le parti à tirer de ces guerriers professionnels, rompus aux exercices des

(1) Boutillier de Saint-André *Mémoires d'un père*, 100.

(2) Cf. sur eux Bittard des Portes, *Charette*, 67,68. Les Vendéens, mis en goût par ces concours qui leur viennent si facilement, caresseront même un moment l'espoir d'acheter l'armée de Mayence, celle qui bientôt va les écraser sous sa rude botte. L'affaire sera agitée au Conseil supérieur de Chatillon. Les Mayençais demeureront inaccessibles à toutes les tentatives de corruption.

Digitized by Google

subir l'influence pernicieuse de ces mercenaires deux fois déserteurs, de ces hommes intéressés et soldés qui transportent avec eux une âme dure et implacable. En grande partie protestants, quelques-uns israélites, ils se battent, ô anomalie ! pour la cause catholique. La cause n'en peut guère bénéficier.

Les Vendéens versent dans leur cavalerie les Allemands « cavaliers ou jeunes gens de famille » ; le reste compose trois compagnies à pied ; la française sous les ordres de M. du Fay, l'allemande et la suisse, ancienne garde de Louis XV, sous le baron Keller (1).

« Le brave et jeune baron de Keller », comme s'exprime Madame de La Rochejaquelein, est une sorte de soudard sans peur et sans pitié.

Il commandait, avant l'adjonction des déserteurs le groupe de 72 Suisses de la garde royale que les Vendéens chargeaient de défendre Mortagne. Il fait la guerre par métier, méprisant le danger et méprisant aussi le vaincu. Il contribue fortement à des victoires vendéennes. A Vihiers, le 18 Juillet 1793, il tombe, avec M. de Piron, gentilhomme breton, sur les républicains commandés par la Barollière, Menou et Berthier. Les républicains en force sont suivis d'une nombreuse artillerie ; ils marchent sans défiance. Piron et Keller fondent sur eux, les mettent en déroute. — A Entrammes, le 27 Octobre, dans la nuit, Keller tend la main à un républicain qu'il prend pour un royaliste ; s'apercevant de son erreur, à la lueur du canon, il le tue. Lui-même disparaîtra, quelques jours plus tard, à la déroute de Pontorson, fait prisonnier et fusillé, croit-on, par les républicains.

Dans ces quelques centaines d'étrangers, 600 peut-être, au service des Vendéens, groupe continuellement armé, vêtu d'un uniforme bleu, on a voulu voir le noyau, le cœur même de l'armée vendéenne. Ce serait se méprendre que d'accepter une armes. Ils vont les utiliser ; mais ils devront voir leurs hommes

(1) M^ise de La Rochejaquelein, *Mém*, 217. Sur Keller, cf, Gibert, *Précis*, 75. — Poirier de Beauvais, *Mém.* 132. — B^ne de Candé, *Souvenirs*, 177.

Digitized by Google

telle conception. Les Allemands n'ont imprimé aucune impulsion centrale ; ils l'ont reçue. Si, comme à Vihiers, ils ont contribué à la victoire, ils n'ont été que des exécuteurs.

Les généraux vendéens, connaissant leur science militaire et leur obéissance, leur confient des rôles importants, des postes difficiles. La garde du drapeau de la grande armée vendéenne est allemande (1). Elle se disperse, d'ailleurs, au besoin, comme le reste des soldats. — Ils forment d'excellents cavaliers, mais cette cavalerie se bat, à peu près, comme l'infanterie, sans ordre. — La plupart des bons artilleurs sont Allemands ; — Allemands aussi presque tous les ingénieurs (2).

Les Vendéens, peuple pacifique, mais libre, seront jetés dans la révolte par esprit d'indépendance, pour ne pas être militarisés ; pour ne pas quitter l'horizon limité de leur contrée natale ; eux, au contraire, les Germains, sont habitués à l'obéissance et aux départs. Soldats de métier, ils aiment les expéditions qui procurent profit d'argent, satisfactions brutales et aventures. Aussi, les généraux Vendéens, connaissant la hâte du paysan à regagner son village après chaque bataille, s'entourent-ils de ces mercenaires, dont le foyer est lointain, qui n'ont plus l'espoir d'y retourner de sitôt, parce qu'il y a entre eux et leur pays l'obstacle des républicains qu'ils ont trahis.

Personnellement, ils n'ont pas à le regretter ; l'Allemand est fidèle et dévoué à son supérieur. En 1796, Charette, serré de près par l'adjudant-général Valentin, à la tête de cent grenadiers, est sauvé par un Allemand surnommé Cassel. Cassel, voyant son général en grand danger, lui donne son chapeau, coiffe le sien rehaussé d'un panache. Il lui dit : ils me prendront pour vous et me tueront. Cassel parvient, cependant, à s'échapper ; mais il périra, quelque temps après, à la Chaboterie, en défendant encore son général qui tombera blessé aux mains de

(1) *Revue d'Anjou*, 1852, 118, Interrogatoire des Vendéens.

(2) Béjarry, *Souv. vend.* 46 ; — Grille. La *Vendée en 1793*, III 350, *Mémoire*. — Sur leurs cavaliers. Cf. *Bull. de la Mayenne*, 1918, 271, opinion du s.-lieutenant Rollu, survivant du 19e bat. de chasseurs à Ernée.

Digitized by Google

Travot. — Auprès de Charette, on aperçoit un autre allemand, du nom de Pfeiffer, moitié domestique, moitié confident, homme de conscience large, prêt à toutes les œuvres où un Vendéen reculerait.

Autour de Stofflet, aux derniers jours de ses combats, à peu près seuls persistent encore quelques déserteurs germaniques. Ses Angevins, las de la guerre, l'ont presque tous abandonné. Il erre, entouré de cette garde suprême, à travers les forêts des Mauges. Les Allemands l'aiment : né en Alsace, il parle leur langue. Peu à peu, autour de lui, cette cohorte à toute épreuve s'éclaircit.

La fin est proche, le cercle des troupes républicaines se rétrécit. Son aide de camp, l'Allemand Lichteuheim, pareil à celui de Charette, désire le sauver par sa mort; n'y pouvant réussir, il partage son sort (1). Il était originaire de Franconie et avait 24 ans; il avait servi comme lieutenant au régiment de Nassau.

Poirier de Beauvais, l'un des commandants de l'artillerie vendéenne, a pour ordonnance un Suisse dévoué, du nom d'Imof. — De même, Béjarry garde à son service un Bavarois qui ne connaît pas un mot de français, mais qui comprend le latin ; Bejarry lui parle en cette langue (2).

Les actes de courage abondent, collectifs ou individuels. A Martigné-Briand, un corps de 1200 hommes, composé en grande partie des Germaniques, arrête les progrès de la nouvelle armée républicaine sortie de Saumur (3). Lorsque les républicains, en Septembre, attaquent Tiffauges, « un brave Hongrois de l'armée de Bonchamps », resté dans la ville rassemble une cinquantaine d'hommes, s'avance à l'extrémité de Tiffauges et, ayant fait feu sur les premiers ennemis qui se montrent, force le reste à se retirer (4). — Le 18 Juillet, à Vihiers, les 600 Allemands et

(1) M[r] de Sapinaud. *Mém.* 104.

(2) Poirier de Beauvais, *Mém.* 169, 173. — Béjarry, *Souv. Vendéens*, 150, note.

(3) *Mém. d'un anc. commissaire mil. des armées rép.*, 78.

(4) Poirier de Beauvais, *Mém.*, 133.

Digitized by Google

Suisses commandés par Keller, placés au centre de l'armée vendéenne, chargent avec vigueur et contribuent fortement à la victoire. — Le 10 Août, à Luçon, lorsque les royalistes battus, trouvant le pont de la Claie obstrué par des canons et leurs affuts renversés, se jettent dans l'eau et dans la vase jusqu'à mi-corps, perdent plusieurs milliers des leurs, la résistance acharnée des Germains empêche un plus grand désastre, « une destruction totale » de l'armée vendéenne (1).

Ces incontestables services rendus à la Vendée militaire ne font point oublier aux mémorialistes les mauvais côtés de ces soudards déracinés, combattant, comme le faucon, pour la rapine. L'uniforme n'est point chez eux l'indication de toutes les vertus militaires. Ils portent ancré dans leur cœur le goût héréditaire du pillage. La victoire n'apparaît pas à leurs yeux comme le triomphe d'une cause, mais comme le partage d'une succession. Malheur aux vaincus ! Le prisonnier devient leur chose. Ils commencent par lui demander « le petit horloche » attaché à sa ceinture (2) : le goût prononcé pour les pendules, si remarqué en 1870, a des traditions ancestrales.

Poirier de Beauvais, exagérant certainement, déclare : « aussi ne put-on jamais en tirer parti, si ce n'est dans la déroute de l'ennemi qu'ils chargeaient en fourrageurs et avec un courage extraordinaire. » Un autre auteur local, Pierre Deniau, (3) met tous les méfaits des Vendéens sur le compte des Allemands. Avant l'arrivée de ces derniers, les Vendéens, d'après lui, étaient doux et bons, ils avaient horreur du pillage. Du jour où les déserteurs germaniques passèrent de leur côté, ses compatriotes furent transformés déplorablement, ils prirent tous les défauts de leurs nouveaux camarades. Or, ceux-ci n'étaient que des assassins, des bandits qui, ne pouvant retour-

(1) Lucas-Championnière, *Mém.* 34. — Le Bouvier-Desmortiers, *Vie du gén. Charette*, 100. — A Chantonnay, le 5 Sept. autre intervention heureuse des Allemands. Cf. Poirier de Beauvais, *Mém.* 102, 103.

(2) Bourniseaux, *Guerre de Vendée*, III, 277.

(3) Poirier de Beauvais, *Mém.* 82. — Pierre Deniau écrivait en 1848.

Digitized by Google

ner chez eux commettre des crimes, assouvissaient leurs mauvais instincts sur les braves populations dont ils étaient les hôtes.

A vrai dire, les témoignages concordent, signalant la cruauté des soldats Allemands. Après le combat, les femmes parfois sont épargnées, jamais les hommes. Les prisonniers républicains tremblent de terreur, lorsqu'ils leur sont remis, ce qui est fréquent. En quittant Saumur, la garnison vendéenne emmène les prisonniers liés deux à deux, escortés par des Germains : « Ils ne nous abordèrent jamais, dit l'un d'entre eux, qu'avec l'air féroce de la plus dure inhumanité (1). »

On leur confie le rôle d'exécuteurs des basses œuvres ; ils l'accomplissent sans répugnance : « Nos paysans, écrit Boutillier de Saint-André, n'eussent pas alors voulu servir à de pareilles actions (2). » — Là encore, dans ce rôle de bourreaux, les Allemands obéissent surtout à leurs goûts de lucre et de pillage. La dépouille des victimes leur revient. Ils ont intérêt à ce que ces victimes soient nombreuses ; ils grondent quand l'une d'entre elles leur échappe. A Dol, Lescure ayant grâcié un déserteur condamné à mort pour avoir dérobé une pièce d'étoffe, les exécuteurs germaniques, lésés dans leurs bénéfices, manifestent une mauvaise humeur très nette.

Des exécutions sensationnelles restent attachées à la mémoire des soldats germaniques. Ce sont des Allemands qui fusillent dans le dos le malheureux Bernard de Marigny condamné par Stofflet ; c'est un Allemand qui tue l'ancien général de division de Charette, Delaunay, condamné par le même Stofflet : Delaunay est frappé sous les yeux de ses filles.

A Nantes, aux sombres jours de Carrier, ce sont d'anciens soldats de la Légion Germanique non déserteurs qui accomplissent surtout la corvée des fusillades : leur ignorance de la langue française les rend sourds à toute supplication. — A

(1) Mecquoreau de la Barrie, *Mes trois mois de prison dans la Vendée*, 35.

(2) Boutillier de Saint-André. *Mém. d'un père*, 100.

Digitized by Google

Napoléon-Vendée, au début de l'Empire, l'exécuteur des hautes œuvres est encore un Prussien.

Employés comme bourreaux, ils le sont aussi comme espions. Les Vendéens essaient d'utiliser ces transfuges de l'armée républicaine pour en connaître les desseins ; ils les renvoient, à cette intention, vers leurs frères restés fidèles. Par contre, même manœuvre de la part des républicains. Dans tout allemand il y a une âme d'espion, qu'il serve un parti ou un autre. Le général républicain Marigny, cousin du vendéen de ce nom, ayant fait prisonniers quelques soldats Germaniques au service des Vendéens, les leur retourne, avant la bataille d'Entrain, avec l'ordre de rapporter des renseignements. Ils reviennent disant : la discorde règne au camp royaliste. On les délègue de nouveau avec une proclamation en Allemand et en Français pour inviter leurs camarades à la révolte. A défaut de réussite, ils devront revenir, chaque fois qu'ils le pourront, la giberne bourrée de renseignements. Ils tiennent parole (1).

Si beaucoup de Vendéens n'ont pas besoin de l'exemple Allemand pour commettre des excès, il n'en paraît pas moins exact qu'au point de vue moral les déserteurs de la Légion Germanique furent une triste acquisition pour les armées royalistes. Ils développèrent chez elles, s'ils ne l'introduisirent pas toujours « l'esprit de débauche et de pillage (2). » Leur ivrognerie était proverbiale. A la bataille de Saint-Fulgent, la zizanie éclata entre les troupes de Charette et celles de Bonchamp, par suite de la rapacité des Allemands de ce dernier chef qui refusèrent de livrer des pièces d'eau-de-vie destinées aux blessés. On dut prendre les barriques de force.

Courageux, obéissants aux chefs, mais féroces, espions, pillards et ivrognes, tels furent les Allemands de l'armée Ven-

(1) Savary *Guerre des Vend.* II 36. D'après Kléber.

(2) Cependant, il faut en excepter quelques uns de leurs officiers, ajoute Gibert, *Précis.* 68. — Béjarry *Souv. vend.* 150 note. « Ils initièrent les paysans aux tristes habitudes de la guerre : ils pillaient et tuaient sans miséricorde. »

Digitized by Google

déenne. — Les Allemands d'aujourd'hui, ont-ils changé ? Les évènements auxquels nous venons d'assister répondent éloquemment. Le temps passe au dessus des peuples, modifiant les formes gouvernementales ou administratives, apportant parfois un vernis de civilisation, mais il n'attaque jamais profondément le caractère des individus. Les races gardent à travers les siècles leur nature éthnique, leur tempérament propre.

La plupart des écrivains royalistes ont regretté l'adjonction aux troupes vendéennes de ces soldats étrangers ; influence mauvaise et services rendus mis dans la balance, ils n'eurent pas tort. Il y avait entre les paysans de l'Ouest et les mercenaires germains toute l'épaisseur d'un idéal.

EMILE GABORY

Digitized by Google

UNE GLOIRE LUÇONNAISE

LA RÉVÉRENDE MÈRE DE LA FARE

Il existe à Bollène, au nord du département de Vaucluse et non loin d'Orange, un couvent de religieuses, dites *Sacramentines*, dont le but, ainsi que le nom l'indique, est l'adoration du Très Saint-Sacrement.

En 1792, ce couvent comptait trente sœurs qui, toutes, avec la même horreur, repoussèrent le serment de *Liberté et d'Egalité* qu'à plusieurs reprises on vint leur déférer. Mais ce refus était un crime de lèse-Révolution, qui ne pouvait être expié que par la mort. Aussi furent-elles bientôt chassées de leur maison, traquées de mille manières et finalement jetées en diverses prisons. Les geôles d'Orange en reçurent dix-neuf ; et, sur ce nombre, *treize* eurent la gloire de confesser généreusement leur foi devant la commission militaire établie en cette ville et de porter leur tête sur l'échafaud. Les six autres durent leur salut à la réaction thermidorienne qui, amenant une détente dans le régime de sang couvrant alors toute la France, provoqua la dissolution de la commission militaire. Avec les 13 Sacramentines, le tribunal révolutionnaire envoya pareillement à la guillotine dix-neuf autres religieuses appartenant à différentes congégations.

Le martyre de ces 32 vierges, dont les archives de Vaucluse

Digitized by Google

et des notes particulières ont conservé les détails circonstanciés, se présente avec le même caractère de générosité et aussi, osons-nous dire, avec le même éclat que celui des Carmélites de Compiègne. Le sacrifice suprême de ces dernières ayant reçu la consécration solennelle de l'Eglise, dans l'acte de béatification du 27 Mai 1906, il y a lieu d'espérer qu'un pareil accueil sera fait aux Sacramentines et à leurs compagnes. Du reste l'affaire est en bonne voie ; car le décret d'introduction de la cause a été rendu le 6 Juin 1916.

Or, de la gloire si pure et si éclatante des 13 martyres du couvent de Bollène, notre Vendée a droit de revendiquer une juste part ; car la Supérieure de la communauté, celle qui, depuis deux triennats, dirigeait ces belles âmes, développait en elles les vertus de leur saint état et, sans s'en douter, les préparait au martyre, était une Vendéenne, une Luçonnaise.

Marie-Madeleine-Joséphine-Henriette de la Fare naquit, en effet, à Luçon le 21 Janvier 1750 et reçut le baptême, le même jour, dans l'église cathédrale, des mains de M. Pons, curé de la paroisse.

Pour appuyer nos prétentions à une part de la gloire de cette sainte femme, nous voulons donner ici son acte baptême que nous avons relevé aux archives de la mairie de Luçon. Cette pièce est ainsi libellée :

« Année 1750. — Le vingt-un Janvier j'ay baptisé Marie-Magdeleine-Joséphine-Henriette, née ce matin, chez Madame de Champagné, du légitime mariage de Messire Loüis Joseph de la Fare, haut et puissant seigneur de Saint André la Pose, seigneur de la ville de Saint Marcel en Languedoc et des Vilates en cette province, et de dame Paule Henriette Gabrielle Gazeau, son épouse. Le parein a été Messire Paul Henri Gazeau, seigneur de la Brandanière et autres lieux, oncle de l'enfant et la mareine dame Anne Marie de Bessay, faisant pour dame Marie Magdeleine de la Pose, grand'mère de l'enfant, soussignés.

(Signé) Pons, curé de Luçon — Loüis de la Fare — Anne Marie de Bessay — Paul Henry Gazeau de Brandeau — Pierre Chapot, abbé à la Brossardière, prêtre — Henriette de Circé (*et en tête de*

Digitized by Google

l'acte :) Aimée Prévost de Grancy (?) — Bénine Prevost Boutetière — Henry Gazeau de Bessay. »

Quelques détails historiques sur cette illustre Vendéenne feront peut-être plaisir aux lecteurs de la toujours si intéressante *Revue du Bas Poitou.*

En 1746, arrivait à Luçon un jeune officier de cavalerie, le comte Louis-Joseph-Dominique de la Fare, âgé de 24 ans, page de Louis XV, ayant le grade de capitaine au régiment de Chabrillan, alors en garnison au chef-lieu du diocèse. Sa famille était des plus considérables et des plus anciennes du Bas-Languedoc.

De toutes les choses qui font la gloire humaine rien ne manquait au comte de la Fare. Aussi les principales familles du Bas-Poitou lui firent-elles un accueil empressé. Deux ans après, il épousait, dans la chapelle du château de Bessay, demoiselle Pauline-Henriette de Gazeau, fille de Henri de Gazeau, marquis de Champagné et d'Anne-Marie-Angélique de Bessay. L'épousée était d'une piété et d'une distinction parfaites. L'union contractée se trouvait, par suite, des mieux assorties. Lesnouveaux époux allèrent habiter le manoir seigneurial de Bessay.

Dieu bénit cet heureux mariage. Six enfants en furent les fruits. Marie-Madeleine, qui succéda à un frère aîné, fut elle-même suivie d'un autre frère que l'ont peut aussi regarder comme une des gloires de notre pays. Ce frère, Anne-Louis-Henri, né à Bessay en 1752, embrassa l'état ecclésiastique et devint successivement abbé de Moreilles, en 1776, et évêque de Nancy, en 1786. Son attitude, en face de la Révolution, fut irréprochable. Aussi la Restauration l'éleva-t-elle au faîte des honneurs. Archevêque de Sens et cardinal, il joignit à ces titres ceux de duc et pair de France, en 1822, et de ministre d'Etat, en 1824. Sa mort arriva aux Tuileries, le 10 Décembre

Digitized by Google

1829. — Ajoutons qu'une fille, Adélaïde-Pauline-Françoise, en épousant Jean-François Prévost, comte de la Boutetière et de Saint Mars, perpétua parmi nous, dans sa descendance, le souvenir de la famille de la Fare (1).

On se rend aisément compte de l'éducation chrétienne que reçut, en ce milieu, l'enfant privilégiée à laquelle nous consacrons ces lignes. Tout n'était pourtant pas parfait en cette jeune nature. A une pointe de vanité et à une sensibilité extrême, qui faisaient le fond de son caractère, se joignaient heureusement une grande délicatesse de conscience et comme un goût naturel des choses de la piété. Dès son bas âge, elle aimait à dire qu'elle aimait tendrement ses parents, mais « Dieu plus que sa mère. »

M. le comte et Madame la comtesse de la Fare, ayant à cœur l'éducation de leurs enfants et la voulant aussi brillante que l'exigeait leur condition, firent venir au château une institutrice « pleine d'esprit et de piété. » Quant à la formation de l'âme proprement dite, c'est la mère qui s'en chargea (2).

A 11 ans, Madeleine fit sa première communion, à Luçon, dans l'église de son baptême, dont elle dut s'éloigner peu de temps

(1) Une de ses belles-sœurs, Aimée Prévost de la Boutetière, était religieuse au couvent des Ursulines cloîtrées de Luçon, à l'époque de la Révolution. Jetée en prison, *uniquement pour refus de serment*, ainsi que le déclarent des pièces officielles, elle y succomba de misère et de privations, en 1794. — Deux autres de ses belles-sœurs s'étaient aussi données à Dieu dans la vie religieuse : l'une, Rosalie, à la Visitation de la Flèche, et l'autre, Bénigne-Radégonde, à l'abbaye du Ronceray, à Angers.

(2) Cf. *Mémoire de Madame la comtesse de la Boutetière de Saint-Mars*, relatant les principaux événements de son émigration, en 1791. Angers, Lachèze, 1884. — Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, art. DE LA FARE. — L. Bouyac, *La Révérende Mère de la Fare*, Avignon, Roumanille, 1888. Dans cet ouvrage, l'auteur a utilisé les notes des Sacramentines de Bollène. Nous l'avons suivi dans cet article.

Digitized by Google

après ; car son père, étant devenu maréchal des camps et armées du roi, se vit forcé de quitter le Bas-Poitou pour suivre son régiment dans les différentes villes où il devait tenir garnison.

Les notes manuscrites du couvent de Bollène nous apprennent qu'en disant adieu au château de Bessay, plein des souvenirs de son enfance, et à l'église cathédrale de Luçon, qui lui rappelait les grâces de son baptême et les joies de sa première communion, la pauvre enfant ne put retenir ses larmes.

En chaque ville où séjournait le comte, devenu, grâce à la bienveillance du roi, marquis de la Fare, tout en restant chef de la branche cadette, la mère de Madeleine s'enquérait toujours d'un couvent de religieuses pour lui confier ses filles. C'est ainsi qu'à Avignon, Madeleine reçut les soins des filles de Sainte Chantal, dans leur maison qui, aujourd'hui, abritant une autre congrégation, porte encore le nom des *Saintes Maries*.

Toute sa jeunesse se passa donc au sein des cloîtres. A 20 ans, elle y était encore comme pensionnaire. L'usage, chez bon nombre de familles de cette époque, voulait que les demoiselles restassent dans les couvents jusqu'au moment de leur mariage. Madeleine était loin de s'en plaindre ; car ce milieu convenait tout à fait à son âme qu'une grâce de plus en plus pressante appelait à la vie religieuse. Madame de la Fare ne tarda pas à s'en apercevoir ; aussi, pour y couper court, s'empressa-t-elle de la retirer de la communauté ; car, à travers l'épouse irréprochable et la mère chrétienne et dévouée, la marquise était jalouse de son autorité. Nous serons à même de le constater bientôt.

Le nouveau genre de vie que Madeleine dut mener, à partir de ce jour, ne fut pas un écueil pour sa vertu ; néanmoins elle subit l'influence du monde et il y eut alors comme un moment d'arrêt dans la vie de son âme.

« L'obéissance que je devais à ma mère, écrira-t-elle plus tard, m'obligeait de me montrer dans les cercles brillants de la

Digitized by Google

société, sous une parure convenable à mon rang. Mais ce luxe me flattait et j'étais jalouse d'être parée selon ma condition. »

Les séductions du monde ne devaient pourtant pas avoir prise sur elle ; car le ciel veillait sur son élue. D'ailleurs, pour combattre l'esprit du siècle, elle portait un cilice dont elle ne se séparait jamais.

Trois années se passèrent ainsi au bout desquelles, par suite de circonstances politiques, le marquis, son père, quitta Avignon pour se fixer à Bollène. Or, il y avait, en cette ville, deux couvents de femmes : les *Ursulines*, qui devaient donner plusieurs martyres à la cause du Christ et de son Eglise et les *Sacramentines*.

La première fois que Madeleine se présenta chez ces dernières, une voix la salua, derrière la porte, en lui disant : *Loué soit le Saint Sacrement !* A sa sortie, le même salut lui fut encore adressé.

C'en fut assez ! La flèche d'amour venait d'entrer en son âme et elle n'en sortirait pas ! Son choix était désormais irrévocablement fixé : elle serait religieuse du Saint-Sacrement !

Mis au courant des intentions de sa fille, le père, caractère franc et loyal, n'hésita pas à donner son consentement ; mais la mère, croyant y voir une atteinte à son autorité, s'y refusa résolument.

Dans cette situation par trop pénible, Madeleine trouva heureusement un aide précieux dans le chevalier de la Fare, son oncle, homme juste et droit, que recommandaient, d'ailleurs, de beaux sentiments chrétiens. Après entente avec le confesseur de sa nièce et les dames du Saint-Sacrement, il s'offrit à favoriser son évasion.

La veille du jour fixé pour l'exécution du projet, la mère, qui ne se doutait de rien, avait, après le repas du soir, retenu sa fille jusqu'à minuit, prenant plaisir à s'entretenir avec elle. On eût dit, à ces longs épanchements, que tout conspirait contre la réussite de l'entreprise ; mais la volonté de Madeleine

Digitized by Google

était fortement arrêtée. Rentrée dans sa chambre, elle se jeta aux pieds de son crucifix et pria longuement pour elle, pour sa mère et tous les siens. Puis, quand parut l'aurore, elle sortit courageusement de la maison, à l'insu de tous, et, conduite par son oncle qui l'attendait à la porte, elle se rendit chez les Sacramentines.

La tourterelle avait trouvé son nid !

A cette nouvelle, qui fut pour elle un coup de foudre, la marquise de la Fare eut d'abord la pensée d'aller réclamer sa fille et de la ramener par force ; mais le chevalier, son beau-frère, en venant s'accuser loyalement d'avoir été le complice de l'évasion, fit appel à ses sentiments chrétiens et réussit à la calmer. Néanmoins, sous le coup de l'émotion, elle quitta Bollène et n'y revint qu'un an après. Elle consentit alors à venir voir sa religieuse et à lui rendre sa tendresse.

Nous n'entrerons point dans le détail de la vie de Madeleine dans le cloître. Avec une nature aussi ardente, aussi généreuse, on devine aisément quels progrès elle dut faire dans l'acquisition des vertus de son saint état. Lors de sa vêture, elle reçut le nom de *Sœur du Cœur de Marie*. Régularité, humilité, obéissance furent les principaux traits qui la signalèrent à l'admiration de ses compagnes. Et ces traits, bien que voilés par une modestie qui voulait se faire oublier, jetèrent un tel éclat qu'en 1788, à la mort de la *Mère de l'Incarnation de Payan*, elle fut, malgré elle, élue supérieure de la maison. Son supériorat porta le caractère d'un grand esprit de douceur, de fermeté, de prudence et d'amour de la vie intérieure.

Mais hélas ! elle venait de prendre le gouvernail dans des temps difficiles. L'horizon politique se faisait chaque jour de plus en plus sombre, présageant de terribles orages. Les premiers éclats de la foudre atteignirent précisément les ordres religieux dont la suppression fut décrétée le 13 Février 1790. La Mère de la Fare et ses filles protestèrent aussitôt, déclarant qu'elles voulaient continuer l'exercice de la vie religieuse dans

Digitized by Google

leur couvent de Bollène ; mais, peine inutile ; le monastère dut bientôt subir les interminables vexations auxquelles furent alors en butte toutes les maisons religieuses : interrogatoires de toute nature, inventaires, appositions de scellés etc., suivis peu après de la confiscation des biens et de la vente de la maison. Ce fut alors pour les sœurs une époque de détresse extrême ; puis, ce qui leur devait être mille fois plus sensible que les privations, ce fut la dure obligation de sortir de leur couvent. Ces saintes filles ne pouvaient se faire à l'idée de quitter leurs cloîtres bénis. Il fallut que la supérieure leur montrât la volonté de Dieu, dans ces événements, et la nécessité de s'y soumettre.

Parlant, plus tard, de cette scène déchirante, la Mère de la Fare disait : Il me semblait être, auprès d'elles, l'avocat du diable ; et, dans mon âme, je remerciais Dieu des sentiments si purs, si nobles, si généreux qu'il inspirait à ses épouses. Jamais je ne les avais tant aimées.

La sortie du couvent, au nom de la loi, eut lieu le 13 Octobre 1792. Avant d'en franchir le seuil, la digne Supérieure obligea les officiers municipaux à signer une protestation qu'elle leur présenta et dans laquelle elle déclarait ne céder qu'à la violence. Cette pièce, revêtue de la signature de toutes les sœurs, est conservée aux archives de la communauté de Bollène.

La Mère de la Fare se retira alors dans une maison qu'elle avait louée pour elle et ses filles. Quelques unes trouvèrent un refuge en leurs familles. La détresse, déjà si grande dans le cloître, ne fit que s'accroître, à partir de ce moment, et l'on voyait venir l'heure où s'imposerait à toutes le douloureux sacrifice de la séparation. La Révolution se faisait, d'ailleurs, de plus en plus menaçante. En Juin 1793, le triomphe de la Montagne sur la Gironde avait amené, en France, avec la dictature de Robespierre, l'épouvantable régime de la Terreur. Par deux fois, entraînée par le mouvement des idées, la municipalité de Bollène avait voulu imposer aux sœurs le serment de *Liberté et d'Egalité* ; mais, jalouses de garder à leur divin

Digitized by Google

époux un cœur vraiment vierge, immaculé, toutes l'avaient rejeté avec une admirable unanimité.

Personnellement en butte à la haine d'un officier municipal qui, à cause d'elle, voulait atteindre toutes ses filles, la Révérende Mère avait dû quitter Bollène et chercher un asile chez sa mère, veuve depuis deux ans et retirée au Pont-Saint-Esprit, dans le département voisin du Gard. En voulant servir sa propre haine, ce malheureux contribua, sans s'en douter, au salut de celle qu'il poursuivait.

Cependant la présence de celle-ci chez sa mère fut bientôt connue dans la ville, et quelques jours après, des commissaires vinrent l'y arrêter et la conduire en prison. Mais l'esprit des municipaux du lieu était moins sectaire qu'ailleurs. Dans la geôle du Pont-Saint-Esprit elle fut un peu oubliée ; et, à la chute de Robespierre, le régime de la Terreur ayant pris fin, elle recouvra la liberté. Il y avait avec elle, dans la prison d'autres religieuses appartenant à divers ordres ; elle les avait groupées autour d'elle et toutes ensemble accomplissaient les exercices de la vie de communauté. D'un commun accord celles-ci l'avaient choisie pour supérieure.

Moins heureuses ou plutôt plus heureuses qu'elle furent celles de ses filles restées à Bollène qu'un ordre brutal ordonna bientôt de transférer dans les prisons d'Orange, prisons que l'on a appelées depuis, et à juste titre, *les vestibules de la mort.* A Orange, il y avait, en effet, tout ce qui pouvait contribuer à leur procurer la gloire du martyre : une commission militaire pour les juger et une guillotine pour les exécuter.

Les interrogatoires des 13 Sacramentines sont conservés aux archives de Vaucluse. Leurs réponses fermes et calmes, leur refus in extremis de prêter le serment repoussé précédemment et leur attitude douce et joyeuse devant l'instrument de mort rappellent les plus belles scènes des martyrs de la primitive Eglise. Écrivons ici, comme sur un tableau d'honneur, les noms de ces treize filles de la Mère de la Fare. Elles se nommaient :

Digitized by Google

Suzanne de Gaillard de Lavaldène, sœur Saint-Mathieu ; — Rosalie Bès, sœur Pélagie ; — Elisabeth Pélissier, sœur Théotiste ; — Claire Blanc, sœur Saint-Martin ; — Madeleine Tailleu, sœur Saint-Xavier ; — Marie Cluse, sœur Marthe du Bon-Ange ; — Elisabeth Verchière, sœur Madeleine de la Mère de Dieu ; — Anne Minutti, sœur Saint-Alexis ; — Henriette Faurie, sœur de l'Annonciation ; — Thérèse Charensol, sœur Marie de Jésus de la Conception ; — Marie Béguin, sœur Saint-Joachim ; — Marguerite Rose de Gardon, sœur Aimée de Jésus ; — Marguerite Bonnet, sœur Saint-Augustin.

Si, comme nous le lisons au livre des proverbes, la gloire des enfants vient des parents, *Gloria filiorum patres eorum*, quelle gloire, pour notre illustre vendéenne, d'avoir ensemencé elle-même ces belles âmes et fait mûrir dans son champ cette gerbe opulente de martyres ! Ne pouvons-nous pas dire que toutes leurs couronnes sont aussi la sienne ! Dans ce beau triomphe de la foi religieuse, la pensée se porte émue et joyeuse, de la mère aux filles et des filles à la mère, pour les acclamer toutes dans un même cri d'admiration.

« Combien j'eusse été plus heureuse, dira plus tard cette femme si éprouvée, de partager le sort de mes filles que d'être condamnée à les pleurer ! »

En sortant de la prison, la Mère de la Fare se retira chez sa mère au Pont-Saint-Esprit où, tout en réparant ses forces et se recueillant en Dieu, elle rêvait sans cesse de relever sa congrégation dispersée. Après quatre années, bien que l'esprit révolutionnaire fût encore vivant dans tout le pays, un essai de reconstitution put être tenté dans une maison louée au Pont-Saint-Esprit. Elles s'y présentèrent comme institutrices de la jeunesse et se mirent à faire la classe conformément à une des fins de leur institut. Toutefois ce n'était là qu'une pierre d'attente. Aussi, dès que le Concordat permit l'exercice public du culte catholique, la Révérende Mère s'empressa-t-elle, avec l'héritage de son bon oncle, le chevalier, de racheter le couvent

Digitized by Google

de Bollène. Quelques réparations y furent faites à la hâte, et elle s'y installa avec celles de ses filles qu'elle put retrouver.

Peu à peu la maison se repeupla et l'on put songer, en 1807, à faire une fondation à Avignon. A cette fondation fut annexé un pensionnat qui prit tout de suite une importance considérable. La Mère de la Fare dut alors quitter Bollène pour venir en prendre la direction.

Dix ans après, une autre maison de l'ordre se fondait à Carpentras. Dieu bénissait visiblement l'œuvre de cette sainte femme, non toutefois sans joindre aux fleurs des consolations les épines des plus rudes épreuves.

La vieille marquise de la Fare, fière alors de sa fille qu'au début de sa vocation elle avait si durement repoussée, ne faisait plus que parler d'elle. Elle aimait à dire qu'elle préférait la robe noire de sa religieuse à la robe rouge du cardinal, son fils. Elle mourut en 1824, âgée de 98 ans.

La fille devait suivre la mère à un court intervalle. Quatre ans après, elle fermait les yeux à la vie de ce monde pour les ouvrir à celle du ciel. Ses sentiments, pendant sa dernière maladie, furent tels qu'ils devaient être, à la suite d'une existence tout entière consacrée à Dieu. « Avoir été si près du martyre, disait-elle, et mourir dans un lit ! » exprimant par là le regret de n'avoir pu verser son sang pour la foi.

C'est dans la maison de ses filles de Carpentras qu'elle rendit le dernier soupir, ayant 78 ans d'âge et 53 de vie religieuse : 45 dans le cloître et 8 en prison ou dans sa famille. Son corps repose maintenant sous l'autel de la Vierge, dans la chapelle du couvent. Le pieux souvenir que ses filles gardent d'elle est plus vivant que jamais dans ses trois communautés. De nombreuses grâces obtenues à son tombeau ne font, d'ailleurs, qu'ajouter à leur conviction intime que leur Mère est au ciel.

Telle fut la Révérende Mère de la Fare. Nos lecteurs n'auront pas de peine à conclure avec nous que la gloire de cette sainte vie ne revient pas exclusivement aux dames du Saint-Sacrement

Digitized by Google

de Vaucluse, que notre Vendée y a aussi quelque droit ; car cette belle âme est une fleur que son sol vit éclore, que cultivèrent et arrosèrent avec soin des mains sacerdotales de la région et qui y avait déjà porté de beaux fruits, quand elle fut transplantée à l'autre extrémité de la France.

Colligite fragmenta ne pereant ! C'est ce que nous avons voulu faire, en recueillant, pour notre diocèse, une part de la gloire qui s'attache au nom de la Révérende Mère de la Fare, supérieure des Sacramentines de Vaucluse.

P. Boutin, Prêtre

Digitized by Google

LA PIERRE TOMBALE D'UN LA ROCHEJAQUELEIN

MON CHER AMI,

Il est bien tard pour vous narrer ce qui suit ; mais mieux vaut tard que jamais.

Il y a vingt ans, j'achetais de l'héritier du Marquis de La Rochejaquelein la petite terre de La Borde, à Saint-Aubin du Plain, canton d'Argenton-Château. Je connaissais le curé de la paroisse, l'excellent abbé Cassin, digne vendéen et bon royaliste. Craignant qu'elle ne tombat en mauvaises mains, il me prévint que cette ferme était à vendre, et comme il m'était très doux de posséder un bien venant de celui qui fut pour moi un ami si dévoué, je fis cette acquisition.

La Borde est proche de La Rochejaquelein, vieux château en ruines, devenu ferme et habité par le fermier. Ce fut le bien d'origine de la famille du Vergier de La Rochejaquelein. Catherine de Vernon, dame de La Rochejaquelein, avait laissé une fille qui en épousant Guy du Vergier, écuyer et seigneur du Vergier, lui avait apporté la terre de La Rochejaquelein. Là vécurent et moururent les La Rochejaquelein d'avant la Révolution, du moins ceux qui ne succombaient pas sur les champs de batailles pour la France et pour le roi.

Or, en 1898, l'église tombait en ruines. Dévastée, brulée par les bleus de 93, elle montrait encore sur sa porte vermoulue la trace des balles républicaines. L'abbé Cassin résolut d'en bâtir une autre sur le même emplacement ; et à ce sujet j'ouvris une souscription publique dans la *Revue de l'Ouest* et le *Conservateur Bressuirais* que je dirigeais alors.

En démolissant la vieille église, on découvrit plusieurs pierres tombales des La Rochejaquelein, la plupart brisées. Une seule

Digitized by Google

intacte portait encore le nom de La Rochejaquelein, mais la date était effacée. L'abbé Cassin avait songé à l'offrir au musée de Niort ; au dernier moment il recula devant les frais du transport, et quoiqu'il appartint plutôt à l'héritier du marquis qu'à moi de m'occuper de cette affaire, je proposais au bon abbé Cassin de faire transporter cette pierre tombale à La Borde. Elle y est déposée, et je l'ai confiée aux bons soins du fermier.

Je considérais comme un sacrilège de jeter aux décombres ce vestige du passé, et je suis fier de donner l'hospitalité à cette pierre tombale qui rappelle tant de glorieux souvenirs.

Tous les La Rochejaquelein qui ont vécu pendant et depuis la Révolution au château de Clisson, en Boismé, reposent dans le caveau de Saint-Aubin de Baubigné. Ceux qui les ont précédés, au château de La Rochejaquelein, reposaient dans l'église de Saint-Aubin du Plain.

Quel est celui dont j'ai recueilli la pierre tombale ? De quelle année ? De quel siècle ? Je l'ignore. Serait-ce le Louis de La Rochejaquelein qui, gravement blessé à la bataille d'Arques, recut de Henri IV ce billet touchant :

« *Vous savez que de vous j'estime tout bon, mesme les* « *morseaux, ce quy vous doyt mouveyr à venyr tel quel au* « *plutoȧt joyndre ung mestre quy vous ayme et vous desyre* « *fort. C'est votr plus affectueux amy.*

HENRY

Voilà ce que j'ai cru intéressant de vous faire savoir, mon cher ami, bien tardivement ; mais en tout cas, c'est votre excellente *Revue du Bas Poitou* qui enregistrera le fait.

Si quelque ami de la vieille Vendée voulait voir cette pierre tombale et espérait pouvoir la déchiffrer, je serais heureux de la lui faire présenter par le fermier de La Borde.

A vous bien affectueusement, mon cher ami.

EDMOND BÉRAUD

Digitized by Google

Notre-Dame de Lorette de la Flocellière

et le Marquis Jacques de Maillé-Brézé

(*Suite et fin*) [1]

L'inscription qui consacre la pieuse fondation du couvent de La Flocellière, ne désigne — nous le verrons plus loin — comme fondateurs que Jacques et Julienne de Maillé-Brézé dont il vient d'être parlé.

Cependant cet honneur doit être partagé par Mademoiselle Elisabeth Hamilton, à qui même en appartient peut-être la première pensée. Nous voyons, en effet, dans le contrat de fondation du 19 Juin 1617, que Jacques de Maillé-Brézé s'engage à y consacrer, « outre ses propres, tous les deniers qui proviendront des terres et meubles de feue demoiselle Elisabeth Hamilton » laquelle les avait légués à cette intention dans son testament reçu le 26 Février de la même année 1617, par Brémaud et Cacaud, notaires à La Flocellière.

(1) Voir le 3e fascicule de 1919.

Digitized by Google

Quelle était cette demoiselle Hamilton ? Appartenait-elle à l'illustre famille écossaise de ce nom ? Comment se trouvait-elle si intimement liée à Jacques de Maillé et transportée en ce marquisat de La Flocellière ?

Toutes questions que nous allons résoudre, le manuscrit en mains.

« Cette demoiselle Elisabeth Hamilton, écossaise de nation et de l'illustre maison de Hamilton, douée d'une très rare beauté qui lui acquit en France le nom de la *belle écossaise*, était venue en France avec la femme d'un sien oncle, milord d'Angleterre, qui avait été envoyé par le roi de la Grande Bretagne vers le roi très chrestien Louis XIII, et la reine régente Marie de Médicis. Ce milord, après quelque séjour en France et à la Cour, n'ayant pas eu tout le succès que l'on s'était promis, fut rappelé en Angleterre et fut obligé de laisser notre demoiselle Hamilton à Paris, ne pouvant pas s'en retourner avec eux, à cause d'une maladie qui lui était survenue, laquelle lui fut très avantageuse lui faisant quitter l'hérésie et embrasser la religion catholique, apostolique et romaine.

« La Reine ayant appris que *notre belle anglaise*, ainsi l'appelait-on à la Cour, était demeurée en France pour infirmité, l'envoya visiter plusieurs fois par M. le Marquis de la Flocellière, fort bien en Cour, et son gentilhomme d'honneur. Et il arriva, comme l'on dit, que cette fille « donna par sa beauté, dans la vue » de notre courtisan qui en devint amoureux. Il lui fit connaître la passion dont il était agité ; mais à quoi notre sage fille ne voulut entendre. Ce que voyant, ledit sieur marquis résolut de l'enlever et pour venir à bout de son dessein, il s'avisa un jour d'aller rendre visite à cette demoiselle au nom de la Reine, et de lui dire que, comme elle était parfaitement guérie, la Reine souhaitait qu'elle allât à la Cour, ainsi qu'elle faisait avant son indisposition et qu'elle lui avait donné ordre de l'aller quérir dans un de ses carosses ; mais qu'il ne l'avait pas voulu faire, voulant auparavant savoir l'état de sa santé. La demoiselle, qui ne se doutait de rien, lui dit qu'elle était

Digitized by Google

entièrement soumise aux ordres de la Reine. Là-dessus il retourne à la Cour et en même temps commande à son cocher et à ses gens d'aller quérir la dite demoiselle de la part de la Reine ; mais au lieu de l'amener à la Cour, il leur donne ordre de la conduire en sa maison de Vaugirard. Cet enlèvement causa à notre marquis la disgrâce de toute sa famille qui fit tout son possible pour lui faire quitter cette demoiselle, mais tout cela fut inutile. Il quitte donc la Cour et retourne en son château de La Flocellière, avec cette demoiselle à qui il fit présent de perles, diamants et autres bijoux qu'il avait eus de feue Madame sa mère, Robinette Hamon et des reines Marguerite de Valois et Marie de Médicis, lui faisant toujours espérer de la prendre à femme, en l'épousant ce qu'il fit tant pour le repos de sa conscience que pour la satisfaction des parents qui de part et d'autre étaient tous alarmés de ce procédé.

« L'on saura que l'on n'a jamais vu aucun enfant de cette demoiselle, ni qu'elle n'a jamais paru être grosse, quoique ce Monsieur eut demeuré quelque temps avec cette demoiselle.

« En l'an 1617, vers le 20 du mois de janvier, la susdite demoiselle tomba grièvement malade, ce qu'apprenant, ledit marquis qui était pour lors dans son château bien inquiété et étonné d'un accident si subit, donna ordre à Mademoiselle du Parc, qui avait toujours été avec cette demoiselle depuis son enlèvement, d'en avoir un soin tout particulier, et de n'épargner rien pour son soulagement. C'est de la dite demoiselle du Parc que l'on a appris toutes les circonstances susdites. Mais le mal augmentant, M. le marquis, afin de mettre sa conscience en repos fit appeler et venir son chapelain dans la chambre de la malade pour les épouser, ce qui s'exécuta sur l'heure, en présence de M. Perrin, chirurgien de ce bourg et plusieurs autres. Le sieur marquis fit connaître à ses parents qu'il l'avait épousée, pour obliger les héritiers de la dite demoiselle de faire exécuter son dessein et de poursuivre la construction du couvent, en cas que le seigneur vint à mourir subitement, ce qui pensa arriver : car cette mort si inopinée le surprit tellement qu'il en tomba

Digitized by Google

malade d'une fièvre frénétique qui le réduisit presque jusqu'au tombeau ».

Dans le cours de sa maladie, Mademoiselle Hamilton fit le testament qui suit, et dont la grosse sur parchemin se conserve à la Bibliothèque publique de la Roche-sur-Yon :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il.

J'ai, Damoiselle Elisabeth Hamilton, dame de mes droits, malade de corps, toutefois saine d'esprit et d'entendement, considérant que naguère j'étais quelque chose et qu'à présent je suis presque réduite en rien ; considérant aussi que la mort est infaillible et l'heure d'icelle incertaine, et toutefois ne voulant décéder de ce monde intestate, sans déclarer ma dernière volonté et sans pourvoir au salut de mon âme, sépulture de mon corps et disposition de mes biens qu'il a plu à Dieu de me donner, fait et ordonne mon présent testament en témoignage de ma dernière volonté en la forme et manière qui s'en suit, lequel je proteste faire sans induction ni persuasion de personne, mais de ma pure et franche volonté et mouvement.

« Je l'ai dicté et nommé de mot à mot, et après l'avoir fait lire et relire et j'ai recommandé mon âme à la Sainte Trinité, à la Vierge Marie, à tous les Saints et Saintes du Paradis.

« Supplie ce bon Dieu icelle recevoir entre ses mains lorsqu'elle sera séparée de mon corps. Je désire qu'il soit ensépulturé en telle église que M. le marquis de La Flocellière avisera bon être, et le jour de mon obit avenant, je veux et ordonne mon corps être accompagné seulement de prêtres et clercs et de treize pauvres avec chacun une torche et chacun une aune de serge noire, auxquels treize pauvres et chacun des autres pauvres qui s'y trouveront soit donné à chacun un sol, et, pendant quarante jours soit donné aux treize pauvres chacun un sol par jour et au dit jour qu'il soit fait un service général, à huitaine un autre, et à la fin des quarante jours un autre.

Item aussi six annuels en telle église que mon exécuteur testamentaire avisera, qui seront commencés à la fin de la quarantaine ou plustot si possible est, et, s'il lui plaît, je désire

Digitized by Google

qu'un des dits annuels se dise à Vaugirard, où j'ai demeuré quelque temps pendant ma vie. Les autres, à Notre-Dame de La Flocellière, à Saint-Michel de Mont-Malcus, Saint-Pierre de Cerizay, Notre-Dame des Gardes, chez les Augustins et à Notre-Dame de Recouvrance des Carmes réformés d'Angers; et pour les cérémonies de ma sépulture, m'en sentant indigne, comme pauvre pécheresse, je n'en désire aucune, m'en remettant au vouloir de mon exécuteur testamentaire que je nomme et supplie vouloir être haut et puissant seigneur Messire Jacques de Maillé-Brézé, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur marquis de La Flocellière, et le supplie de ne me vouloir refuser cette grâce, et le supplie de s'en charger par la grande affection qu'il m'a toujours portée et que je lui ai réciproquement rendue, et le conjure par la promesse qu'il m'avait faite de m'épouser et de me prendre à femme, de vouloir ratifier le présent testament pour bon et valable, et d'exécuter de point en point tout ce qui y sera contenu, en continuant de m'aimer après mon décès comme il a fait pendant ma vie, ce qu'il ne peut pas mieux faire ni témoigner qu'en effectuant ce qui s'en suit pour le repos de mon âme qui lui doit être en beaucoup plus grande, singulière et particulière recommandation que n'était celle de mon corps pendant qu'il était vivant et conversait avec lui dans ce bas monde; et puisqu'il n'a pas plu à Dieu nous laisser vivre ensemble plus longtemps et parachever plus longue vie et plus longs jours au saint lien du mariage, je le supplie qu'avec sa permission, congé et licence, je puisse donner, comme je donne tous chacun mes biens immeubles, domaines et héritages que je lui avais donnés, et duquel dont il s'est désisté, et particulièrement la maison, héritage, terres, appartement et dépendances que j'ai à Vaugirard (1) et autour,

(1) Mademoiselle Hamilton avait, par acte passé le 20 Septembre 1612, acquis cette propriété de noble homme Paul Perrot, seigneur d'Ablancourt, moyennant 1.600 livres tournois avec charges de payer une rente de 200 l. qu'on pourrait amortir pour 3583 l. 6 s. 8 d. Cette propriété mise à la disposition de Jacques de Maillé-Brézé par le testament de Mademoiselle Hamilton fut vendue par lui 4.000 l. au profit du couvent de La

Digitized by Google

pour des deniers qui en proviendront, les convertir et aider à doter, construire et faire bâtir un couvent de religieux réformés de l'ordre que ledit seigneur avisera et en tel lieu qui lui plaira, pour être à perpétué près de Dieu pour le repos de mon âme. Je veux et ordonne et fonde à perpétuité une grande messe des trépassés avec vigille et vêpres des morts, pour être dits par chacun jour de la semaine par les religieux du dit couvent et autres prières accoutumées pour le repos de mon âmes ; que les dits religieux fassent quatre services par chacun an : le premier au jour de mon obit ; et les trois autres aux jours et fêtes annuelles avec les prières, vigiles, sept psaumes, et vêpres des morts ; et supplie le dit seigneur de faire porter et mettre dans l'église des dits religieux mon corps ou mes os et le supplie que de l'argent qui proviendra de mes pierreries et autres petits meubles et équipages, la place ou sera bati le couvent en soit achetée et vouloir donner aux susdits religieux pour servir à leurs nécessités et besoins, ce qu'il leur faudra de mon meuble de bois, vaisselle d'étain, batterie de cuisine, linge et meubles de bois, et de leur donner toutes mes robes et jupes et tout ce qui sera trouvé propre à faire des ornements à l'église, que je veux et désire être employées à cet effet et non vendues pour être commuées en autre chose de pareille nature ni autre, et pour exécuter mon dit et présent testament et ordonnance de dernière volonté je nomme et élis le dit seigneur marquis de La Flocellière, lequel je prie derechef et le supplie vouloir prendre la peine, faix et charge de l'exécuter, me confiant en sa bonne intention et bonne volonté, le priant aussi payer mes serviteurs de leurs gages et de s'en servir à l'avenir ce que le dit seigneur m'a accordé ; et pour le parfait accomplissement de mon testament j'oblige tous et chacuns de mes biens meubles et immeubles, présents et à venir, quelconques, renonçant à toutes choses à ces présentes contraires, par la foi et

Flocellière. Mais cette somme employée d'abord pour leur maison du Saint-Sacrement des Billettes, à Paris, ne leur fut remboursée que plus tard. (*Note de M. l'abbé Dalin*)

Digitized by Google

serment de mon corps. Sur ce donné et promis dont, de mon consentement, volonté et requête je n'ai voulu être jugée et condamnée de jugement et condamnation de la Cour du marquisat de La Flocellière par les notaires ci-souscrits, jurés d'icelle, au pouvoir et juridiction de laquelle je me soumise et mes dits biens, renonçant à toutes choses à ces présentes contraires et à tous autres codicilles, testaments et ordonnances de dernière volonté si aucuns par moi avaient été faits lesquels je veux être nuls et de nul effet et valeur et que icelui mon testament sorte son plein et entier effet.

Fait au château de La Flocellière, environ deux heures après midi, le 26e du mois de Février de l'an 1617. Ainsi signé en la minute des présentes avec nous notaires : Elisabeth Hamilton et Jacques de Maillé-Brézé.

Ainsi signé : Brémault, notaire, pour grosse, et Cacault, notaire, à la requête de la dite Hamilton. »

Blason des Hamilton

La teneur de ce curieux testament nous permet, on le voit, de considérer Mademoiselle Elisabeth Hamilton comme la principale fondatrice du couvent de La Flocellière.

La première pierre de cet établissement, comme nous l'avons dit, fut bénite le 29 Juin 1640, par Henri Admirault, prêtre du diocèse de Tours, chanoine et archidiacre d'Aizenay et vicaire général de Pierre de Nivelle, évêque et baron de Luçon. Cette pierre, d'environ un mètre carré, a été arrachée des fondations de l'église en 1836 ; elle est aujourd'hui placée dans la chapelle de Sainte Appoline et porte l'inscription suivante :

Digitized by Google

Anno MDCXL : Ecclesiam Catholicam Urbano VIII, Lucionensem Petro Nivellio; Galliæ et Navarræ regnum Ludovico XIII, ordinem Beatæ Mariæ Théodoro Stratio, provinciam Turonensem, fratre Luca a sancto Antonio gubernantibus... Illustrissimus eques Jacobus de Maillé-Brézé, regis consiliarius, centum cataphractorum equitum dux strennissimus, dominus et marchio de La Flocellière et cum conjuge nobilissima Margarita Juliana d'Angennes, clarissimæ stirpis marchiorum de Rambouillet, régina Francorum palatina domina, ecclesiæ hujus et cenobii fundator lapidem istam posuit qui diù in sole, in sole nunquam, dum illi félices diu solum, cœlum feliciores possidebunt œternum. Die vigesma nona Julii (1) anni millesimi sexcentesimi quadragesimi.

Les desseins de Jacques de Maillé avaient été de faire de cette église « une cathédrale ayant deux ailes aux deux côtés, avec galeries hautes pour aller autour de l'église et galerie qui allât depuis la chapelle jusqu'au château, pour venir à couvert à l'église » ; une grosse tour ou clocher, semblable à celui de la paroisse, où devait y avoir quatre cloches. » Mais la mort vint surprendre le pieux fondateur avant que l'église et le couvent ne fussent achevés. D'autre part, ses héritiers, mécontents de ses prodigalités, et qui n'avaient accepté sa succession que sous bénéfice d'inventaire, eurent de nombreuses difficultés avec les religieux qu'ils trouvaient trop dotés, de telle façon que l'église Notre-Dame-de-Lorette ne fut terminée qu'au bout de dix-huit ans.

Sans être d'une exécution irréprochable elle méritait jusqu'à un certain point l'éloge qu'en fait la *Gallia Christiana*. La nef, d'une longueur de 27 mètres et d'une largeur de 15 était pourvue comme le reste de l'église, de voûtes en pierre très élevées, et accompagnées de deux bas

(1) Die junii XXIX. Lucion, ep. vic Admirault benedixit. (*D'après l'inscription de la pierre actuelle.*)

Digitized by Google

côtés séparés d'elle par des piliers carrés et des arcades en plein cintre. Elle était appuyée à l'extérieur par des arcs-boutants en forme de consoles, qui portaient sur les murs de refend des bas-côtés. A l'intérieur, ces murs de refend partageaint chaque côté en quatre chapelles.

L'une d'elles, dédiée à sainte Anne, fondée le 5 Août 1658 par Madame Marie de Hillerin, pour y déposer le cercueil de son époux, Claude Olivereau, seigneur du Boitissandeau, mort tragiquement quelques années auparavant, mérite une mention particulière. Ce dernier s'étant, en effet, pris de querelle avec M. de Légonnière, seigneur d'Ardelay, un duel s'en suivit, dans lequel Messire Olivereau fut grièvement blessé. Porté à la Pellissonnière, il y succomba au bout de trois semaines, entre les bras du père Ambroise de Sainte-Anne qu'on avait mandé du couvent de La Flocellière. Le cadavre fut conduit de nuit et en cachette au château de ce lieu et placé dans la chapelle, sous des pierres, en attendant qu'on put le transporter dans l'église de Lorette encore inachevée, ce qui eut lieu le 10 Septembre 1658.

Le maître-autel, placé au fond de l'abside circulaire était encadré de six colonnes de marbre. Huit fenêtres latérales et un oculus de façade éclairaient l'édifice. La façade était en outre percée de trois portes, dont celle du milieu, — la seule qui subsiste aujourd'hui — était ornée de pilastres et de frontons dans le goût du siècle de Louis XIV, et décorée des armoiries du fondateur. Les cloches, enfin, étaient établies dans un petit clocher couvert d'ardoises et élevé sur le pignon de l'église.

Vendu nationalement en 1792, le monastère fut détruit par le général républicain Grignon en 1794, et l'église mutilée fut transformée en magasin à fourrages, en attendant qu'un de ses acquéreurs la convertit en carrière (1836). Son abside, ses arcs-boutants, la rosace de sa façade, une portion des voûtes furent détruits. Bref, la ruine de cet édifice paraissait imminente, lorsque, le 13 Février 1867, M. le curé de La Flocellière

Digitized by Google

— le vénéré et savant abbé Dalin — en fit l'acquisition. Quelques mois suffirent au pieux et ardent restaurateur pour faire, de ces débris presque informes, un charmant sanctuaire, devenu le but de nombreux et fervents pélerinages.

RENÉ VALLETTE

Sceau du Couvent des Carmes de La Flocellière (XVII^e s.).

Digitized by Google

UN VILLAGE DE PRIMITIFS

sur les bords de la Sèvre-Nantaise

Les Fourboutières en Saint-Amand-sur-Sèvre (Deux-Sèvres)

Reportons-nous par la pensée, aux environs du XII[e] siècle avant l'ère chrétienne, dans cette jolie vallée que traverse la Sèvre-Nantaise, de la Pommeraie jusqu'au rocher de Mallièvre où son cours brisé se rejette à gauche en un brusque repli.

Comme aujourd'hui la petite rivière coule paisiblement en décrivant des courbes molles sur les alluvions de son lit géologique étrangement large au temps de la formation terrestre. A gauche, la butte granitique des Châtelliers s'érige hautainement en profil sauvage ; à droite, les pentes se relèvent plus doucement vers le nord sur un sol schisteux ; en face, du côté où s'en va le cours de la Sèvre, entre les hauteurs des Epesses et de Treize-Vents, le soleil descend chaque soir sur l'eau qui s'empourpre à la caresse adoucie de ses derniers rayons.

Au cœur même de ce vallon, entre l'arrivée dans le lit de la rivière des ruisseaux de Châteaumur, à gauche, et du Jourdain, à droite, sur les communes actuelles des Chatelliers (Vendée) et de Saint-Amand (Deux-Sèvres), un groupe de familles humaines s'est établi. Les huttes faites de branches d'arbres et de terre battue mêlée d'herbes et de roseaux tressés, sont

Digitized by Google

rassemblées à cent et quelques pas des deux rives, à la limite ordinaire des crues du printemps.

Dans ce village assez semblable à ceux des peuplades les plus attardées de nos pays sauvages d'aujourd'hui, hommes et femmes pratiquent une agriculture primitive, l'élevage de quelques animaux domestiques, la chasse et la pêche aussi. Ainsi pourvoient-ils à leur nourriture, à leur habillement ; pratiquant au surplus différents arts manuels qu'ils ont appris de leurs pères et qui suffisent à leurs besoins : N'ayant point idée de la possibilité d'un confort plus parfait, ils sont heureux dans leur totale simplicité puisque le bonheur en ce monde n'y sera jamais fait que du repos des désirs.

FIG. I. Demi-grandeur réelle

Pratiquement ils en sont encore réduits à ne guère s'aider dans leurs travaux que d'instruments de pierre, de cette pierre de silex qu'ils faisaient venir de loin ; mais ils ont su pousser l'art de tailler cette matière si dure aux dernières limites de la perfection. Déjà même, comme nous le verrons plus loin ils ont osé demander au feu de leur dévoiler les trésors métalliques cachés au sein des minéraux, dont leurs pères ignoraient la secrète existence, et ils ont fait en cuivre martelé de très petits objets, plus résistants à la vérité, mais encore inférieurs peut-être en utilité pratique à l'outillage de pierre.

C'est à ce point précis de leur civilisation que nous allons examiner rapidement l'outillage auquel ces hommes, nos pères en Poitou, demandaient tout pour s'aider dans la lutte pour l'existence.

La terre sur laquelle ils ont vécu et travaillé nous a gardé

Digitized by Google

dans son sein un très grand nombre de ces instruments en pierre impérissable, et pendant les dernières années du siècle passé les travaux agricoles en ont ramené au jour une quantité considérable, que j'ai précieusement recueillis.

Sur la rive gauche de la Sèvre, le groupement humain occupait un champ de la métairie actuelle de la Roche, en la commune vendéenne des Châtelliers, et j'ai déjà parlé en cette Revue des objets qu'on y a trouvés (1). A droite, les huttes plus nombreuses s'étendaient sur les terres de la métairie des Fourboutières, en Saint-Amand-sur-Sèvre. C'est là surtout que des mains habiles ont su produire d'intéressants objets.

Fig. II — Demi-grandeur réelle

Les haches polies, nombreuses, en diorites, quartzites ou silex variés, sont aux Fourboutières ce qu'elles sont partout ; elles servaient dans la vie courante à tous usages et constituaient pour les jours de lutte de terribles casse-têtes. Quelques-unes affectent cette forme en quasi rectangle allongé qui fut adoptée très peu après pour les premières haches de métal en cuivre martelé.

Ainsi qu'en témoignent les milliers d'éclats de fabrication recueillis sur le petit espace habité, les menues pièces usuelles d'outillage étaient faites sur place avec du silex noir du Haut-Poitou ou de l'Anjou et surtout en ce silex blond très beau du Grand Pressigny, en Touraine, qui à cette époque constituait certainement la branche la plus active d'un commerce primitif effectué évidemment par voie d'échange.

Pour utiliser les dépouilles des animaux domestiques et celles

(1) L. Charbonneau Lassay : *Les Châtelliers-Châteaumur aux époques préhistorique et gallo-romaine* ; in *Revue du Bas-Poitou*, ann. 1915, liv. IV et 1916, liv. I.

Digitized by Google

du gros gibier, le riverain de la Sèvre se servait de grattoirs et de racloirs de toutes formes (Fig. I) avec lesquels ils dégraissait les peaux et travaillait les os de façon à les employer eux-mêmes en instruments divers. Pour couper les bois d'un volume réduits et les os frais, ils se servait d'un silex d'une forme spéciale dont la partie inférieure retaillée faisait office de scie (Fig. II) ; pour en faciliter le maniement la partie supérieure était pourvue d'un bourrelet de bois ou d'os que deux encoches retenaient au silex. On possède en divers musées plusieurs de ces instruments dont la poignée est ainsi faite en corne de cerf, qui a résisté au temps.

Fig. III grandeur réelle

Mais le chef-d'œuvre des habitants de ce pauvre village ce fut la flèche. Pour atteindre le gibier dans sa fuite, le poisson dormant sur l'eau ou l'ennemi avant son approche immédiate, ils se servaient de traits d'arcs ou de propulseurs dont l'extrémité était armée de pointes en silex. Quelques-unes ne sont que de simples éclats, détachés d'un seul coup d'un bloc de silex, et dont les bords coupaient comme du verre ; mais grand nombre d'autres étaient patiemment taillées sur de très élégants modèles et retouchées avec un soin minutieux. C'est dans la fabrication de ces derniers objets surtout, que l'habileté manuelle du demi-sauvage qu'était l'homme de cette époque apparaît dans toute sa délicatesse : certaines de ces flèches ont un profil en forme de tête de couleuvre (Fig. III) de losanges, de mîtres, de feuilles de saule etc., d'autres portent sur un de leurs côtés une sorte de cran (Fig. III) ; les plus belles enfin, simplement n'ont qu'un pédoncule

FIG. IV Grandeur réelle

Digitized by Google

très détaché (Fig. IV) ou deux ailerons symétriques formant double harpon (Fig. V). C'est déjà, dès cette époque si lointaine, la forme parfaite de la pointe de flèche, forme si belle dans ses contours que les artistes de tous les siècles qui ont suivi l'ont adoptée pour leurs compositions héraldiques ou décoratives les plus soignées et les plus nobles. A la lumière de tout ce que les études de préhistoire française nous ont appris depuis un demi-siècle il est facile de se représenter par la pensée l'ouvrier des bords de la Sèvre fabricant ces objets si parfaitement achevés : assis au seuil de sa hutte, l'homme tient sur ses genoux un bloc de pierre qui lui sert d'enclume, d'une main le silex qu'il veut travailler, de l'autre un caillou choisi qu'il emploie comme marteau ; déjà l'éclat de silex a été enlevé d'un coup sec et sûr,

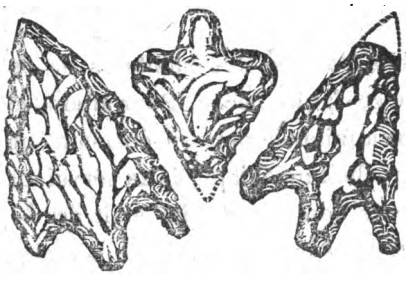

FIG. V Grandeur réelle

alors, par petits coups, l'ouvrier donne d'abord à la flèche son profil, puis changeant d'outil, à l'aide d'un autre silex ou même d'un os, il enlève par pressions calculées sur la surface et les bords, de menues écailles et obtient ainsi la pointe et le mordant des bords et dégage complètement les fragiles ailerons.

Quelle habileté dans le coup de main, qu'elle délicatesse de touche et quelle connaissance de la pierre employée ne fallait-il pas pour ne point briser ce silex si fragile. On comprend que l'homme qui peut tirer un tel parti d'une matière aussi rebelle que le silex pouvait arriver avec ses pauvres outils de pierre et d'os à se fabriquer, avec une ingéniosité que nous ne soupçonnons qu'à peine, les éléments d'un mobilier sommaire, les outils nécessaires à l'agriculture très rudimentaire qu'il pratiquait et à la confection des vêtements de cuir et de grossiers lainages dont ils se couvrait.

L'outillage de pierre servit du reste longtemps, semble-t-il,

Digitized by Google

concurrement avec les premiers instruments de cuivre et de bronze. Cette dernière industrie est représentée aux Fourboutières par une mince pointe de cuivre rouge en forme de feuille de saule (1) recueillie dans le même terrain que le silex. Aucune hache primitive en métal cependant n'y a été trouvée à ma connaissance, bien que plusieurs aient été recueillies dans un rayon de quelques lieues.

FIG. VI
Haut. réelle : 0m13

A la période gauloise se rapporte une jolie bague en métal qui paraît un alliage d'étain et d'argent, c'est un cercle non fermé entouré de grains en relief. Elle a été publiée jadis et figurée en cette Revue (2). A leur tour, les gallo-romains ont aussi laissé trace de leur séjour aux Fourboutières : une petite anse de vase formée de deux serpents de bronze enlacés et une très élégante petite fiole en terre cuite (Fig. VI) ont été mises à jour vers 1890 en arrachant un arbre sur le passage d'un fossé que l'on creusait, et qui probablement fit bouleverser une sépulture incinérée.

Les siècles qui suivirent depuis lors ont installé aux Fourboutières une exploitation agricole où les bâtiments ruraux se sont succédés dans leur aspect le plus vulgaire, mais à quelques centaines de mètres seulement, sur le gué de la Sèvre où le primitif perdait ses haches de pierre, où le voyageur gallo-romain jetait pieusement son obole à la divinité des eaux (3) les puissants seigneurs marquis de la

(1) Cf. Charbonneau-Lassay. (F. René) *La station néolithique des Fourboutières commune de Saint-Amand-sur-Sèvre* (*D.-S.*) in *Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, ann. 1903

(2) Charbonneau-Lassay : *Les bijoux d'or et d'argent du Poitou pré-romain*, in *Revue du Bas-Poitou*, ann. 1915. Liv. I.

(3) Une hache de silex, plusieurs monnaies romaines, dont une très belle pièce de Faustine, et une lame de poignard ancien : 0m24. — (Fig. terminale) ont été recueillies par les tireurs de sable, près du pont de Saint-Amand et des Fourboutières.

Digitized by Google

Guierche-Saint-Amand ont bâti le robuste pont de granit que franchissent quotidiennement aujourd'hui les plus rapides inventions de la locomotion moderne.

Ainsi, seul perfectible dans la série des êtres vivants, l'homme ravit un par un à la nature ses secrets pour en modifier à son avantage, son existence : et le Progrès l'a déjà mené du pauvre sauvage qui taillait ses silex aux Fourboutières jusqu'à l'artiste, jusqu'au savant les plus réputés de nos académies et à l'ouvrier le plus perfectionné de nos usines. Et l'Etre humain, guidé par le rayon reçu d'En-Haut continue à gravir, siècle par siècle, le sentier montant et de plus en plus lumineux qui le conduit de Dieu, qui fut le principe et la source de son intelligence, à Dieu qui en sera, dans une splendeur sans égale, tout à la fois le terme, la plénitude absolue et l'apothéose éternelle.

L. CHARBONNEAU-LASSAY

Digitized by Google

LE MOULIN NEUF

(Légende Vendéenne)

C'était au temps jadis, à l'époque où les Rois
Epousaient, paraît-il, — il était de ces lois !...
Quelque rare beauté, fille de rien, bergère,
Par hasard rencontrée au bord de la rivière,
Paissant le blanc troupeau de ses bêlants moutons
Qu'elle savait garder des loups forts et gloutons.
En ces temps comptaient peu le nom et la fortune,
Chacun ne demandait qu'amour à sa chacune.

En allant vers Challans, non loin du Thouzelet,
Au repli d'un vallon fleuri de serpolet,
Se dressait un moulin appelé Guinefolle
Qui tendait ses grands bras à la caresse molle
Des zéphirs du Marais, des brises d'Océan,
Ou bien narguait l'assaut du rapide ouragan.
La meunière était brune et s'appelait Melaine ;
Elle avait les yeux bleus, comptait vingt ans à peine ;
Elle était orpheline et, sans frère ni sœur,
Avait des sacs d'écus d'une belle grosseur.
Parmi les soupirants qu'elle avait en grand nombre,
Elle choisit Jean-Pierre, un beau gars à l'œil sombre,
Le plus riche de tous, non le plus amoureux ;
Celui-ci s'était tu, se sachant malheureux...
Il servait, loin de là, le bon Roi Louis treize
En pays Rochellais contre la force anglaise.

Digitized by Google

Il était le filleul de la vieille Margot,
Une sorcière horrible, à face de magot,
Qui semait à son gré le plaisir et la peine
Du fond de son taudis sis au « Puits de la Reine » ;

Quand Melaine revint, au bras de son époux,
Vers le moulin orné sur ses ailes de houx,
Aux fenêtres de lys, au seuil de blanches roses
Au parfum délicat, dans le matin écloses,
Margot vint, curieuse, au rebord du chemin,
Voir passer le cortège à l'ombre d'un jasmin.
Or, en riant, Jean-Pierre avait dit à la vieille :
— « Salut, blonde beauté, salut noble merveille !
Tu conjures les sorts et commandes aux dieux,
Donne-nous du bonheur et nous fais vivre vieux !... »
— « Tu te moques, vaurien, c'est bon, grommela-t-elle,
Mais au lieu de dormir ce soir près de ta belle,
Tu pourrais bien aller chez les diables cornus,
Voir comment on reçoit les trop haut parvenus !... »
Le rire de Melaine empêcha de l'entendre
Mais on vit la Margot, vers son antre descendre.

Les yeux chargés de haine et son gros poing tendu,
La sorcière hurla : « Te voilà confondu !... »
Le sonneur annonçait, du clocher de l'église,
Qu'à Dieu, dans cet instant, une âme était remise.
Le moulin de Melaine était chu tout soudain
Ecrasant son époux, lui meurtrissant la main...
Et tandis qu'en la mer le soleil s'évapore,
Margot jette en son puits de l'eau de mandragore.

Sur la route qui court à travers les guérets
Où la lune d'argent accroche des reflets,
Un jeune homme s'en vient ; court-il la prétentaine ?
Il dirige ses pas vers le Puits de la Reine.
Il entre chez la vieille et l'on entend sa voix

Digitized by Google

Qui s'élève et qui gronde et se change en abois.
On se tait, on soupire, on gémit et l'on pleure,
Qui peut venir ainsi supplier à cette heure ?
— C'est le soldat du Roi, c'est Alain, le filleul.
Il vient de voir, couché, dans un sombre linceul,
L'homme que, sans savoir, lui préféra la belle.
Il l'aime malgré tout et son âme l'appelle.
Elle n'a rien connu de son secret amour
Que, libre désormais, il espérait, un jour,
Lui dire à sa façon ; or, il la trouve veuve
Et tombant sous le faix d'une cruelle épreuve.
Il a vite compris le sens de tout le mal,
Se refusant à voir en Jean-Pierre un rival,
Il accourt, dans la nuit, conjurer sa marraine
De rendre à son moulin, à son époux, Melaine !

— Hélas ! Je ne puis pas rappeler de la mort,
Dit la vieille en tremblant, mais je puis, d'un effort,
Rebâtir le moulin que pleure la meunière ;
Je puis guérir son cœur, tu verras la manière !... »

Lorsqu'au jardin des morts son époux reposa,
Melaine vint s'asseoir sous le grand mimosa
Qui se dressait la veille, élégant et superbe,
Etendant sa grande ombre autour de lui sur l'herbe.
Elle ne pleurait plus ; un sombre désespoir
Envahissait son âme et la voilait de noir.
Un trouble la saisit ; elle était morne et lasse,
Elle crut se sentir emporter dans l'espace ;
De la terre, très loin, elle entendait les bruits ;
Il lui semblait se perdre en de profondes nuits ;
Elle pencha la tête et, les paupières closes,
Vit s'ouvrir, dans l'azur, un champ rempli de roses.

Longtemps elle dormit d'un lourd sommeil de plomb,
Elle ne s'éveilla qu'en entendant son nom

Digitized by Google

Prononcé hautement par une voix lointaine,
Dans l'air tout embaumé de senteur de verveine.
Le soleil, à cette heure, élevait ses bras d'or
A l'horizon vermeil en un brillant décor.
Elle tourna les yeux et s'écria — : « Miracle !
Quel Dieu très bon me vaut à présent ce spectacle !... »
Tel qu'il était hier pour recevoir l'époux,
Fleuri du haut en bas, sur ses ailes de houx,
Aux fenêtres de lys, au seuil de blanches roses
Au parfum délicat dans le matin écloses,
Le grand moulin joli se dressait nonchalant
Et ses grands bras tournaient, rapides, en ronflant...
A sa voix apparut, marchant comme un cloporte,
Et sortant d'un buisson, Margot, la vieille torte.
— « Eh bien, ricana t-elle, il est beau ton moulin
Et ton cœur est guéri ! C'est grâce à mon Alain.
Il t'aimait pour tes yeux, plus bleus que la pervenche,
Où ton âme apparaît quand ta tête se penche.
Ma belle jamais plus tes yeux ne pleureront,
Mais ton âme et ton cœur jamais plus n'aimeront.
C'est ton cœur que j'ai pris pour faire ces murs rouges
Comme les casaquins des servantes de bouges.
Oui, c'est ton cœur lui-même, humide encor de sang,
Que j'ai, sans le toucher, fait sortir de ton flanc...
Maintenant, approchons, écoute, ma mignonne,
Comme un joli tic-tac, à l'intérieur résonne ;
Doux tic-tac de ton cœur, tic-tac de ton moulin !
J'ai, vois-tu, recueilli les secrets de Merlin.
Aussi, de ton époux, la sotte moquerie
Se paye par l'amour, se paye par la vie.
Il devait être aimé, follement, dans le soir
Mais il partit avant pour le royaume noir.
Toi, tu ne penses plus seulement à Jean-Pierre,
Puisqu'en place du cœur je t'ai mis une pierre.... »

Digitized by Google

Alain portant un sac très pesant sur le dos
Arrivait au moulin, franchissait son enclos.
En entendant des pas, Melaine, à la fenêtre,
Cessa de regarder le spectacle champêtre
Qu'elle avait sous les yeux et fixa l'arrivant,
Dont les longs cheveux noirs voletaient dans le vent :
— « Bonjour, murmura-t-il, Melaine, ma voisine,
A l'instant voulez-vous mettre en poudre bien fine,
Les doubles de blé d'or que renferme mon sac ?
Je voudrais que pour moi fut le premier tic-tac
De votre *Moulin Neuf*, si je puis y prétendre ! »
— « Alain, vous venez là, vraiment me bien surprendre ;
Voici déjà longtemps que je n'ai point moulu,
Dites-moi votre prix et, le marché conclu,
Vous pourrez apporter votre sac à la meule
Car pour moudre à présent, mon ami, je suis seule... »

— « Mon devoir accompli, je venais en ces lieux
Attiré par l'éclat de vos immenses yeux.
Souvent j'en ai rêvé lorsque, dans les nuits sombres,
De garde autour du camp j'apercevais des ombres
Passant et repassant dans la clarté des feux
Qui dansaient au lointain, rouges aux contours bleus.
J'évoquais ce regard qu'aujourd'hui je retrouve ;
J'éprouvais un bonheur qu'encor ici j'éprouve ;
Et ma nuit passait vite, et trop tôt le matin
Eclairant la bataille effaçait le moulin !...
Sans l'avoir jamais dit, et plus que tout au monde,
Je vous aimais, Melaine, et nul cœur à la ronde
Ne vous donna d'amour plus sincère et meilleur
Que le soldat du Roi dans ses nuits de veilleur.
Vous demandez mon prix ; faites ce prix vous-même
Puisque je vous dis, là, maintenant : « Je vous aime ! »
— Un baiser, s'il se peut !... » Le cœur lui battait dur ;
Il fixa les yeux vifs empruntés à l'azur ;

Digitized by Google

De là-haut sur son cœur descendait leur caresse ;
Il monta, lestement, vers sa brune déesse.

Assis près de la meule, Alain, au désespoir,
Pleura jusqu'à la nuit, jusqu'au lever du soir.
— « Ami, ne pleurez pas le baiser impossible »
Lui répétait Melaine au visage impassible.
Il se dressa soudain et, semblant faire effort :
— « Je vous aime bien trop pour fuir encor la mort,
Du moment qu'à jamais un affreux sortilège
Vous rendra dans mes bras et de glace et de neige.
Puisque de votre cœur est fait votre moulin,
Que vous l'ouvrez tout grand au malheureux Alain,
Laissez-moi, sous vos yeux, me coucher sous la meule !... »
Il le fit et Melaine observait, calme et veule.

Margot vint dans la nuit et vit couler à flots
Le sang de son filleul et Melaine, yeux clos,
Murmurait des fredons ; la pauvrette était folle
Elle mourut très tard, dit-on, en Guinefolle.

Margot, du blé d'Alain, emporta le lourd sac
Et du moulin jamais ne reprit le tic-tac.
Il demeura fermé sur sa rouge monture,
Il n'en subsista plus, bientôt, que l'armature,
Quand des ailes de toile il était déjà veuf,
Aussi demeurait-il, détruit, le *Moulin Neuf*.
Il attacha son nom au hameau qui se cache,
En un coin ravissant du bourg de la Garnache.

PAUL DEVIGNE

La Garnache, Août 1918.

Digitized by Google

LE CLERGÉ DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

LES SABLES-D'OLONNE *(Suite)* (1)

Prêtres habitués aux Sables

MENANTEAU (*Charles*), ex-jésuite.

Appartenait à la famille de ce nom qui a fourni un sous-préfet aux Sables sous le premier Empire.

Comme le Père Giraudeau, il était venu habiter les Sables après l'abolition de la compagnie de Jésus.

La notice historique des Sables-d'Olonne par M. le curé Imbert le mentionne comme prêtre habitué dans la paroisse au commencement de la Révolution. Son nom figure, en effet, parmi ceux des pensionnaires ecclésiastiques séculiers payés en 1791 et 1792 par M. Pierre-André Ocher, receveur du district des Sables; M. Menanteau recevait, en cette qualité, 260 l. 14 par quartier.

5 Février 1791. — M. Menanteau était titulaire du prieuré du Puybelliard. (Archives de la Vendée).

DUPLEIX (*Alexandre-Pierre-René*) ex-Père de l'Oratoire, ancien Procureur Général de la maison de Paris, rue Saint-Honoré.

(1) Voir le 2e fascicule de 1917.

Digitized by Google

Fils d'Aimé Laurent Dupleix, avocat au Parlement, Sénéchal des Sables en 1706, Président de l'Election en 1707, et de Anne Catherine de la Foussière Gaudin; le père Dupleix fut l'un des bienfaiteurs des pauvres de sa ville natale ;

« Le 4 Juin 1780, la supérieure et la trésorière de la confrèrie des Dames de la Charité des Sables furent convoquées, à la manière accoutumée, ainsi que le curé Boitel, supérieur et directeur de la confrèrie, et les officiers de la police de la ville.

Messire Aimé-François Dupleix, conseiller du roi, lieutenant-général de l'amirauté, s'avança et dit que son frère, le révérend Père Dupleix, procureur général de la congrégation de l'Oratoire, était possesseur d'une rente annuelle et perpétuelle de 48 livres à 4 pour cent d'intérêts, au capital de 1200 livres, constituée à son profit sur le revenu du roi par Messieurs le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, par contrat passé devant Me Daillot, notaire à Paris, le 3 Janvier 1778 ; que son désir était de faire donation de cette rente à la confrèrie de la Charité des Sables ; il la requérait de donner une procuration notariée de son acceptation ; à la seule charge d'une messe basse annuelle et perpétuelle qui serait célébrée à son intention dans l'église paroissiale des Sables, le 12 Novembre, à 10 heures, jour de la fête de Saint René, son patron, sa vie durant ; et, après son décès, pour le repos de son âme et de celles de ses père et mère et de leurs descendants à perpétuité tant que la rente aurait cours. La proposition fut acceptée et le don légalement régularisé » (1).

Le 1er Juin 1793, il pétitionne pour obtenir son traitement. Le district des Sables est d'avis de rayer le ci-devant oratorien de son tableau des prêtres pensionnés. On écrit, à ce sujet, à Paris, attendu l'absence du Directoire du département, à cause de l'insurrection de la Vendée.

Le Directoire du département de Paris s'empressa de répondre aux administrateurs du district des Sables :

(1) Dr Marcel Petiteau, chronique sablaise.

Digitized by Google

Paris, le 18 Juillet 1793

« Nous avons reçu votre lettre, en date du 22 Juin dernier ensemble le mémoire qui vous a été présenté par le c^en René Dupleix, relatif au traitement auquel a droit le c^en Dupleix, son oncle comme étant ci-devant membre de la congrégation de l'Oratoire.

Nous avons été d'autant plus surpris de cette demande que le c^en Dupleix, neveu, en qualité de curateur de son oncle, en a fait former une auprès de nous par le ministère de son fondé de procuration pour arrêter la fixation de ce traitement.

Nous vous prévenons, au surplus, que nous avons terminé l'opération relative aux traitements des membres de la maison de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, et que, par l'effet de cette opération, le traitement du c^en Dupleix a été fixé à 1200 l. pour ne lui être payé que sur le pied de mille livres à compter du 1^er Janvier 1793, le Directoire ayant cru devoir attendre pour le paiement total de la pension :

1° Une explication de la part de l'Assemblée sur la question de savoir si la pension des congréganistes est ou non frappée de réduction par la loi du 27 Septembre 1792 ; 2° et pour le paiement des arrérages de l'année 1792, l'appurement du compte à rendre par la dite maison conformément à la loi du 18 Août 1792.

Nous vous prévenons également que par suite de notre opération nous avons fait expédier au profit du c^en Dupleix, un mandat sur le receveur de notre district, de la somme de 250 l. pour les arrérages de la dite pension échue du 1^er Janvier 1793, et pour les paiements subséquents, renverrons les mandats à être payés dans le district de son domicile.

Nous vous prions, en conséquence, suivant la manière prudente que vous avez adoptée, de ne rien faire payer au c^en Dupleix que sur le vu de la liquidation que nous avons faite de son traitement et du certificat que nous délivrerons pour constater l'époque à compter de laquelle nous avons cessé de payer. »

Signé : LEFEBVRE — DUBOIS — MAILLARD.

Digitized by Google

GAUDIN (*Jacques*), prêtre, ex-oratorien, naquit aux Sables le 7 Mars 1735, de Maurice Gaudin, bourgeois, et de Marie-Aimée Bernard, son épouse ; son parrain fut Jacques Gaudin, prêtre.

Entré sans vocation dans la congrégation de l'Oratoire comme auparavant dans l'état ecclésiastique, il en fut expulsé à l'occasion d'un ouvrage scandaleux qu'il se disposait à publier. Mieux inspirée encore eût été cette société si elle avait rejeté aussi de son sein, le même jour, un autre oratorien sablais, le Père Petiot, et tant d'autres fils dégénérés du cardinal de Bérulle et du Père de Coudrin, tous futurs jureurs et apostats de la période révolutionnaire.

Les engagements sacrés contracté par l'abbé Gaudin au jour de son sous-diaconat étaient-ils devenues pour lui de trop lourdes chaînes ? On n'en peut guère douter quand on le voit publier à l'étranger, et pour cause : « *Les inconvénients du célibat des prêtres prouvés par des recherches historiques.* 1 volume, grand in-8°, de 443 pages, Genève, chez J. L. Pellet, 1781.

Malgré l'érudition dont il cherche à faire parade, l'auteur n'a point réussi à réfuter les arguments de son confrère, le Père Thomassin, sur l'ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise. En 1790, l'ouvrage eut une seconde édition (1) (à l'usage des prêtres jureurs en train de se marier comme notre abbé Gaudin). Les honteux sophismes de ce livre et des autres élucubrations similaires de l'époque furent confondus par les victorieuses réponses de quelques prêtres constitutionnels eux-mêmes ; citons au premier rang les lettres pastorales de Gratien, évêque de Seine et-Oise. L'évêque intrus menaçait en outre d'interdiction tous les prêtres de son diocèse qui violeraient la loi du célibat.

Le livre de M. Gaudin est depuis plus d'un siècle tombé

(1) Voir sur Gaudin, à propos de la réimpression, faite en 1790, de son livre contre le célibat, les *Réflexions impartiales svr l'ouvrage intitulé les inconvénients du célibat* etc., Paris, in-8° de 44 pages. (*L'Oratoire et la Révolution)* par M. A. M. P. Iugold, prêtre de l'oratoire. La Convention, le 3 Janvier 1795, vota à l'auteur 500 livres d'indemnité.

Digitized by Google

dans l'oubli. Si on le trouve encore mentionné dans les catalogues de librairie poitevine de Clouzot, c'est non point comme ouvrage de quelque valeur mais uniquement par ce qu'il est l'œuvre d'un auteur vendéen.

Après son expulsion, l'ex-oratorien (1) trouva un asile chez un de ses anciens confrères de la même congrégation, l'évêque de Mariana en Corse. Chose inexplicable, malgré son *exeat* de l'Oratoire et la publication de son livre scandaleux, l'évêque oratorien lui donna des lettres de grand vicaire. (2) En Corse, Gaudin devait être comblé d'honneurs : il fut bientôt nommé conseiller clerc du conseil souverain du pays. En 1788, il publia : *Voyage en Corse et vues politiques sur l'amélioration de cette île*, et un troisième ouvrage en 1791 : *Essai historique sur la législation de la Perse* précédé de la traduction complète des *Roses de Saadi*.

En 1783, il avait obtenu de la faveur royale une pension de 1440 livres sur l'abbaye de Gorre en Lorraine.

Lorsque la Révolution éclata, il s'en déclara l'un des chauds partisans et vint habiter les Sables, sa ville natale (3). Il fut des

(1) Il avait quitté la congrégation de l'Oratoire en 1780.

(2) Le Père Peynaud du Verdier, prêtre de l'Oratoire, évêque de Mariana, écrivit une lettre contre le jansenisme donnée par d'Auribeau ; mémoire, 2e vol. p. 509.

(3) Son bienfaiteur, Mgr de Verdier venait de mourir. Il eut pour successeur à l'évêché de Mariana un sulpicien, M. de Verclos, sacré en 1789 (*Mémoires* de l'abbé d'Hesmiry, par d'Auribeau, p. 116).

Dans une pétition de la municipalité des Sables de comité écclésiastique de Septembre 1790, l'abbé Gaudin signe avec la qualité de Procureur de la commune. (Voir art. couvent des capucins des Sables).

Les premières élections municipales suivant la loi de Décembre 1789 se firent aux Sables, du 2 au 5 Février 1790. L'ancien maire des Sables, Bardel de la Gestière fut conservé. Les fonctions de Procureur furent déférées à l'abbé Gaudin. En Novembre même année, il donna sa démission motivée sur ses affaires et la nécessité d'un long voyage.

L'abbé Gaudin fut envoyé en députation en Mai 1790 à Paris, pour se joindre à Gaudin, pour obtenir par l'entremise de Mirabeau, que le chef-lieu du département fut placé soit à la Roche soit aux Sables. La ville, le 31 Mai 1790, lui envoie 1500 livres pour le couvrir de ses dépenses (Chassin, t. IIe, 1er, n° 117).

Digitized by Google

premiers à prêter le serment civique et à donner son adhésion à la Constitution civile du clergé.

Ayant fixé sa résidence aux Sables il désira que sa pension, devenue à la charge de l'Etat, lui fût payée par le receveur du district. Il adressa, à cet effet, une pétition au Directoire du département le 18 Mars 1791.

« L'Abbé Gaudin a l'honneur de vous représenter qu'il obtint en 1783 de sa Majesté une pension de 1440 livres sur l'abbaye de Gorre en Lorraine qui lui rendait net 1200 livres ; dont il a été exactement payé jusqu'à l'année 1790 inclusivement.

L'Assemblée nationale ayant établi un nouvel ordre pour les pensions et les bénéfices, il s'y est conformé exactement à tous ses décrets.

Ces décrets ayant statué qu'il serait libre à chaque pensionnaire de choisir le lieu où il recevrait son payement, il a désigné le district des Sables, lieu de sa demeure et de sa naissance dans un mémoire adressé au Directoire du district de Metz, département de la Moselle où l'abbaye de Gorre était située, et qui a été envoyé et recommandé par le Directoire du district des Sables ; mais ce mémoire présenté au mois de Novembre dernier n'ayant point eu de réponse, l'abbé Gaudin en a adressé au mois de Février un qui a eu la même recommandation et qui n'a pas eu plus de succès.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous présenter la même requête: L'Assemblée Nationale ayant accordé aux pensionnaires ecclésiastiques le droit de choisir le lieu de leur payement, il est nécessaire qu'il y ait une autorité qui les mette à portée de jouir de ce bienfait, leur pension n'étant plus hypothéquée sur telle abbaye, mais sur les revenus de l'Etat, ce revenu se perçoit également partout, il est partout à portée des pensionnaires qui le réclament.

L'abbé Gaudin implore en conséquence votre autorité et votre justice pour être payé du premier quartier de sa pension

Digitized by Google

pour l'année 1791, l'Assemblée Nationale ayant décidé que chaque quartier serait payé d'avance.

Il a l'honneur d'être avec un profond respect

Messieurs

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Abbé GAUDIN

Le Directoire du district apostilla cette nouvelle requête en ajoutant qu'il était d'avis qu'il y avait lieu d'autoriser l'abbé Gaudin à percevoir son traitement sur les fonds du receveur de ce district d'après la fixation de son domicile aux Sables. En Directoire, le 19 Mars 1791.

Dans sa séance du 27 Mars, le Directoire du département fit droit à la dite pétition. La pièce fut renvoyée au district des Sables avec ces mots : *affaire terminée.*

EDGARD BOURLOTON.

(*A suivre*)

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'Ancien et le nouveau Président de la République. — Il est bien entendu que nous ne faisons ici aucunement œuvre politique ; mais si, comme Vendéen, il nous est permis de regretter que M. Clemenceau n'ait pas été appelé à la magistrature suprême, nous devons du moins nous féliciter comme ami des Lettres, de l'élection de M. Paul Deschanel, dont la haute valeur littéraire s'affirmait hier encore dans l'œuvre magistrale consacrée à *La France Victorieuse*, et dont il a bien voulu nous faire hommage (Paris, Fasquelle, 1919).

Découverte de Monnaies anciennes. — En arrachant un chêne sur la propriété de M. Deladouespe, à la Meilleraie-Tillay (Vendée), les travailleurs ont découvert un dépôt de monnaies gauloises en bronze comprenant près de 200 pièces.

Notre éminent confrère M. Gustave Chauvet, Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, auquel plusieurs de ces pièces ont été communiquées, a bien voulu nous promettre, d'en donner ici la description.

A la Société des Antiquaires de l'Ouest (Séance du 17 Décembre 1919), notre ami M. Audinet a donné lecture d'une note de M. Uzureau sur « *Mgr de Caussade, évêque de Poitiers, et l'abbé des Dorides, vicaire général de Luçon, 1752* ». M. l'abbé Uzureau reproduit intégralement diverses lettres de l'évêque de Poitiers et de l'abbé des Dorides, ainsi que de l'évêque de Luçon, Mgr de Verthamon de Chavagnac.

A la même séance, M. Pouliot a lu de nombreux passages et a analysé le surplus d'un mémoire de notre confrère, M. le docteur

Digitized by Google

Marcel Baudouin, sous ce titre : *Histoire de la Garancière du Bas-Poitou, ses fondateurs : les Ingoult (de Vendée).*

On sait qu'au XVIII[e] siècle de 1759 à 1790 environ, une industrie de la Garance a été établie sur les côtes du Bas-Poitou, spécialement aux environs de Beauvoir-sur-Mer et de Croix-de-Vie, sous l'influence de Fontanes, inspecteur des manufactures à Niort. M. Boissonnade, dans son *Histoire de l'organisation du travail en Poitou*, avait dit l'essentiel sur cette Garancière. M. Baudouin, descendant des deux Ingoult qui la dirigèrent successivement a eu en mains des documents inédits et a utilisé des souvenirs de famille, grâce auxquels il a pu préciser les rôles respectifs du père et du fils dans l'entreprise et remettre en lumière ces deux personnages, à qui jusqu'ici pleine justice n'avait pas été rendue.

Rétablissement de l'ancienne paroisse du Vieux-Pouzauges. — Par ordonnance de Mgr Garnier, évêque de Luçon, l'ancienne paroisse du Vieux-Pouzauges, supprimée depuis la Révolution a été rétablie depuis le 25 Décembre dernier, sous le titre de Notre-Dame de l'Assomption.

Le territoire de la paroisse ainsi réorganisée est composé de parties détachées de Pouzauges-Ville, de la Meilleraie-Tillay, de Saint-Mesmin et de Montournais.

Bénédictions de cloches. — Le 2 Octobre dernier, ont été bénites en l'église des Brouzils quatre nouvelles cloches qui ont été éloquemment célébrées en prose et en vers par l'excellent et zélé pasteur de la paroisse, M. l'abbé Charbonneau.

Ces cloches sortent des ateliers de M. Bollée, fondeur de cloches à Orléans. La première est dédiée au Sacré-Cœur et pèse 1550 kilos ; la seconde, sous le vocable de l'Assomption, pèse 1097 kilos ; la troisième, dédiée à Jeanne d'Arc, pèse 765 kilos ; la quatrième sous le patronage du Bienheureux de Montfort, pèse 428 kilos.

— A Bessay, trois nouvelles cloches sorties des mêmes ateliers viennent d'être également bénites et installées en l'église de Bessay, le 21 Décembre dernier ; elles pèsent respectivement 300, 200 et 145 kilos et se nomment Laure-Marie, Emilienne-Joseph et Jeanne d'Arc.

Echo de la fête du fanion à Fontenay-le-Comte. — Les comptes du trésorier du Comité de la Fête du Fanion offert au 137[e] d'infanterie, accusant un bénéfice de 1050 francs, le Comité a décidé, sur avis de son Président, M. Montreuil, sous-préfet de

Digitized by Google

Fontenay-le-Comte, que 1.000 francs seront attribués au Monument qui sera élevé aux Fontenaisiens morts au champ d'honneur et que le surplus sera remis à la caisse de la Section fontenaisienne des Blessés et Mutilés de guerre.

La " Muse des Armées ". — Sur la foi d'un renseignement erroné nous avions donné une origine belge à l'admirable " *Muse des Armées* " qui, après avoir dépensé son beau et généreux talent sur tous les fronts de la guerre, est venue prêter un si remarquable et si gracieux concours à notre belle fête du Fanion d'honneur du 137e.

Française de toujours, Madame Caristie-Martel est la petite-fille de l'éminent artiste Caristie, membre de l'Institut, " un petit dieu du midi ", où plusieurs statues lui ont été élevées. Architecte de grand talent, c'est à M. Caristie, on s'en souvient, que nous devons la restauration du Théâtre antique d'Orange, le monument évocateur de Quiberon et combien d'autres encore.

Le père de " la Muse des Armées ", qui appartenait à la Comédie-Française, avait pris comme nom de Théâtre celui de Martel et sa mère était née de Lippé. La " Muse des Armées ", à elle seule, possède assez de mérites et de qualités pour illustrer son double nom de Caristie et de Martel.

Nos Compatriotes. — Notre compatriote et ami, M. le Comte B. du Chaffault assistait le 3 Décembre au banquet France-Amérique, organisé au Claridge's Hôtel, à Paris, pour remettre aux deux généralissimes des armées alliées, les maréchaux Joffre et Foch, les dons offerts par d'éminents Argentins, amis de la France : une épée, réplique exacte à celle de San Martin, le libérateur Argentin, et une réduction en argent massif de la statue équestre du même héros qui s'élève à Buenos-Aires.

Nos Artistes. — Le projet du monument aux morts de Corseul (Côtes-du-Nord) exécuté par notre ami le bon statuaire A. Guéniot, vient d'être accepté à l'unanimité par le conseil municipal de cette commune.

La maquette représente une Victoire ailée se penchant vers un grand blessé qui se redresse pour cueillir les palmes et les lauriers qu'elle lui tend.

Cette très belle œuvre d'art est adossée à une pyramide sur la face postérieure de laquelle seront gravés les noms des morts; socle et pyramide seront exécutés en granit et le groupe en bronze.

Digitized by Google

— Notre ami Marcel Fleury, a terminé son beau portrait gravé de *Rembrand* et achève celui du *Général Guillaumat.*

En Mars prochain, un marchand d'estampes de la rue de Rivoli, à Paris, fera une exposition complète de toutes les œuvres de l'habile et sympathique graveur vendéen. Un catalogue luxueusement illustré en sera édité, avec préface du distingué graveur et critique d'art Coffier.

Nos Écrivains. — Notre ami, le bon poète B. Clénet, l'auteur des *Géants de la Vendée* vient de mettre la dernière main à un très beau poème, *Les Charmes d'Armide*, que doit illustrer l'excellent peintre Astoul et qui sera prochainement publié.

Un Événement musical. — Nous sommes particulièrement heureux d'apprendre que c'est avec un triomphal succès qu'a été donnée au grand Théâtre de Rouen, la première de *Ninon de Lenclos*, l'œuvre charmante et délicate écrite par notre ami Louis Maingueneau sur le fort intéressant livret de MM. Louis Blampain de Saint-Mars et Henry Aucher.

Nous donnerons dans notre prochain numéro un compte rendu inédit de ce grand événement, à la fois musical et littéraire, qui est tout à l'honneur de trois de nos meilleurs compatriotes.

Nos Auteurs dramatiques. — Notre compatriote, M. Alain Jammes d'Aizac, membre de la Société des Auteurs dramatiques, a fait représenter à Challans, avec succès, son nouveau drame en un acte : *A Nuit rouge.*

Nos nouveaux Députés. — Les élections législatives du 16 Novembre 1919, en Vendée, ont donné les résultats suivants : MM. de Baudry d'Asson avec 48.604 voix, Rochereau avec 48.583 voix, de Fontaines avec 47.445, Bazire avec 47.367, ont été élus à la majorité absolue.

MM. de Tinguy du Pouët avec 46.841 et de Bermond avec 46.463 ont été élu au quotient.

A nos lecteurs. — Les multiples besognes municipales de l'après-guerre et celles des élections qui l'ont suivie, ont forcé notre Directeur de remettre au fascicule prochain, la suite émouvante et glorieuse de ses notices sur les *Héros et Martyrs Vendéens de la grande guerre.*

— *La Revue du Bas-Poitou* se trouve de même dans la néces-

Digitized by Google

sité de reporter à son prochain numéro la première partie de l'importante étude que notre collaborateur et ami H. Baguenier Desormeaux a consacrée, à *l'Histoire religieuse de la Révolution Française*, de M. Pierre de La Gorce, de l'Académie Française envisagée du point de vue Vendéen et en fonction des précédents historiens de notre glorieuse petite patrie.

La Revue tient à s'excuser auprès de l'éminent écrivain de ce retard tout à fait opposé à ses désirs et à ses prévisions.

N. D. L. R.

Digitized by Google

ÉCHOS DE LA GUERRE

La mort glorieuse de M. *Raoul de Chasteigner*, du 9e cuirassiers à pied, blessé et disparu à l'attaque du bois de Frères, (Aisne) le 23 Mars 1918, vient d'être officiellement confirmée.

Il était fils de M. Raymond de Chasteigner, ancien officier de cavalerie, décoré de la médaille de 1870, décédé, et petit-fils du commandant Deshorties de Beaulieu, du 2e lanciers, blessé mortellement à Patay, le 8 Décembre 1870.

Hommages Posthumes. — Parmi les décorations posthumes de chevaliers de la Légion d'honneur notons celles du capitaine *Alexandre Vezin*, du 25e bataillon de chasseurs à pied, du lieutenant *Veyret-Logerias* et du sous-lieutenant de *Rengervé* qui appartenaient au 137e d'infanterie.

— La mémoire de notre vaillant ami le sous-lieutenant *Paul Guillerot* vient de même d'être glorifiée par l'attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur avec la belle citation qui suit :

« Chef de section de haute valeur morale et du plus bel exemple, modèle de bravoure et d'énergie, tué à son poste de combat, le 1er Octobre 1918. A été cité ».

— La médaille militaire a été attribuée à la mémoire de M. Georges Jannet de Lépinay, du 48e bataillon de chasseurs à pied, avec la citation suivante :

« Chasseur d'un sang-froid et d'une bravoure exceptionnelle, est resté à son poste de guetteur le 13 Septembre 1916, pendant deux heures, sous un bombardement des plus violents et n'a quitté son poste que très grièvement blessé. Est mort des suites de ses blessures. Déjà cité »

— La même distinction a été aussi accordée à notre jeune et héroïque compatriote et ami *M. François Baudry*, fils de l'éminent architecte, Ambroise Baudry, dont nous avons précédement publié la très belle citation, qui avait déjà consacré sa vaillante conduite et sa mort glorieuse.

— *M. Joseph Linyer de La Chevallerée*, tué à vingt ans au combat de Grand-Rozoy (Aisne), vient d'être honoré de cette élogieuse citation :

« Excellent gradé. A essayé, malgré le tir de plein fouet d'une pièce de canon, de faire tomber une position qui arrêtait, le 1er Août 1918, la progression de l'infanterie. Tombé glorieusement au cours de sa mission ».

Digitized by Google

Décorations méritées. — *M. Marie-Antoine de Lauzon*, chef de bataillon au 154e d'infanterie a été nommé officier de la Légion d'honneur avec cette citation :

« Officier supérieur du plus grand mérite, calme, froid et énergique. A fait preuve des plus belles qualités militaires pendant toute la campagne. A, le 29 Juin 1916, au Mort-Homme, assuré la mission qui lui était confiée, retardant par une résistance désespérée l'avance de l'ennemi. »

— M. le *Dr Joubert*, fils de notre vieil ami M. Joubert, du Gué-de-Velluire, a reçu la croix de la Légion d'honneur, au titre militaire, en Juillet 1918, pour les éminents services qu'il a rendus « aux Armées » comme chef de laboratoire de bactériologie. Cette haute récompense était accompagnée de la plus élogieuse mention.

— *M. Léon Lassous*, en religion *Père Bernard*, passionniste, originaire de Beauvoir-sur-Mer, vient d'être fait chevalier de l'Ordre de Léopold II, avec rayure d'or.

Le Père Bernard, qui résidait en Belgique à la déclaration de guerre, a été emprisonné en cellule pendant deux ans par les Allemands pour avoir protesté en chaire contre les atrocités, commises par les envahisseurs.

Les belles Citations. — Notre vaillant compatriote, le capitaine *Paul Gambier*, commandant l'aéronautique du 3e corps d'armée, déjà décoré de la croix de guerre à trois palmes et de la Légion d'honneur, a obtenu l'étoile de vermeil avec la très belle citation qui suit :

« Grâce à son impulsion, à ses connaissances professionnelles étendues, a su maintenir aux escadrilles du 3e corps d'armée les qualités d'audace, d'endurance et de dévouement qui les ont toujours caractérisées.

A payé constamment de sa personne en exécutant des missions périlleuses à basse altitude, notamment au cours de l'attaque Allemande du 15 au 20 Juillet 1918, sur la Marne, et au cours de la poursuite de la Marne à la Sarre. »

On sait que MM. René et Jean Gambier, frères du capitaine aviateur et tous les trois fils de notre ami, M. Gabriel Gambier, notaire à Fontenay, ont également obtenu des citations élogieuses au cours de la guerre.

— Le maréchal des logis, *Jehan de Béjarry*, du 29e régiment de dragons, dont nous annonçons d'autre part le mariage, avait été précédemment l'objet de la très belle citation que voici :

« Violemment attaqué dans la nuit du 28 au 29 Mai, par des forces ennemies très supérieures en nombre, combattit jusqu'à l'encerclement presque complet de sa demi-section, qu'il reussit ensuite à dégager, à force d'audace et de sang froid. »

Digitized by Google

Médaille des Epidémies. — Madame *Grignard*, en religion, *sœur Emilie*, de Fontenay-le-Comte, infirmière à l'hôpital de Redon, titulaire de la croix de guerre, qui durant les hostilités servit aux ambulances du front et fut faite prisonnière par les Allemands, vient de recevoir la médaille d'honneur des Epidémies.

— Nous sommes heureux de féliciter Madame la Comtesse *Raoul de Rochebrune*, présidente de la Croix-rouge, à Luçon, et Madame *Alfred Biré*, infirmière-major, pour la distinction honorifique qui vient de leur être accordée en raison du dévouement qu'elles n'ont cessé de prodiguer aux soldats malades et blessés de la guerre.

Médaille de la Reconnaissance. — Parmi les infirmières dont le dévouement a également été récompensé par l'attribution de médailles de la Reconnaissance Nationale, nous nous faisons un devoir de citer le nom de *Madame d'Annoville*, née Le Pelletier dont la famille a laissé à Fontenay les meilleurs souvenirs.

Nouvelles militaires. — Le lieutenant-colonel *Martin-Decaen*, commandant l'artillerie française du Levant, est parti avec son Etat-Major, à bord du *Lotus*, à destination de la Syrie.

— *La Revue critique* a consacré un numéro spécial (Novembre 1919), à la mémoire de ses collaborateurs morts pour la France, et notamment à celle de notre jeune et si regretté compatriote, *Yves de La Mardière*.

— M. le capitaine *de Boisfleury*, du 18e chasseurs, est classé à l'Etat-Major du IIe corps d'armée.

Nouvelles Maritimes. — Notre éminent compatriote, M. le contre-amiral *Merveilleux du Vignaux*, vient d'être promu vice-amiral.

— M. le capitaine de frégate *Pervinquière* est nommé au commandement de l'escadrille de patrouille du premier arrondissement maritime.

— M. l'enseigne de vaisseau *Gouyon de Pontouraude* est promu au grade de capitaine de frégate.

— Parmi les dernières nominations au Conseil supérieur de la marine marchande, nous relevons celle de M. *Jacques Marchegay*, secrétaire administratif du Comité directeur des transports maritimes.

Digitized by Google

CARNET MONDAIN

FIANÇAILLES

Nous sommes heureux d'apprendre le prochain mariage de :

Mademoiselle ELISABETH HERVINEAU, fille de notre regretté ami, Raoul Hervineau, avec M. ALBERT CLAPEAU;

— De M. le comte HERVÉ DE MÉHÉRENC DE SAINT-PIERRE, fils du comte de Saint Pierre, décédé et de la comtesse, née de Lespinay, avec Mademoiselle MARIE-THÉRÈSE DE LA SABLIÈRE, fille de M. de La Sablière et de Madame, née Harscouet de Saint-Georges;

— De M. le capitaine PHILIPPE BALLU DE PASSAY, du 2e chasseurs d'Afrique, croix de guerre, détaché à la mission militaire en Pologne, avec Mademoiselle AMILA D'ELLERN.

MARIAGES

Le 4 Octobre a été célébré en l'église de Saint-Augustin à Paris, le mariage de M. RÉGIS DE BREM, avec Mademoiselle ODILE CARTIER-BRESSON.

— Le 16 Octobre a été célébré en l'église Saint-Pierre de Chaillot, à Paris, le mariage de Mademoiselle DE ROSAMBO, fille du marquis et de la marquise de Rosambo, avec le comte ROGER DE NICOLAY.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par Mgr de Durfort, évêque de Poitiers.

— Le mariage de M. LOUIS GRANGÉ, docteur en droit, notaire à Fontenay-le-Comte, avec Mademoiselle JULIETTE BUREAU, fille de M. et de Madame Gaston Bureau, a été célébré le 21 Octobre, en l'église Notre-Dame des Epesses (Vendée).

— Nous apprenons le mariage de M. le capitaine JEAN GAULY, décoré de la croix de guerre, détaché à l'Etat-Major du 2e corps

Digitized by Google

d'armée, fils de M. Georges Gauly, chef de bataillon en retraite, officier de la Légion d'honneur, avec Mademoiselle MARIE LHÉRITIER DE CHEZELLE.

— Le 21 Octobre a été célébré dans l'église de Lavau (Yonne) le mariage du vicomte JEHAN DE BÉJARRY, décoré de la croix de guerre, fils du comte de Béjarry, sénateur, décédé, et de la comtesse née de Saint Ferriol, avec Mademoiselle SOLANGE D'ASTORG, fille du colonel comte d'Astorg et de la comtesse, née de Lestrade.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par Mgr Dupont évêque de Tibar (Tunisie), de l'ordre des Pères Blancs.

— Le 7 Novembre, en l'église Saint Philippe du Roule, Mgr de Cormont, évêque de Dax, a béni le mariage du marquis DE MOUSSAC, fils du marquis de Moussac, décédé et de la marquise, née Fresneau, avec Mademoiselle LONGCHAMPT, décorée de la croix de guerre, fille de M. Longchampt et de Madame, née Bouts

— Le 10 Novembre 1919, en l'église de Beaulieu (Alpes-Maritimes) a été célébré — avec bénédiction spéciale du Saint Père, — Le mariage de notre ami le commandant BÉNÉDIC, de la Légion étrangère, l'un des plus brillants officiers de l'état-major du général Lyautey, avec Mademoiselle EDITH GUYNET, fille de M. William Guynet, délégué de l'Afrique Equatoriale.

— Le mariage de M. LOUIS RAMPILLON DES MAGNILS avec Mademoiselle LOUISE MONNIER, petite-fille du marquis et de la marquise de Pindray d'Ambelle a été béni en l'église de la Coudre (Deux-Sèvres), le 11 Novembre 1919.

— Le 26 Novembre 1919, a été célébré dans l'église des Sables-d'Olonne, le mariage du vicomte GEOFFROY DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ, avec Mademoiselle MARTHE DE LAUZON.

La mariée a été conduite à l'autel par son oncle le baron de Lauzon. Les témoins du marié étaient M. le vicomte de Carheil et M. de Brevédent, ses oncles.

Ceux de la mariée : M. Etienne de Lauzon, conseiller général de la Vendée et M. le vicomte de la Roche-Saint-André, ses oncles.

— En Novembre dernier, a été également célébré, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, à Paris, le mariage de notre ami le vicomte PIERRE DE BAGNEUX, avec la baronne CARLO DI MARCHI DELLA COSTA, née de Beaufort.

Digitized by Google

— Le mercredi 10 Décembre, a été célébré dans la plus stricte intimité, en l'église Saint-Clément de Nantes, le mariage du comte Eusèbe de BRÉMOND d'ARS, décoré de la croix de guerre, fils du comte Guy de Brémond d'Ars et de la comtesse, née de La Bouillerie, avec Mademoiselle Isabelle de Beaufort, fille du colonel de Beaufort et de Madame, née de Bascher.

Les témoins étaient, pour le marié : le marquis de Sédony, son oncle, et la marquise de Talhouët, sa tante ; pour la mariée : le lieutenant-colonel de Beaufort, son oncle, et le vicomte Guy de Montessus de Rully, son beau-frère.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le R. P. de la Bouillerie, oncle du marié, et la messe dite par l'abbé de la Valette-Montbrun, chapelain de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem.

S. S. Benoît XV avait daigné envoyer sa bénédiction aux jeunes époux.

— Le 27 Décembre, a été célébré au Mourillon de Toulon, le mariage de M. Yves CHAIGNEAU, fils du sympathique docteur Chaigneau, de Montournais, et de Madame, née Thiériot, avec Mademoiselle Jacqueline MOTSCH.

NAISSANCES

— M. et Madame Léon BALLEREAU, fils, nous ont fait part de la naissance de leur fils, Henri.

— La vicomtesse de GUERRY, vient de donner naissance à un fils : Amblard.

— La comtesse de LAMBILLY, née Denyse de Lespinay, épouse du comte de Lambilly, lieutenant au 2e chasseurs, a heureusement mis au monde à Nantes une fille qui a reçu au baptême le nom de Françoise.

Les parrain et marraine sont : le marquis de Lambilly, chef d'escadron en retraite et la marquise de Lespinay, douairière.

— Le capitaine et Madame André GAULY, font part de la naissance de leur fille : Odile.

Digitized by Google

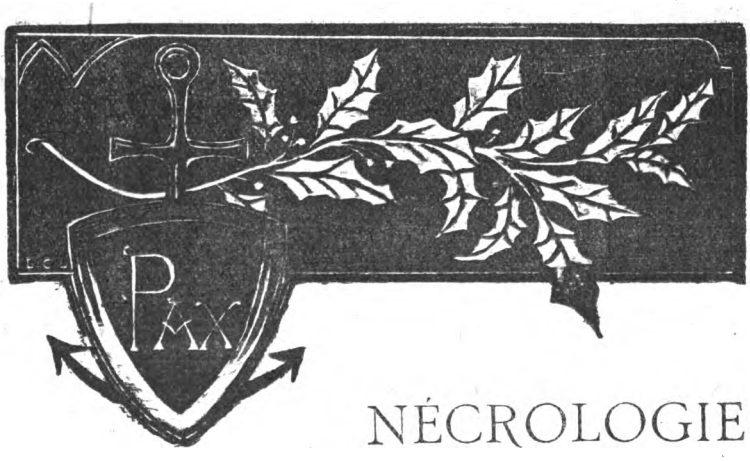

NÉCROLOGIE

M. Octave SAUVAGET, procureur de la République à Saintes, originaire de Fontenay-le-Comte, où il comptait de fidèles sympathies, décédé le 1er Octobre 1919 et inhumé le 4, à Melle, dans la sépulture de la famille de Madame Sauvaget.

— M. le comte Louis de CORNULIER, conseiller général de la Vendée, décédé le 10 Octobre 1919 et dont les obsèques ont eu lieu le 13 à Saint-Hilaire de Loulay.

A l'église, M. le curé de Saint-Hilaire et au cimetière MM. de Lavrignais, député, de Suzannet, conseiller général, et Boisdron, président de la 3e section des Vétérans, ont prononcé l'éloge du regretté défunt.

— M. Paul GIRAUD, conseiller à la Cour d'Orléans, originaire de Saint-Pierre-le-Vieux (Vendée), décédé à Orléans, à l'âge de 72 ans.

— M. le comte Charles LAIR, inspecteur divisionnaire de la Société Française d'Archéologie. décédé à Angers, le 13 Octobre 1919, à l'âge de 78 ans et inhumé à Blou. (Maine-et-Loire) le 18 du même mois.

— M. Gabriel de MAURÉS, comte de MALARTIC, décédé à Paris, le 31 Octobre 1919.

— Madame Louise CHABOT de PÉCHEBRUN, veuve de M. Ernest ROBERT du BOTNEAU, décédée à Fontenay-le-Comte, le 5 Novembre 1919, en sa 79e année.

— M. Marie-Anselme-Raoul-Charles de VEXIAU, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Confolens, le 6 Novembre 1919, en sa 51e année.

Digitized by Google

Il était fils de M. Raoul de Vexiau, président du conseil général de la Vendée, maire de Réaumur.

A l'église, M. l'abbé Morain, curé de Saint-Hilaire de Loulay, ancien camarade d'école du défunt, et au cimetière, M. R. de Fontaines, député, ont fait l'éloge ému de M. Charles de Vexiau.

— Madame la comtesse BENOIST D'AZY, née Jones, décédée à Paris, au début de Novembre, des suites d'une maladie, contractée dans son service d'infirmière aux ambulances d'Orient.

— M. DENFER DE LAUBONNIÈRE, décédé à Serzay (Vendée) le 18 Novembre 1919, en sa 86e année.

L'inhumation a été faite à Saint-Etienne-de-Brillouet.

— Madame LÉON GOURRAUD, née MARIE BOURGEOIS, décédée au Logis de Saint-Sulpice-le-Verdon, le 27 Novembre 1919, à l'âge de 58 ans.

— Madame EMILE GRIMAUD, veuve de notre ancien collaborateur et regretté ami, le délicat poète, Emile Grimaud, est décédée à Nantes au début de Décembre.

— M. l'abbé DOMINIQUE MÉNARD, curé-doyen de la Mothe-Achard, décédé le 30 Novembre 1919, en sa 76e année.

— M. RENÉ DE LÉPINAY, capitaine honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, décédé au château de Sigournais, le 27 Décembre 1919, en sa 64e année.

Les obsèques ont été célébrées le 31 Décembre en l'église de Sigournais sa paroisse.

— Madame veuve ROCHEREAU, née GILBERT, mère du sympathique et dévoué député de la Vendée, M. Victor Rochereau, décédée à Chantonnay, le 31 Décembre 1919, en sa 82e année.

Nous adressons aux familles que ces morts mettent en deuil nos respectueuses et très vives condoléances.

Digitized by Google

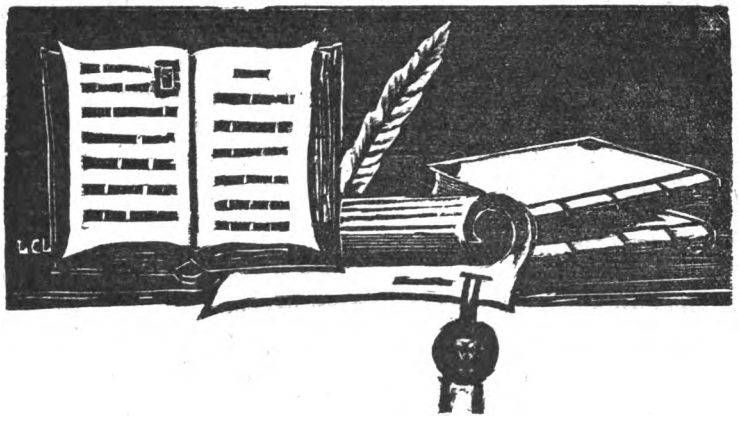

BIBLIOGRAPHIE

Notre excellent collaborateur et ami Francis Eon, que la guerre vient de rendre aux Lettres, publie aux *Editions du Divan* un nouveau volume de poésies sous ce titre : *La Vie continue...* et où nous retrouvons la belle et fraîche inspiration, le charme des pensées délicates et la musique discrète du vers harmonieux qui caractérisent ses œuvres.

Nous en détachons cette page consacrée à la mémoire de ses deux frères, glorieuses victimes de l'effroyable guerre qui vient de prendre fin :

MES FRÈRES, VOUS DORMEZ

Mes frères, vous dormez dans la terre de France,
Visages effacés, mains vides à jamais,
Sans joie et sans douleur, sans désir et sans transe,
Vos jeunes corps couchés sont raidis et muets ;

Et cependant la flamme active de vos âmes,
Mes frères qui dormez irréparablement,
Pure et fière au dessus de mes nouvelles flammes,
A visité ce jour périssable et charmant.

O Gabriel étreint d'un rêve monastique,
N'avais-tu point frappé sous la pluie et le vent
A la porte de fer que selon Dominique
Les Réguliers ouvraient au pélerin fervent,

Digitized by Google

Et lorsque ton sang chaud coula dans la tranchée,
Quelle suprême amour a consumé ton cœur ;
La certitude haute et tristement fauchée
Ou la douce apparence humaine du bonheur ?

— Sensible André, suivant ma mémoire oppressée
Parmi ta vie éparse avec ses chers présents,
Faut-il que j'interroge une ombre fiancée
Au sable des jardins sonores et luisants,

Et retrouvant bientôt tes routes familières,
Faut-il que je revienne au gré d'un clair matin
Vers les vignes, les buis, les sources et les lierres
Dont l'amitié pensive enchaîna ton destin ?

Vous êtes morts. La vie aimable continue.
La frêle tige croît sur les tertres crevés.
Et devant cette rose nue,
Je reconnais que vous vivez.

28 Mai 1919.

— Le dernier volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (T. X. 3e s. 1919) contient une érudite étude de notre collaborateur M. P. Rambaud sur *La Communauté des Maîtres Chirurgiens de Poitiers.*

Le même recueil renferme aussi un savant mémoire de notre collègue M. Gustave Chauvet sur *Les Grottes du Chaffaud (Vienne).*

D'autre part M. Chauvet a réuni en une plaquette tirée à part plusieurs notes publiées dans les *Bulletins* de la même *Société des Antiquaires de l'Ouest* (1918 et 1919) : *Encore les tombeaux percés d'une fenêtre. — Encore le signe en forme de clé. — Allocution* prononcée par l'auteur à sa prise de possession de la présidence de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — *Pierres à fusil* et *Monnaies gauloises.*

— Le deuxième Bulletin de 1914, de la *Société d'Emulation de la Vendée,* dont la guerre avait empêché la publication, vient de paraître. Nous y relevons les travaux suivants :

Le recrutement en Vendée et l'historique de toutes les unités militaires formées dans ce département avant et pendant la période révolutionnaire par M. le capitaine Duvic ; — *La descente des Hollandais à Noirmoutier en 1674,* par M. L. Troussier ; — *La vie du vicomte Charles de Lézardire,* par M. l'abbé Ferdinand Baudry (document publié par M. l'abbé Poirier) ; — La suite des *Soirées vendéennes*

Digitized by Google

de Ferdinand Chauvin, publiées par Jehan de la Chesnaye; — une féérie en un acte, intitulée *La Vendée*, par M. l'abbé Rousseau.

— *Nos soldats et nos morts*, tel est le titre du magnifique discours que M. l'abbé Eude, supérieur de Sainte-Marie de Cholet, prononça le 16 Juillet 1919, à la distribution des prix de son collège et dans lequel il a évoqué en termes émouvants, l'héroïsme du lieutenant Hervé de Kervenoaël et la mort glorieuse de son frère, le maréchal des logis d'artillerie Louis de Kervenoaël, les vaillants fils du distingué conseiller général de Mortagne-sur-Sèvre... (Petit in-8° de 14 p. — Cholet, imp. Farré).

— Sous ce titre *Le Général de Charette*, M. Jacques de La Faye, à qui l'on doit une remarquable biographie du général de Sonis, vient de glorifier à son tour l'autre héros de l'épique bataille de Patay, une des plus glorieuses journées de la guerre de 1870. (Paris Bloud et Gay, in-8° de XVII — 534 p. — 5 francs).

— Mgr Laveille, vicaire général de Meaux, a fait paraître un important ouvrage portant ce titre : *Le bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort et ses familles religieuses.*

(Un vol. gr. in-8° illustré, de 450 p., libr. Mame à Tours et P. Téqui à Paris. Edition de luxe 7 fr. 50 ; ordinaire 5 fr.)

— A noter dans le *Mercure de France*, (1er Décembre 1919) une étude fort intéressante de notre compatriote le Dr Boismoreau sur Claire Ferchaud, *la Voyante de Loublande.*

— Le *Journal des Débats* (30 Juillet 1919), contient un intéressant article de notre éminent ami, le comte Begouen, sur : *L'Assemblée des évêques Yougoslaves à Zagreb.*

— Notre distingué collaborateur, M. Vélasque, continuant ses érudites études sur l'époque de la Révolution à Nantes, vient de publier sous le titre *Compagnies Fédéralistes Nantaises* quelques pages d'un particulier intérêt sur la part prise par ces compagnies dans les troubles révolutionnaires de l'Ouest.

— La maison Mame, à Tours, a édité en un vol. in-16° de 157 p., un nouveau travail du R. P. Lhoumeau, *La Vierge Marie et les apôtres des derniers temps, d'après Louis-Marie de Monfort.*

— De M. l'abbé Uzureau, le laborieux Directeur de *L'Anjou Historique*, deux brochures éditées chez Grassin (Angers, in-8° 1919) : *Mission dans le diocèse d'Angers sous la Restauration* et *La Municipalité d'Angers en 1790.*

Le même érudit auteur, dans une note publiée dans les Bulletins

Digitized by Google

de la Société des Antiquaires de l'Ouest, sous ce titre : *Mgr de Mercy, évêque de Luçon et les serments de 1792 et 1795* (tiré à part in-8° de 31 p., Poitiers, Soc. Franç. d'imprimerie et de librairie — 1919), étudie la question de l'acceptation de plusieurs serments imposés par la législation révolutionnaire.

— Après cinq années de silence imposé par la guerre, notre distingué confrère M. Joseph Beineix, vient de reprendre la publication de son *Pays d'Ouest.*

Le 1er n° de la 9e année (Novembre 1919) présente au public de notre région un particulier intérêt par les articles de M. François Albert sur *Clemenceau vendéen* et de M. Louis Sonolet, sur la *Tournée d'honneur des pêcheurs Sablais.* Le premier de ces deux articles contient une très belle photographie de notre illustre compatriote dans son cabinet de travail. *(Le Pays d'Ouest* — 4, rue Herschel — Paris).

— Le Bulletin de la Société générale d'Education et d'Enseignement (3e trim. 1919) renferme un très intéressant article de notre ami M. Arnold Mascarel : *L'Ecole et le collectivisme.*

— M. l'abbé Léon Jaud, curé de Noirmoutier, vient de faire paraître chez M. Lussaud à Fontenay, un opuscule de propagande religieuse, sous ce titre : *N'Oublions pas les Saints Anges — Appel à la Dévotion Angélique,* dans lequel il attire l'attention des catholiques sur « le monde invisible, trop oublié. »

R. DE THIVERÇAY.

La *REVUE DU BAS-POITOU*
adresse ses meilleurs vœux de Nouvel An à tous ses dévoués Collaborateurs et fidèles Abonnés

31 Décembre 1919.

Digitized by Google

REVUE DU BAS-POITOU

ANNÉE 1919

TABLE DES MATIÈRES

I

TEXTE

I. — *Au Front Britannique.* — Devant Lens (Juin-Septembre 1917, par le Lieutenant J. AULNEAU. 1

II. — *Un Héros et un Saint.* — L'Abbé André Martin Decaen, Maréchal-des-Logis éclaireur au 258e Régiment d'Artillerie, décoré de la Croix de Guerre, par *** 14

III. — *Le Serment de Liberté et d'Egalité en Vendée,* par M. le chanoine P. BOUTIN 22

IV. — *Une Famille Rochelaise et Bas-Poitevine* (fin), par M. E. BÉRAUD 34

V. — *La Victoire.* — Poésie, par M. L. BÉRANGER.... 44

VI. — *Archéologie Bas-Poitevine.* — Boucles de Ceinturons Mérovingiens, par M. L. CHARBONNEAU-LASSAY 50

VII. — *Les Bas-Poitevins du Canada,* par M. P. BEAUCHET-FILLEAU 57

VIII. — *Le Colonel Sabouraud, entomologiste,* par R. V. 65

IX. — *Chronique,* par R. de THIVERÇAY..... 67

X. — *Echos de la Guerre,* id. 70

XI. — *Carnet mondain,* id. 74

XII. — *Nécrologie,* id. 76

XIII. — *Bibliographie,* id. 80

XIV. — *Héros et Martyrs de la Grande Guerre.* — Le colonel de Marolles; le capitaine François de Lauzon; le lieutenant-mitrailleur Henry de Lauzon; le sous-lieutenant Yves Coué, par M. RENÉ VALLETTE..... 83

Digitized by Google

XV. — *Le Serment de Liberté et d'Egalité en Vendée*, par M. le chanoine P. Boutin..... 97

XVI. — *Un Artiste Vendéen — Charles Milcendeau*, par M. A. Barrau..... 113

XVII. — *Archéologie Bas-Poitevine.* — L'Enceinte antique du Châtellier-Portault, par M. L. Charbonneau-Lassay..... 126

XVIII. — *Bucoliques Françaises.* — Poésies, par M. Albert Hennequin..... 133

XIX. — *La Vie Littéraire.* — Au Front Britannique — Souvenirs de guerre d'un Vendéen, de M. le lieutenant J. Aulneau, par M. H. Baguenier Desormeaux..... 138

XX. — *Un Cœur Vendéen, devenu Indien, en Amérique*, par M. le Docteur Marcel Baudouin..... 145

XXI. — *Chronique*, par R. de Thiverçay..... 146

XXII. — *Echos de la Guerre*, id. 152

XXIII. — *Carnet mondain*, id. 160

XXIV. — *Nécrologie*, id. 163

XXV. — *Bibliographie*, id. 165

XXVI. — *Carnet d'un Chemineau.* — *Une ville Romane, Poitiers*, par M. Robert Delagrange..... 169

XXVII. — *Pascal en Bas-Poitou*, par M. le Marquis de Roux. 176

XXVIII. — *Archéologie religieuse du Bas-Poitou.* — *Une curieuse Médaille de Saint Benoît trouvée à Luçon et une Croix-reliquaire provenant de Saint-Mars-des-Prés* (*Vendée*), par M. L. Charbonneau-Lassay..... 181

XXIX. — *Notre-Dame de Lorette de la Flocellière et le Marquis et la Marquise Jacques de Maillé-Brézé*, par M. René Vallette..... 187

XXX. — *La Légende de la Tour d'Arundel*, poésie de M. Jean Mauclère, de la Société des Gens de Lettres..... 196

XXXI. — *Les Bas-Poitevins du Canada* (fin), par M. P. Beauchet-Filleau..... 208

XXXII. — *Le Bas-Poitou au Musée Lapidaire de Niort*, par R. V..... 217

XXXIII. — *Des Vers pour nos Morts .....A propos de la Paix*, par M. Marcel Bertrand..... 220

Digitized by Google

XXXIV. — *Les Livres Nouveaux*, par ZZZ..... 223
XXXV. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY..... 225
XXXVI. — *Echos de la Guerre*, id. 231
XXXVII. — *Carnet mondain*, id. 236
XXXVIII. — *Nécrologie*, id. 240
XXXIX. — *Bibliographie*, id. 243
XL. — *Les Allemands dans les Armées républicaines et royalistes, pendant les guerres de Vendée*, par M. EMILE GABORY, Archiviste de la Loire-Inférieure. 247
XLI. — *Une Gloire Luçonnaise. — La Révérende Mère de La Fare*, par M. P. BOUTIN, prêtre..... 258
XLII. — *La Pierre tombale d'un La Rochejaquelein*, par M. EDMOND BÉRAUD..... 270
XLIII. — *Notre-Dame de Lorette de la Flocellière et le Marquis et la Marquise Jacques de Maillé-Brézé* (Suite et fin), par M. RENÉ VALLETTE..... 272
XLIV. — *Un Village de Primitifs sur les bords de la Sèvre-Nantaise. — Les Fourboutières en Saint-Amand-sur-Sèvre* (*Deux-Sèvres*), par M. L. CHARBONNEAU-LASSAY..... 282
XLV. — *Le Moulin Neuf* (Légende vendéenne), par M. PAUL DEVIGNE..... 289
XLVI. — *Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution*, (*Les Sables*, suite), par M. EDGARD BOURLOTON... 295
XLVII. — *Chronique*, par R. DE THIVERÇAY..... 302
XLVIII. — *Echos de la Guerre*, id. 307
XLIX. — *Carnet mondain*, id. 310
L. — *Nécrologie*, id. 313
LI. — *Bibliographie*, id. 315

Digitized by Google

II

GRAVURES

I. — *Boucles mérovingiennes*, clichés sur bois, par M. L. Charbonneau-Lassay..... 50, 51, 54, 57

II. — *Portraits de MM. de Marolles, François et Henry de Lauzon et Yves Coué*.... 83, 88, 91, 94

III. — *Portrait de M. Milcendeau*, d'après un tableau d'Evenepool (Musée du Luxembourg). — *Le Bois-Durand, de Soullans*, maison de campagne du peintre Milcendeau (cliché de M. Viaud-Bruand)..... 114, 117

IV. — *Plans et coupes archéologiques du Châtellier-Portault*, gravés sur bois, par M. L. Charbonneau-Lassay..... 126, 127, 128, 129, 132

V. — *Médailles de Saint-Benoît et Croix-reliquaire.* Gravures sur bois par M. L. Charbonneau-Lassay..... 182, 184, 185, 186

VI. — *Blason des Hamilton*..... 278

VII. — *Sceau du Couvent des Carmes de la Flocellière.* 281

VIII. — *Silex taillés des Fourboutières*, gravés sur bois, par M. L. Charbonneau-Lassay. 283, 284, 285, 286, 287, 288

Le Directeur-Gérant : René VALLETTE

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE HENRI LUSSAUD.

Digitized by Google

Digitized by Google

PERIODICAL

Digitized by Google

PERIODICAL

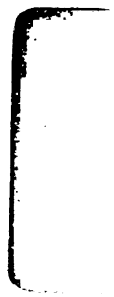

Digitized by Google

Digitized by Google